

UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 00394827 0

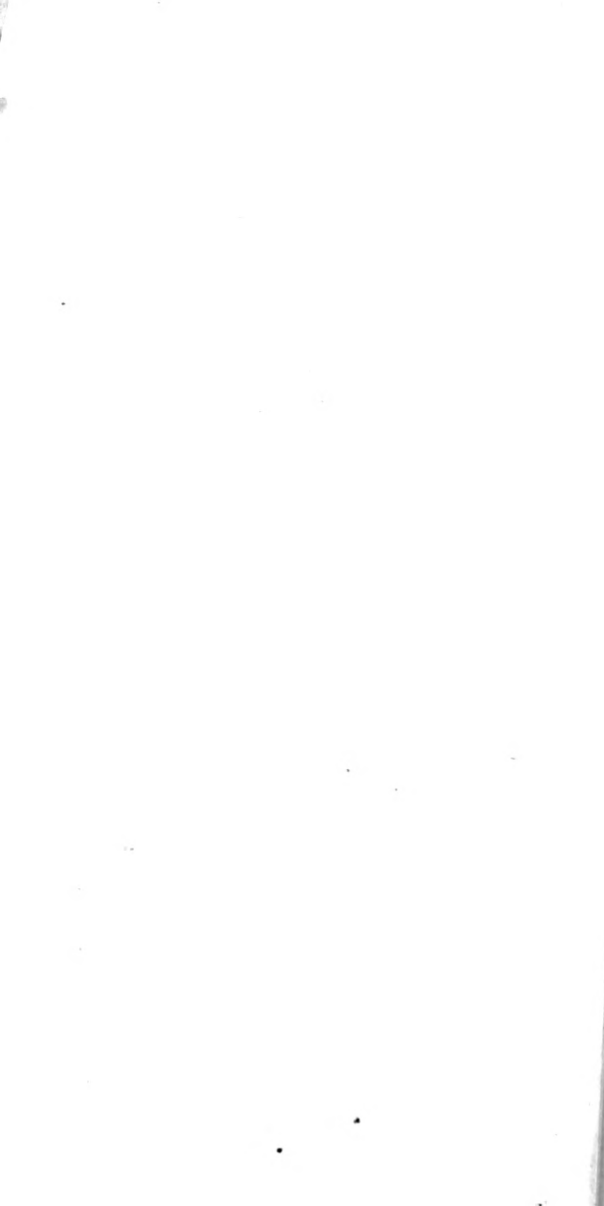


Ex Libris



PROFESSOR J. S. WILL.









ANALYSE

DE

BAYLE.

TOME VI.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

2. It is essential to ensure that all entries are supported by appropriate documentation and receipts.

3. The second part of the document outlines the procedures for reconciling accounts and identifying discrepancies.

4. Finally, it emphasizes the need for regular audits and reviews to ensure the integrity of the financial data.

A N A L Y S E

RAISONNÉE

DE

B A Y L E ,

O U

ABREGÉ MÉTHODIQUE

de ses Ouvrages , particulière-

ment de son DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE ,

dont les Remarques ont été fon-

dues dans le Texte , pour former

un corps instructif & agréable de

lectures suivies.

T O M E V I.



A L O N D R E S.

M. D C C. L X X I I I.

B
1825

A3
1773

t 6



93700



T A B L E

ET

S O M M A I R E S

DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DES SYSTÈMES
DE RELIGION,

DOGMES HÉTÉRODOXES, FONDATEURS
DE SÈCTES, ENTHOUSIASTES.

LES ANABAPTISTES.

§. I. *O* Rigine de cette Secte. Une Proposition de Luther y donna lieu ; mais il désapprouve hautement l'interprétation que lui donnoient les nouveaux Sectaires , Fondateurs de l'Anabaptisme. Page 1

§. II. *C*araçtere de Storch , Stubner & Munzer. Leur nouvel Evangile. Mo-

VJ TABLE ET SOMMAIRES

- yens que l'on prit pour s'opposer aux progrès de cette nouvelle Secte. Supplice de Munzer.* 3
- §. III. *Combien l'Anabaptisme fit de tort à la Réformation; on employe par tout le bras séculier pour l'extirper. Thomas Schucker tue son frere. Supplice de Jean de Leide après la prise de Munster. Les Anabaptistes chassés d'Angleterre & d'ailleurs. Edits contre eux.* 5
- §. IV. *Des Anabaptistes de Hollande, connus sous le nom de Mennonites. Leur apologie faite par un Ambassadeur de Hollande en parlant du grand Turenne.* 11
- §. V. *Sévérité des Suisses à l'égard des Anabaptistes. Raisons qu'on allègue pour la justifier.* 16
- §. VI. *Des Martyrs Anabaptistes.* 22
- §. VII. *Doctrines faussement attribuées à cette Secte par Moreri & autres.* 28



CALVIN.

- §. I. *Quelques particularités concernant la vie de ce Réformateur. Berceau du Calvinisme. Caractère de Calvin.* 31
- §. II. *Institution Chrétienne de Calvin. Des différentes éditions & traductions*

- de cet Ouvrage. Divers changemens & corrections que l'Auteur y fit. Du véritable nom de Calvin. Différens jugemens sur son ouvrage. 37
- §. III. D'une Réfutation de l'Institution Chrétienne, par Corneille Schultingius. Nouvelle observation sur les diverses éditions de l'Ouvrage de Calvin. 59
- §. IV. Des Écrivains de réputation ont débité sérieusement que Calvin vouloit faire accroire qu'il ressuscitoit les morts. Ce qu'on doit penser de ce conte. 77
- §. V. Désintéressement de Calvin. Il ne s'est jamais soucié d'amasser du bien. 80
- §. VI. Du jugement que l'on assure qu'Erasmus fit de Calvin après avoir conféré avec lui sur les disputes de ce temps-là. Témoignage de Guy Patin en sa faveur. 83
- §. VII. Ses démêlés avec Bolsec dont il refuta les sentimens. Calvin se fait députer à Berne pour y accuser son adversaire, & plaider lui-même sa propre cause. Il fait bannir Bolsec. Comment celui-ci se venge après avoir quitté le Parti Protestant. 95
- §. VIII. Réfutation d'un acte prétendu contre Calvin. Demêlés de ce Refor-

viii TABLE ET SOMMAIRES

- mateur avec Bertelier. Particularités concernant celui-ci. De sa députation à Noyon. Jugement du Cardinal de Richelieu sur la Sentence supposée prononcée contre Calvin.* 100
- §. IX. *Examen du silence de la République de Geneve sur l'acte de Bertelier. Deux réflexions sur toute cette affaire.* 109
- §. X. *Calvin fait bruler Michel Servet à Geneve, & publie un Ouvrage où il soutient que les Magistrats doivent user du glaive contre les Hérétiques.* 115
- §. XI. *Reproches de Bucer à Calvin. Témoignage de Baudouin. Serment de Calvin mal justifié.* 118
- §. XII. *Apologie de Castalion contre les injures de Calvin. Excellent avis qu'il donne à ce Reformateur.* 121
- §. XIII. *Digression sur Cameron. Ce qu'il pensoit d'une réforme à faire dans la Reforme même.* 133
- §. XIV. *Sentiments de Junius assez semblables à ceux de Cameron par rapport à la Communion Romaine.* 135

DE BEZE.

- §. I. *La jeunesse libertine de Théodore de Beze. Son mariage clandestin. Il est*

- dangereusement malade. Il fait une profession ouverte de la Religion Reformée, & se fait recevoir Ministre. Ses Juvenilia. De la premiere femme de Beze.* 137
- §. II. *Beze accusé de Sodomie & d'adultere. Son apologie. Mézerai critiqué.* 140
- §. III. *Réflexion sur le Livre De Hæreticis à Magistratu puniendis.* 147
- §. IV. *Colloque de Poissi. Beze y assiste, & y excite des murmures, par une expression qui n'avoit rien d'étrange dans la bouche d'un Réformé.* 149
- §. V. *Conférence de Monbeillard. De Beze aux prises avec Jaques André Théologien de Tubinge. Quelle fut l'issue de cette conférence.* 154
- §. VI. *Des prétendus Bezanites ou Bezanians.* 158
- §. VII. *Jugement sur Prateolus, Lindanus, le Jesuite Gaultier, & autres semblables Écrivains.* 160
- §. VIII. *Des Synergistes : leurs sentimens. De Beze a eu tort de prétendre que Melancton enseignoit la même chose que les Ministres de Geneve sur la question du libre arbitre.* 163

F A R E L E T V I R E T.

- §. I. *Premier succès de Farel. Son zèle bouillant pense lui couter la vie. Reflexion sur le caractère emporté des premiers Reformateurs. Résistance qu'on oppose à Farel, & dont il triomphe par son intrépidité. Il établit la Réforme à Neufchâtel, & contribue à l'abolissement du Papisme à Geneve d'où il est chassé avec Calvin.* 166
- §. II. *Affront que Farel reçoit à Neufchâtel. Comment cet affront est réparé.* 170
- §. III. *L'entreprise de la Réforme de Metz échoue. Farel se rend odieux aux Genevois qui lui intentent un procès criminel.* 174
- §. IV. *Farel se marie dans sa vieillesse. Reflexions sur ce mariage. Pourquoi les Ministres au commencement de la Réforme insisterent sur la nécessité du mariage.* 177
- §. V. *Pierre Viret est battu presque à mort par un Prêtre, & empoisonné à l'instigation d'un Chanoine. Combien ces violences font de tort à la cause que soutiennent ceux qui s'y portent.* 187

SENTIMENTS DE STANCARUS.

- §. I. *Stancarus travaille avec zèle à établir la Réforme dans la Pologne. Ses violentes querelles avec Osiander. Ses sentiments particuliers sur la justification de l'homme par Jesus-Christ, jont condamnés dans plusieurs Synodes. Ses écrits pleins d'injures contre ses adversaires.* 192
- §. II. *Des troubles & du schisme que Stancarus excita en Pologne. Extrait d'une Lettre de Théodore de Beze.* 197
- §. III. *L'Arianisme tira de nouvelles forces des disputes de Stancarus. Passage d'une Lettre de Calvin à ce sujet.* 200
- §. IV. *Méprises de Moreri au sujet de Stancarus & de ses opinions.* 203
- §. V. *Si Stancarus doit passer pour hérétique.* 208
- §. VI. *Examen des plaintes contre le trop grand nombre des Academies & des professeurs dans toutes les Facultes.* 212

B R O C A R D.

- §. I. *Visions de Jaques Brocard. Le Synode de Middelbourg condamne sa maniere d'interpreter l'Ecriture Sainte.* 11

seduit un Gentilhomme François, qui donnant dans ses rêveries se porte à une fausse demarche. Reflexion sur les Enthousiastes. 219

§. II. *Divers jugemens sur ce Visionnaire. Ecrivains Catholiques qui le traitent fort mal. Auteurs protestants qui le ménagent. Le Synode national de la Rochelle tenu en 2582 ne lui fait aucun quartier.* 222

LES ARMINIENS ET LES GOMARISTES.

§. I. *Particularités concernant la Vie d'Arminius. Ses premieres Etudes. Excellents avis que Jaques Grynaeus lui donna. Sa haute réputation. En voulant defendre la doctrine de Théodore de Beze sur la predestination, il se trouve entraîné par les subtilités de son esprit, à la combattre, & passe dans le sentiment qu'il vouloit détruire. Sa mort. Inconveniens du grand esprit.* 226

§. II. *Digue que l'on doit opposer à la trop grande envie de subtiliser sur les matieres delicates & difficiles à comprendre. De l'esprit novateur. Il n'y a point de système qui satisfasse à toutes les difficultes qu'on peut objecter pour le combattre.* 234

- §. III. *Doctrine de la grace universelle soutenue par Amyraut. Bruit qu'elle a fait en France. Réflexion sur les maux qu'apportent les disputes des Theologiens.* 242
- §. IV. *Disputes de Gomarus & d'Arminius. Réponse que le premier fait à Barneveldt devant les États de Hollande. Caractère de Gomarus.* 247
- §. V. *Episcopus, principale colonne de la Secte des Arminiens, en soutient les sentiments avec zèle. Désordres que produit la dispute sur la Prédestination. Périls auxquels Episcopus se trouve exposé. Il risque d'être assommé par un Maréchal.* 254
- §. VI. *Episcopus est invité au Synode de Dordrecht. Conduite du Synode envers les Arminiens. Ils sont bannis des Provinces-Unies. Episcopus s'arrête dans le Pays-Bas Espagnol; en France; puis revient en Hollande. Il meurt à Amsterdam. Son style peu modéré. Son apologie à ce sujet.* 258
- §. VII. *Le Pere Mabillon blâmé d'avoir parlé avantageusement des institutions Théologiques d'Episcopus.* 263
- §. VIII. *Le Ministre Jurieu accusé publiquement de calomnie par les Arminiens d'Amsterdam en 1690, pour avoir mal parlé d'Episcopus. Lettre de Mr.*

XIV TABLE ET SOMMAIRES

Le Clerc à cette occasion. Réflexion sur cette Lettre & sur ses suites. 266

- §. IX *Observations judicieuses d'un illustre Prélat Anglican sur les différents de Religion, & en particulier sur les disputes d'Arminius & de Gomarus.*
274



LE SOCINIANISME.

- §. I. *Lelio Socin & Fauste Socin son neveu fondateurs de la Secte qui porte leur nom. En quoi consiste l'herésie Socinienne. Premières assemblées des Sociniens en 1546. Lelio Socin réfute l'ouvrage où Calvin avoit prétendu prouver qu'il falloit faire mourir les hérétiques.* 287
- §. II. *Les sentiments de Lelio Socin font impression sur son neveu. Fauste Socin compose un ouvrage pour répandre son système de Théologie, puis un autre ouvrage de Magistratu qui fournit à ses ennemis un prétexte d'irriter le Roi de Pologne contre lui. Il est insulté par la populace de Cracovie.* 290
- §. III. *Des progrès du Socinianisme. Examen des raisons qui s'opposent, dit-on, à la propagation de cette Secte. Si la rejection des mysteres est un bon*

moyen d'attirer des sectateurs. Le Socinianisme est propre à conduire au Scepticisme les gens d'étude & les esprits spéculatifs. 293

§. IV. La secte Socinienne 'a fleuri assez long tems dans la Pologne malgré les persecutions qu'elle y a souffertes. 306

§. V. Conrad Vorstius soupçonné de Socinianisme. Son Livre de Deo excite de grands murmures parmi les Théologiens, & une violente tempête contre l'Auteur. Il est condamné au Synode de Dordrecht. 312

§. VI. Condamnation Synodale de Vorstius. Influence de la Cour d'Angleterre dans le Synode de Dordrecht en cette occasion. 323

§. VII. Vorstius banni de la Hollande se tient caché, & se voit plus d'une fois en danger de tomber entre les mains de ses ennemis & des furieux qui cherchent à le massacrer. Il fit un grand tort au parti Arminien. 329

§. VIII. De quelques écrits contre Vorstius, & des reponses qu'il y fit. 335

§. IX. Des mauvaises réfutations du Socinianisme. Elles servent plus à l'accréditer qu'à le détruire. 338

§. X. Si l'on a raison de mettre Vorstius au nombre des Sociniens. La Confession

XVJ TABLE ET SOMMAIRES

- qu'il signa au lit de la mort décide la question contre lui.* 343
- §. XI. *Des tentatives que les Sociniens ont faites pour s'établir en Hollande. Elles ont toujours échoué. Erasme Jean. Corneille Daems. Ostorode & Vaivode. Adolphe Venator. Jean Sartorius. Remontrances des Synodes de Hollande contre les Sociniens en 1628, puis en 1653. Ordonnance des Etats contre ces Sectaires.* 346
- §. XII. *Un Auteur moderne a publié que l'on enseignoit secrètement les hérésies Sociniennes à Port-Royal. Examen de cette accusation. Elle manque de preuves suffisantes.* 358
- §. XIII. *De Volkelius, Ministre Socinien, & de son fameux Ouvrage intitulé de verâ Religione.* 381



LE JANSÉNISME.

- §. I. *Naissance de Jansenius. Ses premières études. Ses liaisons avec Jean du Wèrger qui fut depuis Abbé de Saint Cyran. Il professe les saintes Lettres à Louvain. Ses voyages en Espagne. Il est élevé à l'Evêché d'Ypres. Sa mort arrivée en 1638. Son livre intitulé*

Mars Gallicus. *Son Traité de la Grace d'après le système de S. Augustin.* 392

§. II. *La Cour de Rome procède contre l'építaphe de Jansenius.* 401

§. III. *Le Docteur s'étant mêlé de Controverse avec ceux de la Religion Réformée, leur laissa le champ de bataille.* 403

§. IV. *Du célèbre Arnauld. Son zèle pour la cause du Jansenisme contre les Jésuites. Il est exclus de la Sorbonne. Irregularité des procédures faites contre lui. Sa vie solitaire & cachée. Il quitte volontairement la France. Il est inquiété à Liege. Réflexion sur cette dernière entreprise.* 404

§. V. *Du Livre intitulé : L'Esprit de M. Arnauld.* 410

§. VI. *De plusieurs Calomnies imprimées contre M. Arnauld. On l'a mis de l'assemblée de Bourgfontaine : on l'a fait aller au Sabat : on l'a envoyé commander les armées Vaudoises : on a dit qu'il avoit été banni de France, & qu'il avoit fait l'apologie pour les Catholiques, afin de recouvrer ses Bénéfices.* 414

§. VII. *Santeuil fait des vers sur le cœur de M. Arnauld, qui excitent une guerre violente.* 426

XVIIJ TABLE ET SOMMAIRES

- §. VIII. *M. Perrault est obligé de supprimer le feuillet qu'il destinoit à Mr. Arnauld dans son Recueil des Portraits & des éloges des Hommes illustres de la Nation Française.* 434
- §. IX. *Des fameuses Lettres Provinciales de Pascal. Arrêts du Parlement d'Aix & du Parlement de Paris, qui les condamnent. Réponse des Jesuites à ces Lettres. Abjuration prétendue de Pascal. Sa querelle avec Messieurs de Port-Royal. Quel en fut le sujet.* 441
- §. X. *Récit Chronologique des procédures faites pour la censure de quelques propositions extraites ou supposées extraites des Livres de Michel Baius. Reflexions sur la Bulle que Pie V donna en cette occasion.* 447



ANTOINETTE BOURIGNON.

- §. I. *Enfance de cette fille dévote. Son aversion pour le mariage. Sa chasteté. Virginité pénétrative de la sainte Vierge. Don d'Infrigidation attribué à saint Joseph.* 460
- §. II. *Antoinette Bourignon, âgée de 20 ans, est obligée de s'enfuir de la maison paternelle pour se soustraire aux poursuites de l'époux qu'on lui*

destinoit. Elle se déguisa en Hermite ;
risques que court sa chasteté sous ce de-
guisement. Elle revient chez son pere ,
& prend une seconde fois la fuite pour
la même cause. Elle court de nouveaux
risques. 466

§. III. Digression sur le dévot amant de
la Bourignon. Il s'adresse à une autre
fille à qui il fait un enfant , & qu'il
épouse ensuite. 470

§. IV. Economie de la Bourignon. Ses
principes sur l'emploi des richesses &
sur l'aumône. Elle devient Directrice
d'un Hôpital de Lille en 1653 ; &
d'un autre en Oostfrise. Son humeur
bilieuse , chagrine & quelquefois in-
supportable. 472

§. V. Du premier Disciple de Mlle. Bou-
rignon. Combien de douleur lui coûta
cet enfantement spirituel. Fin malheu-
reuse du P. de Cort. La Bourignon
refuse de faire partie avec les Labba-
distes. Le P. de Cort l'institue son
héritière ; mais elle est frustrée de cette
succession. 479

§. VI. Ses persécutions. Sa mort. Ses
sentiments sur l'Eglise & les exercices
Liturgiques de Religion. Son opinion
singulière touchant l'Antechrist ; idee
terrible qu'elle s'étoit formée des prin-
cipes des Cartesiens. 485

XX TABLE ET SOMMAIRES, &c.

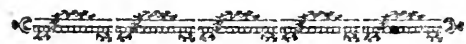
- §. VII. *Extrait d'un Memoire touchant les Ecrits pour & contre les Sectateurs d'Antoinette Bourignon.* 490
- §. VIII. *Mémoire de M. Poiret sur la Vie & les sentiments de Mademoiselle Antoinette Bourignon.* 494



A N A L Y S E

D E

B A Y L E.



S U I T E

D E S S Y S T È M E S

D E R E L I G I O N ;

*Dogmes hétérodoxes ; Fondateurs de
Sectes ; Enthoufiastes.*

LES ANABAPTISTES.

§. I.

*Origine de cette Secte. Une proposition
de Luther y donne lieu ; mais il dé-
sapprouve hautement l'interprétation
que lui donnoient les nouveaux Secti-
res, fondateurs de l'Anabaptisme.*

L'ANABAPTISME suivit de fort près
les commencements du Luthéranisme.

Tome VI,

A

Nicolas Storch , Marc Stubner , & Thomas Munzer le fondèrent en 1521. Ils abuserent d'une doctrine qu'ils avoient lue dans le Livre *De libertate Christianâ* , que Luther avoit publié l'année précédente. Cette proposition , qu'ils y trouverent , *l'homme Chrétien est le maître de toutes choses , & n'est soumis à personne* , & que Luther prenoit dans un fort bon sens , leur parut propre à gagner la populace suivant leurs vues. Luther désapprouva la conduite séditieuse qui par accident sembloit être née de sa doctrine. Maimbourg raconte que les nouveaux Sectaires ayant envoyé leur manifeste à Martin Luther , furent trompés dans l'espérance qu'ils avoient eu de le lui faire approuver ; » car , » *ajoute-t-il* , Luther voyant que plusieurs l'accusoient d'avoir donné » lieu à cette secte de révoltés par les » livres qu'il avoit écrits en langue » vulgaire pour la liberté évangélique , contre la tyrannie de ceux » qui l'opprimoient par des traditions » humaines , leur répondit par un » long écrit , où il leur montre que » l'Ecriture les oblige de se soumettre aux Princes & aux Magistrats ,

» quand même ils abuseroient du pou-
 » voir que Dieu leur a donné sur eux ;
 » qu'ils doivent s'adresser à Dieu , &
 » cependant souffrir en patience , en
 » attendant qu'il y mette ordre comme
 » il lui plaira ; & que la voie des ar-
 » mes , qu'ils ont prise , sera cause de
 » leur damnation , s'ils ne les mettent
 » bas (a). »

§. II.

*Caractère de Storch , Stubner & Mun-
 zer. Leur nouvel Evangile. Moyens
 que l'on prit pour s'opposer aux pro-
 grès de cette nouvelle Secte. Supplice
 de Munzer.*

Les fondateurs de l'Anabaptisme em-
 ployerent toute leur industrie , chacun
 selon ses talens , à faire des prosélytes.
 Storch , n'ayant point de science , se dit
 inspiré. Stubner , qui avoit de l'esprit
 & de l'étude , chercha des explications
 adroites de la parole de Dieu. Munzer ,
 hardi & emporté , paya d'audace &
 lâcha la bride aux passions les plus re-
 muantes. Ils ne se contenterent pas de
 décrier la tyrannie Ecclésiastique de la

(a) Hist. du Luthéranisme , Liv. I , pag. 114.
 édit. de Holl.

Cour de Rome , & l'autorité des Con-
sistoires : ils enseignèrent aussi que la
puissance des Princes était une usurpa-
tion , & que les hommes sous l'Evan-
gile doivent jouir d'une pleine liberté.
Ils rebaptisèrent leurs Sectateurs , &
pour mieux faire passer cette pratique ,
ils enseignèrent que le baptême conféré
à des enfans étoit nul. Ce fut de leur
doctrine sur le Baptême que leur vint le
nom d'Anabaptistes. Quant au reste ,
ils insistèrent beaucoup sur la morale
rigide : ils recommandèrent les macéra-
tions , les jeûnes & la simplicité des
habits ; & ils séduisirent par-là une in-
finité de monde. Après ces heureux
commencemens , Munzer devint si té-
méraire qu'il exhorta hautement les
peuples à résister aux magistrats , & à
contraindre les Souverains à se défaire
de l'autorité. Un tel Evangile plut tel-
lement aux payfans d'Allemagne , qui
trouvoient un peu trop rude le joug de
leurs maîtres , qu'ils se souleverent en
mille endroits , & qu'ils commirent une
infinité de violences. On leva des trou-
pes contre eux , on les battit aisément ,
on en fit mourir un très-grand nom-
bre. Munzer , qui les avoit abusés , &
qui s'étoit tant vanté d'enthousiasmes ,

fut pris & décapité en 1525. Les disciples qu'il avoit laissés en Suisse, y multiplièrent la Secte, & y causerent beaucoup de troubles; & il fallut recourir aux loix pénales les plus sévères pour arrêter les progrès de l'Anabaptisme. Il fallut faire la même chose dans plusieurs villes d'Allemagne & ailleurs. Les Ministres, à la vérité, réfutoient soigneusement ces Sectaires; mais comme cela ne produisoit pas le fruit que l'on souhaitoit, les Magistrats suppléoiént à ce défaut par les voies de l'autorité.

§. III.

Combien l'Anabaptisme fit de tort à la Réformation; on employa par-tout le bras séculier pour l'extirper. Thomas Schucker tue son frere. Supplice de Jean de Leide après la prise de Munster. Les Anabaptistes chassés d'Angleterre, & d'ailleurs. Edits contre eux.

Les plus ardents ennemis du Luthéranisme auroient eu de la peine à imaginer une méthode aussi capable de l'étouffer dans le berceau, que l'étoit le schisme que Munzer & ses adhérents

formerent. Ils prêchoient une doctrine qui tendoit au renversement total des Sociétés , & ils la mettoient en pratique avec des ravages inconcevables. Ils avoient eu des liaisons avec Luther & ils convenoient avec lui que le Christianisme devoit être réformé selon la pure parole de Dieu. Ainsi toute la haine que l'on concevoit contre eux , retomboit sur lui & sur ses semblables ; & quand on voyoit les suites funestes que l'entreprise de la Réformation avoit produites si promptement , on étoit tenté de croire que ce n'étoit point l'ouvrage de Dieu. Cela , sans doute , retarda beaucoup les progrès de la Réforme. Il ne faut pas s'étonner que les Ministres aient dit que c'étoient-là les profondeurs de Satan , & que l'ennemi de notre salut s'étoit servi de cette ruse pour maintenir son empire contre les nouveaux Apôtres que Dieu avoit suscités. Ce langage coule naturellement des hypothèses théologiques.

Les Controversistes du parti Romain se prévalurent de la conjoncture avec une adresse extraordinaire , pour décrier la Réformation , & pour animer contre elle toutes les puissances. Mais les Réformateurs ne furent pas moins

vigilants pour se garantir de l'opprobre sous lequel on vouloit les envelopper. Ils crièrent de toutes leurs forces contre les Anabaptistes ; ils les réfutèrent par écrit ; ils les engagèrent à la dispute par-tout où ils purent. Dans plusieurs Villes, ces Sectaires furent confondus dans des disputes publiques ; & par-tout le bras séculier seconda le glaive de la parole. A Zurich, les Chefs des Anabaptistes ayant disputé trois fois à leur confusion avec Zuingle, ils furent encore condamnés à se taire par un Edit solennel. Balthasar Hubmeyer, l'un d'eux, ayant promis de se rétracter publiquement, & ayant au contraire prêché ses erreurs, fut contraint à l'abjuration, & puis chassé de la ville. Et parce que cette secte se multiplioit de jour en jour, en dépit de tous les obstacles, on recourut à des remèdes plus violents. Le Sénat fit un édit qui condamnoit à la mort les Docteurs Anabaptistes, & à de grosses amendes ceux qui leur donneroient retraite. Cette ordonnance fut faite l'an 1530. Eco-lampade disputa dans Bâle avec ces hérétiques, en 1525, 1527 & 1529. Il soutint très-bien sa cause ; mais il ne surmonta point l'opiniâtreté de ces

gens-là. C'est pourquoi les Magistrats les réprimerent de telle sorte que l'Eglise recouvra la paix.

On les réfuta à Berne , dans une dispute publique en 1527 ; mais ils disoient en secret que leurs raisons leur sembloient encore bonnes. Afin donc que le triomphe de la vérité fût plus authentique , on ordonna une autre dispute , l'an 1532 : elle dura neuf jours. On en publia les actes : cela servit de beaucoup ; mais les Edits du Sénat de Berne furent sans comparaison plus utiles.

Ces brouillons eussent établi à saint Gal leur lieu de sûreté , si les Magistrats ne les eussent exilés. Ce fut-là que Thomas Schucker coupa la tête à son frère , l'an 1527. Il convoqua une nombreuse assemblée , & déclara à la compagnie qu'il se sentoit saisi de l'esprit de Dieu. Là-dessus il commanda à son frere de s'agenouiller , & prit une épée. Son pere & sa mere & quelques autres personnes lui demanderent ce qu'il vouloit faire. *Ayez l'esprit en repos* , leur repondit-il , *je ne ferai rien que ce qui me sera révélé par notre Pere celeste.* On attendoit avec impatience l'issue de tout cela , lors-

qu'on le vit tirer son épée & faire sauter la tête de son frere. Il fut puni par les Magistrats , selon l'exigence de son crime ; mais il ne donna aucune marque de repentir , & il déclara sur l'échaffaud , qu'il n'avoit fait qu'exécuter les ordres de Dieu. Vous pouvez croire que la sévérité des Edits de bannissement fut redoublée à la vue d'un tel fanatisme.

A Strasbourg , il y eut & des disputes & des Edits très-rigoureux contre cette secte. On y emprisonna Melchior Hofman , l'un de ces chefs , & il mourut en prison. Elle se répandit dans la Bohême , dans la Pologne , dans la Hongrie , dans l'Autriche , dans la Silésie. Quelques-uns de ses chefs furent livrés au bourreau. Balthasar Hubmeyer , mené à Vienne , y fut brûlé. Cette exécution passa dans la Secte pour un Martyre , & y rechauffa le zèle. Les Anabaptistes firent beaucoup de progrès dans la Moravie ; & ils y en eussent fait davantage , malgré les oppositions sévères du bras séculier , s'ils ne se fussent pas divisés en deux factions. Il n'y eut point de Ville plus tourmentée de ces gens-là , que celle de Munster. Cha-

cun fait qu'ils s'en rendirent les maîtres, & que Jean de Leide, le Roi de cette nouvelle Jerusalem, se défendit tant qu'il put, mais qu'enfin la Ville ayant été prise, il fut puni du dernier supplice l'an 1536.

Ajoutons à cela que la Reine Elisabeth, la première fois qu'ils aborderent en Angleterre, l'an 1560, fit un Edit qui leur commandoit de se retirer incessamment. L'Electeur Palatin les chassa de ses Etats, l'an 1594. Les Dietes de Spire l'an 1529 & l'an 1544, & celle d'Augsbourg en 1551, firent des décrets barbares & sanguinaires contre eux. Philippe II ordonna, en 1565, à la Gouvernante des Pays-Bas, de n'user d'aucune remise, ni d'aucun relâchement dans la punition des Anabaptistes. Consultez les Annales de cette Secte, composées par Jean Henri Ottius; vous y verrez une ample énumération des Edits qui ont été faits contre elle en plusieurs lieux de l'Europe. Une secte qui s'élevoit contre l'autorité légitime des Princes & des Magistrats, ne pouvoit manquer d'être poursuivie par toutes les puissances séculières.

§. IV.

Des Anabaptistes de Hollande , connus sous le nom de Mennonites. Leur apologie faite par un ambassadeur de Hollande en parlant au grand Turc.

Les Anabaptistes de Frise & de Hollande désapprouverent en plusieurs choses la conduite de leurs freres de Munster , & ne laisserent pas d'exciter beaucoup de troubles (a). L'un de leurs principaux chefs se nommoit Mennon , ce qui fait qu'on les appelle quelquefois Mennonites. On se servit des moyens les plus efficaces dont on se put aviser pour extirper cette secte ; mais on n'en vint pas à bout. Les Théologiens protestants l'ont combattue avec zele dans les Provinces unies , & ont obtenu en divers temps quelques Edits pour la réprimer. Ils ont convoqué diverses fois les Anabaptistes à la dispute. Le Synode de Horn fit un acte sur cela , & recourut même à l'autorité du Gouverneur. Trois ou quatre Synodes firent de semblables actes avant la fin du XVI. siecle. Les

(a) Voy. ci-devant Tome IV. p. 249.

Eglises trouverent bon , l'an 1599 , que l'on composât un ouvrage qui contient le corps des controverses anabaptistiques. Arminius, Ministre d'Amsterdam, se chargea de cette composition , & la commença : il l'interrompit quand il fut professeur en Théologie à Leide , & il allegua des raisons dans le Synode d'Alcmaer qui ne lui permettoient pas de s'appliquer à un tel ouvrage. Le Synode d'Enchuyse , l'an 1624 , commit deux Ministres à examiner les confessions des Mennonites , & à discuter les controverses. L'un étant resté seul , l'an 1626 , demanda un nouveau second ; on lui accorda Doreflaar , au Synode d'Amsterdam , en 1628. Ils s'appliquerent diligemment à leur commission , & publierent en Flamand un très-bon livre , l'an 1637. C'est un corps des controverses anabaptistiques , où les variations de ces gens-là sont marquées exactement. L'Auteur , qui rapporte ces faits , observe que les Eglises prennent garde , conjointement avec le bras séculier , que cette secte ne s'agrandisse : elles sont en sentinelle , dit-il , pour la réprimer si elle produit de nouvelles branches , ou si elle veut sortir hors de ses limites. Il ajoute que les Synodes de Frise ne

cessent de solliciter les Etats de la Province à exécuter & à renouveler l'Edit qui fut publié contre les Anabaptistes l'an 1598, & qu'on en presse principalement l'exécution à l'égard des nouvelles assemblées, & des nouveaux lieux d'exercice que cette Secte ose former. Il dit encore que le Synode des Anabaptistes, tenu à Harlem au mois de Juillet 1649, ayant fait connoître qu'ils avoient dressé plusieurs nouvelles Eglises, c'est aux Pasteurs orthodoxes à chercher les voies de réprimer ces innovations; d'autant plus qu'on se peut fonder sur un Edit de l'an 1651, par lequel leurs hautes Puissances ordonnent qu'il faut mettre les Sectes à la raison, & ne leur point permettre de se répandre. *Sectas cohibendas atque in ordinem redigendas, neque permittendum ut in plura loca quàm hodie sint diffundantur.* C'est ainsi qu'en France l'on interdisoit les lieux d'exercice dont ceux de la religion ne pouvoient pas faire voir qu'ils eussent joui au temps des Edits. Voyez la *Politica Ecclesiastica* de Voetius (b), où il examine si cette secte doit être tolérée: il use de distinction; mais

(b) Au Livre IV, de la Ire. partie, pag. 538; & suiv.

généralement parlant , il penche beaucoup pour la négative. Cependant cette secte s'est conservée jusqu'à présent dans les Provinces-Unies , & elle y jouit de la tolérance.

Il est vrai que peu-à-peu elle s'est guérie de ses principales foibleffes : elle ne se vante plus d'enthousiasmes , elle ne s'oppose point aux ordres des Magistrats , elle ne prêche plus l'affranchissement total de toute sorte de sujétion , la communauté de biens & choses semblables. Mr. Van Beuning parla un jour fort sensément à Mr. de Turenne , sur la tolérance qu'on accorde à cette secte en Hollande. Mr. de Turenne étant en carosse avec cet Ambassadeur , lui témoigna qu'il désapprouvoit la tolérance que les Etats Généraux avoient pour tant de sortes de Religions. Je n'ai que faire de dire ici ce que l'on raconte que Mr. Van Beuning lui répondit à l'égard des autres sectes ; je me contente de rapporter ce qui concerne les Mennonites. » Pourquoi voudriez-vous , » dit-il , qu'on ne les tolérât pas ? Ce » sont de si bonnes gens , & les plus » commodes du monde : ils n'aspirent » point aux charges ; on ne les rencontre point sur sa route , lorsque l'on est

» ambitieux ; ils ne nous traversent
» point par leur concurrence & par leurs
» brigues. Il seroit à souhaiter que par-
» tout la moitié des habitants se fît un
» scrupule de songer aux dignités : l'autre
» moitié y parviendroit avec moins de
» peine , sans employer tant de basses-
» ses & d'artifices , & tant de moyens
» illégitimes. Nous ne craignons point
» la rébellion d'une secte qui met entre
» les articles de sa foi qu'il ne faut ja-
» mais porter les armes. Quel repos
» d'esprit pour un Souverain de savoir
» qu'une telle bride empêchera les mu-
» tineries de ses sujets , quelque char-
» gés qu'ils puissent être d'impôts & de
» tailles ? Les Mennonites payent leur
» part de toutes les charges de l'Etat.
» Cela nous suffit : avec cela nous le-
» vons des troupes qui rendent plus de
» service qu'ils ne rendroient en s'en-
» rôlant. Ils nous édifient par la sim-
» plicité de leurs mœurs : ils s'appli-
» quent aux arts , au négoce , sans
» dissiper par le luxe & par la débauche
» leur patrimoine ou les biens qu'ils
» gagnent. On n'en use pas ainsi dans
» les autres communions : les voluptés
» & les dépenses de la vanité y sont
» une source continuelle de scandale ,

» & un affoiblissement de l'Etat. Mais
 » ils refusent de jurer ; voilà une belle
 » affaire. L'autorité des tribunaux n'en
 » souffre aucun préjudice. Ces gens-là
 » se tiennent aussi liés par la promesse
 » de dire la vérité , que s'ils faisoient
 » des sermens. Toute l'utilité des ser-
 » mens que l'on fait prêter , consiste
 » en ce qu'un homme qui les viole
 » craint un châtiment plus sévère de
 » la part de Dieu , & s'expose à l'infamie , & même à des peines corporelles de la part des hommes. Les Mennonites craignent toutes les mêmes choses , s'ils mentent après avoir donné leur parole qu'ils diront la vérité : ils sont donc ferrés par les mêmes liens que les autres hommes. «

§. V.

Sévérité des Suisses à l'égard des Anabaptistes. Raisons qu'on allégué pour la justifier.

On n'a pu encore éteindre la secte des Anabaptistes parmi les Suisses , quoiqu'on ait usé des voies de la rigueur en divers temps. Je rapporterai quelques

raisons que l'on allégué pour justifier leur sévérité.

La guerre s'étant allumée presque dans toute l'Europe , l'an 1622 , les Magistrats de Zurich donnerent ordre que , conformément à la pratique usitée de tout temps en semblable cas , les habitans du Canton s'exerçassent au métier des armes. Les Anabaptistes refusèrent d'obéir , & représentèrent à ceux qui se préparoient à l'obéissance , que la guerre doit être regardée comme un châtiment divin , & que c'est par la bonne vie , & non par les armes , qu'il faut défendre l'Etat. Ils insinuerent qu'ils aimeroient mieux quitter leur patrie , leurs femmes , leurs enfans , & tous leurs biens , que de repousser par les armes l'ennemi commun. Les bons sujets s'indignerent de cela à un tel point qu'ils furent d'avis qu'on exterminât cette secte ; les Magistrats cherchèrent des expédients plus doux. Ils chargerent les plus sages têtes du Sénat de régler avec les théologiens les plus modérés ce qu'il y auroit à faire dans cette conjoncture. Ce Comité se recommanda avant toutes choses aux prières de toute l'Eglise , & puis voici quelle fut sa première résolution : que l'on

n'oublieroit rien de tout ce qui paroîtroit propre à guérir les faux scrupules des Anabaptistes ; qu'on n'en condamneroit aucun , ni à la mort , ni aux galères ; & qu'on ne feroit aucune chose qui ressentît ou la cruauté , ou la précipitation , ou la passion. Après cela , il fut jugé à propos de conférer avec eux , & on leur marqua trois endroits où ils auroient à s'assembler , afin d'entendre ce qu'on avoit à leur dire. Ils se rendirent à l'assignation : on leur proposa de vive voix & par écrit , les principaux points de la Foi Chrétienne ; ils n'en rejetterent qu'un , qui étoit celui des magistratures. Le Sénat , après avoir vu ce qui se passa dans ces assemblées , manda quelques-uns de leurs chefs. Ils comparurent , ils exposèrent leurs raisons : on y répondit tranquillement ; mais on ne put rien gagner , & néanmoins on les renvoya avec beaucoup de clémence. Ils ne laissèrent pas de se retirer comme des gens qui avoient peur de quelque supercherie , & ils l'avouèrent le lendemain , lorsqu'on leur demanda pourquoi ils avoient fait paroître qu'ils se défioient du sauf-conduit que le Souverain leur avoit fait expédier. Cette douceur des Magistrats dé-

plut beaucoup à plusieurs personnes : cependant on voulut tenter encore les voies de la modération. On assembla les principaux Chefs des Anabaptistes : on les assura que , sans exiger qu'ils prêtassent le serment selon les formules ordinaires , on se contenteroit qu'ils répondissent *oui* , ou *non* ; qu'on les dispenseroit de porter les armes , pourvu que , par leurs prières & par d'autres moyens pieux , ils concourussent au bien public ; & qu'en les engageant à se trouver aux prédications des Ministres , on ne prétendoit leur interdire la liberté de désapprouver ce qu'ils jugeroient contraire à la parole de Dieu ; qu'on vouloit seulement qu'ils ne critiquassent pas cela avant que d'en avoir conféré , ou avec un de leurs Pasteurs , ou avec quelque autre personne ecclésiastique. On finit par des promesses de protection , & par des exhortations pathétiques. Mais quand on vit que ces gens-là ne changeoient point de pensée , on les exhorta bénévolement à se retirer ailleurs , on leur permit d'emporter autant de bien qu'il leur en faudroit pour leur subsistance ; on promit la restitution à tous ceux qui , guéris de leurs erreurs , voudroient revenir ; & l'on déclara que les

enfants & les femmes qui renonceroient à la secte , & ne voudroient pas abandonner la patrie , jouiroient d'une portion convenable du bien des peres & des maris. Les Anabaptistes répondirent que la terre appartient à Dieu , & non pas aux Magistrats , & rejetterent ces conditions. Alors on en vint aux taxes & aux amendes ; & parce qu'ils refusèrent de les payer , & qu'ils crièrent à la tyrannie , on confisqua tous leurs biens. Ils murmurèrent encor plus : il s'assemblerent nuitamment ; ils prièrent Dieu de réprimer la fureur du Magistrat par la peste , la famine & par telles autres calamités. Là-dessus on se trouva obligé de recourir à un remede plus fort : on en mit plusieurs en prison. Ils se sauverent presque tous par une brèche qu'ils firent à la muraille , & ne se montrerent pas moins inquiets qu'auparavant : on les remit en prison , on les exhorta de temps en temps à se convertir , ou à se retirer de bon gré hors de la patrie ; ils persisterent à demander simplement la liberté. Ils offrirent de rendre raison de leur doctrine devant tout le peuple : on leur refusa cette demande ; mais on voulut bien leur proposer une dispute par écrit , & on leur

marqua même les points de la controverse : il répondirent toujours qu'ils ne pouvoient se défendre tandis qu'ils seroient en prison. Notez que leurs fugitifs semerent par-tout des plaintes atroces, comme si leurs prisonniers avoient été maltraités le plus inhumainement du monde.

Voilà une apologie fondée sur la patience très-longue qui précéda les rigueurs ; mais voici d'autres moyens plus particuliers, & qui résultent de la nature, ou de la constitution du gouvernement en ce pays-là. Les Suisses ne repoussent point l'ennemi avec des troupes auxiliaires ou soudoyées, mais en se rangeant eux-mêmes sous le drapeau ; & l'un des fonds de leur subsistance est la permission qu'ils donnent de lever du monde chez eux pour le service des étrangers. Il importe donc au Souverain que tous les sujets soient propres aux armes & aiment la guerre. Voilà pourquoi les Anabaptistes ne leur conviennent pas, gens qui ne veulent blesser ni tuer personne, & qui s'étudient à intimider les plus belliqueux ; car ils inspirent des scrupules de conscience sur l'effusion du sang humain, &

sur les passions inféparables du métier des armes.

§. V I.

Des Martyrs Anabaptistes.

L'Anabaptisme se vante d'un grand nombre de martyrs : son martyrologe est un gros *in-folio*. Si cette secte n'avoit d'autres martyrs à produire que ceux qu'on a fait mourir pour des attentats contre le gouvernement , elle se rendroit ridicule par son gros martyrologe ; mais il est sûr que plusieurs Anabaptistes , qui ont souffert constamment la mort pour leurs opinions , ne songeoient point à se soulever. Citons un témoignage qui ne puisse pas être suspect. C'est celui d'un écrivain qui a réfuté de toute sa force cette secte. Il remarque que trois choses ont été cause qu'elle a fait tant de progrès. La I^{re}. est que ses Docteurs étourdissoient par un grand nombre de passages de l'Écriture ceux qui leur prêtoient l'oreille : la II^{de}. , qu'ils affectaient un grand dehors de sainteté : la III^{me}. , que ces sectaires témoignent beaucoup de constance à souffrir & à mourir. Il

prouve qu'aucune de ces trois choses
 n'est une marque d'orthodoxie. Voici
 ce qu'il dit sur la dernière. » La troi-
 » sième marque, par laquelle les Ana-
 » baptistes séduisent les simples & in-
 » constants, est leur constance à souf-
 » frir & à mourir. Mais cela est trop
 » simple & trop froid, pour faire que
 » leur doctrine d'Antechrist soit bonne
 » & saine : comme dit Saint Cyprien,
 » la peine ne fait pas le Martyr, mais
 » la cause. L'Écriture témoigne que
 » ceux-là sont martyrs & bienheureux,
 » qui souffrent pour la justice, pour la
 » vérité & pour le nom de Christ. Pour
 » laquelle vérité les Anabaptistes ne
 » souffrent pas, qui est une chose à
 » déplorer, mais pour une doctrine
 » d'Antechrist. Et certes les Princes &
 » les Rois ne tiennent pas bon ordre
 » pour extirper cette secte, ils font
 » mourir ces pauvres gens simples, la
 » plupart étant séduits. Ils devraient
 » plutôt suivre les bons rois, comme
 » Ezéchias & Josias, lesquels ont les
 » premiers rejeté hors de leurs ter-
 » res toutes idolâtries, & quant &
 » quant ont reformé la vraie Religion :
 » ainsi devraient-ils faire prêcher la
 » vraie doctrine apostolique publique-

» ment ; lors quand cela se feroit , je
 » crois qu'il ne seroit pas besoin de tant
 » de feu pour mettre à mort ces pau-
 » vres simples gens séduits (c). « En-
 suite il prouve par des exemples , que
 gens , qui ne souffroient pas pour jus-
 tice , ont fait paroître un très-grand
 courage. Il allègue le mauvais larron ,
 les Efféniens , les Circoncillions , les
 martyrs Papistes , les Arriens , Mahu-
 métistes , les Philosophes Zenon & So-
 crate. Mais il ne dit rien qui insinue
 que les martyrs anabaptistes aient souf-
 fert la mort pour s'être révoltés contre
 l'Etat , ou avoir excité les sujets à la
 révolte. Il représente au contraire leurs
 martyrs comme des gens simples &
 séduits. Cela peut être vrai des Anabap-
 tistes de Hollande ou Mennonites que
 George Cassander nous donne pour des
 gens qui faisoient paroître un bon cœur,
 un cœur pieux , qui s'écartoient de la
 foi par un faux zele , beaucoup plus que
 par malice ; qui condamnoient les fu-
 reurs de ceux de Munster , & enseignoient
 que le regne de Jesus-Christ ne doit s'é-
 tablir que par la croix ; & qui sont ,
 ajoute-t-il ,

(c) Racine , source & fondement des Anabap-
 tistes , par Guy de Bres , p. 9.

ajoute-t-il, plus dignes de compassion & d'instruction, que d'être persécutés (d). Mais Munzer & ses semblables ne peuvent pas être mis de ce nombre, & il faudroit être aussi fanatiques & aussi méchants qu'eux pour les regarder comme des martyrs de la bonne cause.

Remarquons en passant qu'on n'avoit point d'autres raisons pour réfuter les Anabaptistes, que celles dont les Catholiques se servoient contre les Protestants. » La première marque, dit l'Auteur dont je viens de citer un long passage, par laquelle ils trompent & séduisent beaucoup de gens, c'est quand sans sens, jugement, ni raison, ils allèguent une infinité de textes de l'Écriture Sainte à tort & à travers, tout ainsi comme s'ils avoient mangé la Bible, combien que néanmoins le plus souvent ils ne connoissent pas un A pour un moulin à vent, comme on dit, les pauvres gens demeurent là tout court, étant ravis en admiration d'oïr tant d'écriture, & pensent avoir de grands Docteurs entre mains. Mais je prie tels gens

(d) Georg. Cassander, Præfat, Tractat. de Bap-
tismo infantium.

» simples de penser qu'il n'y a jamais
 » eu d'hérésie au monde qui ne se soit
 » toujours servie de l'Écriture , la cor-
 » rompant & détournant pour la faire
 » servir à maintenir leurs blasphèmes ,
 » combien que toutefois l'Écriture ne
 » donne point d'occasion d'erreur &
 » hérésie ; mais elles viennent par le
 » contraire , comme dit Christ : Ce que
 » vous errez , n'est-ce pas parce que
 » vous ne savez les Écritures ? » Quant
 à la seconde marque par laquelle les
 Anabaptistes séduisoient & *subvertis-*
soient les cœurs des simples , qui étoit
 la sainteté contrefaite , il prouve par des
 exemples qu'elle est bien souvent le ca-
 ractère des faux Docteurs. Il est certain
 que les Catholiques avoient à répondre
 à ces trois difficultés : 1. Que les Pro-
 testants ne parloient que de la Bible ;
 2. Qu'ils condamnoient les danses , le
 luxe des habits , le cabaret , &c. 3. que
 plusieurs d'entre eux mouroient cons-
 tamment pour leur Religion. On réfutoit
 ces difficultés tout comme l'Auteur
 protestant dont on vient de lire les pa-
 roles , les a réfutées. Ceci montre de
 plus en plus le préjudice que l'Anabap-
 tisme caufoit aux Protestants ; car il
 le falloit refuter par des raisons que les

Papistes faisoient valoir contre ceux qui les avoient employées.

Au reste , il y a dans le martyrologe de Geneve quelques personnes qui étoient Anabaptistes. Notez que ceux-ci ont publié deux martyrologes , l'un à Haerlem en 1615 , l'autre à Horn , l'an 1617. Ces deux ouvrages ont fait éclater la discorde des Anabaptistes ; car ceux de Horn ont critiqué le martyrologe de ceux de Haerlem , comme un ouvrage où l'on avoit procédé de mauvaise foi. En répondant à cette censure on se servit de la voie de recrimination : on accusa les compilateurs du martyrologe de Horn d'y avoir fourré des gens qui avoient souscrit à la confession des Réformés quant à l'article de l'Incarcation de Jesus-Christ. Le principal compilateur du martyrologe de Horn se nommoit Jaques Outerman. La préface de ce livre n'est pas moins injurieuse aux Luthériens , & aux Calvinistes , qu'aux Papistes. Ils y sont tous accusés de tyrannie.

§. V I I.

*Doctrines faussement attribuées à cette
Secte par Moreri & autres.*

Moreri n'a pas eu raison de charger cette Secte de deux doctrines qu'il lui impute ; l'une est qu'une femme est obligée de consentir à la passion de ceux qui la recherchent , l'autre que le mariage des personnes qui n'adhèrent pas à leurs sentimens est illégitime. Cet Auteur avoit trouvé dans Prateolus que , selon les Anabaptistes , les femmes sont obligées à prêter leur corps à tout homme qui les en sollicite ; & que réciproquement les hommes sont obligés de satisfaire les desirs de toute femme qui leur en témoigne. *Dicunt postremò quamlibet mulierem obligatam esse ad cœundum cum quolibet viro eam petente , & contra eodem vinculo astringunt omnem virum ad tantumdem reddendum cuilibet mulieri hoc ab illo petente.* Selon cela , il y auroit un mariage naturel entre tous les hommes & toutes les femmes : je veux dire que , par devoir , & à peine de commettre un crime , chaque homme seroit tenu de contenter quelque femme que

ce fût , quand il en feroit requis ; & chaque femme feroit tenue de complaire à quelque homme que ce fût , quand elle en feroit requife. Les devoirs que Saint Paul expose , qui font qu'un mari n'a pas la puiffance de fon corps , & la doit confidérer comme transfmife à fon épouse ; & que celle-ci pareillement doit confiderer la puiffance de fon corps transférée à fon époux : ces devoirs , dis-je , très-juftes & très-raifonnables dans le mariage d'un avec une , n'auroient point de bornes : ils s'étendroient de chaque homme fur toutes les femmes , & de chaque femme fur tous les hommes : chofe fi extravagante dans l'état de fociété qu'il eft difficile de s'imaginer qu'aucune feéte d'Anabaptiftes l'ait enseignée. Les loix naturelles , dans cette hypothefe , feroient beaucoup plus impossibles à accomplir , que les loix de l'Évangile ; & il feroit jufté à cet égard de renouveler cette plainte , c'est un joug que , ni nous , ni nos peres , n'avons pu porter. En un mot , ce ne peut pas être une loi de la nature ; car la nature n'oblige à rien d'impossible. La beauté & la tendresse de confcience , fous une pareille loi , feroient un poids qui feroit bientôt crever les plus vigou-

reux & les plus robustes. Il n'y auroit point de personnes aussi à plaindre que celles qui seroient belles & consciencieuses. La doctrine de la communauté des femmes n'égalé point l'extravagance de celle-ci : elle n'ôte pas la liberté de refuser ; elle n'engage pas la conscience à tout acquiescement.

Peut-être ne me tromperai-je pas si je conjecture que les faiseurs de Catalogues d'hérésies , les originaux de Præteolus , ont forgé cette chimère , en donnant un mauvais sens par ignorance , ou par malice , à l'une des conséquences de l'égalité des conditions. Il est certain qu'au commencement les Anabaptistes enseignoient cette égalité : d'ou il s'ensuivoit qu'une fille de bonne maison ne devoit pas refuser les propositions de mariage avec un fils de payfan , & qu'un gentilhomme ne devoit pas rejeter les recherches d'une payfanne. Si nos compilateurs d'hérésies ont bâti sur ce fondement la doctrine absurde qu'ils ont imputée aux Anabaptistes , sont-ils moins impertinents que ce dogme même ?

Je ne pense pas non plus que ces sectaires aient regardé comme illégitime le mariage des autres Chrétiens , &

qu'ils aient confondu tous les bâtards avec les enfans des personnes mariées ; qu'ils aient cru , par exemple , que la naissance de Calvin n'étoit pas moins accompagnée de fouillures que celle d'Erafme. Mais il y a des gens qui n'y regardent pas de fi près , sur-tout quand il s'agit de diffamer des hommes qui font profession d'avoir d'autres sentimens qu'eux.



C A L V I N.

§. I.

Quelques particularités concernant la vie de ce Réformateur. Berceau du Calvinisme. Caractere de Calvin.

JEAN-CALVIN naquit à Noyon en Picardie , le 10 de Juillet 1509. Comme on le destinoit à l'Eglise , on lui obtint de bonne heure un bénéfice dans la Cathédrale de Noyon , & ensuite la Cure de Pont-l'Evêque , Village auprès de Noyon. Mais cette premiere destination n'eut aucun effet , tant parce que les conseils de Robert Olivetan ayant engagé Calvin à étudier la Religion dans sa

source , furent cause qu'il résolut de renoncer aux superstitions dont il voyoit le Catholicisme surchargé , qu'à cause que son pere aima mieux le faire Avocat que Théologien. Ce pere avoit raison , mais Jean Calvin étoit destiné à jouer un rôle sous ce dernier titre. Je dirai ici en passant que , dans sa jeunesse , il composa un commentaire sur le Traité de Seneque *de Clementiâ* , mais que dans la suite il fit bien peu d'usage des excellentes maximes de douceur , de clémence & d'humanité qu'il commençoit alors.

Quand il se retira de France pour suivre plus librement le parti de la Réforme , il choisit Bâle pour le lieu de sa retraite. Il publia son *Institution Chrétienne* dont nous parlerons bientôt. Il retourna en France ; & en 1536 , il s'arrêta à Geneve où Guillaume Farel l'engagea à coopérer au grand œuvre de la Réforme. Il fallut donc que Calvin acceptât la vocation que le Consistoire & les Magistrats de Geneve , avec le consentement du peuple , lui adressèrent tant pour prêcher , que pour être Professeur en Théologie. Il s'étoit réduit à leur accorder son ministère pour cette dernière fonction , ne voulant point de

la première. Mais il fallut enfin qu'il se chargeât de l'une & de l'autre. L'année suivante il fit jurer solennellement au peuple un formulaire de foi avec la rejection ou l'abjuration du Papisme. Tel fut le commencement du Calvinisme dont Geneve fut le berceau.

Cependant les Genevois chasserent bientôt leur nouvel Apôtre. Comme la réformation des dogmes n'avoit point remédié à la corruption des mœurs qui avoit régné dans Geneve, ni à l'esprit factieux qui avoit tant divisé les principales familles, Calvin assisté de ses collègues, déclara que vu l'inutilité de leurs remontrances, on ne pouvoit point célébrer la Cène pendant que ces désordres subsisteroient. Il déclara aussi qu'on ne pouvoit pas se soumettre aux réglemens que le Canton de Berne venoit de faire, & qu'on vouloit être ouï dans le Synode qui devoit se tenir à Zurich. Voici quels étoient ces réglemens. L'Eglise de Geneve se servoit du pain levé dans la communion, elle avoit ôté des temples les Fonts Baptismaux, & aboli toutes les Fêtes à la réserve des Dimanches. Les Eglises du Canton de Berne désapprouverent ces trois choses & firent un acte dans

un Synode tenu à Lausanne pour demander que l'usage des azymes, les Fonts-Baptismaux & les Fêtes fussent rétablis dans Geneve. Tels étoient les réglemens à quoi Calvin refusa d'acquiescer. Les Syndics convoquerent le peuple ; il fut ordonné à Calvin, à Farel & à Rivet, de sortir dans deux jours hors de la ville ; on prit leur refus de célébrer la Cène pour une espece de sédition, ou de despotisme ecclésiastique dont on craignit les suites. Calvin se retira à Strasbourg où il fonda une Eglise François dont il fut le premier Ministre. Il y professa aussi la Théologie. Les Théologiens de cette ville voulurent qu'il assistât à une Diète que l'Empereur avoit convoquée à Worms & à Ratisbonne, pour voir s'il seroit possible de pacifier les troubles de Religion. Il s'y trouva donc avec Bacer, & conféra avec Mélancton. Ceux de Geneve firent tant d'instances pour le recouvrer, qu'enfin il leur engagea son ministère pour un certain temps ; mais il fallut attendre qu'il fût revenu de la Diète de Ratisbonne. Il rentra dans Geneve le 13 de Septembre 1541, au grand contentement du peuple & des Magistrats qui l'avoient chassé quel-

ques années auparavant , & auxquels il ne tarda pas de faire sentir le poids de sa présence. La première chose qu'il y fit , fut d'établir un formulaire de discipline , & une Jurisdiction confistoriale qui eût en main l'exercice des censures & des peines canoniques jusques à l'excommunication inclusivement. Cela déplut à plusieurs personnes qui virent bien que l'on cherchoit à faire subsister la tyrannie Romaine sous une autre forme : car l'esprit ecclésiastique est le même dans toutes les sectes religieuses. Mais auroit-on eu bonne grace de se plaindre de la première démarche d'un homme que l'on venoit de rappeler avec les plus vives instances. La chose fut exécutée comme Calvin le vouloit ; ce nouveau canon passa en forme de Loi dans une assemblée de tout le peuple le 20 Novembre 1541. Le Clergé & les Laïques s'engagerent pour toujours à s'y conformer. La sévérité inflexible avec laquelle il maintenoit en toutes rencontres les droits de son Consistoire , fit bientôt sentir la faute que l'on avait faite , & comme elle étoit irréparable , elle lui attira beaucoup d'ennemis & causa quelquefois du désordre dans la ville. Nous

parlerons dans la suite de différents démêlés qu'il eut. Il ne s'étonnoit de rien, suffisoit à tout par sa plume ou par sa présence, gouvernoit de son cabinet les Eglises de France, d'Allemagne, d'Angleterre & de Pologne. Il vécut toujours actif, & presque toujours la plume à la main, lors même que ses maladies l'attachoient au lit; il vécut, dis-je, dans les travaux continuels que son zele pour le bien général des Eglises lui imposoit, jusques au 27 de Mai 1564.

C'étoit un homme qui avoit de grands talents, beaucoup d'esprit, un jugement exquis, une fidele mémoire, une plume solide, éloquente, infatigable, un grand savoir; mais ces grandes qualités étoient altérées par un zele outré qui alloit ordinairement jusqu'à l'emportement. Calvin traitoit d'hérétique quiconque ne pensoit pas comme lui, & sous ce nom il le haïssoit cordialement. Il avoit l'esprit violent, impérieux, persécuteur, ne gardant point de mesures dans sa haine. Plusieurs de ses actions & de ses livres en font foi. Nous aurons occasion d'en parler avec quelque détail. Du reste Calvin convenoit de bonne foi de son tempérament colé-

rique. » Je suis colere de ma nature ,
 » disoit-il , je combats sans cesse contre
 » ce défaut , mais jusques ici je n'ai pas
 » tant profité que je voudrois. « Il se
 peut que Calvin ait combattu intérieure-
 ment contre sa passion dominante ;
 mais il ne nous reste aucun monument
 de ses victoires à cet égard. Nous le
 voyons au contraire dominé par l'*O-*
dium theologicum presque dans toutes
 les rencontres , & suivant comme en
 aveugle l'impétuosité de son tempéra-
 ment , maudissant , invectivant , persé-
 cutant quiconque osoit encourir son
 indignation , en suivant d'autres senti-
 ments que les siens.

§. I I.

*Institution Chrétienne de Calvin. Des
 différentes éditions & traductions de
 cet ouvrage. Divers changements &
 corrections que l'Auteur y fit. Du
 véritable nom de Calvin. Différents
 jugemens sur son ouvrage.*

Quelques-uns disent que Calvin com-
 posa la plus grande partie de son *Ins-*
titution à Claix , dans la maison de
 Louis du Tillet. Cela pourroit être ,

mais Beze , qui a écrit sa vie , n'en dit rien & ne marque pas l'année de l'Édition , quoiqu'il en marque l'occasion. Il dit que François I briguant l'amitié des Protestants d'Allemagne , & sachant qu'ils étoient fort indignés des persécutions cruelles que leurs freres souffroient en France , se servit d'un subterfuge par l'avis de Guillaume de Bellai : ce fut de leur faire accroire qu'il n'avoit puni que certains Enthoufiastes , qui sous le nom d'Anabaptistes substituoient à la parole de Dieu leurs inspirations & méprisoient tous les magistrats. Calvin se crut obligé de faire l'apologie des Réformés qu'on brûloit en France ; & c'est ce qui l'engagea à publier son Institution , avec une Épître Dédicatoire à François I , qui est une des trois ou quatre Préfaces que l'on admire le plus. Elle est datée de Bâle le 1 Août 1536. Cette date s'accorde parfaitement avec le narré de Beze , car ce fut en 1535 que Guillaume du Bellai se servit de cette méchante défaite , vérifiant très-bien ce vieux quolibet , *Vous nous prenez pour des Allemands.* Voici ce qu'on trouve dans la vie de Calvin. *Edere coactus est christianæ religionis institutionem , quam vocavit ,*

operis longè maximi rudimentum. Quùm enim illam Francisci Regis carnisficinam ægrè ferrent Germani Principes, qui Evangelio nomen dederant & quorum ille tum amicitiam ambiebat, hoc unum ille Ἐοφὸν φάριμακον autore Guilielmo Bellaio Langæo repererat, ut sese nonnisi in Anabaptistas pro Verbo divino suum tantùm spiritum jaçtantes, & omnium Magistratum contemptores animadvertisse diceret. Hoc verò dedecus veræ Religioni inustum non ferens Calvinus, ejus edendi libri occasionem arripuit, meo quidem judicio incomparabilis : additâ excellenti ad Regem ipsum Præfatione, quam si fortè legisset ille, aut ego vehementer fallor, aut magnum esset illi meretrici Babylonicæ jam tum vulnus illatum. Bèze prétend que Calvin, après la publication de ce livre, alla voir la Duchesse de Ferrare en Italie, d'où étant revenu en France, & ayant donné ordre à ses affaires, il voulut regagner Bâle ou Strasbourg, par les terres du Duc de Savoie ; mais qu'on l'obligea à s'arrêter à Geneve, & qu'il y fut déclaré Ministre & Professeur en Théologie, au mois d'Août 1536. Cela est si incompatible avec la date de la Préface, qu'il n'est pas be-

soin que j'en montre l'incompatibilité. Je n'oppose point Mr. Spon à Théodore de Beze ; Mr. Spon , dis - je , qui dit qu'au mois de Septembre 1536 , Farel fit consentir Calvin *de demeurer* à Geneve , *non pas pour prêcher , mais pour enseigner la Théologie*. On n'auroit jamais fait si l'on vouloit rapporter les différences chronologiques que l'on trouve entre les relations des uns & les relations des autres. Voilà par exemple Mr. Leti qui dit que Calvin arriva à Geneve le 14 de Septembre. Cela nous éloigne bien du mois d'Août de Théodore de Beze ; car selon Mr. Spon que Mr. Leti ne contredit point , Calvin résista *long-temps* aux prieres de Farel. Mr. Leti suppose que Calvin en homme d'esprit se fit prier , & s'excusa par bien des raisons , jusqu'à ce que les Syndics se joignirent aux ministres pour le prier de demeurer. Revenons au livre de l'Institution.

La premiere fois qu'il parut , ce n'étoit que l'ébauche d'un grand ouvrage. L'auteur le retoucha dans la suite plus d'une fois , & le rendit si excellent , que Scaliger même l'a admiré. Peu de personnes ignorent le fameux distique de Paul Thurius.

*Præter Epistolicas , post Christi tempora chartas:
Huic peperere libro sæcula nulla parem.*

La premiere Edition est de Bâle 1535 , *in-8°*. La seconde est de Strasbourg 1539 , *in-Folio*. Calvin y étoit alors professeur en Théologie & Ministre. Elle étoit plus ample & plus correcte que la premiere. On pouvoit dire la même chose de la troisieme par rapport à la seconde. Cette troisieme Edition est de Strasbourg 1543. C'est à celle-ci que se rapportent ces paroles de Jean Sturmius , que l'on imprime ordinairement à la tête de l'Ouvrage ; *Joannes Calvinus homo acutissimo judicio summâque doctrinâ & egregiâ memoriâ præditus est , & scriptor est varius , copiosus , purus , cujus rei testimonium est institutio Christianæ religionis , quam primò inchoatam , deinde locupletatam , hoc verò anno absolutam edidit.* Gesner avoit oui dire qu'en 1544 on en faisoit une quatrieme édition dans la même ville , avec de nouvelles augmentations. Celle de Geneve 1550. *ex officinâ Joannis Gerardi in-4.* seroit donc la cinquieme pour le moins : le titre porte qu'elle a été corrigée en une infinité de lieux , & ornée de deux

indices : *Nunc ex postremæ autoris recognitione quibusdam locis auctior infinitis verò castigatio. . . . Additi sunt indices duo locupletissimi ; unus rerum insignium , alterno verò locorum omnium , quos partim ex sacris Bibliis , partim ex aliis Theologicæ Doctoribus Author tanquam ex divite penu in suum usum vel aptè transtulit , vel doctè interpretatus est.* La dernière révision de l'auteur , tant pour l'édition latine , que pour l'édition françoise , est de l'an 1558. C'est alors que l'ouvrage fut divisé en IV livres , & chaque livre en plusieurs chapitres , qui montent en tout à 80 , y en ayant 18 , au premier livre , 17 au second , 25 au troisieme & 20 au quatrieme. L'édition de 1550 n'est divisée qu'en 21 Chapitres. C'est donc une fausseté que de dire avec Mr. Varillas , qu'environ l'an 1535 l'institution de Calvin fut imprimée en 4 livres & 104 Chapitres. Papyre Masson a trompé Mr. Varillas avec ces paroles *Basileæ anno 1536 publicavit de institutione Christianæ religionis libros quatuor. . . . illa institutione sæpe aucta & millies excusa capitibus centum & quatuor. . . . rejicit , &c.* On dit qu'on se plaignoit de Théodore de Beze

au fujet de fes notes fur le nouveau Testament , lesquelles il changeoit & corrigeoit à chaque nouvelle édition. Bolsec pousse de semblables plaintes , ou plutôt des insultes grossièrement expliquées , contre les fréquentes corrections de l'ouvrage de Calvin. » Je ne » puis , *dit-il* , laisser un point escrit » par de Beze , au grand honneur » (comme il pense) de son maistre , » pere & amy Calvin : c'est qu'estant » contraint à cause de sa maladie de » demeurer en la maison , & de quitter » de lire & de prescher , il ne perdoit » pour cela le temps ; car il ne laissoit » de travailler en sa maison , tellement » que durant ce temps-là il commença » & paracheva sa derniere Institution » Chrétienne , latine & françoise sur » ce sujet. Il seroit raison de deman- » der à Beze quelle estoit cette derniere » Institution : car on n'a veu que la » premiere , laquelle déjà long-temps » auparavant il avoit composée & mise » en lumiere. Si la premiere estoit si » bien faite , & entièrement complete , » quel besoin de la refaire tant de fois ? » Voilà le mensonge descouvert , le- » quel dit Beze que son maistre , pere » & amy Calvin estoit si absolument

» docte, que jamais il ne s'étoit retracté
 » de ses sentences ou propositions es-
 » crites, ou dites de bouche ; car ayant
 » esté reprins & accusé d'hérésie pour
 » plusieurs fausses sentences trouvées
 » en son livre de l'Institution de la
 » premiere & seconde édition, il les
 » raccommodoit & corrigeoit, puis
 » supprimant les premiers, il faisoit
 » r'imprimer le mesme livre corrigé :
 » cependant il faisoit teste contre tous
 » ceux qui censuroient & reprenoient
 » ses erreurs, & les appelloit menteurs,
 » imposteurs & calomniateurs, se re-
 » mettant à cette derniere impression
 » de son Institution en laquelle il avoit
 » corrigé ses erreurs, & ainsi par cette
 » ruse il se vouloit faire docteur absolu
 » & irrépréhensible, qui ne s'estoit ja-
 » mais retracté des sentences qu'il eust
 » dites ou escrites. » Si l'on en croit
 Maimbourg, l'Institution chrétienne
 de Jean Calvin parut premièrement en
 François. Mr. de Spon dit la même
 chose, & ajoute que ce fut à Bâle, le
 premier d'Août 1535, & qu'il y avoit
 au Titre une épée flamboyante, avec
 ces mots, *Non veni mittere pacem, sed
 gladium* ; c'est-à-dire, *Je ne suis point
 venu pour porter la paix, mais l'épée.*

Je ne saurois bien dire s'ils se trompent : je fais seulement qu'avant l'année 1544, il y avoit eu des éditions de cet Ouvrage en François. Il y en a eu des versions en Italien, en Allemand, en Flamand, en Espagnol & en Anglois. Mais M^r. Teiffier ne devoit point prendre à la lettre ce *millies excusa* de Papyre Masson. *Il témoigne*, dit M^r. Teiffier, *qu'elle fut si bien reçue du public, qu'il s'en fit en peu de temps plus de mille éditions.* Papyre Masson n'avoit garde de dire cela.

Voici l'extrait d'une lettre. » La plus
 » vieille édition de l'institution de Cal-
 » vin que l'on ait dans la Bibliothèque
 » de Geneve est un *oçtavo* de 514 pag.
 » imprimé à Bâle *per Thomam Plat-*
 » *terum & Balthasarum Latium mense*
 » *Martio, Anno 1536.* A la fin du
 » livre est la figure de Minerve, avec
 » ces mots, *Tu nihil invita facies di-*
 » *cesve Minervá.* Le commencement y
 » manque jusqu'à la page 42. On ne
 » peut donc point savoir par cet exem-
 » plaire si l'épée au milieu des flammes
 » a été mise dans cette édition, elle est
 » dans plusieurs autres & Latines &
 » Françaises, comme dans une Fran-
 » çoise de l'an 1545, & dans une autre

» de 1561. » J'ai observé que le Libraire Jean Girard , qui imprima en Latin cette institution l'an 1550 *in-4°*. ne mit point autour de l'épée entourée de flammes les paroles , *non veni pacem mittere in terram , sed gladium* , comme il les avoit mises au frontispice du Traité de Jean Calvin , *contre la secte fantastique & furieuse des libertins* , l'an 1545 ; mais j'ai observé aussi qu'il les employa dans l'édition Françoisise de l'Institution , l'an 1553 , *in-4°*. Au reste , je ne crois point que cette édition de Bâle , *per Thomam Platterum & Balthasarum Latium mense Martio Anno 1536* soit la premiere.

Passage remarquable du livre de Calvin contre les Papes & les Cardinaux.

C'est dans son Institution Chrétienne (*Liv. IV. Chap. VII. n°. 27.*) que Calvin parle d'une maniere si révoltante de la Religion des Papes & des Cardinaux. » Le premier article de leur secte Théologie qui regne entre eux , » *dit-il* , est qu'il n'y a point de Dieu. » Le second , que tout ce qui est escrit » & tout ce qu'on presche de Jesus-Christ n'est que mensonge & abus. Le » troisieme , que tout ce qui est contenu en l'Ecriture touchant la vie » éternelle & la résurrection de la » chair , ne sont que pures fables. « Il

n'en falloit pas tant pour être justement traité de Calomniateur. Du reste il n'est pas le seul qui ait mérité une pareille censure. On nous assure que Castellan fut si scandalisé de la corruption qu'il remarqua dans la Cour de Rome, que même plusieurs années après il ne pouvoit y songer, ni en parler, sans une grande émotion. Il pouffoit la chose si loin qu'il croyoit que la Religion n'étoit à Rome qu'une pure comédie dont on se servoit pour tromper le monde, afin de se conserver la domination. *Memini eum aliquando, cum Pontificum Romanorum supinas libidines, avaritiam & rapacitatem, Religionis contemptum, superbiamque Cardinalium, luxum & ignaviam, nundinationesque, cauponationes, & flagitia reliqua Aulicorum Romanensium describeret, & cætera quæ tunc vidisset commemoraret, ità animo concitari & indignatione commoveri consuevisse, ut ei non modo in facie color, sed & toto corpore gestus motusque immutarentur, ut etiam mihi frequenter diceret sibi esse persuasissimum ne Pontifices quidem Romanos, Religionis & sacrorum Antistites, tot suis suorum flagitiis sceleribusque contaminatos, verè & ex animo Chris-*

tum colere ; quæ autem in Religione facerent , retinendæ dominationis causâ , veluti larva ad fallendam apposita , egregiè simulare (a).

Erasme dit aussi qu'il a entendu de ses propres oreilles blasphémer impunément à Rome , contre Jesus-Christ & ses Apôtres ; que des prêtres même du Palais du Pape avoient dit des horreurs , en célébrant la Messe , & cela à voix si haute que plusieurs des assistants les avoient entendus. *At ergo Romæ his auribus audivi quosdam abominandis blasphemis debacchantes in Christum , & in illius Apostolos , idque multis mecum audientibus , & quidem impunè. Ibidem multos novi qui commemorabant se dicta horrenda audisse à quibusdam Sacerdotibus Aulæ Pontificiæ Ministris , idque in ipsa Missa , tam clarè ut ea vox ad multorum aures perveniret (b).*

On a trouvé fort mauvais , que Calvin , au lieu de se donner le nom de *Cauvin* , qui étoit celui de sa famille , il ait pris celui de *Calvin*. Monsieur Drelincourt l'a justifié sur cela comme

(a) Galland , in *Vita Castellan.* p. 27.

(b) Erasmus , *Epis. XXXIV. Lib. XXVI. p. 1456.*

il falloit , non-seulement par des exemples , mais aussi par une raison solide. *Au fond , dit-il , le changement d'une lettre arrivée au nom de Calvin n'est pas considérable ; & même il se peut dire qu'il est nul. Et de fait , ayant à traduire en Latin le nom de Cauvin , pour lui donner un air & une termination convenable au génie de cette langue-là , on ne l'a pu traduire autrement que par Calvinus. Car comme au lieu de Cave en Picard , & de Chauve en François , tous les bons Auteurs disent en Latin Calvus : ainsi au lieu de Cauvin en Picard & de Chauvin en François , on ne peut dire en Latin que Calvinus. Or les premiers ouvrages de cet homme de Dieu , ayant esté écrits en Latin ; & estant connu par-tout par ce nom de Calvinus , si lorsqu'il a écrit en François il eust pris un autre nom que celui de Calvin , l'on eut cru que l'ouvrage eust été d'un autre Auteur , & cela eut fait grand tort & au Public & aux Imprimeurs. Voici bien d'autres changements de nom : » Le plus insigne » affronteur de tous les hérétiques en » matiere de déguisements a été Jean Cal- » vin , lequel , sur le commencement de » sa révolte , agité d'un esprit rebuant ,*

Tome VI, C

» & ayant peur de son ombre, changea
 » plus souvent de nom que de cham-
 » bre ; car 1. L'an M. D. XXXIX ,
 » ayant à demy léché le petit ourfat de
 » ses premières Institutions , il les pré-
 » senta au Roi François premier sous
 » le nom de JOANNES ALCVINUS ,
 » qui fut l'anagramme de son nom ,
 » & elles sont imprimées sous ce titre ,
 » *A Strasbourg, per Vindelinum Ri-*
 » *belium mense Augusto Anno M. D.*
 » *XXXIX.* 2. L'an M. D. XLIII , il
 » se fit appeller JOANNES CALIDOE-
 » NIUS d'un nom my party du Grec
 » & du Latin , comme qui diroit *Joan-*
 » *nes de Calido vino* : & c'est ainsi qu'il
 » s'est signé à la fin des œuvres de Pa-
 » cianus en l'Épître qu'il écrit à son
 » amy Boygarde , *Boygardo Joannes*
 » *CALIDÆNIUS.* S. C'est ce mot
 » qu'on estime véritablement répondre
 » au nom de sa famille , car le mot de
 » Calidænius se tourne en François de
 » Chauvin , & c'est en vérité à ce qu'on
 » croit le vrai nom de son pere : 3.
 » L'an M. D. XLVIII. il se fit nom-
 » mer JOANNES CARVINUS , comme
 » qui diroit *Chervin* , & c'est ainsi qu'il
 » s'est signé à la fin des *Ænigmes d'O-*
 » *rus Apollo* imprimées à Paris , chez

» Chrestien Wechel, l'an M. D. LXIII.
 » *Per Joannem Mercerum*, qui en fut
 » le premier traducteur ; car au-dessous
 » de cette traduction il se voit une Epi-
 » gramme qui porte pour titre JOAN-
 » NIS CARVINI *ad Mercerum Epi-*
 » *gramma* : 4. Depuis l'an M. D. L.
 » il se fit appeller par les siens CHAR-
 » LES de HAPPEVILLE qui fut un
 » augure fatal, dit Matthieu Launoy
 » en sa réplique, que Calvin & les
 » siens, devoient un jour happer &
 » prendre les Villes par trahison, &
 » surprise, & se cacher dans nos murs,
 » comme l'expérience de cinquante ans
 » nous a fait voir aux despens de tant
 » de noble sang qui s'est espanché pour
 » faire désemparer ces perfides des pla-
 » ces qu'ils ont tenu jusques à main-
 » tenant : 5. Pour ne flotter en une
 » continuelle bizarrerie il se fit appeller
 » JEAN CALVIN, & c'est ce nom qui
 » lui a demeuré jusqu'à maintenant. »

Ces paroles de Garasse sont très-propres
 à dépayser tous les critiques qui ne sont
 pas à portée de consulter les grandes
 Bibliothèques, & pour moi je n'y suis
 pas, j'avoue que je me sens très-incapable
 de réfuter comme il faudroit
 ce passage-là. Je suis persuadé qu'il est

plein de faussetés ; mais n'ayant pas les livres qui me seroient nécessaires pour fournir des preuves littérales & démonstratives contre cet Auteur, je ne pourrai lui opposer que des probabilités. Son premier article sera discuté ci-dessous. Je ne puis rien dire sur le second ; mais je me hazarde bien à lui soutenir qu'il se trompe dans le troisieme : car quelle apparence que Calvin se soit amusé l'an 1548 à composer une Epigramme latine sur un ouvrage tel que celui d'Orus Apollo ? Il y a infiniment plus d'apparence que le *Joannes Carvinus* de cette Epigramme est le véritable nom de celui qui la composa. Florimond de Remond assure que l'un des Apôtres du Calvinisme s'appelloit *Jean Carvin* venu du pays d'Artois, & qu'il régenta à Villeneuve d'Aginois & fit le Ministre sous la robe d'un Magister ; & c'est apparemment le même que ce *Joannes Carvinus* Médecin de Montauban, qui fit imprimer sept Dialogues de Sanguin, à Lion chez Sébastien Gryphius, l'an 1562. Nous pouvons à coup sûr cémentir Garasse sur le quatrieme article ; car quelle extravagance ne seroit-ce point que de supposer que depuis l'an 1550 Calvin se voulût faire connoître

sous le nom de Charles de Happeville? Quel besoin avoit-il alors de se déguiser? Il vivoit en pleine sûreté dans la Ville de Geneve; il étoit connu partout sous son véritable nom; il le mettoit à la tête de ses Livres; il l'avoit rendu vénérable à tout le parti réformé. Garasse confond les tems avec beaucoup d'ignorance: il devoit choisir une autre époque, comme a fait Papyre Masson, qui a débité que Calvin allant voir en Italie la Duchesse de Ferrare se fit nommer Hepeville. Le cinquieme article de Garasse est le plus absurde de tous: il faut être d'une bêtise prodigieuse, pour oser faire imprimer que le dernier nom que ce Ministre se donna fut celui de Jean Calvin, après avoir porté depuis l'an 1550 celui de Charles de Happeville. Mr. de Sponde ne l'accuse d'avoir pris le nom de *Carolus Hepevillus*, que dans le voyage d'Italie en 1535. Notez qu'il l'accuse aussi de s'être donné en 1534 à Angoulême, le nom de *Deparcan*. Le frere de Papyre Masson dit la même chose.

Nous avons déjà vu que Mr. Morcri prétend que Calvin a mis le nom d'Alcuin à la tête de ses *Livres des Institutions*, imprimées à Bâle l'an 1534.

Je ne saurois dire s'il se trompe ;
ou s'il a raison : je n'ai pu trouver
nulle part un exemplaire de la 1. Edi-
tion de cet Ouvrage de Calvin ; mais
ce qui m'empêche de rien déterminer ,
est que selon Mr. de Sponde ce ne fut
que dans l'Edition de Strasbourg 1539,
que l'Anagramme d'Alcuinus fut em-
ployée : *Ipse ex paterno cognomine in
latinam formam mutato , ex Calvino
aliquando transpositis litteris Alcuinum
sese nominavit , uti in institutionis suce
Editione Argentorati 1539 , nomen
cemulatus magni illius Alcuini , qui
Caroli Magni Præceptor fuit , & Pa-
risiensem Academiam instituit. Qui
potius aliâ transpositione Lucianum se
dicere debuisset.* Ce latin n'est qu'une
version un peu libre de ce passage de
Florimond de Remond : » Il se nom-
» moit Jean Chauvin..... Mais comme
» Luther changea son nom : aussi celui-
» cy print le nom de Calvin. Et comme
» si ce nom ne luy sembloit encore assez
» glorieux , ou plutôt infortuné parce
» que l'Anagramme de Calvin fait Lu-
» cian , il se donna le nom d'Alcuin ,
» docte Précepteur de l'Empercur Char-
» lemagne , & fut veue sa premiere
» Institution imprimée à Strasbourg

» l'an 1539. où il s'attribue ce nom. »
 Garasse, comme on l'a vu ci-dessus,
 a parlé plus précisément sur ce fait-là ;
 car il marque le nom même de l'Im-
 primeur. Je n'oserois prendre la néga-
 tive, n'ayant pu trouver aucun exem-
 plaire de cette Edition de Strasbourg
 1539, non plus que de celle de Bâle
 1535 ; mais j'ose bien dire que si cet
 ouvrage a jamais paru sous le nom d'Al-
 cuin, il y a plus d'apparence que ce fut
 dans la 1. Edition, que dans celle de
 Strasbourg 1539, puisqu'en 1539 Cal-
 vin, Professeur & Ministre à Stras-
 bourg, n'avoit pas les mêmes raisons
 de se déguiser qui eussent pu le faire
 résoudre à prendre le nom d'Alcuin l'an
 1535. Notez qu'on l'accuse d'avoir sup-
 posé un livre à Alcuin Précepteur de
 Charlemagne, c'est-à-dire, de l'avoir
 composé lui-même, & de l'avoir publié
 comme un ouvrage de cet Alcuin. L'In-
 quisition de Rome, & celle d'Espagne,
 ont condamné ce Livre-là comme étant
 une production de Calvin, faussement
 attribuée à Alcuin, *Alcuin seu potiùs
 Calvinus. Ejus commentarii in libros,
 de Trinitate, omnino prohibentur.* Elles
 ne marquent ni l'année ni le lieu de l'im-
 pression. Theophile Raynaud touche

cela d'une maniere si vague , qu'on peut croire qu'il n'y a aucun fondement dans cette démarche de l'Inquisition.

On ne s'est pas contenté de critiquer l'Institution de Calvin comme un Ouvrage pseudonyme , on a fort glosé aussi sur la figure que l'on prétend qu'il y fit graver , & l'on a dit que l'ouvrage même n'étoit qu'un recueil de pilleries. Cette figure , dit-on , étoit une épée au milieu des flammes avec ces mots , *Non veni mittere pacem , sed gladium*. Plusieurs Ecrivains ont assuré que ce fut là sa devise : Mr. Drelincourt soutient que cela est faux , & que *la preuve en est impertinente*. Car c'est , continue-t-il , *comme si on me vouloit objecter les figures symboliques qui ont esté mises à mon insçu au frontispice de quelques-uns de mes livres , & me faire accroire que c'est là ma devise*. *Nous ne sommes pas responsables de ce que font les Imprimeurs qui se licentient en telles occasions , croyant que tout leur est permis aussi-bien qu'aux Poètes & aux Peintres...* En regardant cette devise de plus près , je trouve qu'elle n'est ni de Calvin , ni de son Imprimeur , mais de Jésus-Christ lui-même

qui dit formellement , qu'il n'est point venu mettre la paix en la terre , mais la guerre , l'épée & le feu. Tellement que tous les traic̄ts & toutes les subtilités du Jesuite transpercent Jesus-Christ notre Sauveur lui-même , & fournissent des armes aux Athées contre sa sainte doctrine. Quant au forfait de Plagiaire dont on accuse ce grand auteur , vous n'avez qu'à lire ces paroles de Mr. de Sponde: *Secedens Angolismam ibi triennium... commoratus , pestilentem suam institutionem fabricare cœpit ex locis communibus Melanctonis , Hyperii Sarcerii ; & id genus quisquiliis magna parte consarcinatam : quamquam Westphalus Lutheranus scribens postea adversus eum meram Oecolampadii doctrinam , sed immutatam paululum atque amplificatam , in eâ contineri ait.* Cet Annaliste n'est ici que le traucteur de ce passage d'un autre Ecrivain : C'est à Angoulême où Calvin ourdit premièrement , pour surprendre la Chrétienté , la toile de son institution , qu'on peut appeller l'Alcoran , ou plutôt le Talmud de l'hérésie , estant un ramas de toutes les erreurs quasi du passé , & qui seront , ce croy-je , à l'avenir , qu'il ramassa en partie dans les lieux com-

muns de Melancton , de Hyperius ; & de Sarcier. Le Luthérien Vesphal dit que ce n'est que la sagesse d'Oecolampade un peu déguisée & amplifiée. Il est certain que la seconde édition de cet ouvrage de Calvin étoit achevée lorsqu'Hyperius étoit encore dans l'obscurité , & avant qu'il se fût fait connoître par des ouvrages de Théologie. Je ne dis pas tout-à-fait la même chose d'Erasme Sarcier, je n'ignore point qu'avant l'année 1539 il étoit auteur de quelques livres ; mais tous ceux qui sont capables de discernement auront bien-tôt décidé, s'ils les comparent avec l'institution de Calvin, que celui-ci n'étoit pas un homme qui eût besoin d'être plagiaire à cet égard-là, ni qui eût voulu le devenir à un tel prix. La main de maître se fait tellement sentir dans cet ouvrage, & avec une telle supériorité de génie, que l'accusation de plagiat ne peut passer que pour ridicule auprès de bons connoisseurs. Le temps n'ôte rien à l'estime de l'institution de Calvin : plusieurs de ceux qui ne peuvent point la lire en la langue des savants, sont fâchés de trouver barbare l'ancienne version françoise. C'est en leur faveur qu'un Ministre réfugié a entrepris une nouvelle version :

il a mis déjà en nouveau François le I. & le II. livre , & il continue son travail. Ne leur en déplaise , ils se montrent ou trop dégoutés , ou trop ignorants. Le stile françois de Calvin , qui étoit fort bon en ce siecle-là , n'est pas encore inintelligible. Je connois des gens de bon goût , qui lisent avec plaisir la version qu'il a donnée lui-même de son ouvrage , & de laquelle la meilleure édition est , ce me semble , celle de Geneve , 1560 , in-folio , chez Conrad Badius , ou plutôt celle qui fut faite dans la même Ville deux ans après. Confirmons par un passage de Pasquier l'une des choses que je viens de dire. *Calvin estoit homme bien escrivant tant en Latin que François , & auquel notre langue Françoisè est grandement redevable , pour l'avoir enrichie d'une infinité de beaux traits.*

§. I I I.

D'une Réfutation de l'Institution Chrétienne , par Corneille Schultingius. Nouvelles Observations sur les diverses Editions de l'Ouvrage de Calvin.

Corneille Schultingius , Licentié en
C 6

Théologie & Chanoine de St. André à Cologne, après avoir publié plusieurs ouvrages contre les Protestants, entreprit comme son chef-d'œuvre de réfuter l'Institution de Calvin. Je vais parler de cette Réfutation ; ce qui me donnera occasion de mettre ici un supplément à ce que j'ai déjà dit des différentes Editions de cet ouvrage de Calvin.

Schuldingius intitula ainsi le premier Tome de sa Réfutation. *Bibliothecæ catholicæ & orthodoxæ, contra summam totius Theologiæ Calvinianæ in Institutionibus Joannis Calvinii & locis communibus Petri Martyris, breviter comprehensæ : vel potius variarum Lectionum & Animadversionum contra primum librum Institutionum Joannis Calvinii Tomus primus.* Les titres des Tomes suivans ne différent de celui-là qu'à l'égard du numero tant du Tome, que du livre de l'Institution, qui est réfuté. On peut assurer raisonnablement que cet ouvrage de Schuldingius n'est qu'un tas informe de Recueils, & qu'une pénible rapsodie. Ce n'est presque qu'un carton de passages empruntés, & qu'un indice des auteurs qui ont traité contre Calvin les matieres controversées. Les fautes de ponctuation & d'ortographe,

& de toutes les autres especes où peuvent tomber les Imprimeurs , y font innombrables ; mais quoi qu'il en soit il peut servir de répertoire , & j'y ai trouvé des faits concernant l'Institution de Calvin qui m'ont paru dignes de remarque , lors même qu'ils sont fabuleux.

Notre Chanoine débute par une comparaison entre l'Institution de Calvin & les lieux communs de Martyr. Il trouve dans ces deux ouvrages la même disposition des matieres , le même ordre de livres & de Chapitres , & les mêmes arguments contre la catholicité. Il ne veut point prendre parti sur la question , si Calvin est plagiaire de Martyr , comme de grands hommes le croient , ou si Calvin a tout tiré de son propre fonds , comme le croient quelques autres ; mais en tous cas il décide que Martyr étoit plus savant que Calvin. S'il avoit lu la préface des Lieux communs de Martyr , il auroit su certainement à quoi se déterminer sur la question du Plagiarisme ; car il paroît par cette préface que ces lieux communs furent dressés après la mort de Martyr. M. Burnet s'est servi de cette remarque pour relever une bevue de M. Varillas. Souvenons-nous

que Martyr n'embrassa la Réformation qu'en 1542 & qu'il mourut trois ans après la dernière révision de l'Institution de Calvin, d'où il résulte que ses Lieux communs, ni même les autres Ouvrages, n'ont pu servir de modèle ni de source à l'Institution, dont la troisième édition augmentée par l'Auteur est de l'an 1543.

Après cela le Chanoine fait considérer le grand crédit que cet Ouvrage de Calvin a obtenu chez les Protestants. Il cite un ministre qui en a donné un abrégé en langue Allemande, & qui assure que depuis la naissance de Jésus-Christ il n'a point paru d'Ouvrage plus utile ni plus saint que celui-là. Il dit que Piscator dans son Epitome du même livre, & Beze dans la Préface de sa Confession de foi, font le même jugement, & que peu s'en faut qu'en Angleterre on ne donne à l'Institution de Calvin la préférence sur la Bible; que les Evêques ordonnent à tous les Ministres d'apprendre presque par cœur ce livre-là; qu'on le met sur la chaire des Eglises; qu'en Ecosse on fait commencer par la lecture de cette Institution les études de Théologie: qu'à Heidelberg, à Geneve, à Herborn, & dans les Uni-

verfités Calvinistes , on l'explique publiquement ; qu'en Hollande les Laïques aussi-bien que les Ministres l'ont toujours entre les mains relié magnifiquement. Voilà le précis d'un discours plus ample que je rapporterai tout entier pour la rareté du fait selon le Latin de l'Auteur. *In Anglia ejus (Calvini) Institutiones ipsis penè Biblicis Scripturis præferuntur , mandant Pseudoëpiscopi omnibus Ministris , ut penè ad verbum has ediscant , nec unquam de manibus deponant : collocantur in templis sublimi loco in pulpito , custodiuntur tantâ diligentia ac si Sybillina forent oracula quæ summâ fidelitate apud Romanos observata fuisse , veteres Romani Scriptores tradidère. In Scotia omnes studiosi adolescentes post susceptum gradum magisterii , studium Theologiæ ab his principiis nempè lectione Institutionum inchoant. Omnes Apostatæ , Monachi , Sacerdotes , Canonici , quotquot à nobis ad ipsos deficiunt , jubentur initio suæ scilicet conversionis fundamenta prima Theologiæ ex hisce Institutionibus addiscere , ut ex Synodis eorum Belgicis Collegii Heidelbergæ , Genevæ , Herbornæ & in Universitatibus Calvinistarum vel ipsæ Insti-*

tutiones , vel earum compendia publicè à Doctoribus studiosis Theologiæ explicantur. Hæ Institutiones ab ipsis in omnes linguas vertuntur , ut omnium nationum homines hoc veneno pestifero inficere, & corrumpere possint. In Belgio nullus est verbi minister & præco , nullus Senatorii Ordinis vir paulò latior, nullus præses , vel præfectus , breviter , nullus sacrarum Litterarum cupidus (omnes autem penè sunt ejusmodi in Theologia Calviniana versati à supremo Consiliario usque ad infimum aurigam & nautam) qui non hæc aureas scilicet eorum judicio Institutiones nocturnâ verset manu , versetque diurnâ , extrinsecus auro , purpurâ omnique pretiosissimo ornatu vestiunt & ornant tamquam præstantissimam margaritam evangelicam & quasi thesaurum cælitus delapsum , ex his libris omnes controversias decidunt & dijudicant. Chacun voit qu'il y a trop d'hyperboles & de puériles exagérations dans ce passage.

Voyons ce qu'il dit sur les Editions de l'Institution de Calvin.

Il trouve qu'elles devinrent plus exactes à proportion que l'auteur les multiplia , & qu'ainsi comme la pre-

miere est la plus imparfaite, la dernière qui est celle de l'an 1559 est la plus parfaite. Il lui semble que Calvin, traitant cet ouvrage comme sa production favorite, appliqua tout son esprit & toutes ses forces à la corriger, à l'embellir, & à l'augmenter, afin d'y donner un système bien complet & une parfaite idée de sa théologie. *Videtur autem mihi Joannes Calvinus, ab eo tempore quo scribere cœpit, deinceps usque ad finem vitæ suæ, omne studium suum omnemque operam & vires ad has Institutiones augendas, locupletandas sic contulisse, ut suæ Theologiæ perfectam ideam & specimen exhiberet.* Cette pensée s'accorde assez bien avec la Préface qu'il a mise au devant de l'Édition de l'an 1559. Schultingius observe que la première Edition est de Bâle 1536, *in-8°*, que la seconde est de Strasbourg 1539, *in-folio*, que la troisième est de Geneve 1559, *in-folio & in-8°*. Que celle que l'Université d'Heidelberg fit faire l'an 1572 est différente des autres en plusieurs choses, & la pire de toutes; qu'on en fit deux à Lausanne avec des Scholies, l'une en 1576, l'autre en 1585, que la Traduction Allemande d'Heidelberg s'éloigne

prodigieusement du texte de Jean Calvin ; que la premiere , favoir celle de Bâle 1536 , n'est divisée qu'en huit Chapitres , & ne contient aucun Avertissement au Lecteur ; que le Catéchisme de Geneve a été joint à la troisieme Edition ; que Bellarmin , au Chapitre IV du I^r. Livre de *Pontifice* , allégué une Edition de l'an 1554 , & montre en quoi elle est contraire à l'Edition qui suivit ; que l'Edition de Strasbourg 1539 porte ce Titre , *Institutio Christianæ Religionis nunc verè demum suo titulo respondens , au. Fore Alcuino : Argentorati apud Wendelinum mense Augusto anno Domini 1. 5. 3. 9.* & qu'on lit au haut de l'Épître Dédicatoire *Potentissimo illustrissimoque Monarchæ magno Franciscorum Regi Principi ac Domino suo Alcuinus* , ce qui infinue que c'est Alcuin qui adresse la parole à Charlemagne ; le faux nom d'Alcuin ayant paru dans la premiere Edition , c'est à tort que l'on a mis à la seconde *nunc demum suo titulo respondens* ; que l'on trouve beaucoup de variations dans la doctrine de Calvin lorsque l'on confere ensemble les Editions qu'il a données de ce Livre ; que les Editions données par les Libraires sans

sa participation varient encore plus , on y a joint , on y a changé , on y a ôté beaucoup de choses selon le goût particulier de certaines gens : *si sæpius & plures editiones inveniantur , sunt Typographorum , non Calvini , ibi sunt multa adjecta , mutata , ablata pro judicio privatorum hominum ;* que la méthode de cet ouvrage est merveilleuse , & qu'elle peut être comparée aux Instituts de Justinien qui , comme le reconnoissent justement les Jurisconsultes , ont été dressés avec tant d'ordre & de symmétrie que rien plus. *Methodus profecto adeò insignis est & artificiosa , ut cum Institutionibus Justiniani conferri possit , quo Libro Jureconsulti merito sentiunt , nihil scriptum esse magis methodicè , nisi fortè hoc alicui meritò displicere possit quod de principiis Theologiæ (à quibus omnis ordiri debet disputatio) non in primo statim libro , ut fieri opportuisset multi sentiant , sed in ultimo libro 4. tractarit , nempe de auctoritate Ecclesiæ , Pontificis , Conciliorum , & sacræ scripturæ. Methodum Albertus Pighius valdè laudat & filum orationis ac stylum dicendi.* Qu'aussi-tôt que cet ouvrage de Calvin fut sorti de dessous la presse à Stras-

bourg , environ l'an 1545 ; Bernard Cincius Evêque d'Aquila en apporta un exemplaire au Cardinal Marcel Cervin , Légat du pape à la Cour de l'Empereur ; que ces deux habiles hommes ayant jugé que c'étoit un livre plus dangereux que ne l'étoient les autres Ecrits des Luthériens , le donnerent à examiner à Albert Pighius qui ayant jugé que Calvin étoit un Antagoniste digne de lui , entreprit de le réfuter ; & qu'il commença par la matiere de la Grace & du Franc-Arbitre , sur quoi il publia dix livres contre Calvin ; qu'il avoit dessein d'en publier d'autres sur la justification , & sur le principe de la foi , mais que la mort l'empêcha de les achever. *Hic (Albertus Pighius) Calvinum nequam contemnendum sed dignum antagonisten , quo cum congrederetur , in quem Calanum stringeret , ac pro pietate & orthodoxa fide decertaret judicavit. Quo factum est , ut decem libros de gratia , & libero arbitrio contra Joannem Calvinum in lucem emiserit , cui si diuturnior vita superstes fuisset , proposuerat etiam de justificatione hominis , & de principiis credendorum contra eundem Calvinum scribere , & ad ista tria primaria puncta eisdemque*

annexa , nempè de gratia & libero arbitrio , de justificatione , de principiis credendorum inchoatos non absolvit , nec in lucem edidit.

Faisons quelques notes sur ces récits du Chanoine de Cologne.

I. Premièrement il faut établir comme un fait certain , que l'Epître dédicatoire de l'Institution fut datée de Bâle , non pas le premier d'Août 1536 , comme portent plusieurs éditions , mais le 1^{er} Août 1535 , comme on le voit dans quelques autres. C'est un grand préjugé que la première Edition est de l'an 1535 , puisqu'il y a beaucoup d'apparence que l'ouvrage étoit achevé d'imprimer lorsque l'Auteur data l'Epître dédicatoire. S'il l'étoit , nous aurions lieu de conclure que l'exemplaire que l'on garde dans la Bibliothèque de Geneve , qui est tronqué des 42 premières pages , mais qui marque à la fin qu'il a été achevé d'imprimer au mois de Mars 1536 n'est pas de la première Edition ; car s'il l'étoit , il faudroit dire que Calvin partit de Bâle avant que son livre fût imprimé , & que l'Imprimeur ne se hâta guere , & n'acheva l'Edition qu'au mois de Mars 1536. Cela n'est point probable , & l'est beau-

coup moins que de supposer qu'un livre aussi-bien écrit que celui-là, & si propre au temps, fut débité avec une telle promptitude qu'il fallût bientôt songer à une seconde Edition qui fut achevée au mois de Mars 1536. Prenez bien garde, 1. que Theodore de Beze assure que *Calvin fit imprimer* à Bâle son Institution, & ne partit de Bâle qu'après l'Edition du Livre : 2. qu'il rapporte tant de voyages de l'Auteur depuis ce temps - là jusques à l'Eté de 1536, qu'il faut que Calvin soit sorti de Bâle peu après la date de l'Epître dédicatoire. On objectera que l'Imprimeur a marqué au Titre l'an 1536, quoique l'ouvrage fût en vente dès le mois d'Août 1535. J'avoue que l'anticipation sur l'an suivant est fréquente parmi les Libraires, mais ordinairement ils ne commencent pas au mois d'Août, & enfin cela ne leve point la difficulté que je fonde sur la date du mois de Mars 1536 qui se voit à l'Exemplaire de Geneve. Je conclus qu'encore qu'il y ait quelque apparence que la première Edition a été marquée sous l'an 1536 par le Libraire, il est vraisemblable aussi qu'elle fut datée de l'an 1535. C'est ainsi que l'on se pourroit donner car-

riere de part & d'autre dans le pays vaste de la probabilité, si l'on n'avoit pas un point fixe qui termine à mon avantage toute la dispute. Ce sont les paroles mêmes de Calvin, que j'ai citées en un autre endroit, & par lesquelles nous apprenons qu'il sortit de Bâle un peu avant que son Livre y eût vu le jour. Voilà une preuve démonstrative que l'Edition achevée au mois de Mars 1536 n'est pas la premiere.

II. En second lieu je remarque que Schultingius a eu droit de ne compter pour la seconde & pour la troisieme Editions que celles qui ont été faites sur les Révisions de Calvin. Il fait bien selon cette regle de donner le second rang à l'Edition de Strasbourg 1539, mais il a tort de compter pour la troisieme celle de Geneve 1545 : car elle avoit été précédée de celle de Strasbourg 1543 corrigée & augmentée par l'Auteur.

III. Ce qu'il remarque que le Catéchisme de Geneve fut joint à la troisieme Edition, c'est-à-dire selon son compte, à l'Edition de Geneve 1545, pourroit être vrai ; car l'Epître dédicatoire de ce Catéchisme est datée du 28 de Novembre 1545. Calvin composa en François

ce Catéchisme l'an 1536, & le publia en Latin à Bâle l'an 1538. Il en changea la forme l'an 1541, *la réduisant en bonne méthode par Demandes & Responses pour estre plus aisée aux enfants, au lieu qu'en l'autre les choses estoient traitées par Sommaires & briefs Chapitres.* Il en fit lui-même une traduction latine qui fut imprimée l'an 1545. Elle est à la fin de l'Institution à l'Edition de Geneve 1550, & pourroit bien être aussi à celle de 1545, comme Schultingius le remarque. Nous avons vu ailleurs qu'un docte Dominicain a fixé l'époque de cet Ouvrage à l'an 1540, tant pour l'Edition Française que pour l'Edition latine. Il y a un peu d'erreur dans son calcul.

IV. Je ne puis passer à Schultingius la Chronologie dont il se sert à l'égard de l'Edition qui anima Piglius à écrire contre Calvin. Ce ne fut point celle de l'an 1545, ni même celle de 1543, mais celle de l'an 1539. Il n'étoit plus en vie l'an 1543. Son livre avoit paru quelque temps auparavant, & fut réfuté par Calvin au commencement de l'année 1543.

V. Notre Chanoine a dû compter selon son principe l'Edition de 1559
pour

pour la dernière , car Calvin mit alors la dernière main à son ouvrage , & n'y a rien ajouté ou changé depuis. J'ai l'Édition Française de Genève 1566 , *in-folio* ; elle n'a point d'autre Préface que celle de l'an 1559 , & si elle contient deux Indices qui ne sont pas dans celle-ci , Calvin n'en est pas l'Auteur. Marlorat les composa avec un soin tout particulier l'an 1562. Il ne se fia point *aux quottations mises en la marge , & imprimées par ci-devant : car ayant tout veu & conféré il trouva qu'il y en avoit beaucoup de fausses , plusieurs omises , & aucunes n'estans en leur lieu. Il restitua le tout le mieux qu'il luy fut possible & ajouta ce qu'on avoit laissé.*

VI. J'ai un peu de peine à croire qu'il y ait des Éditions de l'Institution où l'on ait changé , ajouté & retranché autant de choses que Schultingius l'assure. La vérification seroit difficile , vû le nombre prodigieux des Éditions de cet Ouvrage de Calvin.

Il a été si souvent réimprimé , qu'on ne peut comprendre que l'Auteur des *Essais de Littérature* ait fait un article de l'*Institution Chrétienne de Calvin* , sans dire aucun mot qui fit compren-

dre qu'elle a été imprimée plus d'une fois. Il s'est contenté de remarquer que l'Auteur la publia à Bâle vers l'an 1534. Je ne fais s'il s'aperçut lui-même de ce défaut, ou si quelques-uns l'en avertirent; mais il y remédia par une Addition à la fin de son livret: Cette Addition nous apprend que cet Ouvrage de Calvin est daté *de Bâle le 2. Août 2536*; que *ce n'étoit en quelque manière que l'ébauche d'un plus grand ouvrage*, que *c'est alors que Paul Thurius fit ce Distique qui fit tant de bruit*; qu'il y a eu de ce Livre cinq Editions, celle de Bâle 2535, celle de Strasbourg 2539, la seconde de Strasbourg 2543, la troisième de Strasbourg in-4. 2544, celle de Geneve qui est la cinquième 2550, & qu'en 2558 l'Auteur revit son Livre & le divisa en quatre parties. Je voudrois qu'il eût corrigé la fausse date *du 2. Août 2536*. Il y étoit obligé plus que tout autre, puisqu'il étoit prêt à dire que la première Edition est de Bâle 1535. Il seroit bien embarrassé s'il s'engageoit à prouver que Paul Thurius fit son Distique l'an 1535. Rien n'est plus aisé que de lui prouver qu'il a eu tort de réduire à cinq les Editions de l'Institution de

Calvin. Il en compte lui-même six ; car sans doute il a prétendu que la révision faite par Calvin en 1558 fut suivie d'une nouvelle Edition , & il est très - vrai qu'elle le fut. On trouvera étrange avec beaucoup de justice , que l'Auteur des Essais de Littérature, ayant eu pour but de ne parler que des Livres rares , ait fait un article de l'Institution de Calvin ; car jamais Livre n'a été aussi commun que celui-là : il a été réimprimé tant de fois , qu'on en trouve des exemplaires jusques dans les rues de la fripperie , dans toutes les villes de Hollande ; & à moins que l'Edition ne soit belle , & *in-folio* ; ils ne content pas plus de trois ou quatre sols.

On a fait une remarque qui témoigne que ce Livre de Calvin a été criblé, épluché , anatomisé , en toutes manières , par les Catholiques Romains. On a pris garde que le premier mot est *toute* , & le dernier *impiété* ; & cela a paru bien mystérieux. Le fait est certain dans la Traduction Française ; mais non pas dans l'original Latin. *Institutionem Calvinii observârunt quidam hoc verbo omnis incipere & in istud impietas desinere ; id tamen præter mentem Authoris , ità divino consilio contigisse*

consent, ut argumento sit Librum totius impietatis esse quasi Encyclopædium, eaque solâ constare.

Les Editions de l'Institution de Calvin que j'ai vues sont les suivantes : celle de Geneve 1550, *in-4°*. *ex officina Joannis Gerardi* ; celle de Robert Estienne 1553, *in-folio*. Ces deux-là sont en Latin & ne contiennent que XXI. Chapitres divisés chacun en plusieurs Sections. L'Edition Françoisise de Geneve, chez Jehan Gerard 1553 *in-4*. L'Edition latine de Geneve, chez François Perrin 1568, *in-folio*. Six autres Editions Françoisises de la même ville : une chez Conrad Badius 1560, *in-folio* ; une de l'Imprimerie de Jaques Bourgeois 1562, *in-4°*. ; une de l'imprimerie de Thomas Courteau 1564, *in-8°*. ; l'Edition Françoisise de Lion chez Jean Martin 1565, *in-8°*. ; une chez François Perrin 1566, *in-folio* ; & une de l'Imprimerie de Jacob Stoer 1609, *in-folio*. J'ai vu aussi l'Edition latine faite à Geneve par Jean le Preux, *in-folio* l'an 1590. Elle est augmentée d'Analyses, & de quelques autres pièces composées par divers Auteurs. Les Editions de Geneve, *in-8°*, chez Jean le Preux 1592 & 1602, sont conforme

à celle-là. J'ajoute que l'Édition de Geneve 1617, *in-folio apud Joh. Vignon, Petrum & Jacobum Chouet*, fait le fixieme volume d'une Edition latine des Œuvres de Jean Calvin. Avec ses Lettres elle fait de même un Volume de ses Œuvres de l'Édition d'Amsterdam chez Jean Jaques Schipper en 1667 *in-folio*.

§. I V.

Des Ecrivains de réputation ont débité sérieusement que Calvin vouloit faire accroire qu'il ressuscitoit les morts. Ce qu'on doit penser de ce conte.

Claude Despenſe a été ſans contredit un habile homme, & l'un des plus illuſtres Eccléſiaſtiques du XVI Siecle: cependant il a été aſſez ſimple pour ſe charger du débit de cette mauvaiſe fable. *Alii etiam illum nescio quem vivum pro mortuo cadavere excitando universo etiam teste populo supposuisse abulantur, quod non minus putidum mendacium quàm si Romæ Papa fuisse videretur, ausus est rapsodus ille Soronicus Claudius Spensa maledicentissimo quodam libro inculcare.* S'il y eût

eu en ce temps - là des Missionnaires couteliers ou cordonniers de leur métier, on ne trouveroit pas étrange qu'ils eussent diverti la populace les jours de fêtes dans les carrefours par le récit burlesque de ce conte ; mais l'on ne peut assez s'étonner que des gens graves l'aient voulu publier. Ceux qui ont eu cette foiblesse ne font pas beaucoup de pitié, quand on les voit sous la férule de Théodore de Beze : Si c'étoit pour un autre sujet , la censure paroîtroit trop violente : Si Calvin eût eu l'aventure dont parle Bolfec dans son chapitre XIII. S'il avoit voulu *ressusciter un qui faisoit le mort, & qui se trouva mort effectivement*, Baudouin ne l'auroit pas épargné ; il lui auroit fait souffrir toutes les mortifications qu'une fourberie aussi criminelle que celle-là auroit méritées. Il n'en a rien dit, ni directement ni indirectement : concluons de ce silence que l'historiette n'est qu'un Roman ridicule. Bolfec n'en donne pour tout témoin qu'une femme bannie de Geneve. C'étoit, dit-il, la femme de celui qui avoit promis de faire le mort, & de revivre à la parole de Calvin. Voilà un beau témoin ! On la pouvoit juger, on la pouvoit condamner par ses

paroles. Elle avouoit , qu'afin d'avoir part aux aumônes de l'Eglife , elle s'étoit engagée à fervir Calvin dans une fraude déteftable , & qu'elle avoit joué la comédie jufqu'à ce que la perte de fon mari la contraignit d'éclater. N'étoit-ce point fe reconnoître coupable de calomnier Calvin , en faveur de ceux qui la payeroient pour cela ? Et ne falloit-il pas être ou auffi fimple qu'elle étoit méchante , ou auffi méchant qu'elle-même , pour faire valoir fon conte ? Un grand nombre d'Ecrivains fe font parés de cet ornement. Le Continuateur de Baronius eft de ce nombre. Le Pere Labbe a marqué l'année de ce beau prodige , on pourroit même , fi l'on vouloit pointiller , lui foutenir qu'il en a marqué le jour ; car voici comme il s'exprime fous l'année 1553. » Calvin fait brûler Michel Servet à Genève le 27 d'Octobre , & voulant par fes prieres reflufciter un pauvre qu'il avoit fuborné pour contrefaire le mort , lui caufa véritablement la mort. » Monfieur Varillas a été affez éclairé pour connoître le ridicule de cette fable ; mais non pas affez hardi pour publier fon fentiment : il a retranché de l'Hiftoire de François I. ce

qu'il avoit dit là-dessus ; mais comme l'on avoit des copies de son manuscrit , on a pu connoître ses pensées , & en faire part aux lecteurs dans l'Edition de Hollande. Voici ce qu'il avoit dit , & qu'il n'a osé publier : Calvin étoit bien éloigné d'entreprendre de ressusciter les morts , lui qui soutenoit que les vrais miracles étoient tout - à - fait inutiles après le premier établissement de la religion chrétienne , ou de prêter à usure puisqu'il se contentoit de cent écus de gages pour l'entretien de sa famille.

§. V.

Désintéressement de Calvin. Il ne s'est jamais soucié d'accumuler du bien.

Qu'un homme qui s'étoit acquis une si grande réputation , & une si grande autorité , n'ait eu que cent écus de gages , & n'en ait pas voulu avoir davantage , & qu'après avoir vécu jusqu'à l'âge d'environ cinquante-cinq ans avec toute sorte de frugalité , il ne laisse à ses héritiers , y compris sa Bibliothèque , que la valeur de trois cens écus , est une chose si héroïque , qu'il faut être ladie d'esprit pour ne la pas admirer.

Accumulandis scilicet opibus studuit, cujus bona omnia carè etiam divenditæ ipsius Bibliotheca, vix trecentos aureos æquarant, ut non minus scitè quàm verè calumniam istam longè impudentissimam refellens hæc verba usurparit. (in Præfat. in comment. in Psalm.) Me non esse pecuniosum, si quibusdam vivus non persuadeo, mors tamen ostendet. Testari certè potest Senatus, quùm perexigua essent ejus stipendia, tantum abfuisse, ut in iis non acquiesceret, ut ampliora etiam oblata pertinaciter recusarit. C'est une des plus rares victoires que la vertu & la grandeur d'ame puissent remporter sur la nature, dans ceux même qui exercent le ministère évangélique. Calvin a laissé des imitateurs pour ce qui est de la vie active, zélée, affectionnée au bien du parti : ils emploient leurs voix, leur plume, leurs pas, leurs sollicitations, à l'avancement du regne de Dieu, mais ils ne s'oublient point eux-mêmes, & ils sont, ordinairement parlant, un exemple que l'Eglise est une bonne mere, au service de laquelle on ne perd rien : ils vérifient la doctrine de saint Paul, que la piété a les promesses de la vie présente, & de celle qui est à venir ; en un mot, Dieu

répand de telle sorte sa bénédiction sur la vigilance avec laquelle ils prennent soin de leurs affaires domestiques qu'on les voit jouir de pensions considérables, & laisser un bon patrimoine & de bons établissemens à leurs héritiers. Ils distribuent des aumônes, ils font de grandes charités : cela n'est pas difficile ; on les rend dépositaires & non comptables des sommes que d'autres destinent à des œuvres pies. En un mot, un testament comme celui de Calvin, un défintéressement comme le sien, est une chose tout à fait rare, & capable de faire dire, *Non inveni tantam fidem in Israël*, à ceux qui jettent la vue sur les Philosophes de l'ancienne Grece. Lorsque Calvin prit congé de ceux de Strasbourg pour retourner à Geneve, ils lui voulurent continuer sa bourgeoisie, & le revenu d'une prébende qui lui avoit été assigné : il accepta leurs offres quant au premier point, mais non pas quant au revenu. *Id tandem Argentineses concesserunt, eâ tamen conditione, ut jus Civitatis honorarium, quod in Calvinum contulerant, salvum esset, & præbendæ, quam vocant, annuos redditus retineret ; quorum illud probavit Calvinus, istud verò ut acciperet num-*

quam ab eo extorqueri potuit , ut qui nihil minùs quàm opes curaret. Il avoit amené l'un de ses freres à Geneve , & il ne songea point à l'avancer aux honneurs , comme feroient d'autres s'ils avoient le même crédit que lui. Il prit soin à la vérité de l'honneur de sa famille ; car il travailla à le dégager d'une femme qui commettoit adultere , & à lui obtenir la permission d'en prendre une autre : mais ses propres ennemis rapportent qu'il lui fit *apprendre le métier de rélieur de livres qu'il exerça toute sa vie.*

§. V I.

Du jugement que l'on assure qu' Erasme fit de Calvin après avoir conféré avec lui sur les disputes de ce temps-là. Témoignage de Guy-Patin en sa faveur.

Calvin » s'arrêta quelque temps à
 » Bâle , & Bucer l'ayant présenté à
 » Erasme , ce grand homme qui se con-
 » noissoit assez en gens , s'étant en-
 » tretenu avec lui de la religion , dit
 » hautement que l'Eglise avoit élevé
 » en la personne de ce jeune homme
 » une peste qui lui seroit fatale. » Ce

font les paroles de Moreri. Je ne pense pas qu'il soit allé jusqu'à la source, c'est-à-dire, jusques au livre de Florimond de Remond; & je m'imagine que tout au plus il n'a remonté que jusqu'aux Annales de Mr. de Sponde. Quoi qu'il en soit, citons l'Ecrivain original & primitif: » Le Greffier du Parlement de Paris, marry de la faute de son frere, le suit bien avant en pays, & le ramene en France, laissant son Calvin en Allemagne, qui se mit en la compagnie de Roussel, dont j'ai ci-devant parlé, comme son serviteur. Là il vit la plûpart de ceux qui remuoient les consciences des peuples, mesme Bucer, qui le presenta à Erasme, lequel estoit aux écoutes, sans se laisser emporter à la foule. Comme Bucer luy eut fait cas de cet excellent esprit, & qu'Erasme eut communiqué avec lui quelque temps des poincts espineux de la religion: tout estonné de ce qu'il avoit descouvert en cette ame, il dit à Bucer, luy monstrant Calvin, *Video magnam pestem oriri in Ecclesiâ contra Ecclesiam*; je voy une grande peste naistre en l'Eglise contre l'Eglise. " Beze, en la préface de Josué,

met ce voyage en l'an 1534 : remarquez bien cela , comme une preuve qu'il adopte ce petit point de chronologie. Nous verrons bientôt que c'est à son dam , puisque trente pages après , il raconte que *Calvin craignant être surprins à Poitiers fut voir à Nérac Rouffel & le Fevre , & qu'il remarque tout de nouveau que Calvin avoit été le serviteur de Rouffel au voyage d'Allemagne , Calvin , continue-t-il , ayant prins congé d'eux , retourne à Paris , d'où pour la crainte du fagot , il sort la torche en la main , & l'ame outrée de courroux , résolu de mettre le feu en sa patrie , qu'il ne vit jamais depuis , laquelle ingrate qu'elle estoit , luy refusoit , disoit-il , sa demeure : il se retire à Strasbourg , se rendant deux ans entiers auditeur & disciple de Bucer , qu'il le receut comme un homme qu'il jugea soudain propre à mettre le trouble en l'Eglise.... Il luy communique son institution : ce fut-là , & dans Basle , où il luy donna la dernière main , laquelle il dédia au Roy François premier.... Pour sa première planche qu'il fit mettre à la teste de son institution , il print pour le corps de sa devise , un glaive tout en feu luy donnant ceste ame , non.*

veni mittere pacem, sed gladium. . . ;
Pendant son séjour à Strasbourg, les François qui fuyoient les feux de la France, estoient consolés & assistés par Calvin, qui commença dès-lors à se mettre en crédit & réputation partout.... Or ayant ouy nouvelle que la Duchesse de Ferrare.... commençoit de cognoistre la vérité, il s'en va la trouver, & après qu'il eut assez couru, il print la route de Geneve, à laquelle il s'estoit fait recognoistre lors de son passage avec du Tillet, & à l'instigation de Farel il y prit la charge de lire la Théologie, & faire quelque exhortation aux Réfugiés. Notons qu'il a mis en marge que la premiere impression de l'institution de Calvin fut l'an 1534. Nous avons ici la source des Anachronismes pitoyables de M^r. Varillas.

Ils sont encore plus grossiers dans le récit de Florimond de Remond : j'en vais convaincre les esprits les moins raisonnables, & d'abord j'observe que le voyage de Roussel en Allemagne fut une fuite de la premiere dispersion des prédicateurs de la réforme. C'est un événement de l'année 1523. Farel l'un d'eux s'en alla en Suisse : le Fevre d'Estaples print la route de Guienne. . . .

pour le regard de Rouffel il gaigna l'Allemagne, desireux de voir Luther ce grand homme duquel tout le monde parloit tant. J'emprunte ceci de Florimond de Remond, qui ajoute, que Rouffel revenu de ses voyages, fut reçu en Bearn par la Reine de Navarre, & la suivit à Paris, & y prêcha, & y fut emprisonné, & après son élargissement se retira à Nérac, & passa en France tout le reste de sa vie. Ce fut à Nérac que Calvin le vit, comme cet auteur nous l'a conté ci-dessus. Il résulte de ces choses, que si Calvin avoit été le valet de ce Rouffel dans le voyage d'Allemagne, il auroit eu cet emploi l'an 1523. Or il est constant qu'alors, il étudioit à Paris, & qu'il y continua ses études quelques années de suite étant pourvu d'une chapelle à Noion. Souvenez-vous bien ici que l'Historien adopte la chronologie de Théodore de Beze, savoir que Calvin & du Tillet, sortirent de France en 1534. Puis donc qu'il assure que du Tillet, persuadé par son frere qui l'avoit suivi bien avant en pays, laissa son Calvin en Allemagne, qui se mit en la compagnie de Rouffel.... comme son serviteur, il faut qu'il prétende que Calvin fut le valet

de Rouffel en Allemagne l'an 1534. Bévüe infigne , puisqu'il avoit mis lui-même ce voyage de Rouffel sous l'an 1523. Prenez garde encore , 1^o. qu'il raconte que l'institution de Calvin fut imprimée pour la première fois l'an 1534 , & que l'auteur en avoit tiré le projet dans Angoulesme , & l'avoit communiqué à le Fevre dans Nérac. 2^o. Qu'après cette communication , il le fait aller à Paris & puis à Strasbourg , pour y être le disciple de Bucer. Comment sera-t-il possible sur ce pied-là que Calvin en 1534. ait accompagné Rouffel dans un voyage d'Allemagne comme son valet ? Mais comment encore sera-t-il possible qu'étant allé en Allemagne cette année-là , & ayant été à Strasbourg *deux ans entiers auditeur & disciple de Bucer* , il ait achevé à Bâle son Institution chrétienne imprimée l'an 1534 ? Comment encore sera-t-il possible , qu'après avoir été deux ans entiers le disciple de Bucer à Strasbourg , il ait fait un voyage en Italie , *il ait assez couru* , il ait prit la route de Geneve , il se soit arrêté dans cette Ville l'an 1536 ? Ce n'est pas le tout : car ce même Historien , adoptant encore la Chronologie de Théodore de Beze ,

assure que Calvin âgé de vingt-trois ans dogmatisa dans Paris, & ne s'y arrêta guere, *parce qu'il faisoit chaud pour ceux qui sentoient mal de la foy. . . .* Il se retira donc à petit bruit.... dans la Ville d'Angoulesme, pour estre en plus grande seureté, où il fut entretenu l'espace de trois ans, aux dépens de Louys du Tillet, qui ayant la teste pleine des opinions que Calvin lui avoit imprimé, s'en alla en Allemagne avec lui, & le quitta en chemin. L'autre poursuivit sa route, fut trouver Bucer, conféra avec Erasme, & de retour en France, print sa retraite à Poitiers, y fit des disciples, y célébra son premier concile, & sa premiere Cène, & y prit des mesures pour répandre ses opinions par tout le Royaume; mais craignant estre surprins à Poitiers où sa mine estoit éventée. . . . se dérobe & coule à Nérac pour voir Roussel & le Fevre. . . , & ayant prins congé d'eux il retourne à Paris, d'où pour la crainte du fagot... il se retire à Strasbourg.... Ce fut-là & dans Bâle, où il donna la derniere main à son Institution imprimée l'an 1534. Cette narration est remplie de tant de bévues, que s'il n'est pas étonnant qu'une infinité d'auteurs du parti ro-

main l'aient copiée , il est bien étrange que personne , que je sache , parmi les Auteurs Protestants n'en ait fait voir les contradictions. Il étoit aisé de le faire : considérez seulement cette pierre de touche chronologique. Calvin nâquit le 10 de Juillet 1509 , & se sauva de Paris à Angoulême à l'âge de vingt-trois ans. Florimond de Remond tombe d'accord de ces deux faits : il faut donc qu'il place cette retraite sous l'an 1532. Or il suppose que la première édition de l'Institution de Calvin est de l'an 1534 : il trouve donc entre ces deux termes trois ans de séjour à Angoulême , un voyage en Allemagne , un retour en France , un séjour à Poitiers qui a suffi à la fondation d'une Eglise clandestine , à la célébration de la Cène , à la tenue d'un Synode , &c. un voyage à Nérac , un autre à Paris , & un séjour de deux années toutes entières dans la ville de Strasbourg. Peut-on rien voir de plus monstrueux ? N'oublions pas qu'il suppose que Charles le sage , Docteur Régent à Poitiers , natif de Noion , fut l'un des disciples que Calvin gagna après son voyage d'Allemagne , postérieur de trois ou quatre ans à la fuite de Paris , laquelle tombe

en 1532. Puis donc qu'il prétend que ce le Sage étoit *homme de grande estime sur-tout envers Madame la Régente, mere du Roy, laquelle fut sur le point d'être ébranlée & séduite*, il veut bien qu'on croie que ce Docteur perverti environ l'an 1536 ait ébranlé la Régente qui mourut néanmoins en 1531.

Voilà l'Ecrivain qui assure qu'Erasme fit de Calvin le jugement dont parle Moreri. C'est à mes Lecteurs à voir si l'autorité d'un tel homme est de quelque poids, un homme, dis-je, qui se contredit grossièrement, qui oublie en un lieu ce qu'il a dit dans un autre, qui confond, & qui bouleverse les circonstances, & qui ne découvre pas sur son papier les bévues, les absurdités & les impossibilités les plus sautantes aux yeux. Un semblable Historien doit être traité comme ces marchands insolvables, qui ont perdu tout crédit : on ne leur prête rien que sur de bons gages, on veut des cautions, & des répondants. Nous serions donc bien simples, si nous ajoutions quelque foi à Florimond de Rémond, pendant qu'il n'allègue ni témoins, ni aucune autre espèce de preuves. Nous lui ferions crédit très-imprudemment, & nous mérit-

terions bien d'être trompés si nous faisons ce mauvais usage de notre bonne foi. J'ai donc cru que la censure des mensonges de cet auteur me devoit servir ici de préliminaires, & qu'après cela tous mes Lecteurs pourroient juger plus sûrement du fait en question. Et ne doutez pas que cet homme ne soit l'unique témoin en cette cause; car celui qui s'est donné tant de mouvement pour assurer à Erasme la qualité de bon catholique, & qui auroit pu tirer tant d'avantages de la vérité de ce conte, n'a pu citer que Florimond de Remond. Mais tout bien compté, ce jugement du grand Erasme ne sauroit être que glorieux à Calvin dans l'Hypothese des Protestants. Il prouveroit qu'on eût reconnu des qualités éminentes dans ce jeune homme.

Au reste je me serois moins appliqué à développer les faussetés de Florimond de Remond, si je n'eusse vu qu'elles se répandent de livre en livre, & que les auteurs les plus célèbres leur procurent une espee de perpétuité en les adoptant. Je les ai trouvées dans l'Histoire Ecclésiastique du Pere Alexandre au dernier volume de l'Edition in-folio, qui est une édition corrigée & augmen-

tée. Je me persuade que ce fameux écrivain n'eût point copié Mr. de Sponde, Copiste de Florimond de Remond, s'il eût sçu que ce dernier avoit passé par une critique semblable à celle que l'on a vu ci-dessus. Si les Protestants se plaignent qu'il a fait revivre ce cahos de narration, & qu'il l'ait mis en train de faire plus de fortune que sous les auspices du premier pere, il se peut plaindre à son tour de ce qu'ils ont négligé d'en découvrir les impertinences. Il est quelquefois très-mal aisé d'ôter la vie éternelle à des erreurs en les réfutant solidement. Que fera-ce donc si on les laisse en repos ?

Guy Patin nous porte à croire que beaucoup de Catholiques Romains rendroient justice à ce Chef des Réformateurs, s'ils osoient s'expliquer ouvertement. Voici le témoignage qu'il lui rend :

» Pour Calvin, je suis fort bien in-
 » formé du mérite de son esprit. Il y
 » a long-temps que Monsieur Tarin
 » me l'a hautement loué : je n'avois
 » alors que 20 ans. Joseph Scaliger
 » disoit que Calvin avoit été le plus
 » bel esprit qui eût paru depuis les

» Apôtres (a)... Jamais homme ne fut
» si savant dans l'histoire Ecclésiasti-
» que que Calvin. A l'âge de 22 ans ,
» il étoit le plus savant homme de
» l'Europe. Je fus un jour à un festin
» d'un de nos Doctorats , où un de
» nos vieux Docteurs nommé Basin ,
» disoit que Calvin avoit falsifié toute
» l'écriture Sainte ; mais j'entrepris ce
» bon homme , que je rendis si ridi-
» cule , que Monsieur Guenaut le jeu-
» ne , qui étoit près de moi , me dit
» que je le pouffois trop , & que j'eusse
» pitié de son âge & de sa foiblesse.
» Jean de Monluc , Evêque de Valen-
» ce , disoit ordinairement que Calvin
» avoit été le plus grand Théologien
» du monde. N'ayez pas peur qu'on en
» dise autant à Rome. “

(a) Je ne pense pas que Scaliger se soit servi d'une expression si impropre , & qui suppose que les Apôtres ont été de beaux-esprits.

§. V I I.

Ses Démêlés avec Bolséc dont il réfute les sentiments. Calvin se fait députer à Berne pour y accuser son adversaire , & plaider lui-même sa propre Cause. Il fait bannir Bolséc. Comment celui-ci se venge après avoir quitté le parti protestant.

Jérôme Bolséc étoit un Carme de Paris , qui , ayant prêché un peu librement dans l'Eglise de St. Barthelemi , jetta le froc aux orties & s'enfuit au delà des monts , auprès de Renée de France , Duchesse de Ferrare. C'étoit le commun azile de ceux que l'on persécutoit pour les nouvelles opinions. Il s'erigea en Médecin , se maria promptement , & se fit chasser de Ferrare. Il s'en alla à Geneve sur le pied de médecin ; & ne trouvant pas qu'il se distinguât assez de ce côté-là , il entreprit de trancher du Théologien , & dogmatifa d'abord en secret sur le Mystere de la prédestination , suivant les principes de Pelage ; & puis , il eut la hardiesse de faire un Discours public contre le sentiment reçu. Dès qu'on eut appris

les conversations qu'il avoit eues avec certaines gens pour les infecter de son Pélagianisme , Calvin l'alla voir , & la censura doucement ou vivement : ensuite il le fit venir chez lui , & tâcha de le tirer d'erreur ; mais cela n'empêcha point Bolsec de se produire en public avec un discours rempli d'insultes contre le Décret de la prédestination éternelle. On croit que sa hardiesse fut d'autant plus grande qu'il s'imagina que Calvin n'étoit pas du nombre de ses auditeurs. Il eut cette pensée , parce qu'il ne le voyoit pas à sa place. C'est que Calvin n'étant venu qu'après le commencement du Sermon , se tint caché dans la foule derrière les autres. Mais il se montra tout d'un coup , dès que Bolsec eut fini , & le réfuta si fortement par l'Ecriture , par St. Augustin , & par la raison , que Bolsec fut le seul qui n'eut point honte d'être terrassé de la sorte. Ce ne fut pas tout. L'un des Magistrats qui ont droit de mettre les gens en prison , étoit présent à cette assemblée : il ne manqua pas sur le champ d'user de son droit ; il traita Bolsec de séditieux , & le fit emprisonner. La cause fut discutée fort amplement ; & enfin , de l'avis des Eglises Suisses ,

le

le Sénat de Geneve déclara Bolsec convaincu de Sédition & de Pélagianisme, & comme tel le bannit des terres de la République, à peine du fouet s'il y revenoit. Voilà ce qu'on fit le 23 de Décembre 1551. Il se retira dans un lieu du voisinage qui dépendoit du Canton de Berne, & y causa tant de troubles qu'on le bannit encore de toutes les terres de ce Canton. Il étoit un de ceux qui accusoient hautement Calvin de faire Dieu auteur du péché. Calvin, pour prévenir les impressions que de telles plaintes eussent pu faire sur Mrs. de Berne, se fit députer vers eux & plaida sa cause en leur présence. Il fut si heureux, qu'encore qu'on ne vouloit point prononcer sur sa doctrine, ni définir si elle étoit vraie ou fausse, on ordonna à Bolsec de se retirer hors du Pays. Ainsi l'on peut regarder Calvin comme le principal promoteur des deux arrêts de banissement qui tomberent sur la tête de ce malheureux Bolsec, l'un à Geneve, l'autre à Berne.

Il s'en retourna en France, s'adressa à ceux de la Religion, premierement à Paris, ensuite à Orléans, & témoigna un grand desir d'être promu à la charge de Ministre, & de rentrer en grace avec

l'Eglise de Geneve ; mais la persécution qui s'éleva contre le parti , lui fit naître un autre dessein : ce fut celui de reprendre sa premiere Religion & la pratique de la médecine. Il fut s'établir à Autun : il fit le mari commode en faveur des Chanoines du lieu , & témoigna une passion très-violente contre l'Eglise Réformée. Il se vengea en particulier de Jean Calvin par une Histoire de la vie , mœurs , actes , doctrine , constance & mort de ce Ministre de Geneve , qui fut imprimée à Lyon en 1577. Il y débite entre autres choses remarquables , que Calvin fut accusé & convaincu à Noyon du péché contre nature , & condamné seulement à la fleur de lys , son Evêque ayant intercédé pour lui , afin que l'on modérât la peine. Cette imputation , vraie ou fausse , s'est perpétuée de siecle en siecle quoi qu'elle ait été réfutée par tous les Auteurs protestants qui ont eu occasion d'en parler. Elle a tout l'air d'une fable forgée par le ressentiment de Bolsec. En 1577 , il y avoit quarante-trois ans que Calvin étoit parti de Noyon ; est il apparent que le crime & le châtimant de ce Réformateur eussent resté si long-temps cachés , s'ils eussent été véritables ? Calvin , en

guerre ouverte avec tous les Moines & les Ecclésiastiques, les armes toujours à la main, soit pour repousser leurs rudes attaques, soit pour leur porter des coups encore plus rudes; Calvin causant à l'Eglise Romaine des pertes irréparables, n'étoit pas un homme en faveur de qui l'on eût supprimé ainsi pendant quarante-trois ans la sentence de la fleur de lys. Dès le commencement de son ministère de Geneve, on se seroit empressé de la publier avec les formes les plus authentiques & les plus juridiques: on l'eût traduite en toutes les langues: on l'eût affichée à toutes les rues. Cela est évident à quiconque fait appliquer les lumières du sens-commun.

Cependant Bolsec se fonde sur un acte qu'il dit avoir vu entre les mains de Bertelier dont je vais parler.

§. V I I I.

Réfutation d'un acte prétendu contre Calvin. Démêlés de ce Réformateur avec Bertelier. Particularités concernant celui-ci. De sa députation à Noyon. Jugement du Cardinal de Richelieu sur la sentence supposée prononcée contre Calvin.

Philibert Bertelier, Greffier de la Justice inférieure de Geneve sa patrie, prétendit que la République l'avoit envoyé à Noyon, avec ordre d'y faire des perquisitions exactes touchant la vie & les mœurs de Calvin, & qu'ayant exécuté cette commission, il trouva que Jean Calvin avoit été convaincu de Sodomie, & qu'à la priere de l'Evêque, on commua la peine du feu en celle de la fleur de lys. Il se vanta d'avoir un acte signé de Notaire qui faisoit foi de ce procès & de la sentence. Bolsec assure que lui & bien d'autres ont vu cet acte. Voilà des faits bien articulés. Cependant il faut, avant que de se décider, examiner le caractère de personnes, & la nature de cet acte prétendu.

Bertelier ayant été excommunié l'an 1552 par le Consistoire de Geneve, en porta ses plaintes au Sénat. Les Ministres furent mandés pour rendre raison de cette affaire : le Sénat, parties ouïes, prononça que l'excommunication étoit juste. Au bout de 18 mois, Bertelier eut encore recours au Sénat, qui après avoir ouï les oppositions de Calvin, prononça que Bertelier seroit reçu à la sainte Cène. Dès que Calvin eut appris cette nouvelle, il pria Mrs. les Syndics de convoquer le Sénat ; & lorsque l'assemblée fut formée, il représenta ses raisons, & conclut par jurer qu'il perdroit plutôt la vie, que de consentir qu'un tel homme participât à la Cène. Voilà ce que Calvin a écrit lui-même, & on le reconnoît bien à ce zele fougueux. Les vacarmes que l'on fit contre les Ministres, comme si à certains égards ils se fussent emparés des droits de la Souveraineté, furent cause que le Conseil des deux cents ordonna que la connoissance des causes d'excommunication appartiendroit en dernier ressort au Sénat, & que le Sénat pourroit absoudre les excommuniés qu'il verroit bon être. En conséquence de ce Décret, le Sénat accorda des lettres d'absolution

à Bertelier, qui furent scellées du sceau de la Seigneurie. On devoit célébrer la Cene dans deux jours, lorsque Calvin fut averti de ce qui s'étoit passé. Il prit promptement son parti : il prêcha sur le mépris de la Cene, il éleva la voix & la main, il dit qu'il imiteroit St. Chrysostôme, qu'il n'opposeroit point la force à la force, mais qu'il se laisseroit plutôt massacrer, que d'employer sa main à présenter les saints Mystères à ceux qui en avoient été jugés indignes. Ce fut un coup de foudre qui déconcerta la faction de Bertelier ; de sorte qu'il fut jugé à propos qu'il ne se présentât pas à la communion. Le lendemain de la Cene, Calvin accompagné de son Consistoire, demanda au Sénat & au Conseil des deux cents la permission de parler au peuple sur cette affaire, attendu qu'il s'agissoit de l'abrogation d'une loi faite par le peuple. Cela fit tant d'impression sur les esprits qu'il fut résolu que l'on consulteroit les Cantons Suisses, & que le Décret des deux cents demeureroit suspendu, sans que l'on pût dire que les anciens réglemens eussent reçu la moindre atteinte. Par ce moyen^a, le Consistoire remporta un plein triomphe sur le Sénat & le Conseil des deux cents. Peut-

on dominer sur des personnes qui , du haut d'une chaire , disent au peuple qu'ils se laisseront plutôt tuer , que de consentir que les choses saintes soient prophanées. L'exemple de St. Chrysofôme , allegué bien à propos , est une très-fine maniere de menacer le Gouvernement , d'une sédition. Revenons à Bertelier : c'étoit au fonds un homme de mauvaise vie & contre lequel il y eut une sentence de mort prononcée par contumace l'an 1555 , pour crimes de sédition & de conspiration contre l'Etat & l'Eglise de Geneve.

Pour ce qui regarde son envoi ou sa députation à Noyon , pour faire une information de la vie de Calvin , c'est une chose dont il ne fait aucune mention dans les registres du Conseil de Geneve , & qui d'ailleurs est contre toute vraisemblance. Car outre qu'il n'est jamais sorti envoyé ou député de cette Ville pour affaire publique qui ne fût revêtu d'une charge plus haute que celle de Bertelier , & qu'on ne donne ces emplois qu'à des Conseillers du petit Conseil , il y avoit à Geneve des personnes remarquables de Noyon , qui s'étoient retirés avec Calvin , ou peu de temps après lui , entre autres un Chanoine ,

nommé Mr. Collemont, & Mr. de Normandie Lieutenant-civil de la Ville de Noyon ; par le moyen desquels il étoit bien facile de prendre toutes les informations que l'on auroit pu désirer sans aller plus loin.

Il est constant que ce Bertelier avoit toujours été ennemi de Calvin, parce qu'il l'avoit souvent repris & censuré de ses vices & de ses scandales ; & qu'il s'étoit opposé de tout son pouvoir à ses méchants & pernicieux desseins. N'oublions pas quelques autres réflexions.

Si Bertelier avoit été envoyé à Noyon par la Seigneurie, c'eût été avant l'année 1552 ; car il fut excommunié cette année-là. Il tâcha au bout de 18 mois de se faire réhabiliter, & l'on vient de voir qu'il n'y put pas réussir, à cause des oppositions de Calvin : il s'embarassa ensuite dans de mauvaises affaires dont l'issue fut sa fuite, & la sentence de mort prononcée contre-lui. Ainsi on ne sauroit trouver un temps propre à sa députation entre le jour qu'il fut excommunié, & celui où on le condamna à mort ; & par conséquent il n'a jamais été à Noyon avec ordre de s'informer de la vie de Jean Calvin, s'il n'y a pas été avant l'année 1552,

Or voici une preuve qui me semble convaincante contre une députation antérieure à l'an 1552. S'il eût été à Noyon avant cette année, il auroit eu des informations certaines de la fleur de lys de Calvin lorsque ce ministre l'excommunia, & travailla si fortement à le laisser sous cette note d'infamie. Eût-il été assez simple, pour ne pas apprendre à toute la ville que ce grand zéléateur qui excommunioit les autres, portoit sur son dos l'infamie du fer chaud? Ne l'auroit-il pas défié en face de montrer ses épaules? N'eût-il point par-là ou triomphé de son ennemi, ou rallenti sa persécution? Que chacun se mette à la place de Bertelier, il avouera qu'en cette rencontre la découverte de l'infamie de Calvin étoit inévitable. Si l'on me dit que Bertelier ne manqua pas de découvrir le mystère, mais qu'on n'eut aucun égard à sa récrimination, à cause du grand crédit de Calvin; on me dira une chose incroyable. Quoi! dans une Démocratie, les juges oseroient ne faire aucune démarche, lorsqu'un accusé revêtu d'une charge publique, qui a des parents & des amis, somme son accusateur de montrer ses épaules nues, & lui soutient que l'on

y verra la marque des fleurs de lys ; & qu'il en a apporté les preuves à la République en conséquence d'une commission qui lui en avoit été expédiée ? Les juges , bien loin de l'écouter & d'agir en conséquence , étoufferont la chose , & défendront d'en parler ? Ils ne sont pas assez fous dans une Démocratie pour opprimer ainsi un de leurs égaux. Mais je veux que les Magistrats aient épargné à Calvin toute la honte qu'il avoit à craindre , & qu'ils aient menacé les particuliers , qui oseroient murmurer ; on m'avouera sans peine qu'ils n'auroient jamais empêché que la mémoire de cet incident ne se conservât dans les familles , & ne parvînt aux oreilles des ennemis de Calvin. D'où vient donc que Blandrata, Jean Paul Alciat, Gentilis, Gribaldus, & tant d'autres que Calvin chassa de Geneve comme hérétiques , qu'il persécuta par-tout où ils se réfugièrent , ne dirent jamais un mot sur ces recriminations de Bertelier ? Comment se fait-il qu'on ne révele cette découverte que si long-temps après , & lorsque Calvin ni Bertelier ne sont plus ?

De plus l'acte prétendu notarial paroît une chimere. On ne fait ni en quel

temps il fut dressé, ni par qui, ni les noms des témoins, ni en général aucune des circonstances que l'on n'oublie jamais, si ce n'est lorsqu'on a peur de fournir des armes à ceux qui ont intérêt de s'inscrire en faux. Ce que je vais dire est encore plus concluant. Si l'acte de Bertelier avoit été légitime, il y auroit eu à Noyon des documents authentiques & publics du procès de la sentence en question; & cela étant, on les auroit publiés, dès qu'on eût vu les ravages que souffroit le catholicisme par l'entremise de Calvin. A moins d'un miracle continuél, & plus inouï qu'aucun miracle que l'on connoisse, tous les habitants de Noyon n'auroient pas gardé le secret, & n'auroient point épargné la réputation d'un patriote qui leur étoit si odieux. J'ajoute que si l'exposé de Bertelier étoit véritable, il auroit eu son papier quand il s'enfuit de Geneve; c'est-à-dire que sa prétendue commission auroit précédé l'affaire pour laquelle il fut condamné à mort. Mais à qui persuadera-t-on qu'avant l'année 1555, lorsque ceux que l'on appelloit hérétiques n'osoient se montrer de peur du feu, un Député de Geneve alla hardiment à Noyon pour s'informer de la

vie de Calvin ? A qui persuadera-t-on que si Bertelier avoit eu un acte authentique de l'infamie de Calvin l'an 1554, il l'auroit si bien tenu sous la clé que le public n'en auroit eu connoissance qu'en l'année 1577 ? N'étoit-ce pas une piece que le Clergé de France auroit achetée au poids de l'or ?

Tout cela est vrai & paroît peremptoire aux partisans de Calvin. Ses adversaires en jugent autrement ; & pour ne pas citer une infinité de controversistes qui ont répété dans leurs sermons & dans leurs livres , que Calvin avoit été fleurdelisé, je me contenterai de rapporter ce qu'en dit le Cardinal de Richelieu dans sa *Méthode pour convertir ceux qui sont séparés de l'Eglise.* » Ce qui
 » doit passer (dit-il liv. II. chap. X p.
 » 329.) pour une conviction indubi-
 » table des crimes imputés à Calvin est
 » que depuis qu'il a été chargé de cette
 » accusation , l'Eglise de Geneve non-
 » seulement n'a pas justifié le contraire ,
 » mais même n'a pas nié l'information
 » que Bertelier , envoyé par ceux de
 » la même Ville , fit à Noyon. Cette
 » Information étoit signée des plus ap-
 » parents de la Ville de Noyon , &
 » avoit été faite avec toutes les formes

» ordinaires de la Justice ; & dans la
 » même Information on voit que cet
 » hérétique, ayant été convaincu d'un
 » péché abominable que l'on ne punit
 » que par le feu, la peine qu'il avoit
 » méritée fut, à la priere de son Evê-
 » que, modérée à la fleur de lys. Et
 » l'Eglise de Geneve qui ne défavoue
 » pas cette Information touchant la
 » vie de Calvin, n'eût pas manqué de
 » la défavouer, si elle eût cru le pou-
 » voir faire sans blesser la vérité. » Ce
 grand Ministre prétend prouver suffi-
 samment l'authenticité de l'acte de Ber-
 telier, en s'appuyant sur ce que la Ré-
 publique de Geneve ne s'inscrivit pas
 en faux. Voyons ce qu'on peut légi-
 timement inférer de son silence à cet
 égard.

§. IX.

*Examen du silence de la République de
 Geneve sur l'acte de Bertelier. Deux
 réflexions sur toute cette affaire.*

Nous venons de lire les propres paro-
 les du Cardinal Richelieu : elles mon-
 trent qu'il faisoit son fort du silence de
 la République de Geneve. Drelincourt,
 dans sa *Défense de Calvin*, prétend faire

voir par des exemples sensibles qu'il n'y a rien de plus absurde, que de soutenir que ceux qui laissent courir une accusation, donnent lieu de croire qu'ils sont convaincus qu'elle est bien fondée. Le premier de ces exemples est celui de Mr. le Cardinal de Richelieu lui même :

« Que ceux qui ne pouvoient souffrir » son élévation & son pouvoir, en di- » soient des choses étranges ; & qu'il y » en a même qui ont été publiées, & » dont on a rempli les livres. Parce » que l'on n'a pas fait d'information » juridique pour justifier le contraire, » les parents de cet illustre Cardinal, » & ceux qui honorent sa mémoire, » voudroient-ils que cela passât pour » des vérités constantes ? » Mr. Rivet, professeur à Leide, s'étoit servi d'un pareil principe en répondant à une objection de Lessius tirée du silence des bons amis de Calvin. *Itane ? Ergo quotiescunque libuerit infami alicui agyrtæ crimina confingere in viros bonos, necessariumne erit libellos illos famosos discutere, ut homines isti, si tamen homines, qui famam aucupantur ex aduersariorum nomine, applaudant sibi quòd tandem repererint qui se cum illis voluerint componere, & existima-*

rint talia esse responsione digna, quæ contemptu potiùs erant diluenda (a).

Nous allons entendre un Jesuite qui s'accorde parfaitement avec ces Ministres, " Depuis quand est-ce qu'il n'est
 „ point permis de demeurer dans le si-
 „ lence , à moins de vouloir passer pour
 „ convaincu des crimes qu'on nous au-
 „ roit imposés ? L'on ne voit pas que
 „ ce soit-là le sentiment des plus sages ,
 „ ni de ceux dont l'exemple peut servir
 „ de regle aux autres. Qui ne fait com-
 „ bien de sottises les ennemis de la
 „ France ont accoutumé de publier
 „ contre elle dans leurs gazettes &
 „ dans leurs libelles ? Qui ne fait aussi
 „ les infamies que Mr. Jurieu a répan-
 „ dues contre les Papes & contre l'E-
 „ glise Romaine dans son *Parallele* ,
 „ dans ses *Préjugés* , & tant d'autres
 „ livres dont il remplit le monde ? Si
 „ donc le Roi ne tint pas des gens ex-
 „ près pour réfuter ces gazettes étran-
 „ geres de point en point , & s'il ne
 „ se trouve personne parmi les Catho-
 „ liques qui ait assez de temps à perdre
 „ pour s'amuser à prouver que ce sont
 „ des visions de Mr. Jurieu , de dire que

(a) Rivet , *Operum Tom. III. p. 9, & 496.*

„ les Papes ont prétendu à la monar-
„ chie universelle; que pour cet effet ils
„ ont suscité exprès le schisme entre les
„ Grecs & les Latins, &c... à moins,
„ dis-je, que le Roi & le Pape n'aient
„ soin de faire refuter ces chimères &
„ ces médisances, le gazetier de Hol-
„ lande & Mr. Jurieu ne feront-ils
„ point en droit d'insulter l'un à la
„ France, l'autre au St. Siege, & de
„ dire: Ils n'ont osé entreprendre de
„ répondre, on a sujet de croire qu'ils
„ ne l'ont pu? Et l'Auteur de la *Mo-
„ rale pratique* ne feroit-il point d'avis
„ qu'on leur passât condamnation là-
„ dessus? On veut croire qu'il auroit
„ honte de l'accorder. Pourquoi donc
„ ne voudroit-il pas que les Jésuites
„ eussent pu négliger de répondre à
„ des libelles qui ne sont, à leur avis,
„ ni moins méprisables, que les gazet-
„ tes d'Amsterdam, ou que les systé-
„ mes historiques ou prophétiques de
„ Mr. Jurieu? Doivent-ils être plus
„ délicats sur le fait de leur réputation,
„ que ne le sont ceux que Dieu a mis
„ sur nos têtes? Ne doivent-ils pas,
„ du moins ne leur est-il pas permis,
„ après ces grands exemples, de mépri-

ser ce qui ne touche que leur honneur
particulier (*b*) ? “

La maxime de Mr. Drelincourt & du P. le Tellier est belle & bonne & très-véritable , généralement parlant ; mais il y a des rencontres particulières où il vaut mieux ne s'en pas servir, que des'en servir. Je ne déciderai point si la République de Geneve auroit mieux fait d'opposer une déclaration publique à l'exposé de Bolsec ; concernant la prétendue Députation de Bertelier. Il semble d'abord que l'avantage que les controversistes Catholiques ont prétendu tirer du silence qu'on a tenu à cet égard , prouve qu'on n'a pas bien fait de se taire : je veux dire de ne pas démentir expressément & par un acte public l'audace de ces gens-là ; mais ceux qui font réflexion que rien n'arrête la plume de certains gens , & que si on leur oppose des digues d'un côté , ils se jettent de l'autre à l'infini , voient bien qu'un acte de la République de Geneve n'auroit pas terminé cette dispute. Je conviens de la maxime que la meilleure maniere de se venger d'un impudent calomniateur , est quelquefois celle de ne lui point répondre. Avec tout

(*b*) Défense des Nouveaux Chrétiens par le P. Le Tellier , *Part. I. p. 25 , 26.*

cela , on s'expose à faire croire qu'on n'auroit pu se justifier. *Qui tacet consentire videtur* : qui ne dit rien consent. Les vérités qu'on nomme maximes , ne se battent guere moins entre elles , que les erreurs & les vérités.

I. Je ferai deux réflexions sur toute cette affaire. Si l'accusation de Bolsec & l'acte de Bertelier sont d'infames calomnies , on ne sauroit trop déplorer les foiblesses du cœur humain , & les mauvais effets des préjugés de religion. Qu'est-ce que l'homme , ou que ne devient-il pas par le zele aveugle & furieux de religion , puisqu'un moine , devenu Médecin protestant , puis Médecin papiste , chassé deux ou trois fois avec note d'infamie des lieux où il s'étoit établi , ne produit pas plutôt une accusation sur la foi d'un fugitif condamné à mort par contumace , une accusation , dis-je , la plus mal bâtie , & la plus mal prouvée du monde , qu'on l'adopte , qu'on la fait passer de livre en livre , qu'on en tire mille conséquences , que les Auteurs de la première volée , le grand Cardinal de Richelieu même , la proposent aux hérétiques comme un motif de conversion.

II. Admirons aussi la disposition des

choses qui fait que Calvin porte aux yeux d'une partie de la postérité, la peine du zele fougueux avec lequel il persécuta tous ceux qui pensoient autrement que lui, tandis qu'il prétendoit avoir droit de penser autrement que ceux parmi lesquels il étoit né & avoit été élevé. Il osa peindre Bolséc & Bertelier sous les traits les plus noirs : la haine théologique se mêla au zele de la vérité. Ces deux hommes ont porté à sa mémoire une tache qui s'effacera difficilement, & peut-être jamais entièrement.

§. X.

Calvin fait brûler Michel Servet à Geneve, & publie un Ouvrage où il soutient que les Magistrats doivent user du glaive contre les hérétiques.

Michel Servet avoit des sentimens particuliers peu favorables au mystere de la Trinité. Il les communiqua par lettres à Calvin qui ne pouvant le convertir, le détesta comme il faisoit tous ceux qui pensoient autrement que lui. Cependant l'Apôtre de la Réforme avoit employé contre cet Antitrinitaire d'abord les raisonnemens & puis les inju-

res. Des injures il passa à la haine théologique la plus implacable de toutes les haines. Il eut par trahison les feuilles d'un Ouvrage que Servet faisoit imprimer secrettement ; il les envoya à Lyon, par une trahison encore plus insigne , avec les lettres qu'il avoit reçues de lui , & son adversaire fut arrêté. Servet s'étant échappé de sa prison , se sauva à Geneve par une imprudence inconcevable , à moins qu'il n'ignorât qu'il alloit se mettre à la discrétion de son plus mortel ennemi. Calvin en effet fit procéder contre lui avec toute la rigueur possible. A force de presser les juges , d'employer le crédit de ceux qu'il dirigeoit , de crier & de faire crier que Dieu demandoit le supplice de cet hérétique , il le fit brûler vif à Geneve , en 1553. Comme Servet trouvoit les preuves de son sentiment dans l'Ecriture , comment des Magistrats qui ne reconnoissoient point de juge infallible du sens de la parole de Dieu pouvoient-ils condamner au feu un homme qui n'avoit commis d'autre crime que d'y trouver un sens différent de celui de Calvin ? Dès que chaque particulier est maître d'expliquer l'Ecriture comme il lui plait , sans recourir à un Oracle

estimé infaillible , c'est une grande injustice que de condamner un homme qui ne veut pas déférer au jugement d'un autre homme qui peut se tromper comme lui. Cependant Calvin osa faire l'apologie de sa conduite envers Servet. On peut dire qu'il le poursuivit au-delà du tombeau , & qu'il persécuta ses cendres froides. Après le supplice de ce malheureux médecin il publia un livre intitulé : *Fidelis expositio errorum Michaëlis Serveti , & brevis eorumdem Refutatio , ubi docetur jure gladii coërcendos esse hæreticos* : livre qui fait encore crier terriblement contre son Auteur. Calvin tâche d'y rendre la mémoire de Servet à jamais exécration , & entreprend de prouver qu'il faut faire mourir les hérétiques. Cet ouvrage a fourni aux Catholiques un argument invincible *ad hominem* contre les Protestants , lorsque ceux-ci leur ont reproché de faire mourir les Calvinistes en France. Les Ministres équitables de la Réforme ont abandonné la doctrine de leur Apôtre. Il n'y a guere eu que Jurieu & quelques enthousiastes aussi emportés que lui , qui aient prêché la persécution & la haine des hérétiques.

§. XI.

Reproches de Bucer à Calvin. Témoignage de Baudouin. Serment de Calvin mal justifié.

Martin Bucer , un des plus habiles ministres protestants de son siècle , fa-voit non seulement prêcher & faire des livres & des leçons , mais il étoit aussi très-propre à manier les affaires , & il n'y eut guere de négociations ecclésiastiques où il ne fut appelé. Il travailla avec un grand zele & beaucoup de dextérité à pacifier les différends des Luthériens & des Zwingliens ; mais il n'en vint pas à bout. Il eût voulu que de part & d'autre on eût été moins rigide ; & si tous les chefs eussent été comme lui des personnes d'accommodement , cette grande affaire eût pu réussir.

Il connoissoit les hommes , parce qu'il se donnoit la peine de les étudier. On prétend qu'il écrivit à Calvin :
 » Vous jugez selon que vous aimez ,
 » ou que vous haïssez : or vous aimez ,
 » ou vous haïssez : selon votre fantaisie. » *Judicas prout amas vel odisti ; amas autem , vel odisti prout lubet.* On

n'eût probablement jamais eu connoissance de cette lettre, si François Baudouin, qui avoit logé chez Calvin, n'avoit eu la malhonnêteté de la lire, & de révéler ce secret. Il le fit peu-à-peu : la première fois, il se contenta de dire que Calvin au jugement de Bucer, ne gardoit aucune mesure, ni dans son amour, ni dans sa haine, & qu'il élevoit les gens au-dessus du Ciel, ou les abaissoit jusqu'aux enfers. Calvin protesta avec serment que jamais Bucer ne lui avoit fait cette censure. Baudouin, dans sa Replique, confesse qu'il n'a point vu ce que Bucer avoit écrit à Calvin, peut-être n'ose-t-il pas l'avouer; mais il se vante d'avoir la réponse que Calvin fit à Bucer. Il dit que cette réponse est de la main de Calvin, & qu'il l'a montrée à plusieurs personnes qui connoissent l'écriture de l'Auteur, & il soutient que cette Lettre témoigne que Bucer avoit reproché à Calvin de juger selon sa passion, *Judicis prout amas, amas autem prout libet*. Par cet ouvrage de Baudouin il paroît que son adversaire s'étoit plaint qu'on lui appliquât personnellement ce que Bucer avoit dit en général, & sans s'exclure soi-même, *judicamus*

prout amamus &c ; mais Baudouin soutient que Calvin lui-même s'en étoit fait l'application , ce qui montre combien elle étoit juste.

L'endroit fâcheux dans ces procès est le serment de Calvin , & il n'est pas aisé de parer ce coup. Que l'on dise tant qu'on voudra que Baudouin s'étoit exprimé d'une manière à faire juger qu'il avançoit que Bucser s'étoit servi de cette dure censure en conversation ; que pourtant jamais Calvin n'avoit reçu de lui ce reproche de cette manière ; & qu'ainsi il pouvoit jurer sincèrement ce qu'il jura. Il est évident que c'est une défaite assez mal imaginée , puisque dans tout le narré de Baudouin il est question de lettre. C'est pourtant le biais que Beze a pris pour faire l'apologie de Calvin en cette rencontre. Il ajoute que Calvin & Bucser changerent bientôt de stile en s'écrivant & qu'on a des lettres de Bucser postérieures à celles-là , & toutes pleines de douceur. Cela peut être ; mais il n'en est pas moins vrai 1°. que Bucser fit ce reproche par lettre à Calvin ; 2°. que ce reproche étoit bien fondé ; 3°. que Calvin eut tort de protester avec serment que jamais Bucser ne lui avoit fait cette censure.

§. XII.

Apologie de Castalion contre les injures de Calvin. Excellent avis qu'il donne à ce Réformateur.

Sebastien Castalion, un des plus savants hommes du XVI. siècle, fut d'abord ami de Calvin, dont il s'acquit l'estime & l'amitié pendant le séjour qu'il fit à Strasbourg en 1540 & 1541. Il logea même quelques jours chez ce chef des Réformateurs. Ce fut Calvin qui lui procura une chaire dans le Collège de Geneve, ou plutôt qui l'exhorta puissamment à l'accepter. Castalion l'ayant exercée près de trois ans fut contraint de l'abandonner l'an 1544, & de chercher une autre demeure pour avoir soutenu que le *Cantique des Cantiques* étoit une piece sale qu'il falloit ôter du Canon des Ecritures, & quelques autres sentiments particuliers. C'est ce que nous apprend l'attestation que Calvin donna à ce régent de Geneve. Elle porte qu'il se défit volontairement de sa Régence; qu'il s'y étoit comporté de telle sorte qu'on l'avoit jugé digne d'être Pasteur; & que rien n'avoit em-

pêché qu'il ne fût promu à cette charge ; que l'opinion particulière qu'il avoit touchant le Cantique des Cantiques , & l'article de la Descente de Jesus-Christ aux Enfers ; & enfin que c'est l'unique raison pour laquelle il quitta Geneve. Il se retira à Bâle où il passa le reste de sa vie à professer la Langue Grecque.

Il eut le malheur d'encourir l'indignation de Calvin & de Théodore de Beze. Ils se persuaderent qu'il la méritoit , ainsi que les injures qu'ils vomirent contre lui , pour avoir suivi dans les matieres de la prédestination une méthode relâchée , & pour avoir désapprouvé qu'on punit les hérétiques. Ceci sert de preuves à ce que l'on vient de lire dans l'article précédent , & fait voir combien les reproches de Bucer à Calvin étoient justes , & que souvent sa haine n'avoit d'autre principe que la différence de sentiments.

Castalion fit son apologie l'an 1558. Nous allons en rapporter quelques passages. Commençons par les injures atroces que Calvin vomit contre lui. On sera étonné de l'emportement de ce Réformateur. C'est Castalion qui les rappelle pour s'en justifier ensuite. *Vocas me,*

in Gallico libello, blasphemum, calumniatorem, malignum, canem latrantem, plenum ignorantiae & bestialitatis, plenum impudentiae, impostorem, sacrarum Litterarum impurum corruptorem, impudentem, impurum canem, impium, obscœnum, torti perversique ingenii, vagum, balatronem. Nebulonem vero (sic enim interpretor brouillon) appellas oëties, & hæc omnia longè copiosius quàm à me recensentur, facis in libello duorum foliorum, & quidem perparvorum. Ces gentilleffes se trouvoient dans un livre qui avoit pour Titre: Réponse à certaines calomnies & blasphemes, &c. Ce libelle parut en 1557. L'année suivante il en parut un autre dans le même genre, mais dans une autre langue, sous le titre de Calumniæ nebulonis cujusdam, &c. dont Castalion parle ainsi. De latino verò, quid multis opus est? Titulus est. Competat te Deus, Satan: media sunt ejusdem coloris.

Il est à remarquer que Castalion soutient qu'il n'a jamais vu les deux ouvrages que Calvin lui attribuoit, & auxquels il prétendoit répondre. Ceux qui connoissent le train ordinaire des passions humaines, sur-tout lorsqu'elles

sont exaltés par le zèle religieux, seront tentés de croire que Calvin feignit d'être attaqué pour avoir occasion d'exhaler sa bile contre un homme qui osoit penser autrement que lui. Castalion lui représente non-seulement ce que l'Evangile prononce contre celui qui injurie son frère, mais aussi ce que lui-même Calvin avoit écrit dans la *Vie du Chrétien*, qui contient des préceptes de charité si beaux & si saints qu'on ne sauroit s'imaginer que l'Auteur de ce livre de dévotion puisse avoir composé le libelle auquel il répond.

Il se justifie ensuite sur les différents chefs d'accusation qui lui sont intentés par son adversaire ; d'abord sur le crime » de vol. » Vous me reprochez d'avoir » dérobé du bois, lui dit-il : comment » savez-vous cela ? Vous ne l'avez » point vu, & vous ne deviez pas le » croire sur un oui-dire : que n'exami- » niez-vous vos délateurs ? Que ne » leur demandiez-vous s'ils avoient » été témoins oculaires, & si les cir- » constances de l'action ne la tirent » pas du rang des larcins ? Le babil » de vos clients & votre crédulité qui » le fomentent vous ont trompé ici com- » me en cent autres rencontres. » Il

narre ensuite le fait. Il dit que se trouvant dans une extrême indigence, & ne voulant pas néanmoins abandonner sa traduction de l'Écriture à laquelle il travailloit (& dont on a dit beaucoup de bien & beaucoup de mal, parce que les Censeurs & les Apologues sont des gens qui ne savent point garder de mesures) il prenoit un croc à ses heures de loisir pour enlever les pièces de bois qui flottoient sur la rivière : ce bois n'étoit à personne, mais au premier occupant. » Je pouvois donc, ajoute-t-il, me l'approprier sans fraude, afin d'avoir de quoi me chauffer. Les pêcheurs & plusieurs autres jouoient du croc avec moi ; cela se faisoit à la vue de toute la ville. » Il ajoute que pendant le débordement d'une rivière qui se jette dans le Rhin au-dessus de Bâle, il y eut plus de deux cents personnes qui s'occupèrent à arrêter les pièces de bois qui descendoient vers la ville, & que lui & quatre de ses amis en arrêterent beaucoup, en récompense de quoi les Magistrats leur firent compter quatre sols par tête & leur laissèrent le bois. Il prend à témoin la ville de Bâle, & plusieurs savants personnages en parti-

culier , que son prétendu larcin ne consistoit qu'en cela. Il proteste devant Dieu & devant les hommes , qu'il a eu depuis sa jeunesse une aversion singulière pour le mensonge & pour le vol. Il finit par dire qu'il savoit que la fable de son larcin avoit été débitée dans Geneve ; mais qu'il s'étoit figuré que ce n'étoient que les discours des amis de Jean Calvin , gens accoutumés à répandre sans jugement tout ce qui pouvoit diffamer les ennemis du patron. Je ne croyois pas , poursuit-il , que vous qui me connoissiez , ajoutassiez foi à ce conte , & je n'eusse pas facilement cru que vous le publieriez , quoique vous me fussiez connu. Il est réellement étrange qu'un homme qui affiche la sainteté & la pureté des Écritures , travestisse ainsi en un larcin une action digne de récompense , & cela pour diffamer un galant homme.

Castalion passe ensuite à l'examen des autres chefs d'accusation. » Vous » m'accusez , lui dit-il , d'orgueil , de » perfidie , d'inhumanité , d'ingratitude , de fraude , d'impudence , de bouffonnerie , de blasphème & d'impicité. Si vous m'avez connu tant de méchanceté pendant que j'étois chez

» vous , pourquoi m'avez - vous con-
 » traint presque malgré moi d'accep-
 » ter une Régence au College de Ge-
 » neve ? Peut-on en conscience com-
 » mettre l'éducation des enfans à un
 » tel homme ? Pourquoi encore me
 » donnâtes - vous un témoignage de
 » bonne vie , après que j'eus exercé
 » trois ans cette régence ? Vous ne
 » pouvez pas dire que vous ne m'avez
 » connu tel qu'après ce temps-là : car
 » outre que vous infinuez manifeste-
 » ment le contraire , vous seriez le plus
 » stupide des hommes , si j'avois été
 » chez vous & dans la Régence du col-
 » lege de Geneve , tel que vous me dé-
 » peignez , & que cependant vous ne
 » l'eussiez pas apperçu. » Il avoue qu'il
 n'est pas plus exempt de vanité que les
 autres hommes. Il reconnoît aussi qu'il
 aimoit les facéties , mais non pas dans
 les matieres de Religion. » J'ai tou-
 » jours censuré , dit-il , ceux qui fai-
 » soient les goguenards dans ces ma-
 » tieres ; deux de vos meilleurs amis le
 » savent bien. L'un d'eux ayant publié
 » un livre bouffon intitulé *Zoographia* ,
 » je fus chez lui pour lui en faire des
 » reproches , & ne l'ayant point trou-
 » vé , je les lui fis faire par un tiers.

» Bien loin d'en profiter, il publia un
 » second écrit de même nature intitulé
 » *Passivantius*, & il m'a toujours hai
 » mortellement depuis ce temps - là.
 » L'autre est un homme à qui j'ai beau-
 » coup d'obligation, il m'a nourri chez
 » lui, je l'ai reconnu pour avoir de la
 » piété. Je lui écrivis qu'il feroit bien
 » de ne donner plus de livres facétieux
 » sur des sujets saints : il ne se fâcha
 » pas de mon avertissement comme
 » avoit fait l'autre. ,, Notez que Cas-
 talion observe que Calvin avoit mis une
 préface à la tête d'un écrit de cette na-
 ture, composé par l'un de ces deux Au-
 teurs, ses amis.

Voici sa réponse au reproche que Calvin lui faisoit de l'avoir nourri dans sa maison. Il reconnoît qu'il logea chez Calvin à Strasbourg ; mais qu'au bout de la semaine il en sortit pour faire place à Mademoiselle de Verger qui vouloit avoir des chambres dans la maison de Calvin, tant pour elle que pour son fils, & pour le valet de son fils. » Vous me priâtes civilement de
 » céder ma chambre à ce valet : je le
 » fis & je vous payai ma nourriture.
 » Quelque temps après je fus prié par
 » vos gens de venir servir votre valet

» mon compatriote qui étoit malade.
 » J'y allai, je l'assistai jusques à sa
 » mort, c'est-à-dire pendant sept jours,
 » & je vécus de votre pain, comme
 » garde malade; mais depuis ce temps-
 » là je n'ai point logé chez vous. « Il
 raconte ensuite quelques services qu'il
 rendit à la famille de Calvin, pendant
 le voyage de celui-ci à la Diète de Ra-
 tisbonne, & il conclut qu'on ne lui
 sauroit reprocher ni ingratitude, ni
 trahison.

L'appendix de son apologie est confi-
 dérable. On y reproche à Calvin & à
 Théodore de Beze de recueillir avec
 trop d'avidité les bruits qui courent de
 leurs ennemis, & de les insérer promp-
 tement dans le premier livre qu'ils
 publient. » Vous me haïssez, leur dit-
 » il, c'est pour cela que vous croyez
 » facilement tout le mal qu'on dit de
 » moi, & que vous ne croyez pas,
 » ou que vous détournez en un mau-
 » vais sens, le bien que vous enten-
 » dez dire. Vos émissaires vous rap-
 » portent, ou vous écrivent toutes les
 » fables qui sont de votre goût, vous
 » prenez vos mesures sur leurs nou-
 » velles, & vous vous exposez par-là
 » tôt ou tard à la confusion. Si nos

» émissaires vous trompent , vous les
» trompez aussi à votre tour : ils ap-
» prennent de vous cent faux bruits
» qu'ils répandent à droite & à gau-
» che. Vous avez tâché de me rendre
» odieux à toute la terre , & pour cet
» effet vous m'avez représenté comme
» un dangereux cabaliste qui avoit des
» gens gagés & à la ville & à la cam-
» pagne , aux portes & aux cabarets.
» Quelques François , venus ici de
» Strasbourg , avec cette idée formida-
» ble que vous donnez de ma person-
» ne , furent bien surpris de me trou-
» ver dans la misère & dans le repos ,
» & témoignèrent une extrême indi-
» gnation contre les auteurs de tant de
» fables. Vous excitez les Magistrats
» contre moi , & ne pouvant les por-
» ter à satisfaire votre passion , vous
» employez toutes sortes d'artifices
» pour me perdre de réputation , &
» pour empêcher qu'on ne lise mes
» écrits. Vous publiez des ouvrages
» contre moi , & vous tâchez d'obte-
» nir qu'il ne me soit pas permis de
» vous répondre. Vous défendez à vos
» partisans de me parler , & si quel-
» ques-uns s'y hazardent ; ils vous de-
» viennent suspects , & vous devenez

» leurs ennemis. Cela fait que plusieurs
 » qui voudroient me venir voir, n'o-
 » sent le faire. Vous couvrez votre
 » haine sous le beau prétexte de l'a-
 » mour de la vérité, & vous abusez de
 » votre éloquence & de votre esprit
 » pour rendre probables au peuple vos
 » accusations; ce qui n'est pas diffi-
 » cile, n'y ayant rien de si bon qu'on
 » ne puisse empoisonner, ni rien de si
 » laid que l'on ne puisse couvrir de
 » fard. » La suite de cet appendix con-
 tient de belles admonitions; & il faut
 avouer que l'hérétique Castalion don-
 noit de plus beaux exemples de modé-
 ration dans ses écrits & dans sa con-
 duite que l'orthodoxe Calvin, l'ortho-
 doxe de Beze, & tous les autres Or-
 thodoxes qui l'attaquoient. On voyoit
 d'ailleurs en lui une grande simplicité,
 & une extrême aversion du faste. Une
 infinité d'Auteurs dignes de foi, s'ac-
 cordent à le louer de sa bonne vie. Je
 dois remarquer aussi, que, s'il se fût
 tenu dans les bornes de sa profession,
 sans se mêler de théologie, il eût rendu
 de plus grands services qu'il ne fit à la
 République des Lettres, comme Pierre
 Ramus l'a bien observé, & il se fût
 épargné bien des chagrins. Au lieu de

cela , il fit le spirituel & le dévot , & il se mêla des questions les plus délicates & les plus obscures de la théologie. Il devoit les laisser à ceux à qui elles appartenoient d'office , ou s'il vouloit à toute force se fourrer dans ce commerce , il falloit qu'il s'appliquât le conseil d'Esopé. Il faut , disoit Esopé à Solon , ou ne point approcher du tout les Rois , ou ne leur dire que des choses agréables. Tel étoit l'empire que les premiers Chefs de la Réforme avoient sur les esprits au milieu du seizieme siecle , qu'il falloit réellement ou ne se point mêler de théologie , ou être de leur sentiment. Ils formoient une espece de corps qui étoit tout de fer , & que par conséquent il étoit dangereux de heurter. Mais nous avons déjà vu ailleurs que la manie des disputes théologiques maîtrisoit alors tous les savants qui devenoient controversistes comme malgré eux , suivant l'ascendant du génie dominant de ce siecle.

§. XIII.

Digression sur Cameron. Ce qu'il pensoit d'une réforme à faire dans la Réforme même.

Jean Cameron, l'un des plus célèbres Théologiens du XVII^e siècle, parmi les Protestants de France, avouoit franchement à ses amis qu'il trouvoit dans l'Eglise réformée beaucoup de choses à réformer de nouveau. Il se plaisoit à débiter des sentimens particuliers; il n'a jamais traité de question théologique, sans y mêler des nouveautés; & lorsqu'en interprétant quelque passage de l'Ecriture, il trouvoit des nœuds embarrassans, il prenoit avec ardeur les occasions de contredire les autres théologiens. *Fuit ingenio inquieto, semperque aliquid novi volutabat & nominabat, nec dissimulabat inter amicos (quorum ego unus eram) multa esse in religione nostra quæ cuperet immutata* (a). Il croyoit que St. Pierre étoit le fondement de l'Eglise, & il ne pouvoit souffrir ceux qui soutenoient que l'on

(a) Du Moulin, *in Judicio de Amiraldis* libro P. 211.

ne peut se sauver dans la Communion de Rome. Il étoit fâché de n'oser parler plus librement, & de voir que les Ministres les plus puissants & les plus accrédités se faisoient craindre aux innovateurs. On a publié que le caractère de Ministre dont il se voyoit revêtu, & qu'il honoroit de tout son cœur lui paroïssoit un obstacle aux services qu'il eût pu rendre à la Vérité. Il s'imaginait que s'il n'eût pas eu cette charge, il lui eût été plus libre d'ouvrir son cœur, & qu'il l'eût pu faire plus utilement; mais la crainte de l'excommunication & de la déposition arrêta sa langue & sa plume.

Cameron étoit naturellement communicatif de sa science, & non-seulement de sa science, mais aussi de son argent. Tous les savants n'aiment pas à débiter en conversation ce qu'ils ont appris de meilleur; & il s'est trouvé des Professeurs qui gardoient les solutions des plus grandes difficultés pour les disciples qui pouvoient leur en payer un certain prix. Cameron n'étoit pas de ce caractère. Il disoit tout ce qu'il savoit au premier qui lui demandoit instruction. Il est néanmoins encore plus ordinaire de voir cette libéralité de scien-

ce, que de voir un favant homme qui ouvre sa bourse à ceux qui en ont besoin. Cameron étoit là-dessus si peu difficile qu'il donnoit dans la prodigalité. Quelques théologiens qui ne l'aimoient pas l'ont blâmé de son peu d'économie : ils ont dit qu'il répandoit son argent comme de l'eau, & qu'il auroit cru au-dessous de lui de marchander dans les boutiques & dans les hôtelleries : il donnoit tout ce qu'on lui demandoit, & n'ouvroit pas la bouche pour faire rabattre quelque chose. C'étoit peut-être un excès de bonne foi dans ce savant qui ne s'imaginoit pas qu'on lui demandât plus qu'il ne convenoit de donner.

§. X I V.

Sentiments de Junius assez semblables à ceux de Cameron par rapport à la Communion Romaine.

François Junius, ou plutôt Du Jon, Professeur en théologie à Leide, homme savant & honnête homme, parloit de la Communion Romaine avec la même modération que Cameron. Il étoit si éloigné d'outrer les choses comme tant

d'autres faisoient de son temps , qu'il croyoit & disoit que l'on pouvoit se sauver dans cette Communion. Il ne laissoit pas de l'appeller avec les autres Ministres la paillarde de l'Apocalypse ; mais il disoit qu'elle étoit toujours l'épouse du Fils de Dieu , une épouse dont Jesus-Christ supporte l'infidélité. Cela ne plaisoit point à Théodore de Beze dont nous parlerons bientôt , grand partisan de la Monarchie de Solipfes. Qu'il me soit permis d'appeller ainsi les communions qui se croient seules dans la voie du salut. Junius donnoit assez d'étendue à la vraie Eglise. Mais ce qui le distinguoit encore plus de ses confreres , c'est qu'il étoit beaucoup plus exempt de prévention que ne le sont les théologiens , & que loin de prendre le ton dogmatique , il disoit sur ses vieux jours , *plus je vis , plus je connois mon ignorance* ; paroles remarquables que je donne à méditer à tous les Professeurs en théologie , de quelque secte qu'ils soient.

D E B E Z E.

§. I.

La jeunesse libertine de Théodore de Beze. Son mariage clandestin. Il est dangereusement malade. Il fait une profession ouverte de la Religion Réformée, & se fait recevoir Ministre. Ses Juvenilia. De la première femme de Beze.

THÉODORE DE BEZE, élevé dans le Protestantisme, n'en fit pas d'abord une profession ouverte. Il passa une bonne partie de sa jeunesse à Paris où ses vers latins lui firent une réputation, & où plusieurs bénéfices dont il jouissoit le mirent en état de satisfaire ses passions en se procurant toutes sortes de plaisirs. Les agréments d'une vie libertine, les honneurs qu'on lui présentoit, & la plus belle perspective du monde, ne purent lui faire goûter le Papisme. Il avoit contracté un mariage de conscience avec Claudine Denosse, & ce

commerce clandestin dura quatre ans ; pendant lesquels cette fille que Beze entretenoit avoit beau lui parler de se marier en face d'Eglise. Le revenu des bénéfices auxquels il eût fallu renoncer , réfutoient fortement toutes ses instances. Pour la tranquilliser , il fit vœu entre ses bras de ne se jamais engager dans l'Etat Ecclésiastique , & de l'épouser publiquement , dès que les obstacles qui l'en empêchoient alors seroient levés. Il exécuta fidèlement ses deux promesses. Une maladie dangereuse lui fit ouvrir les yeux sur la vie peu régulière qu'il menoit. Ses remords furent si vifs que dès qu'il eut recouvré assez de santé pour se mettre en chemin , il se sauva à Geneve avec sa Claudine qu'il épousa en face d'Eglise. La Chronique scandaleuse dit qu'il ne lui fut pas toujours fidele , que professant la langue grecque à Lausanne , il se délassoit de ce pénible emploi entre les bras d'une jolie servante qu'il avoit , à qui il fit un enfant : ce qui l'obligea de quitter assez précipitamment Lausanne pour revenir à Geneve. Quoi qu'il en soit de cette galanterie qui n'est peut-être qu'un conte , il se fit recevoir Ministre dans cette dernière ville.

A peine Théodore de Beze eut-il quitté Paris, que ses Poésies y parurent imprimées sous le titre de *Juvenilia*, avec privilege du Parlement, pour trois ans. Ces poésies érotiques & tant soit peu libertines, étoient dédiées à Melchior Wolmar ancien Maître de l'Auteur. C'est en vain que l'on répond aux Controversistes que Beze accoucha de ce fruit impur de sa verve licentieuse, avant que d'être de la Religion Réformée, comme si cette Religion devoit avoir la vertu de rendre chaste. Il dément lui-même ceux qui prétendent faire son apologie par cet endroit-là, puisqu'il convient dans son Testament que dès l'âge de 16 ans il étoit imbu des lumieres du pur Evangile, & professoit la Réforme au fond de son cœur.

Revenons à Claudine Denosse, il faut que ce fût une fille de peu de chose, car Beze parlant de son mariage avec elle, convient bonnement qu'il s'étoit mésallié. Quoi, Beze, beau comme un Adonis, poli, savant, ayant de l'esprit comme un Ange, & sur-tout ne manquant pas d'argent, se mésallie, en épousant à 29 ans une fille qu'il entretenoit depuis quatre ans. Cette mésalliance a quelque chose qu'on ne

fauroit démêler, & qui donne des soupçons. Il falloit que cette fille eût des agréments bien séduifants ; quelques-uns de ceux qui en ont parlé, lui donnent un grand mérite. D'autres disent que ce n'étoit point une fille ; mais la femme d'un tailleur. Un apologifte de Beze le nie fortement, & je ne puis m'empêcher de rapporter la raison plaisante dont il appuye son sentiment : c'est que l'agraphie dont Beze se plaint, en disant que *coercet globulos duos nittentes intrâ cæca jubet manere claustra*, ne convient point selon lui, à la femme d'un tailleur. Comme si la femme d'un tailleur de Paris ne pouvoit pas porter une agraffe qui, pour le tourment des yeux de son amant, mit son sein à la gêne, & empêchât qu'on ne lui vît les tettons ? En vérité cet apologifte donne là dans des observations vétilleuses qu'il auroit mieux fait de supprimer.

§. I I.

*Beze accusé de Sodomie & d'Adultère.
Son apologie. Mézerai critiqué.*

Mézerai traite fort mal ce ministre de la Religion Réformée. Il adopte

comme certain le conte qui avoit couru d'une accusation de sodomie intentée contre Beze devant le Parlement de Paris, & un autre conte de l'enlèvement de la femme d'un tailleur. Si cet historien s'étoit contenté de dire qu'on lisoit dans plusieurs écrits imprimés que Théodore de Beze fut accusé de cette double abomination, il ne faudroit pas le trouver étrange; car il n'avanceroit rien qui ne soit très-vrai. On pourroit citer peut-être deux cents Auteurs qui, se copiant les uns les autres, ont parlé de ce procès. Mezerai va beaucoup plus loin: il soutient le fait, il s'en rend caution, & il ne sauroit en produire aucune preuve; c'est ce qu'on pourroit appeller la conduite d'un historien étourdi. Rapportons ses paroles. » On » peut bien sans préjudice d'aucune » Religion le nommer un très-méchant » homme, & une ame entièrement cor- » rompue qui, comme une vilaine har- » pie, gâtoit les choses les plus saintes » avec ses railleries malignes, & dont » le cœur ne couvoit que des desseins » sanglants & tout-à-fait exécrables. » Aussi il n'étoit sorte de vilainie dont » il n'eût souillé sa jeunesse: les poë- » mes, dont il a voulu couvrir ses or-

» dures sous le titre de *Juvenilia* , en
 » font assez mention : mais , outre cela,
 » il est constant qu'il s'enfuit à Geneve
 » pour éviter la punition des sodomies
 » dont il est accusé devant le Parle-
 » ment de Paris ; & qu'il emmena avec
 » lui sa Candide femme d'un tailleur ,
 » qui vivoit encore au commencement
 » de ce siecle , après avoir vendu quel-
 » ques bénéfices qu'il avoit eus de son
 » oncle , entre autres le Prieuré de
 » Longjumeau ; commençant de cette
 » sorte la réforme de sa vie par une
 » simonie , & par un adultere. » Voilà
 ce qu'on lit dans l'Histoire de France ,
 par Mezerai (a). Maimbourg ne fit que
 donner la paraphrase de ce texte , quand
 il voulut faire un portrait horrible de
 Théodore de Beze ; mais au lieu de sui-
 vre l'exemple de Mezerai qui ne cite
 rien , il cite Bolséc , Desponde , Flori-
 mond de Remond , Claude de Saintes ,
 &c. S'il avoit eu de meilleurs témoins
 à donner , il les eût donnés sans-doute :
 ainsi l'on peut tenir pour constant que
 Mezerai n'a point eu d'autres garants
 que ceux que Maimbourg a cités. Or ,
 encore un coup , c'est la conduite la
 plus indigne que puisse tenir un histo-

(a) Tome III , p. 64.

riographe auffi célèbre & auffi illuftre que celni-là. Vraiment un hiftorien débiteroit de beaux contes , s'il s'amuffoit à rapporter toutes les injures personnelles que les controverfiftes fe chantent , de quelque Religion qu'ils foient. Ce ne font point des gens qu'il faille croire dans les faits personnels qu'ils reprochent à leurs adverfaires , à moins qu'ils ne les appuient fur des actes authentiques.

Qu'il me foit permis de faire ici une obfervation qui peut avoir des ufages dans la difcuftion des faits personnels. Plusieus Auteurs ont foutenu , 1. que Beze fortit de France pour éviter les fuites d'un procès de sodomie qu'ils difent qu'on lui avoit intenté au Parlement de Paris : 2. qu'il emmena avec lui la femme d'un tailleur. Beze a foutenu publiquement que c'étoient deux calomnies , qu'il avoit vécu à Paris fans reproche , & qu'il n'en fortit ni par crainte , ni pour dettes , mais pour la Religion , & que jamais il n'avoit attenté à la femme de fon prochain plus qu'au royaume des Indes.

Jufques-là perfonne , de quelque Religion qu'il puiſſe être , n'eſt obligé de juger ni que Beze eſt innocent , ni qu'il

est coupable : personne n'est obligé de croire, ou que son ministre ne nieroit point un crime infâme, s'il n'en étoit pas innocent, ou que son Prêtre n'avanceroit pas une accusation atroce, si elle n'étoit véritable. Quoique la présomption paroisse d'abord défavorable à Beze, vu que tout mauvais cas est reniable, & que l'on est certain que sa jeunesse ne fut pas des plus chastes, quoi qu'il en dise ; cependant les Lecteurs doivent suspendre leur jugement jusqu'à ce que l'accusation soit prouvée ; ils doivent ensuite pencher pour l'accusé s'ils voient que l'accusation demeure sans preuve ; & il n'y a que les circonstances qui puissent changer l'accusation en un simple soupçon si elles sont contraires à l'accusé, ou le faire absoudre, si elles parlent pour lui. Si le fait en question est de nature à pouvoir être prouvé authentiquement, & si les accusateurs ne manquent ni de volonté ni d'industrie, il faut conclure que, lorsqu'ils ne prouvent pas, ils sont calomniateurs, au moins en ce qu'ils donnent pour un fait avéré ce qui n'est pas prouvé. N'est-ce pas ce que font les accusateurs de Beze ? Un procès intenté à un Prieur de Longjumeau
devant

Devant le Parlement de Paris, est une chose que l'on peut facilement avérer. Les accusateurs, leurs procureurs, leur requête, la commission d'informer, les procès verbaux des Commissaires, sont ou des gens domiciliés, ou des pièces qui se conservent sous l'autorité publique; & l'on ne s'imaginera jamais qu'un misérable qui se sauve le plus vite qu'il peut, ait eu le crédit d'anéantir la procédure, & de faire perdre la parole aux complaignants & à ses parties adverses. Le tailleur dont on avoit débauché la femme, a vécu autant que le prétendu séducteur: il étoit donc facile de fournir sa déposition juridique. D'où vient donc qu'un Claude de Saintes & tant d'autres Ecclésiastiques, accusateurs publics de Beze, n'ont jamais pu fournir les documents de ce procès, ni la déposition en bonne forme de ce tailleur? C'est peut-être que les phrases obligeantes de Théodore de Beze les désarmèrent; mais, au contraire, il les traita comme des chiens: ses railleries & ses injures les perçoient de part en part, & tous leurs écrits respirent la plus violente haine. Ils avoient donc d'un côté tous les moyens imaginables

de trouver les preuves , & de l'autre l'envie la plus passionnée de les trouver : cependant ils ne les ont pas fournies.

Voici le précis de tout mon raisonnement. Le fait est d'une telle nature que , s'il étoit véritable , les preuves juridiques & authentiques ne manqueroient pas. Les accusateurs ont toute l'adresse & toute la capacité nécessaires pour les trouver. Ils ont le plus grand intérêt du monde à les fournir. Ils ne les ont pas trouvées. C'est donc qu'il n'y en avoit point & que le fait est chimérique. Au moins on n'a pas de preuves du contraire.

Je me suis étendu sur cette pensée , parce qu'il m'a semblé qu'elle pouvoit servir de clé pour débrouiller les incertitudes où nous jettent tant d'écrivains téméraires qui copient les uns après les autres les accusations les plus atroces , pendant que d'un autre côté , les accusés & leurs amis crient à la calomnie.

§. III.

Réflexion sur le Livre de Hæreticis à Magiftratu puniendis.

Pendant neuf ans que Beze fut Professeur à Lauzanne, il y publia plusieurs Livres dont le plus remarquable est le *Traité de Hæreticis à Magiftratu puniendis*. Il le publia pour répondre au Livre que Castalion, dont il a été parlé plus haut, déguisé sous le nom de *Martinus Bellius*, avoit composé sur cette importante matiere, peu après le supplice de Servet. Castalion traita la these générale de la tolérance : Beze lui soutint que les Magiftrats doivent punir les Hérétiques. L'Auteur de sa vie soutient que cet ouvrage fut publié très-à-propos, afin de réfréner les esprits flottants. Si le parti de Beze avoit été le plus fort par tout le monde, & s'il avoit été assuré de se maintenir toujours dans sa supériorité, le dogme de *puniendis Hæreticis* auroit rendu de grands services : il eût réprimé le zele ou l'humeur des Novateurs ; mais comme à un quart de lieue de Geneve on étoit sous le caprice du plus fort, &

qu'on ne favoit pas si Dieu permettroit que la secte de Soion devînt supérieure, il y avoit beaucoup d'imprudencce à soutenir que les Magistrats doivent infliger la peine de mort aux hérétiques. Le profit présent ne nous doit pas si fort éblouir, qu'il nous empêche de songer aux suites : il faut en cette rencontre se servir de la maxime de Regulus.

*Hoc caverat mens provida Reguli
Dissentientis conditionibus,
Fadis, & exemplo trahentis
Perniciem veniens in Ævum (a).*

(a) Horat. *Od. V. Lib. III.*

Je ne parle pas des autres raisons qui peuvent combattre ce dogme : je ne m'arrête qu'à celle de l'utilité alléguée par l'Historien de Théodore de Beze. Cette utilité est bien peu de chose en comparaison du mal que le livre de *punitendis Hæreticis* produit tous les jours : car dès que les protestants veulent se plaindre des persécutions qu'ils souffrent, on leur allégué le droit que Calvin & Beze ont reconnu dans les Magistrats.

§. I V.

Colloque de Poissi. Beze y assiste, & y excite des murmures, par une expression qui n'avoit rien d'étrange dans la bouche d'un Réformé.

Le Roi de Navarre ayant témoigné ; tant par lettres que par des Députés , qu'il souhaitoit que Théodore de Beze assistât au colloque de Poissi , le Sénat de Geneve ne manqua pas d'y consentir. On n'auroit pu faire choix d'une personne qui fût plus capable de faire honneur à la cause. Beze parloit bien , il savoit le monde , il avoit l'esprit présent , & beaucoup d'érudition. On écouta sa harangue attentivement , jusqu'à ce qu'il eût touché à la matiere de la présence réelle. Une expression qu'il employa fit murmurer.

Voici cette expression : » Nous disons » que le corps de Jesus-Christ est éloigné du pain & du vin , autant que » le plus haut ciel est éloigné de la » terre. »

Voyons présentement quel en fut l'effet , & servons-nous des propres termes de Théodore de Beze. » Cette seule

» parole (quoiqu'il en eût dit bien
 » d'autres auffi contraires & répugnantes
 » à la doctrine de l'Eglise Romaine)
 » fut caufe que les Prélats commen-
 » cerent à brüire & à murmurer , dont
 » les uns difoient *blasphemavit* , les
 » autres fe levoient pour s'en aller ,
 » ne pouvant faire pis à caufe de la
 » préfence du Roi : entre autres , le
 » Cardinal de Tournon , Doyen des
 » Cardinaux , qui étoit affis au pre-
 » mier lieu , requit au Roi & à la
 » Reine qu'on impofât filence à de
 » Beze , ou qu'il lui fût permis & à fa
 » compagnie de fe retirer. Le Roi ne
 » bougea , ni pas un des Princes , &
 » fut audience donnée pour parachever.
 » Silence fait , de Beze dit : *Meffieurs* ,
 » *je vous prie d'attendre la conclusion*
 » *qui vous contentera* : puis retourna à
 » fon propos qu'il pourfuivit jufques
 » à la fin (a). » Catherine de Médi-
 » cis , dans fa lettre à Mr. de Rennes ,
 » Ambaffadeur de France à la Cour de
 » l'Empereur , dit que Beze , en parlant
 » de la Cene ,, s'oublia en une compa-
 » raifon fi absurde & tant offenfive des
 » oreilles de toute l'affiftance , que

(a) Beze , Histoire Eccléfiastique , Liv. I V.
 p. 521.

„ pen s'en fallut qu'elle ne lui impo-
 „ fât filence , & qu'elle ne renvoyât
 „ tous ces Ministres , fans les laisser
 „ passer plus avant ; mais qu'elle
 „ s'en abstînt de peur qu'on ne s'en
 „ retournât imbu de sa doctrine ,
 „ sans avoir oui ce qu'il lui sera ré-
 „ pondu ? „

Remarquez bien la parenthèse dont l'historien s'est servi : rien ne marque mieux la foiblesse de l'esprit de l'homme. Un vieux Cardinal & plusieurs Evêques se scandalisent , veulent sortir , crient au blasphême ; & pourquoi ? Parce qu'ils ont oui dire à un ministre , que Jesus-Christ n'est point sous les symboles du pain & du vin de l'Eucharistie quant à son corps ; car voilà à quoi se réduit cette expression *tant offensive des oreilles de toute l'assistance* : peut-on voir un scandale plus mal fondé & plus puérile ? Quand on enseigne que l'humanité de Jesus-Christ n'est présente qu'en un seul lieu tout-à-la-fois , & qu'elle est toujours assise en paradis à la droite de Dieu , il est évident que l'on soutient qu'elle est aussi éloignée du Sacrement de l'Eucharistie , que le ciel ou le paradis est éloigné de la terre. Or les Prélats du

Colloque de Poissi ne pouvoient pas ignorer que les ministres enseignoient que l'humanité de Jesus-Christ est toujours en paradis à la main droite de Dieu, & qu'elle ne peut point être présente en plus d'un lieu à la fois, & ils ne devoient pas attendre que Théodore de Beze n'osât point exposer les sentimens de son parti : ils n'ont donc pas dû le scandaliser de son expression, (car, encore un coup, elle n'ajoute rien à la simple & nue doctrine des ministres) ou bien ils étoient allés à l'assemblée avec cette persuasion que les ministres trahiroient leurs sentimens, & ne chercheroient qu'à tromper le Roi. Je ne vois qu'une chose qui puisse excuser l'irritation des Prélats. On peut dire qu'il y a des expressions qui nous choquent, encore qu'elles ne signifient rien qui ne soit signifié par des expressions qui ne nous offendent pas. Par exemple, les parties que la bienséance nous défend de nommer, peuvent être désignées par des noms honnêtes ; & cependant ces noms signifient la même chose que les noms qu'on appelle sales. Si l'on est choqué de ceux-ci, ce n'est pas à cause de la chose même qu'ils signifient, mais à cause que l'on juge que celui qui les

emploie contre l'usage, ne nous porte pas le respect que la bienséance exige. Sur ce pied-là les Prélats du Colloque de Poissi se pouvoient plus offenser de la doctrine des ministres représentée par une comparaison, que de la même doctrine représentée nuement & simplement ; mais alors leur scandale n'étoit pas fondé sur le zele pour la Religion ; car la Foi, ni la Divinité ne peuvent pas être plus blessées par la comparaison que Beze allégua, que par l'exposition la plus simple de la doctrine des Protestants. Ce n'est donc point pour les intérêts de Dieu que l'on se pouvoit scandaliser : c'étoit donc uniquement parce que l'on supposoit qu'un petit ministre ne respectoit point assez ses auditeurs, lorsqu'il osoit se servir de pareils termes. Cette apologie suppose dans les Evêques une vanité très-criminelle. Que faire donc ? Vaut-il mieux dire qu'ils agissoient comme des enfants, qu'ils ne s'offensoient pas des choses, mais des mots ? Cela ne leur feroit pas beaucoup d'honneur. Je suis surpris qu'un historien aussi grave que Mézerai ose dire que cette proposition de Beze étoit emportée & choquante, que Beze en eut honte lui-même, qu'elle blessa

horriblement les oreilles Catholiques , que les Prélats en frémirent d'horreur. En quoi il ne donne pas une preuve de jugement.

Du reste de Beze se comporta en habile homme dans toute la suite de ce Colloque , & il ne se laissa jamais surprendre aux artifices du Cardinal de Lorraine.

§. V.

Conférence de Montbelliard. De Beze aux prises avec Jaques André Theologien de Tubinge. Quelle fut l'issue de cette conférence.

Quelques gentils-hommes fortis de France pour la religion , & réfugiés à Montbelliard , donnerent lieu à cette dispute. Le comte de Montbelliard pria le canton de Berne de nommer quelques Députés pour conférer avec des Théologiens de Wirtemberg. Il pria aussi M^{rs}. de Geneve d'envoyer Théodore de Beze à la conférence : il le fit , pour s'accommoder aux desirs des réfugiés. Abraham Musculus , ministre de Berne , & Pierre Huberus , professeur en langue Grecque dans la même ville , furent les députés Suisses. Beze & An-

toine la Faye furent les députés de Geneve. Jaques André & Luc Osiandre furent les principaux députés de Wirtemberg. Ils ne servirent presque tous que d'Auditeurs à Théodore de Beze & à Jaques André, & ne virent guere clair dans cette dispute de plusieurs jours, parce qu'on n'argumentoit point en forme, & que quand deux hommes s'entre-répondent par de longs discours, il est presque impossible de s'appercevoir s'ils levent les difficultés. *Jacobus Andreas perpetuâ & declamatoriâ oratione utebatur. Quare illius vestigiis insistere Beza coactus est. Unde non tam facilis, expedita, aut perspicua fuit tota illa dierum aliquot disceptatio.* On n'est presque jamais vaincu en ces rencontres, pourvu qu'on sache jaser. Les parties convinrent de ne point donner au public la relation de la conférence; mais comme on fut qu'il couroit des lettres par toute l'Allemagne, qui furent lues dans les cours des Princes & dans les ruelles, & que ces lettres chantoient le triomphe de Jaques André, & qu'enfin les Théologiens de Wirtemberg publierent la conférence avec des notes marginales, il fallut que Beze publiât une *Contre-Relation.*

J'ai lu depuis dans un ouvrage d'Abraham Scultet, que les raisons politiques, tant de la part des François réfugiés, que de la part du Comte de Montbelliard, contribuerent beaucoup plus que les raisons théologiques à nouer cette conférence. Les réfugiés appellerent Beze, parce qu'ils crurent que s'il conféroit amiablement avec le Docteur André sur les matieres controversées, ils trouveroient plus de douceur à la cour du Comte, & que peut-être le Duc de Wirtemberg passeroit de leur côté. Quant au Comte, il avoit été Ubiquitaire dans sa jeunesse; mais ayant ouï les sermons & les leçons de Théodore de Beze, il déclara librement qu'il avoit vu à Geneve & dans le pays des Suisses beaucoup de choses dont Jaques André ne lui avoit rien dit, & qu'il n'y avoit presque rien vu de ce dont le même Docteur lui avoit parlé souvent. *Geneva & in Helvetia vidi multa de quibus nihil pauca eorum, de quibus sæpè audivi ex D. Jacobo.* C'étoit déclarer que ce personnage faisoit peu fidèlement le portrait des Calvinistes. Depuis ce temps-là, le Comte fut plus benin à l'égard des Réformés, & il donna retraite à ceux qui sortoient de France

pour la religion. Mais quand on lui eut représenté que le Duc de Wirtemberg n'avoit point de fils , & que la Maison d'Autriche ne souffriroit pas qu'un fauteur des Huguenots recueillît la succession de ce Duc : quand , dis - je , on lui eut représenté qu'il s'étoit rendu suspect & par son voyage à Geneve , & par ses bienfaits envers les réfugiés de France , il consentit à la dispute entre le Docteur André & Théodore de Beze , & il avoit moins en vue de travailler pour la vérité , que de se purger du soupçon de Calvinisme. *Non tam ut veritati consuleret , quàm ut se de Calvinismo purgaret.* Voilà ce que Daniel Tossan répondit à Christophe Pezelius , qui lui avoit demandé les causes de la conférence de Montbelliard. Scultet , qui le rapporte , étoit du repas où cela fut dit. Si nous avons un recueil de semblables propos de table aussi gros que celui qu'on trouve dans les Œuvres de Plutarque , nous y apprendrions bien des curiosités.

§. VI.

Des prétendus Bézanites ou Bézaniens.

C'est une secte imaginaire , qui n'a jamais subsisté que dans la tête de quelques faiseurs de Catalogues d'hérétiques. On auroit lieu de s'étonner que des Ecrits aussi absurdes que le sont ces catalogues n'aient pas été supprimés dès leur naissance par les personnes d'autorité : on auroit lieu , dis-je , de s'en étonner , si l'on ne savoit que ces personnes d'autorité sont bien souvent les moins éclairées , & les plus persuadées de la mauvaise maxime , *qu'on peut se servir indifféremment , ou de la fraude , ou de la bravoure , contre l'ennemi ; Dolus an virtus quis in hoste requirat ?* Ces personnes ne voyoient pas que ces catalogues , étant remplis d'impertinences & de faussetés notoires , n'étoient propres qu'à donner aux hérétiques un très-grand mépris pour les Ecrivains du gros de l'arbre : elles ne considéroient que le profit qui naîtroit de ce que les hérétiques seroient crus divisés en mille Sectes. Quoi qu'il en soit , s'il en faut croire Pratecolus , il s'éleva une secte

fous l'empire de Charles V , & fous le Pontificat de Jules III , environ l'an 1550 , laquelle on nomma les *Bézanites* ou les *Bézanien*s à cause de Théodore de Beze. Toute la preuve qu'il en pourroit rapporter , feroit qu'on a lu cela dans un Livre de Lindanus : car il est vrai que Lindanus le débite ; mais fans citer qui que ce foit. Ce qu'il y a de fort sûr est qu'on ne hazarderoit pas une maille , fi l'on confignoit cent millions pour être donnés à ceux qui pourroient prouver qu'il y a eu au XVI^e fiecle quelques perfonnes qui , en qualité de difciples de Théodore de Beze , ont fait fecte à part. On peut faire le même défi à l'égard d'un très-grand nombre d'autres fectes qui rempliffent l'Alphabet de Prateolus. Peut-être que la principale caufe , qui le porte à faire mention de la prétendue Secte des *Bézanites* , fut l'envie de donner pour ornement à fon ouvrage les médisances que l'on publioit contre Théodore de Beze. Si , au lieu de récompenser Lindanus , on l'avoit châtié de fes menfonges , il n'eût pas été copié par tant de gens , dont fans doute le plus ridicule est un Chartreux d'Allemagne nommé Théodore Petreius,..... Son *Catalogus*

Hæreticorum fut imprimé l'an 1628; Voyez ce qu'Hoorbeck en a dit dans sa *Summa Controvers.* pag. 322.

§. V I I.

Jugement sur Prateolus, Lindanus, le Jésuite Gaultier, & autres semblables Ecrivains.

C'est un fait constant, que Prateolus a rangé selon l'ordre alphabétique un très-grand nombre de Sectes qui n'ont jamais existé, & qu'il n'a point eu d'autre garant que Lindanus. Un Jésuite, nommé le Pere Gaultier, étala ces mêmes sectes dans sa table chronologique, fondé sur le témoignage de Prateolus. Si ce n'est pas son unique auteur, c'est du moins la principale & la capitale de ses autorités. Cent auteurs ont parlé & parlent de ces mêmes sectes sur la foi de ce Jésuite. Voyez l'immense & affreuse propagation du péché d'un seul Ecrivain, je veux dire de Lindanus. Et quand on songe que cet auteur, parvenu à un petit Evêché, monta ensuite à un plus grand, & reçut à Rome de grands honneurs; & qu'entre tous les supérieurs, auxquels il devoit rendre

'compte de sa conduite, il ne s'en est pas trouvé un seul qui l'ait censuré de la hardiesse avec laquelle il s'étoit érigé en créateur d'une infinité de Sectes; on ne s'étonne plus qu'il y ait tant de menteurs parmi ceux qui se mêlent de controverse. Si les supérieurs de Lindanus avoient exigé de lui qu'il prouvât que certains disciples de Beze, distincts de ceux de Calvin, & de ceux des autres réformateurs, avoient formé un corps petit ou grand qui se sépara des autres sectaires; & si, faute d'en donner de bonnes preuves, ils l'avoient condamné à la peine des imposteurs publics, & l'avoient déclaré inhabile à manier les choses saintes; ils auroient établi un exemple qui auroit fait rentrer en eux-mêmes tous les Ecrivains crédules ou fourbes, qui débitent tant de faussetés. Mais, bien loin de lui faire des affaires, ils le regarderent comme un vaillant champion de la cause Catholique, & l'éleverent de plus en plus. Qui se feroit après cela une religion de ne point calomnier les Hérétiques? Peu s'en faut qu'on ne puisse apostropher cet auteur avec ces paroles d'Horace :

*Ulla si juris tibi pejerati
 Pœna, Barine : nocuisset unquam ;
 Dente si nigro feres , vel uno
 Turpior ungue ;
 Crederem. sed tu simul obligasti
 Perfidum votis caput , enitefcis
 Pulchrior multò , juvenumque prodis
 Publica cura.
 Expediit matris cineres opertos
 Fallere , & toto taciturno noctis
 Signa cum cœlo , gelidaque divos
 Nocte carentes.*

Il y a une autre réflexion à faire , qui seroit bien digne d'être pesée. Je vois aisément que s'il eût été question de diffamer les tailleurs ou telle autre branche du corps des métiers d'une ville Impériale , Lindanus n'auroit voulu rien affirmer publiquement , sans être certain du fait ; mais parce qu'il s'agissoit de la religion , & de la gloire de Dieu , il publia sans examen , sans remors , tout ce qui lui monta à la tête. De sorte qu'à le bien prendre , le zele des controversistes est si peu propre à augmenter leur vertu , qu'il ne fait qu'étouffer toutes les lumieres & tous les scrupules , qui sur des sujets purement humains les re-

tiendroient dans le chemin de la probité : *quod notandum.*

§. VIII.

Des Synergistes : leurs sentiments. De Beze a eu tort de prétendre que Mélanchton enseignoit la même chose que les Ministres de Geneve sur la question du Libre arbitre.

On donna le nom de Synergistes à quelques Théologiens d'Allemagne qui au XVI. siecle , trouvant trop dure l'hypothese de Luther sur le franc-arbitre , enseignèrent que la grace de Dieu ne convertit point les hommes sans la coopération de la volonté humaine. Ce fut le cinquieme Schisme qui s'éleva dans la Communion des Luthériens. Mélanchton en jetta les fondements ; car Victorin Strigelius & quelques autres Ministres qui avoient de la déférence pour son autorité , firent attention à certaines phrases qu'ils trouverent dans ses livres , & qui attribuoient beaucoup de force à la volonté de l'homme. C'est pourquoi ils soutinrent que les forces naturelles du franc-arbitre concouroient avec la grace dans la conver-

sion du pécheur. George Major, Paul Eber, Paul Crellius, & Piperin furent les autres principaux défenseurs de ce parti, & ils furent persécutés par la faction d'Illyricus, dont nous avons parlé plus haut. Il est certain que Mélanchton ne pouvoit s'accommoder de la méthode rigide de Luther & de Calvin sur les matieres de la grace, & l'on ne conçoit pas comment de Beze a pu soutenir qu'ils étoient parfaitement d'accord sur cette matiere. Cependant il existe des monuments qui prouvent le contraire, & de Beze en avoit connoissance. Calvin avoit dédié à Mélanchton son livre *De servitute humani arbitrii*. Mélanchton écrivit à Calvin le 11 Mai 1543 une lettre de remerciement, où il ne lui cache pas qu'il avoit des sentiments différents des siens sur ce qui faisoit l'objet de son livre. Tout le monde sait d'ailleurs que Calvin & Castalion étoient le feu & l'eau à l'égard de ces points-là. Or Mélanchton étant à Worms en 1557, écrivit à Castalion une lettre très-obligeante, & qui étoit comme un symbole de fraternité sur le dogme de la prédestination. C'est Baudouin qui nous apprend ces anecdotes; mais Théodore de Beze étoit ennemi de Bau-

Bouin , & il aime mieux soutenir des fauffetés manifestes , & tomber en contradiction avec lui-même , que de ne pas contredire son adversaire. Dans un ouvrage où il ne songeoit point à Baudouin , ni aux précautions de rien dire qui pût lui donner quelque avantage sur lui , il reconnoît ingénument que Mélanchton avoit censuré les Théologiens de Geneve comme des Docteurs qui amenoient la fatalité des Stoïciens. Les louanges que Mélanchton donnoit à Calvin ne prouvent aucunement qu'il fût de son sentiment : car c'étoit un homme qui favoit fort bien éviter les mauvaises suites de la préoccupation. Il avoit un si grand fonds d'équité , de modération & d'honnêteté qu'il rendoit justice à ceux mêmes qui soutenoient des opinions qui n'étoient pas de son goût. Ses préjugés pour le libre-arbitre ne l'empêchoient pas de discerner la force d'esprit , la piété & l'éloquence que Calvin faisoit paroître en soutenant la servitude de la volonté humaine ; ils ne l'empêchoient pas de le louer de ce côté-là , de le féliciter d'être l'Auteur d'un tel ouvrage.



FAREL ET VIRET.

§. I.

Premiers succès de Farel. Son zèle bouillant pense lui coûter la vie. Réflexion sur le caractère emporté des premiers Réformateurs. Résistance qu'on oppose à Farel, & dont il triomphe par son intrépidité. Il établit la Réforme à Neufchâtel, & contribue à l'abolissement du Papisme à Geneve d'où il est chassé avec Calvin.

GUILLAUME FAREL prêcha d'abord la Réforme à Meaux en 1521, à la sollicitation de l'Evêque qui goûtoit fort les nouvelles opinions. Mais la persécution allumée dans cette ville deux ans après contre ceux qu'on appelloit hérétiques, le contraignit de pourvoir à sa sûreté en sortant de France. Il se retira à Strasbourg, & y reçut de Bucser & de Capiton *la main d'association*; puis il la reçut de Zuingle à Zurich, d'Haller à Berne, & d'Oeco-

lampade à Bâle. Comme on le trouva très-propre à faire des profélytes , on lui conseilla d'entreprendre la Réformation de Montbelliard. Il fut favorisé dans cette entreprise par le Duc de Wirtemberg Seigneur du lieu , & il la fit réussir très-heureusement. Il eut un pareil succès l'an 1528 dans la ville de l'Aigle , & peu après dans le Bailliage de Morat. Son caractère hardi , bouillant & emporté le servit beaucoup dans ses travaux pénibles , mais il pensa lui coûter la vie dans une occasion où l'on ne peut nier qu'il ne passât les bornes d'un zele prudent. Un jour de procession , Farel arracha des mains d'un Prêtre la statue de saint Antoine , & la jetta du Pont en bas dans la riviere. Il eût été assommé sur la champ par la populace , si Dieu n'y eût mis ordre par une terreur panique qui saisit la populace. C'est du moins ainsi que Spanheim (a) sauve Farel qui se sauva plus vraisemblablement lui-même par la hardiesse même de son action , & la disposition des esprits inclinés à la Réforme.

Erasme désapprouvoit extrêmement

(a) *In Geneva restituta* , p. 40 , 41.

l'humeur ardente de Farel , & il en fait un portrait hideux ; mais faut se souvenir qu'Erasmus croyoit avoir sujet de se plaindre de Farel , & que comme il étoit piqué au jeu , on n'est pas obligé de croire qu'il l'ait peint d'après nature. Cependant on doit être très-assuré que Farel étoit du nombre de ceux qui ont plus besoin de bride que d'épéron. Oecolampade lui donna souvent de bons conseils à ce sujet. Le tempérament est presque toujours le premier & le principal mobile dans les personnes même qui font ici-bas l'œuvre de Dieu. Quelques-uns prétendent qu'il fut nécessaire que Luther , Calvin , Farel & quelques autres fussent chauds , coleres , bilieux : car sans cela , dit-on , ils n'eussent jamais surmonté les obstacles qui s'opposèrent à la grande entreprise de la Réforme. Farel en particulier trouva beaucoup de résistance dans les lieux de sa mission. Les Prêtres & les Moines faisoient sonner les cloches lorsqu'il prêchoit , pour empêcher qu'on ne l'entendît. Mais sa voix de tonnerre se faisoit entendre malgré le bruit des cloches. Ils pratiquerent aussi la ruse dont Ulysse se servit pour prévenir la séduction du chant de Syrenes : ils bouche-

rent

tent leurs oreilles avec des flocons de laine ou de soie. Voilà ce qu'ils favoient opposer à l'éloquence fulminante de Farel. Des gens qui n'ont d'autre ressource que de pareils moyens, sont bien près de se rendre. Aussi ne tarderent-ils pas à entendre raison & à l'écouter favorablement.

Après avoir réformé le Bailliage de Morat, il alla à Neuchâtel l'an 1529, & y combattit avec tant de force le parti des Catholiques Romains, que cette ville établit parfaitement la Réforme le 4 de Novembre 1530. Il fut député au Synode des Vaudois dans la vallée d'Angrogne, & puis il vint à Geneve où il travailla contre le Papisme : mais le Grand-Vicaire & les autres Ecclésiastiques le réprimerent avec tant de violence qu'il fut contraint de se retirer. Il y fut rappelé l'an 1534 par les habitants qui avoient quitté l'Eglise Romaine, & il fut le principal instrument de l'entier abolissement du Papisme dans cette ville-là l'année suivante. Nous avons vu qu'il en fut banni avec Calvin l'an 1538. Il se retira alors à Bâle, & ensuite à Neuchâtel.

§. II.

*Affront que Farel reçoit à Neufchâtel.
Comment cet affront est réparé.*

Farel après avoir exercé son Ministère à Neufchâtel jusqu'en 1542, étoit sur le point de partir pour Metz, lorsqu'il reçut un sanglant affront qui fut si bien réparé qu'on ne peut pas dire qu'il sortit par force de cette ville. En voici le détail.

» Farel ayant travaillé à établir dans
 » l'Eglise de Neufchâtel, que toutes
 » choses s'y fissent par ordre, réformoit
 » sans cesse les mœurs, il corrigeoit les
 » abus, il en vouloit aux vices, & re-
 » tranchoit les scandales de toute sa
 » force. Cette exactitude à faire obser-
 » ver la discipline le rendit odieux, &
 » même insupportable aux vicieux &
 » aux libertins. Etant arrivé un jour
 » qu'une femme de noble extraction se
 » sépara de son mari, Farel l'ayant
 » exhortée à ne point séparer ce que
 » Dieu avoit conjoint, & lui ayant
 » allegué de puissantes raisons pour la
 » ramener à son devoir; cette femme
 » n'écoutant ni les rémontrances par-

t
 52 ticularies, ni les rémontrances du Con-
 53 fistoire , ni les sollicitations de la
 54 Seigneurie de Neufchatel , Farel crut
 55 qu'il étoit obligé de blâmer & de
 56 condamner cette défobéissance d'une
 57 autre maniere ; Farel crut qu'en
 58 pleine chaire sa prédication en devoit
 59 lever le scandale. De-là vient qu'un
 60 Dimanche matin dernier jour de Juil-
 61 let , il parla avec sa chaleur ordinaire
 62 tant contre cette femme rebelle , que
 63 contre ceux qui l'entrenoient dans
 64 sa mauvaise humeur. Ceux qui s'in-
 65 téressoient pour la coupable , prirent
 66 son action en très-mauvaise part. Ce
 67 jour-là même ils formerent un parti
 68 contre Farel , & gagnerent si bien le
 69 peuple , qu'ils l'assemblerent à deux
 70 heures après-midi , sur la place pro-
 71 chaine du temple & du château, pour
 72 résoudre comment il falloit traiter
 73 Farel. Le peuple étant partagé , les
 74 uns étant pour Farel , les autres étant
 75 contre ; la pluralité de voix fut que ,
 76 dans deux mois Farel sortiroit de
 77 Neufchâtel. La prudence du Gouver-
 78 neur d'alors & du Conseil d'Etat ,
 79 comme ils parlent , fut telle qu'elle
 80 empêcha la sédition & l'effusion de
 81 sang. Comme Farel n'avoit autre mo-

„ tif ni but que la gloire de Dieu &
„ l'honneur de son Eglise, cette émo-
„ tion ne le surprit point, elle ne l'é-
„ branla point, il continua dans l'exer-
„ ce de sa charge sans se relâcher. Les
„ magnifiques Seigneurs de Berne ne
„ furent pas plutôt avertis de cette
„ équipée des partisans de cette Dame,
„ qu'ils en escrivirent promptement au
„ Gouverneur & au Conseil de Neuf-
„ châtel, afin qu'ils prévinsent le mal
„ & qu'ils l'étouffassent en sa nais-
„ sance. Ils députerent deux notables
„ de leur Conseil, qui estant arrivés à
„ Neufchâtel exagerent, & aux qua-
„ tre Ministres, & au Conseil, & aux
„ bourgeois, le tort signalé que l'on
„ feroit à Farel, & aux grands services
„ qu'il avoit rendus, & à la grace dont
„ Dieu l'avoit fait l'organe envers eux.
„ De-là vient que le 28 Novembre le
„ Conseil rendit un arrêt qui portoit
„ que toutes les méfintelligences se-
„ roient ostées, toutes partialités étouf-
„ fées, toutes défiances terminées, &
„ toutes inimitiés assoupies & éteintes;
„ que Farel continueroit l'exercice de
„ sa charge, comme estant irrépréhen-
„ sible, & en sa doctrine, & en ses
„ mœurs, & comme celui à qui l'E-

„ glise étoit très-étroitement obligée ;
 „ que quiconque parleroit contre Fa-
 „ rel , feroit condamné à une groffe
 „ amende ; Farel eftant véritablement
 „ la claffe de Neufchâtel , eftant le cha-
 „ riot d'Ifraël & fa chevalerie , pour fa
 „ piété , pour fa probité & pour fa ca-
 „ pacité. Le 4 Janvier 1542 , felon le
 „ Confeil des Seigneurs de Berne , à
 „ la pluralité de voix des Bourgeois de
 „ Neufchâtel , Farel fut confervé &
 „ continué à la grande confolation de
 „ tous les gens de bien , & à la grande
 „ confufion de fes ennemis qui eurent
 „ tous la bouche fermée , les mains &
 „ pieds liés. Farel en reprit une nou-
 „ velle vigueur , & tonna & fulmina
 „ plus fortement que jamais contre la
 „ corruption du vice. ” Il faut favoir
 que ce Miniftre maintenoit avec un
 grand zele , & avec beaucoup de vi-
 gueur , la févérité de la difcipline ; il
 foumettoit à des pénitences publiques
 les pécheurs qui avoient donné du scan-
 dale. Voici la fubftance d'une lettre
 écrite à la claffe de Neufchâtel par les
 Miniftres de Bâle le 28 Juillet 1554.
*Ils difent qu'ils louent le zele de Farel ,
 en ce qu'il s'appliquoit à faire en forte
 que la difcipline eccléfiastique fut re-*

ligieusement observée ; que le regne du vice fût éloigné ; que l'usage des saints Sacrements fût saint & fructueux ; ajoutans qu'ils trouvoient bon avec Farel , que ceux qui péchoient d'une manière scandaleuse à l'Eglise fissent une solennelle confession de leurs fautes , rendissent un témoignage public de leur repentance , & réparassent par une humiliation extraordinaire le scandale qu'ils avoient donné.

§. I I I.

L'entreprise de la Réforme de Metz échoue. Farel se rend odieux aux Genevois qui lui intentent un procès criminel.

Notre ardent Réformateur arrivé à Metz , eut mille difficultés à essuyer dans cette Eglise naissante , & il se vit contraint de se retirer avec les fideles dans l'Abbaye de Gorze , où le Comte de Furstemberg les couvrit de sa protection. On raconte que les femmes penserent l'y déchirer » qu'il osa dire » tout haut que la Vierge n'étoit pas » demeurée Vierge après l'enfantement ; » que les femmes de Gorze étonnées de

» ce blasphême , se ruèrent sur lui , &
 » à belles ongles lui arracherent les
 » cheveux & la barbe , & le déchire-
 » rent d'une telle force qu'il ne fût ja-
 » mais échappé de leurs mains , si le
 » Capitaine Henri Frank ne l'en eût
 » retiré. » L'Historien de sa vie pré-
 tend que c'est une fable. Ce qu'il y a de
 plus sûr , c'est que ces nouveaux profé-
 lytes furent assiégés avec leur Ministre
 dans le lieu de leur retraite , & qu'il
 fallut enfin qu'ils se rendissent à com-
 position. Farel s'évada , & tâcha de leur
 obtenir un bon rétablissement par le
 moyen des Puissances protestantes de
 l'Allemagne. Il alla reprendre son an-
 cien poste de Ministre à Neufchâtel d'où
 il faisoit quelquefois des voyages à Ge-
 neve. Celui qu'il y fit l'an 1553 lui fit
 connoître qu'il étoit bien odieux aux
 Genevois , sur-tout à quelques person-
 nes qui lui intenterent un procès cri-
 minel , & il lui fallut comparoître de-
 vant les juges ; car le sénat de Geneve
 écrivit à Messieurs de Neufchâtel pour
 les prier de donner ordre que l'accusé
 vînt répondre aux charges qu'on lui
 mettoit sus. Dès que le sénat eut appris
 que Farel étoit arrivé , il fit savoir à
 Calvin qu'il ne falloit pas le laisser

monter en chaire. Calvin ne nous apprend point les suites de cette affaire, il se contente de dire que volontiers il effaceroit de son propre sang le deshonneur que les Genevois s'étoient fait par cette conduite ingrate. Voici tout le passage : *Nunc ad summum pervenit nequitia , ut omni pudore excussò , templum Domini in lupanar convertere obstinatè cupiant. Atque ut sciatis , quàm foeda sit difformitas , cùm hic nuper esset frater noster Farellus , cui se totos debent , ut satis nostis , & pro jure suo eos liberè moneret , tantus in eum furor exarsit , ut capitale judicium in eum intentare non sint veriti. Scio equidem non debere novum videri , si reperiantur in urbe libera factiosi homines , qui turbas excitent. Sed deploranda est Senatùs nostrì cæcitas , quod libertatis suæ patrem , & patrem hujus Ecclesiæ sibi reum causæ capitalis mitti à Neocomensibus poposcit. Dedecus hujus urbis proferre cogor , quod sanguine meo delere cuperem. Venit Farellus : antequam urbem ingressus esset , denunciavit domi meæ Apparitor Senatùs , ne suggestum conscenderet. Reliqua non prosequor : quia satis est ejus ingratitude gustum d. disse , quæ bonis om-*

nibus, & ingenuis merito stomachum movebit. Sed quoniam me complures causæ impediunt, ne mala nostra aperte deplorem, sic breviter habete, nisi per vos cohibeatur Satan, habenas ei laxatum iri (a).

Cette année 1553 fut celle du supplice de Servet, auquel Farel assista.

§. I V.

Farel se marie dans sa vieillesse. Réflexions sur ce mariage. Pourquoi les Ministres au commencement de la Réforme insisterent sur la nécessité du mariage.

» Il paroît par un écrit de la main
 » de Farel, qu'il épousa à l'âge de 69
 » ans, une fille avancée en âge, nom-
 » mée Marie, fille d'Alexandre Torel
 » de la ville de Rouen; que cette fille
 » s'estant retirée à Neufchâtel à cause
 » de la religion, avoit esté élevée en
 » la discipline du Seigneur par sa mere
 » qui estoit une véritable veuve, qui
 » craignoit Dieu, & qui le servoit;
 » que cette fille avoit de la sagesse &
 » de la vertu, que sa vie estoit réglée

(b) Calvini Epist. ad Tigurinos Ministros.

» & honneste. Les annonces du mariage
 » de Farel & de marie Torel se trou-
 » vent escrites de la main de Farel avec
 » grande simplicité ; elles furent pu-
 » bliées le 11 & 21 Septembre & le 2.
 » Octobre 1558. » Voyons de quelle
 maniere Mr. Ancillon qui a écrit sa
 vie , justifie ce mariage. *Farel ne se ma-
 ria qu'à l'âge de 69 ans , & comme
 disoient ses amis , lorsqu'il étoit sur le
 bord de la fosse. Les amis de Farel trou-
 voient son mariage fort étrange , & fort
 hors de saisons ; néanmoins Farel fit
 goûter à ses amis les raisons , qui le
 portoient à une société telle qu'est celle
 du Mariage en un âge si avancé. L'on
 a crû jusques ici que Farel a esté porté
 au mariage par une inspiration secreete ,
 & par un mouvement extraordinaire.
 Qui qu'il en soit , on a scû qu'il se pro-
 posa en se mariant de pourvoir à sa
 veillesse , à cause de ses infirmités ; par
 le moyen que Dieu lui-même a ordon-
 né , en prenant une ayde à la piété pour
 s'y entretenir , une ayde à la société
 pour la lui rendre agréable , une ayde
 à l'œconomie , sur qui il se reposât de
 bien des choses appartenantes à cette vie ,
 & enfin une ayde d'infirmité pour pos-
 sèder son vaisseau en sanctification &*

en honneur. On a scû que Farel se maria , afin de faire voir que , comme l'enseignent ceux de l'autre communion , le célibat n'étoit point méritoire ni satisfactoire. On a scû que Farel se maria pour justifier que la grace de la continence perpétuelle n'est donné, ni à tous ni pour toujours. La fin de cette apologie surprendra tous les esprits superficiels , & biens d'autres gens aussi : car on a beaucoup de peine à se figurer que le don de continence , conservé jusques à l'âge de 69 ans , disparoisse tout d'un coup , & s'évanouisse. Les plus sensuels & les plus voluptueux perdent ordinairement à cet âge-là & même plutôt leur incontinence , ceux mêmes qui n'ont pas trop abusé de la chaleur excessive du tempérament , se trouvent au bout de leurs forces avant que d'atteindre leur année 69^{me} ; & voici un homme qui commence alors à ne pouvoir plus se contenir. Cela est sans doute fort singulier , mais néanmoins ne le traitons point de fable. Considérons que l'impression de certains objets sur notre cerveau ne dépend point de notre ame. Ce n'est point à cause que nous le voulons que certains objets nous plaisent , c'est à cause qu'ils remuent d'une certaine ma-

rière les fibres de notre cerveau ; & qu'ils y ouvrent des Valvules qui étoient fermées. Ce changement en produit d'autres presqu'à l'infini dans la machine : de-là naissent des desirs , & des avant-goûts de plaisir , & cent autres innovations qui détruisent la continence. Voilà comment Marie Torel changea le cours des esprits dans ce bon Vieillard : elle lui plut , elle eut cette proportion de l'objet à la faculté qui excite les sentiments de l'amour & de ce qui s'ensuit. Il n'en fallut pas davantage. Ne m'allez point dire , *cette fille n'étoit point jeune , & on ne la représente point comme belle* , cela n'y fait rien ; la proportion dont il s'agit , ce grand ressort , ce grand mobile ne consiste ni dans la grande jeunesse, ni dans la beauté ; c'est un je ne sais quoi qui a son siége dans des particules insensibles. On sent leur effet sans connoître les manières de leur action. Il y a tel homme qui a vu, vingt ans durant , une infinité de femmes sans avoir jamais eu l'envie de se marier. Ce même homme rencontrera quelqu'une fortuitement dans un bateau , dans un festin , dans une visite ; il en sera si touché qu'il sera tout prêt à l'épouser sur le champ. Elle n'est ni aussi jeune ,

ni aussi belle que celles qui n'ont point plu à ce personnage ; elle a fréquenté des gens plus susceptibles d'amour que celui-ci , & ne les a point blessés : la proportion de l'objet à la faculté n'y étoit point , elle se trouve dans ce cas particulier , & voilà un mariage bientôt conclu. On peut même dire qu'un homme avancé en âge , qui conclut après une longue suite de raisonnemens qu'il doit renoncer au célibat , se dispose par cela même à l'incontinence. Il devient facile à être frappé dans cet endroit du cerveau , qui donne le branle à l'amour ; l'objet qui le touche à cet endroit-là lui plaît & le charme ; il y songe à toute heure , il en veut jouir , cela lui ôte ce beau don de continence que la nature lui avoit donné ; il se trouve dans un état de brûlure , & il se marie selon le conseil de St. Paul. Il n'y a donc rien qui ruine le vraisemblable dans l'apologie que j'ai rapportée du mariage de notre Vieillard ; & nous y trouvons au contraire de quoi prouver par un bel exemple qu'il n'y a rien de plus téméraire que le vœu de célibat. Le don de continence n'est point une chose sur quoi l'homme puisse compter. Il a été à l'épreuve de mille objets très-

aimables , il y a été , dis-je , pendant une longue suite d'années. Hé bien , est-ce à dire qu'il y sera éternellement ? Pouvez-vous répondre qu'enfin il ne vous tombera pas sous les yeux quelque autre objet mieux proportionné avec les fibres de votre cerveau ? Cela vient comme le larron de nuit , à l'heure qu'on ne s'y attend point. Gardez donc toujours votre liberté , possédez votre don comme ne le possédant point , songez que vous le pouvez perdre , & que vous le perdrez peut-être lorsque vous y penserez le moins. Il ne faut pour cela que rencontrer une personne qui vous donne de l'amour. Ce sera l'éponge de votre continence.

Tout ceci n'empêche pas qu'il ne soit un peu surprenant que notre Farel ait vécu garçon jusqu'à sa vieillesse. Son tempérament de feu , & si vigoureux que d'une épouse en âge il eut un fils dans sa soixante quinzième année , demandoit ce me semble qu'il se mariât bientôt. L'éloquence toute pleine d'efficace avec laquelle il combattoit la prétendue validité des vœux monastiques ne le demandoit pas moins , puisqu'en ce temps-là il faisoit prêcher d'exemple à peine d'être suspect de quelque

reste d'Hétérodoxie. Erasme , parlant des progrès des réformateurs , dit entre autres choses que plusieurs moines & religieuses se marioient : Il venoit de dire que Farel prêchoit au pays de Montbelliard ; *In montem Bellicardi vocatus est Pharellus ad prædicandum Evangelium hoc novum : cujus hic mirus est successus. Jam multi repudiarunt Baptisimum & revocârunt circumcisionem. Missam abominantur plurimi : sunt qui publicè doceant in Eucharistia nihil esse nisi panem. & vinum : velum & cuculla deponitur passim. Nubunt & ducunt uxores monachæ & monachi.* Mr. Maimbourg remarque que le Sermon de Farel aux religieuses de Geneve fut tout plein d'exhortations au mariage. *Il fallut... que les sœurs de sainte Claire , qui estoient les uniques religieuses dans Geneve , en sortissent , sans néanmoins qu'on fit aucune violence à ces saintes filles. On leur fit seulement toutes les remontrances les plus fortes qu'on put pour leur persuader de quitter le voile , & d'accepter ceux qu'on leur offroit pour maris , & il fallut qu'elles entendissent un long & ridicule presche que le Ministre Farel leur fit dans leur monastere en présence des Syn-*

dicis sur ce texte de l'Évangile, Exurgens Maria abiit in Montana, pour leur prouver qu'à l'exemple de la Vierge, qui alla visiter sa cousine Elizabeth sur les montagnes de Judée, elles ne devoit pas être recluses, & qu'elles étoient obligées de vivre dans le monde & de se marier comme les autres. Je dirai en passant que ceux qui trouvent que les ministres insisterent trop en ce temps-là à relever l'excellence du mariage, & à fulminer contre les vœux de continence, ne prennent point garde aux circonstances du temps. Il faut savoir que le célibat des Ecclésiastiques étoit depuis quelques siècles une source inépuisable d'impies scandaleuses qui déshonoroient le nom Chrétien. Il falloit donc mettre la coignée à la racine de l'arbre : il falloit faire tarir cette source par l'abolition des vœux. Il falloit fortement combattre le pernicieux dogme, qu'un Ecclésiastique concubinaire péchoit moins qu'un Ecclésiastique qui se marioit. Ce dogme est une suite nécessaire de la loi du célibat ; car, selon les principes de Rome, un clerc, qui après les vœux de continence se marie, s'engage avec serment à violer toute sa vie une loi inviolable : il est donc plus

criminel que s'il tomboit quelquefois dans le crime de fornication ; c'est une chute passagere : elle n'empêche pas qu'il ne connoisse sa faute , qu'il ne s'en repente , qu'il ne puisse venir à l'observation de son vœu , mais s'il se marie , il se met dans la nécessité de le violer sans remords , & sans retour. Il étoit donc nécessaire de prêcher vigoureusement sur l'honnêteté du mariage , sur sa dignité , sur l'audace de ceux qui l'avilissoient jusques à lui préférer la fornication. Outre qu'on avoit à craindre que si les prêtres & les moines , qui abandonnoient le Papisme, s'abstenoient du mariage , on ne vît bientôt dans l'Eglise réformée les mêmes impuretés qui avoient rendu le clergé romain le mépris & l'exécration des honnêtes gens. Afin donc de prévenir ce grand désordre , il fallut encourager ces Messieurs-là à se marier , supposé qu'ils eussent besoin d'encouragement. Il fallut que les plus grands noms leur montraissent le chemin & leur servissent d'exemple. Il faut rendre justice à ces grands hommes de l'Eglise primitive qui ont tant recommandé le célibat. Ils y ont été portés par des beaux motifs, car rien n'est plus propre à faire fructifier l'E-

vangile que de croire que ceux qui le prêchent ont mortifié leur chair , & se privent des plaisirs mêmes que les gens du monde peuvent prendre impunément. On a considéré que le mariage traînoit avec soi cent occupations terrestres & sensuelles , qui faisoient trop de diversion aux exercices sacerdotaux. En un mot on s'est laissé éblouir par les beaux côtés du célibat ; on est venu enfin jusques à les convertir en Loi. Mais on peut dire que les promoteurs de cette Jurisprudence n'avoient pas assez étudié la nature humaine ; s'ils l'avoient bien connue , ils n'auroient jamais imposé ce rude joug aux ministres de l'autel. Chacun d'eux eût dû dire aux autres , nous nous arrêtons à l'écorce , l'éclat des superficies nous jette dans l'illusion :

*Maxima pars vatum , pater & juvenes patre digni ;
Decipimur specie reñi.*

S'ils eussent prévu les suites de cette loi , ils eussent apparemment pris leurs belles idées pour un piège du tentateur,

Notez que Florimond de Rémond assure que Farel avoit eu déjà une fem-

me quand il se maria si âgé. Voici ses paroles : *Luy ayant Farel quitté sa place pour se rendre Ministre à Neuf-châtel où en l'âge de tout amorty , de soixante - dix ans , ayant la pierre & la goutte (partage ordinaire de la vieillesse) il se remaria avec la fille de sa chambrière , aspre au ruyh à la façon des vieux cerfs , regrettant pour néant ses jeunes chaleurs , plus souvent paresseux & inutile entre ses bras , qu'entre les livres.*

§. V.

Pierre Viret est battu presque à mort par un Prêtre , & empoisonné à l'instigation d'un Chanoine. Combien ces violences font de tort à la cause que soutiennent ceux qui s'y portent.

PIERRE VIRET servit fort utilement à l'Eglise de Geneve au commencement de la Réforme. Il avoit beaucoup de savoir , & une éloquence d'autant plus séduisante qu'elle étoit vive & enjouée. Il fut tant battu un jour par un Prêtre qui l'attaqua en trahison , qu'il demeura sur la place & qu'on le

crut mort. Si ce Prêtre fut injuste en recourant à de telles voies pour prévenir les innovations , il ne fut pas moins imprudent de cesser de frapper sans être bien sûr que ce Ministre n'en réchapperoit jamais. C'est dans ces occasions qu'il faut bien se souvenir de la maxime : *Nunquam tentabis ut non perficias.* » Il ne faut pas commencer sans » achever. » On tira contre l'Eglise Romaine , les mêmes conséquences d'un assassinat imparfait , que l'on eût tirées d'un assassinat parfait. Tous ceux qui étoient capables de se conduire par cette regle , *il faut qu'une cause soit bien mauvaise lorsqu'on fait mourir ceux qui l'attaquent* , tiroient la même conséquence de ce qu'on réfutoit à coups de bâton , ou à coups de poing , les arguments des Ministres. C'est pourquoi le Prêtre qui battit Viret fit autant de mal à sa cause par les suites du préjugé , que s'il l'avoit mis à mort ; & même en ne le tuant pas il laissa sa cause exposée à un danger de plus. Viret armé de ressentiment travailla à la destruction du Papisme avec plus de force , & s'y prit d'une manière très-efficace. Il chercha le ridicule des abus , & il composa en François plusieurs livres fort diver-

ristants & remplis de facéties : livres d'autant plus dangereux que l'effet en est toujours sûr.

Viret battu presque à mort par un Prêtre , risqua encore de mourir de poison. Les uns disent qu'il le reçut du valet d'un Chanoine de Geneve ; les autres imputent ce crime à une femme subornée par les Chanoines. Quoiqu'il en soit , ce bon Ministre en pensa mourir , & l'on prétend que cette mauvaise action acheva de faire perdre leur cause aux Catholiques de Geneve. Au fond , dans uns temps de crise , & pendant que les deux partis avoient à peu près les mêmes forces , rien n'étoit aussi capable que cela de faire pencher la balance en faveur des Réformés. Un peuple ébranlé & plein de soupçons , ne manque guere d'admettre ce raisonnement : Si ces gens-là foutenoient la cause de Dieu , ils ne se serviroient point des crimes les plus infames pour perdre leurs adversaires. Spanheim dit (a) qu'il courut alors un bruit que les Prêtres avoient résolu de faire mourir tout d'un coup tous les Réformés en faisant mettre du poison dans le pain de la sainte Cene. Je suis bien

(a) *In Geneva restituta*, p. 74, 75.

persuadé qu'un bruit de cette nature répandu par toute une ville, soit qu'il fût vrai, soit qu'il fût faux, pouvoit valoir cent raisons démonstratives dans l'esprit de bien des gens.

Ainsi la mauvaise conduite du Clergé Romain fut un très-grand instrument pour faire croître le nombre des Réformés. On ne pouvoit attaquer l'Eglise dans un temps plus favorable. Son Clergé étoit tout plein d'ignorants & de personnes de mauvaise vie. Ceux qui prêchoient la Réformation étoient presque tous éloquents & doctes : ils savoient un peu ou beaucoup d'Hébreu & de Grec ; c'est pourquoi les Prêtres succomboient presque toujours dans les disputes. Ils ne savoient comment tenir tête à des personnes qui les menaçoient des langues originales de la Bible, & qui faisoient voir sans peine que les pratiques de la Religion, à quoi les peuples étoient soumis, n'avoient pas été prescrites dans l'Écriture. Deux ou trois prédications des Ministres suffisoient dans quelques paroisses à convertir la moitié des habitants. Quel remède ! Eussiez-vous opposé raison à raison ? Mais un Prêtre, un Moine ignorant, eût-il réussi par-là contre Viret, contre

Farel? Point du tout. On se vit donc contraint d'employer la violence, le poison, l'assassinat, & autres voies iniques qui acheverent de persuader qu'une cause qui se defendoit de cette maniere n'étoit point celle de Dieu.

Leti (b) nous apprend que l'empoisonneuse de Viret avoit nom Marie Naveau; qu'elle étoit de Bourg en Bresse; qu'à la sollicitation de quelques Ecclésiastiques qui lui promirent une bonne récompense, elle se refugia à Geneve sur le pied d'une personne persécutée pour la Religion; qu'en faisant bien la dévote elle se familiarisa merveilleusement avec Farel, avec Viret, & avec Saunier, les trois Ministres des Genevois; qu'ainsi elle trouva le moyen d'empoisonner la soupe pendant que les deux collegues de Farel dinoient chez lui; que Farel & Saunier trouvant cette soupe mauvaise n'en mangerent point, que Viret qui la trouva bonne en mangea, & qu'il sentit bientôt les effets du poison; que sur les soupçons que l'on conçut bientôt contre cette femme, on l'emprisonna; que sans attendre la question elle chargea un Chanoine, &

(a) *Historia Genevrina*, Tom. II. p. 541, 542.

qu'ayant tout avoué elle fut pendue le 22 d'Avril 1535; & que le Chanoine ne fut condamné qu'au bannissement en considération de sa famille.



S E N T I M E N T S

D E

S T A N C A R U S,

§. I.

Stancarus travaille avec zele à établir la Réforme dans la Pologne. Ses violentes querelles avec Osiander. Ses sentiments particuliers sur la justification de l'homme par Jesus-Christ, sont condamnés par plusieurs Synodes. Ses écrits pleins d'injures contre ses adversaires.

FRANÇOIS STANCARUS, natif de Mantoue, fut un de ceux qui travailleroient avec le plus de zele & de succès à établir dans la Pologne la Religion Réformée.

Réformée. Quelques-uns affurent (a) qu'il fut appelé Cracovie pour y enseigner la langue hébraïque. D'autres (b) disent qu'ayant été chassé d'Italie comme hérétique & n'ayant pu s'établir en Allemagne, il s'en alla en Pologne où on lui permit d'enseigner la langue sainte dans le College de Cracovie, parce que l'on savoit qu'il entendoit cette langue, quoique d'ailleurs l'on ignorât qui il étoit. Mais quand on eut remarqué qu'il faisoit couler dans ses leçons les dogmes des Protestants, on le défera à l'Evêque de Cracovie qui lui avoit fait avoir cette charge, & qui apprenant que c'étoit un hérétique, ne manqua pas de l'envoyer en prison. Il en fut tiré par l'adresse ou par le crédit de quelques Seigneurs, & il trouva un bon azyle dans la maison de Nicolas Olesnicki, Gentilhomme que la qualité, le mérite & le courage concouroient à rendre recommandable. Il lui proposa de faire cesser le culte romain, & d'abattre les images; mais Olesnicki, ayant consulté ses amis, ne

(a) Lætus, *Compend. Hist. Univers.* pag. m. 389.

(b) Stanisl. Orichovius, in *Chimæra*, fol. 4. & 23.

jugea pas à propos d'en venir-là tout d'un coup, & sans avoir préparé les esprits à une telle révolution. On peut connoître par-là le tempérament de Stancarus : il étoit vif & bouillant : son patron, homme d'épée, jetta de l'eau sur ce grand feu. Il se contenta de faire la Cene dans son château, selon les cérémonies qu'il plairoit à Stancarus de régler. Quelque temps après on exécuta les premières vues de ce Réformateur, on chassa les moines qui desservoient l'Eglise du lieu, on brisa les images, on les réduisit en cendres. Oleśnicki fonda une Eglise Réformée à Pinczovic l'an 1550, & y attira plusieurs personnes illustres par leur piété & par leur savoir. Stancarus y ouvrit une Ecole & dressa cinquante articles de Réformation pour les Eglises de Pologne.

Il fut envoyé en Prusse quelque temps après, & il exerça dans Königsberg, pendant une année, la charge de Professeur en langue hébraïque. Il s'éleva de violentes querelles entre lui & Osiander, ce qui eut des suites funestes à l'orthodoxie. Osiander enseignoit que l'homme est justifié par la justice essentielle de Dieu, & que Jésus-Christ est

notre justice selon la nature Divine. Stancarus un peu trop ardent à contredire, & s'éloignant de cette erreur avec trop de véhémence, passa dans l'extrémité opposée : car il soutint que Jesus-Christ n'est notre médiateur que suivant la nature humaine. On dit qu'il puisa cette doctrine dans Pierre Lombard, mais il prétendoit lui l'avoir puisée dans les saints Peres dont Pierre Lombard n'a fait que recueillir les autorités & les dogmes de l'Eglise. Il la voulut établir dans la Pologne ; mais il y trouva des oppositions qu'il ne put vaincre. Elle fut condamnée dans quelques Synodes, celui de Sendomir, celui de Vladislavie, & celui de Pinczovie, selon Jean Latus ; mais Lubienietki assure que l'opinion de Stancarus fut tellement discutée (c) dans le Synode de Pinczovie, au mois de Novembre 1558, si bien défendue d'un côté, si bien attaquée de l'autre, que les parties se retirèrent sans rien conclure, & sans que la victoire se fût déclarée. Mais le Synode de Xian, où se trouverent cinquante Ministres & la plupart des grands Seigneurs du parti

(c) *Acriter discussa fuit. Stanisl. Lubienieclus, Hist. Reform. Polon. p. 147.*

avec beaucoup de noblesse , condamna de nouveau cette Doctrine l'an 1560. Néanmoins les Eglises de Pologne furent troublées par cette dispute , au moins pendant la vie de Stancarus , car après sa mort on n'en parla plus. Ainsi ce Réformateur perdit tout le mérite de ses premières actions par les troubles qu'il excita en donnant trop d'effort à sa vanité & à sa subtilité. Il publia divers Ecrits , dans lesquels il versoit des torrents d'injures contre ses antagonistes , & il s'excusoit de cet emportement sur le droit de représailles & sur l'importance des hérésies qu'il croyoit combattre , & même sur l'exemple des Apôtres (d). Le livre intitulé *Chimæra* , que Stanislas Orichovius fit contre lui , contient aussi beaucoup d'injures mêlées à beaucoup de raisons ; & pour ce qui est de celles-ci elles ne tendent qu'à prouver qu'il faut que Sa Majesté Polonoise extermine cet homme-là , & tous ceux qui sement de nouvelles opinions dans le royaume. C'est ainsi qu'il pense qu'on doit réfuter les arguments des Sectaires. Les hommes sont heureux que les Théologiens n'aient pas la force en main.

(d) Voyez l'Épître Dédicatoire de sa Réponse aux Théologiens de Zurich & de Geneve.

§. I I.

*Des troubles & du Schisme que Stanca-
rus excita en Pologne. Extrait d'une
Lettre de Théodore de Beze.*

Nous venons de voir qu'il avoit des partisans dans les Synodes. Il ne s'en faut pas étonner ; c'étoit un homme qui favoit les Langues, & les Peres, qui avoit de l'esprit, qui pouvoit parler, qui pouvoit écrire, qui s'entêta de son sentiment ; & il disputoit sur une matiere très-difficile, & qui ne donne qu'un très-beau jeu à l'audace des Dialecticiens. Il seroit donc surprenant qu'il n'eût point eu de disciples. *Stancarus ut multâ erat non tantùm linguarum scientiâ, sed & eruditione, ex scripturis & antiquitate sententiam suam ratione profecto suffragante probabat* (a). Ni Jean Lascus, ni Lismanin, ni Gonezius, ni Crovicius, ni Blandrata, ni plusieurs autres, ne purent jamais le faire changer de sentiment : Les Eglises de Pologne, allar-mées de ces divisions, & embarrassées des subtilités de cet homme consulte-

(a) Stanisl. Lubien. *Hist. Reform. Polon.* p. 117.

rent le consistoire de Geneve , qui leur fit donner par Calvin une courte & bonne Instruction l'an 1560. Il la fallut soutenir par un autre Ecrit bien raisonné qui se trouve parmi les lettres de Calvin. On y ménage la personne de Stancarus , quoiqu'on se plaigne de son emportement contre Mélanchton. Celui-ci & Pierre Martyr , publierent quelque chose contre sa doctrine. Le premier le fit avec beaucoup de modération , sachant qu'il avoit à faire à un emporté. Stancarus ne se soumit pas aux Synodes qui le condamnerent. On voit par la lettre que les Ministres de Pologne écrivirent à l'Eglise de Strasbourg l'an 1562 , qu'il les accusoit d'Arianisme , & qu'il introduisoit une espece de Sabellianisme. Il demanda instamment une nouvelle conférence ; mais elle lui fut refusée & ses livres furent condamnés & brûlés. Le Schisme duroit encore l'an 1568. Cela paroît par une lettre de Théodore de Beze , où il exhorte les schismatiques , & nommément Stancarus à se soumettre à la confession , & moyennant cela il se persuade qu'on leur redonneroit de bon cœur la main d'association. Je rapporterai ses paroles d'autant plus agréablement qu'elles nous

apprennent une circonstance curieuse ; c'est que Stancarus offroit des formulaires de foi pleins d'expressions ambiguës. *Omnes illos qui à vobis discessionem fecerunt, totque consecutis malis aditum patefecerunt, ipsumque adeò Stancarum, precor & obtestor per viscera misericordiæ Dei nostri, ut & sui & pacis ecclesiarum majorem habeant rationem, istâque abjectâ in defendendo semel arrepto dogmate pertinaciâ; in animum inducant cum Ecclesiis in verè fraternam gratiam, abolitis prioribus omnibus, redire, & synceris omnium Ecclesiarum orthodoxarum confessionibus appertè potiùs acquiescere, quàm novas & ambiguas conciliationum formulas scribendo suspicionem præbere, quasi fucare potiùs manifestè defensos errores, quàm semel abjectis illis, veram cum fratribus concordiam inire velint. Id verò si fecerint, non dubito quin dextram illis ultro præbeatis, exultent in Cœlis Angeli, applaudant omnes Ecclesiæ (b).*

(b) Theod. Beza, *Epist. XXVIII.* p. 241. *Operum Tom. III.*

§. III.

L'Arianisme tira de nouvelles forces des Disputes de Stancarus. Passage d'une lettre de Calvin à ce sujet.

La principale batterie de Stancarus étoit de dire , si Jésus-Christ a été médiateur en tant que Dieu , il est moindre que son pere quant à la nature divine , il n'est donc point coëffentiel à Dieu le pere ; ceux donc qui le font médiateur en tant que Dieu renouvelent l'hérésie des Ariens. Il pressoit cette conséquence avec toutes les subtilités que son esprit , & la nature du sujet lui purent fournir : cela donna lieu à un tiers parti : il y eut des gens qui , ébranlés d'un côté par ses raisons , & de l'autre par les arguments de ses adversaires , établirent que Jésus-Christ faisoit l'office de Médiateur , & à l'égard de l'humanité dont il s'étoit revêtu au sein de Marie , & à l'égard d'une nature divine inférieure à celle du Pere éternel. Blandrata , & quelques autres fugitifs de Geneve pour des erreurs qui se rapportoient à la Trinité , se prévalurent des raisons de Stancarus ; ils prétendirent

que les adverfaires ne les pouvant bien réfoudre , il falloit chercher un autre fyftême. Voilà d'où naquirent les Tritheites de Pologne , les Ariens & enfin les Sociniens. Le fieur Lubienietzki prétend que le fynode de Pinczovie , où l'on difcuta profondément la caufe de Stancarus & où l'avantage du combat fut égal , ouvrit la porte à la destruction de la doctrine de la Trinité , Calvin avoit toujours craint que les adverfaires de Stancarus ne fe jettaffent dans une autre extrémité : & il vit avec douleur que fa crainte n'avoit pas été fans fondement. Tirons d'une autre lettre qu'il écrivit aux freres de ce Pays-là en 1563 , un très-beau paffage , qui nous montre les mauvais effets de la difpute , & la malédiction que Dieu répand pour l'ordinaire fur le travail de ceux qui difputent le plaifir de fouler aux pieds leur adverfaire. Le voici , dans la verſion françoife des opufcules de Calvin :

» Au reſte cet erreur pernicieux &
 » exécration , qui eſt ſemé par voſtre
 » pays , a obtenu faveur & crédit par
 » le moyen d'une trop grande ardeur
 » de contention. Car lorſque Stanca-
 » rus ce Sophiſte & Criard enragé
 » mettoit en avant ſes reſveries , à ſa-

» voir que Jesus-Christ est seulement
» Médiateur , en tant qu'il est homme ,
» & pourtant qu'il intercède envers
» toute la Trinité : aucuns estimerent
» que le meilleur & le plus expédient
» estoit , s'ils respondoyent que le Pere
» seul est vrayement & proprement
» Dieu. Ainsi plusieurs s'arrestèrent par
» trop ardemment à ce subterfuge-là ,
» pour ce qu'ils pensoyent que par ce
» moyen Stancarus seroit aisément
» rembarré avec toutes ses sottises.
» Ainsi comme dit le proverbe ancien ,
» la vérité a esté perdue en trop débat-
» tant. Et pour vrai je ne doute point
» qu'aucuns ne soyent tombés par
» ignorance , ou par une facilité in-
» considérée : mais il y a bien appa-
» rence aussi que d'autres ont cherché
» finement l'occasion de pouvoir sans
» danger mettre en avant aux simples
» & idiots cette forcenerie exécration ,
» laquelle ils espéroient leur estre
» agréable & plaisante ». Théodore de
Beze reconnoît aussi que le Trithéisme
& l'Arianisme qui se renouvelèrent
dans la Pologne , tirèrent leur origine
des disputes de Stancarus.

§. I V.

Méprises de Moreri au sujet de Stancarus & de ses opinions.

Moreri, dit que » Stancarus voulut » s'opposer aux erreurs d'Osiander qui » disoit que l'humanité de Jesus-Christ » est la cause de notre justification, & » dans ce dessein il tomba dans l'ex- » trémité contraire & combattit en » Arien la divinité du Fils de Dieu. « Il cite *Florimond de Remond, Bellarmin, Onuphre & Gautier*. La première faute est de prétendre qu'Osiander enseignoit que l'humanité de Jesus-Christ est la cause de notre justification. La seconde faute, suite inévitable de la première, consiste à dire, que Stancarus enseigna que la divinité de Jesus-Christ est la cause de notre justification. Quel renversement ! son dogme étoit diamétralement opposé à celui-là. Tant s'en faut qu'il combattît en Arien la divinité de Jesus-Christ, qu'au contraire il ne s'acheurta à son dogme que parce qu'il prétendit que le sentiment opposé entraînoit nécessairement dans l'Arianisme. Sandius, qui a fourré dans le

Catalogue des Antitrinitaires tout autant de gens qu'il a pu , & quelquefois sous des prétextes équivoques , n'y a point mis Stancarus ; marque évidente que ce n'étoit point un Théologien qui eût attaqué le moins du monde la Divinité coëssentielle de Jesus-Christ. Monsieur Moreri erre donc grossièrement quant au fait. Comptons-lui pour une quatrième faute son inconséquence. Il avoit cru faussement que le dogme d'Oslander attribuoit toute notre justification à l'humanité de Jesus-Christ. Comment donc a-t-il osé dire que Stancarus , s'opposant à Oslander jusques à tomber dans l'extrémité contraire , attaqua la divinité du Messie ? Car la suite naturelle de l'opposition diamétrale , que Mr. Moréri suppose entre ces deux hommes , est que Stancarus ait soutenu rigidement les intérêts de la Nature Divine du médiateur. Il le fit aussi. Cinqüièmement enfin les auteurs qu'on cite disent le contraire de ce qu'on leur attribue touchant l'erreur d'Oslander. Je me contenterai de prouver cela à l'égard du Pere Gaultier , qui d'ailleurs a été le mauvais guide de Mr. Moreri. *Franciscus Stancarus Mantuanus*, dit-il (a) *tueri cupiens , ut Oslandro*

*obfisteret , Jefu-Chrifti humanitatem effe noſtræ juſtificationis cauſam , in oppoſitum extremum eodem circiter tempore ſe præcipitem egit , Jefu-Chrifti nimirum divinitatem Arianorum more impugnando : ejus enim erat opinio , Chriſtum Dominum effe juſtificatorem noſtrum ſecundùm ſolam humanitatem , excluſâ divinâ naturâ. Vous voyez manifeſtement dans ces paroles la troiſieme faute de Mr. Moreri , & une autre qui n'eſt guere moindre que la quatriéme. Car de ce qu'un homme ſoutient que Jefus-Chriſt eſt notre médiateur & notre juſtification en tant qu'homme , & non pas en tant que Dieu il ne s'en fait nullement qu'il ſoit fauteur de l'Arianisme ; ainſi le Pere Gaultier ſ'eſt ſervi d'un *enim* très-indigne d'un auteur qui ſe piqueroit de raiſonner. Le comble de la bévue eſt dans la queſtion de fait , c'eſt-à-dire en ce qu'on ignore que Stancarus attachoit la médiation de Jefus-Chriſt à l'humanité , parce qu'il croyoit que le ſentiment contraire favorifoit l'Arianisme. Si l'on avoit dit qu'il renouvelloit la doctrine de Neſtorius , on ſe ſeroit un peu mieux couvert*

(a) *In Tab. Chronogr. Sac. XVI. Cap. XXI. p. m. 797.*

de quelque ombre de vraisemblance , & l'on auroit été un peu plus fidele dans sa citation ; car Florimond de Remond , cité par le Jésuite Gaultier , touche cette corde de Nestorianisme. Nous avons donc ici un auteur qui établit mal le fait , & qui tire de mauvaises conséquences , & qui ne cite pas bien. Sa citation de Prateolus est plus fidelle : car ce qu'il avance se trouve dans Prateolus ; mais comme les paroles de ce dernier sont empruntées de Lindanus , il eût mieux valu citer Lindanus , quoiqu'un très-pauvre garant , qui n'avoit rien lu de Stancarus & qui ne s'appuye que sur le témoignage d'un certain Palladius. J'ose dire qu'il n'y a guere d'ouvrages qui fassent plus de déshonneur à l'Eglise Romaine que ceux où l'on a donné le catalogue des Hérésies du XVI siecle. Il regne deux grands défauts dans ces catalogues : le premier est qu'on y a fourré un nombre infini de Sectes imaginaires : comme nous l'avons vu en parlant des Bézanites : le second est que les Auteurs de ces Libelles se copient les uns les autres sans qu'il paroisse qu'aucun d'eux ait eu les Livres des Hérésiarques dont ils parlent. Mais , quelque'absurde que puisse être leur con-

duite à l'égard des autres prétendus Chefs de parti , je ne pense pas qu'ils aient parlé d'aucun avec plus d'aveuglement que de Stancarus , puisque d'un côté ils lui imputent une hérésie qu'il faisoit profession de combattre , & dont il se plaignoit éternellement que ses adversaires étoient les auteurs ; & que de l'autre l'opinion particuliere , qui lui fit des ennemis dans le parti Protestant , est une Doctrine que les Catholiques Romains soutiennent contre les Ministres. Lisez ces paroles du célèbre Mr. Turretin : *An Christus sit mediator secundùm utramque naturam ?* affirm. cont. Pontificios & Stancarum. *Quæstio hæc nobis intercedit cum Pontificiis , qui ut faciliùs obtineant plures dari possent mediatores , pertendunt Christum mediatorem fuisse secundùm naturam humanam tantùm , ut post Lombard. Lib. 3. dist. 9. l. 9. Thom. p. 3. q. 26. art. 2. Bell. contro. 1. de Christo lib. 5. c. 3. Becanus in Manu. Lib. 3. cap. 2. & alii asserunt. Quos hic. Stancarus sequitur (b).* Je viens de consulter la somme de Théologie du Jésuite Becan , & j'y ai trouvé ces paroles ; *Secunda*

(b) Franc. Turretinus , *Institut. Theol. elencticae. Parte II , loco XIV. p. 411, Ed. Genev. 1682.*

conclusio. Christus secundum humanitatem est Mediator, non secundum divinitatem. Est contra Lutheranos & Calvinistas, qui docent Mediatorem esse secundum utramque naturam (c).
 Il réfute leurs raisons, il allégué pour lui les Peres, & il nous renvoie à Vasquez & à Bellarmin.

§. V.

Si Stancarus doit passer pour hérétique.

On me demandera peut-être, si les sentiments particuliers de Stancarus doivent passer pour des Hérésies. Ce n'est pas à moi à faire le juge là-dessus. Je dirai seulement que pour bien qualifier un dogme, il faut savoir les principes, & les vues de l'Auteur : par exemple, il faut demander à Stancarus, niez-vous la médiation de Jesus-Christ selon la nature Divine, parce que vous ne prétendez pas qu'il soit Dieu & Homme ; ou la niez-vous parce que vous ne voulez admettre aucune infériorité dans la nature Divine de Jesus-Christ, & que vous craignez que ce ne

(c) Martinus Becanus, *Summa Theolog. Part. III. Cap. XXI. p. 716. Ed. Paris. 1634.*

soit ouvrir la porte à l'Arianisme ? S'il allé-
 gue la première raison , il est Samo-
 faténien , & Socinien ; mais s'il n'allé-
 gue que la seconde , c'est un grand
 changement de scene , il est orthodoxe
 quant à la Divinité coëssentielle & con-
 substantielle de Jesus-Christ , & son er-
 reur au pis aller ne consiste qu'en ce
 qu'il suppose que la médiation enferme
 une infériorité incompatible avec la Di-
 vinité du Verbe. Je ne fais si les circon-
 stances du temps & les manières impé-
 rieuses de ce personnage ne furent pas
 la vraie raison pourquoi les Ministres
 Suisses , & ceux de Geneve , crièrent
 tant contre lui. L'état des Eglises de
 Pologne étoit tel alors , que rien ne lui
 pouvoit être plus dommageable que
 cette dispute , & l'on présumoit que le
 zèle avoit moins de part que la vanité
 à la conduite de Stancarus. Aujourd'hui
 peut-être on ne trouveroit que peu de
 venin dans sa doctrine ; car puisque les
 objections des Sociniens ont obligé quel-
 ques Docteurs protestants à dire que
 Jesus-Christ n'est point adorable entant
 que Médiateur , ne semble-t-il pas qu'ils
 croient qu'il n'est point médiateur en-
 tant que Dieu ? Evidemment il est ado-
 rable entant que Dieu ? s'il ne l'est donc

pas entant que médiateur , c'est parce qu'il n'est pas médiateur entant que Dieu. Quant à la lettre des ministres de Pologne aux Théologiens de Strasbourg , je crois qu'on doit prendre garde qu'elle fut écrite par des personnes qui avoient excommunié Stancarus & qui avoient disputé avec lui en plusieurs rencontres. Il est ordinaire d'attribuer à un homme les conséquences que l'on prétend émaner de sa doctrine , soit qu'il les avoue , soit qu'il ne les avoue pas ; car on suppose qu'il les défavoue frauduleusement. Ainsi la prudence veut que nous jugions de la doctrine de cet Ecrivain , non par cette lettre , mais par ses propres écrits : je ne pense pas qu'ils contiennent le Sabellianisme. Mais pe-
 sez bien ces paroles de Melchior Adam
 (a) *ita differuit (Stancarus) de dua-
 bus naturis ut non distinguere verum
 separare plerisque sit visus.* Elles insi-
 nuent manifestement que l'on se donnoit
 la liberté d'imputer à Stancarus un
 dogme qu'il n'enseignoit pas. Il semble
 à plusieurs qu'il séparoit les deux na-
 tures de Jesus-Christ. C'est une marque
 qu'il ne faisoit pas profession de les sé-
 parer , & que même il ne posoit pas des

(a) *In Vitâ Bullengeri, p. 494.*

principes d'où cette séparation résultât nécessairement ; car dans l'un & dans l'autre de ces deux cas tous ses adversaires l'eussent accusé de l'hérésie de Nestorius. Disons donc que Melchior Adam parle du sens que plusieurs donnoient aux doctrines de Stancarus. Or il n'y a rien de plus trompeur que de juger de la doctrine d'un homme par les interprétations de ses adversaires. Pour mieux appuyer ceci , je m'en vais citer Stancarus même. Les Théologiens de Zurich s'étoient servis de ces paroles : *Videat Stancarus qui nostram sententiam vult gravare suspitione hæreseos , ne ipse interea jure convincatur Nestorianus à quo tam parum abest ut difficillimum sit eum ab illo internoscere.* Il leur répond , *cùm Tigurini non affirmant me esse Nestorianum , non opus est ut me defendam ; quod si etiam affirmarent , cùm non probent , sed simpliciter accusent , illis docti viri non crederent , quia ipsimet Tigurini ignorant prorsus quod fuerit dogma Nestorii , ut jam probabo. Hoc tamen profiteor & coram Deo & hominibus fateor me nihil negotii habere cum Nestorio , & Nestorii doctrina (b).*

(b) Stancarus de Trinitate & Mediatore adversus Tigurinos & Geneveses.

Cette protestation ne doit-elle pas vous tenir en garde ?

Défiez-vous principalement d'Orichovius , qui a dit qu'Arius , Macedonius , Nestorius , Aërius , revivoient dans Stancarus. Tout ce qu'il lui impute à l'égard de l'Eucharistie est si plein d'extravagance , ou même de contradiction , qu'on doit le traiter de calomnie. On ne voit pas que sur cet article les Théologiens de Geneve ni ceux de Zurich aient crié contre Stancarus. Nos faiseurs de Catalogues d'hérétiques l'accusent d'avoir enseigné que la cene nous est donnée comme une arthe du corps de Notre Seigneur. Est-ce un sentiment contraire à la doctrine de Zuingle ou à celle de Calvin ? Ils ajoutent qu'il étoit infecté de Rabinisme. Cette accusation n'étoit fondée que sur ce qu'il entendoit les Rabins , & qu'il avoit quelquefois parlé de leurs sentiments.

§. V I.

Examen des plaintes contre le trop grand nombre des Academies & des professeurs dans toutes les Facultés.

J'examinerai ici les plaintes que font certaines personnes contre les Sciences.

Ne vaudroit-il pas mieux supprimer les Académies que d'entretenir tant de professeurs en toutes sortes de facultés ? Ce sont eux qui font naître les hérésies, ou qui élèvent ceux qui répandent, & qui multiplient l'erreur. Le peuple, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont point appelés à expliquer les matieres de religion, conservent sain & entier tout le dépôt de la foi qu'on leur confie. Apprenez-leur une fois qu'il faut croire la Trinité des Personnes, l'Unité de la Nature divine, l'Incarnation du Verbe, la médiation, &c., ils croiront tous ces mysteres sans jamais en altérer la pureté, sans s'inquiéter les uns des autres : Mais les Docteurs n'en usent pas de cette maniere : les uns veulent se distinguer par des interprétations subtiles, & les autres ne veulent pas le leur permettre. Cela donne lieu à des disputes qui troublent la source, & qui la partagent en plusieurs ruisseaux bourbeux. Le premier partage est bientôt suivi du second, & ainsi de suite : la fécondité, ou plutôt la contagion en ce genre-là est surprenante. Vous n'entendez plus parler bientôt après les Sectaires, Appollinaristes, Ariens, Eutychiens, Macédoniens, Monothélites, Nestoriens, Sa-

belliens , &c. Si l'on dressoit l'arbre généalogique des Hérésies , on verroit que leur filiation est fondée principalement sur ces deux causes : 1^o les disputants se veulent trop éloigner de leurs adversaires ; ce qui fait qu'ils passent jusqu'à l'autre extrémité : 2^o. Le desir de vaincre les engage à pousser si loin leurs objections , qu'elles peuvent , ou leur être retorquées , ou favoriser un tiers parti. Que fait-on pour remédier à cet inconvénient ? On abandonne le terrain qu'on ne peut défendre , & l'on se fortifie de quelque nouvelle invention. Cela produit un système tout différent , qu'un autre docteur reformera de nouveau , ne le trouvant pas assez arrondi ; & ainsi de suite. Un autre s'imaginant que les deux partis vainquent , & sont vaincus tour-à-tour , selon qu'ils agissent offensivement , ou qu'ils se tiennent sur la défensive , se croit obligé de choisir une nouvelle hypothese. On a vu tous ces désordres dans l'affaire de Stancarus. Il se brouilla avec Ostander son Collegue dans l'Académie de Königsberg ; & pour le mieux combattre , il donna à l'humanité de Jesus-Christ tout ce que l'autre donnoit à la nature divine. Passant de Königsberg à Fran-

fort sur l'Oder , il y trouva un Antagoniste , qui se jetta dans une nouvelle extrémité pour le mieux contrecarrer ; car on prétend qu'il enseigna que Jesus-Christ , notre justification & notre médiateur entant que Dieu & entant qu'homme , étoit mort selon sa nature divine. Stancarus s'en retournant en Pologne y soutint si chaudement son opinion , & accusa si ardemment ses adversaires de favoriser l'Arianisme , qu'il donna lieu à plusieurs personnes de renouveler la secte des Ariens , & puis celle des Samosaténiens. Je croi qu'on jugea , 1°. que les objections des autres ministres prouvoient que l'humanité seule de Jesus-Christ n'étoit point notre médiation : 2°. que les objections prouvoient qu'un fils de Dieu coëssentiel ne pouvoit pas être médiateur. On prit donc un milieu entre ces extrémités. Ce fut de dire que Jesus-Christ fils de Dieu non coëssentiel , & revêtu de notre nature , étoit notre médiateur quant à la nature humaine , & quant à la nature spirituelle qu'il avoit eue avant que de naître. Voilà les malheureux fruits des disputes Théologiques , & des chaires professorales.

Il y a une autre chose à considérer.

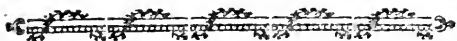
Qu'un professeur avance une nouvelle pensée , & qu'il donne lieu de croire qu'il le fait pour s'acquérir du renom , il s'élève tout aussi-tôt un antagoniste , qui lui soutient que cette pensée est mauvaise. Peu-à-peu ils s'échauffent , & enfin ils s'entrehaïssent tout de bon. Pour colorer les mouvements qu'ils se donnent si semblables aux passions humaines que rien plus , il faut que l'agresseur dise qu'il s'agit d'une affaire très - importante au bien de l'Eglise. L'attaqué doit dire la même chose , & faire voir que l'opinion qu'il a changée donnoit de grands avantages à l'ennemi. Après cela il n'y a plus de moyen de reculer , il faut que les supérieurs parlent. Or quel est le fruit ordinaire de leurs décisions ? Un schisme actuel , ou un schisme virtuel. Rien de tout cela n'arriveroit , si l'on n'avoit pas pour ses pensées une opinion avantageuse. Si Stancarus , par exemple , eût avoué , comme il le devoit , que son opinion importoit peu au bien de l'Eglise , il ne se fût pas fait un point d'honneur de la maintenir : il eût gardé le silence dès qu'il eût vu qu'en la soutenant il caufoit des troubles. Combien de désordres eût-on épargné au monde , si l'on se fût

fût contenté de disputer sur les choses nécessaires au salut ? Osiander, & Starcarus , n'eussent pas écrit deux pages en ce cas-là l'un contre l'autre. Car en bonne foi y a-t-il des gens parmi le peuple qui se reglent sur l'un ou l'autre de ces dogmes , quand ils mettent leur confiance dans la mort de Jesus-Christ ? Les Docteurs mêmes , qui ont le plus disputé sur cette question ne l'adorent-ils pas sans songer à ces distinctions de nature humaine & de nature divine ?

Voici une autre considération. Dans tous les pays où il y a bien des personnes gagées pour expliquer tout un corps de Théologie , il arrivera toujours que quelqu'un aura la témérité de remuer des questions qu'il vaudroit mieux laisser en repos comme des bornes qui séparent les héritages. Or l'exemple de celui-là est fort à craindre ; car chacun se croit permis ce qu'il voit faire à des gens qui n'ont pas plus d'autorité que lui ; & delà vient que les nouvelles disputes ne s'élevent jamais plus facilement , que lorsqu'elles ont été précédées depuis peu par plusieurs autres. Ceci tend à condamner la multitude des Académies.

Répondons en peu de mots à toutes ces plaintes. C'est une maxime de la dernière certitude, que l'abus des bonnes choses n'en doit pas ôter l'usage : puis donc qu'il est très-digne de l'homme de cultiver son esprit, & que l'établissement des Maitres préposés à cette culture est bon, il ne faut pas l'abolir sous prétexte que quelques sçavants abusent de leurs lumières pour exciter des disputes Théologiques. Ajoutons à cela que les maux de l'ignorance sont encore plus à craindre. Elle n'ôte pas les divisions ; sans avoir été à l'Académie il se trouveroit des gens moins grossiers que d'autres, qui auroient l'audace & la vanité de semer des dogmes, & qui les établiroient d'autant plus facilement que leurs auditeurs seroient fots.

Finissons par déplorer l'état misérable du Genre-humain. Il ne peut sortir d'un mal que par un autre ; guérissez-le de l'ignorance, vous l'exposez à des disputes scandaleuses, & qui quelquefois ébranlent & renversent même le gouvernement.



B R O C A R D.

§. I.

Visions de Jaques Brocard. Le Synode de Middelbourg condamne sa maniere d'interpréter l'Ecriture Sainte. Il séduit un Gentilhomme François qui donnant dans ses rêveries se porte à une fausse démarche. Réflexion sur les Enthoufiastes.

JAQUES BROCARD, Auteur Apocalyptique, & l'un des bons visionnaires du XVI. siecle, étoit Vénitien. Il embrassa la Religion Protestante & témoigna beaucoup de zele contre le Papisme. Il publia divers livres en Hollande, dans lesquels il soutenoit que les événements particuliers du XVI. siecle avoient été prédits par les Prophètes. Après avoir appliqué les Oracles de l'Ecriture selon sa fantaisie aux choses déjà arrivées, il prenoit la liberté de les appliquer aux événements à venir, & prédisoit en vertu de tels & tels passages qu'il arriveroit ceci ou cela au Prince

d'Orange , à Philippe II , à la Reine Elisabeth , à l'Empereur , &c. Les Synodes des Provinces-Unies craignirent avec raison d'être accusés d'approuver ces rêveries , s'ils gardoient un profond silence là-dessus. C'est pourquoi le Synode national de Middelbourg condamna en 1581 cette maniere d'interpréter l'Ecriture Sainte & chargea Lambert Daneau , Professeur en Théologie à Leide , & Martin Lydius Ministre de l'Eglise d'Amsterdam , de donner des avis au Sieur Brocard sur ses visions. On dit qu'incapable de répondre aux difficultés qu'on proposoit contre son systême , il promit de renoncer désormais à ces sortes de prophéties.

Ce Visionnaire avoit tellement empaumé un Gentilhomme François bon Protestant , nommé Segur-Pardaillan , d'une famille très-illustre dans la Guienne , qu'il lui avoit persuadé par je ne sais combien de passages de l'Ecriture qu'il expliquoit à sa mode , qu'on verroit bientôt un Prince de la Religion qui renverseroit le Trône Papal , & qui se rendroit le chef de la concorde chrétienne. Ce Gentilhomme , qui étoit très-bon serviteur du Roi de Navarre , crut que c'étoit au Roi son Maître que le

Ciel destinoit une si grande fortune , & tout plein de cette espérance , il proposa à ce Prince le dessein d'une Ambassade vers les Princes Protestants , & s'offrit lui-même pour Ambassadeur. Comme sa proposition n'avoit rien qui ne parût convenir aux nécessités du temps , on la goûta , & il fut député en effet vers ces Princes. On se moqua un peu de lui , quand on fut le véritable ressort qui le remuoit , & qui l'avoit engagé à faire imprimer à ses dépens les livres de son Prophète. Nous avons là un exemple de ce que peuvent ces fortes de gens : ils sont capables de faire entreprendre mille choses auxquelles personne ne songeroit. Ce sont de vrais incendiaires. Il est certain que plusieurs d'entre eux ne sont pas des imposteurs : ils s'entêtent , ils croient ce qu'ils prédisent ; mais il y en a qui n'ont pour but que d'exciter des guerres & des séditions. Ils sont plus gâtés de cœur que d'esprit : ce sont des pestes publiques. Je ne crois pas que Brocard fut de cette dernière classe.

§. I I.

Divers jugemens sur ce Visionnaire. Ecrivains Catholiques qui le traitent fort mal. Auteurs Protestans qui le ménagent. Le Synode national de la Rochelle tenu en 1532 ne lui fait aucun quartier.

Les Ecrivains Catholiques traitent fort mal ce Visionnaire. Florimond de Remond ne lui épargne pas les injures. Martin del Rio soutenoit que Jaques Brocard étoit l'instrument du Diable, & que ses Révélations étoient diaboliques. Mr. de Thou est presque aussi énergique en parlant de ce Commentateur mystique ; & il ne faut pas croire que Mr. de Sponde en abrégant Mr. de Thou sur l'Ambassade de Pardailan, ait émouffé la pointe des traits. Il se moque de la crédulité de ce Gentilhomme, & raconte que l'on publia à Ingolstadt un Ecrit contre la Députation, sous le titre d'*Incendium Calvinianum*, il est d'assez bonne foi pour avouer qu'il se trouve aussi des fanatiques dans sa Religion qui inspirent & de grands dessein, & des espérances ruineuses à

ceux qui se fient à leurs promesses ; & il en donne un exemple assez récent. Il ne nomme personne ; mais je suis fort trompé s'il ne parle du Duc de Savoie , Charles Emanuel.

Les Ecrivains de la Religion Réformée ménagent davantage notre pauvre Brocard. Voetius, à la vérité, défavoue sa prétention qui est que le Saint-esprit, par un seul sens littéral, applicable mystiquement mille & mille fois aux occurrences particulières, a marqué toutes sortes d'événements ; mais il ajoute que c'étoit d'ailleurs un homme de bien, très-orthodoxe & très-pieux (a). Nicolas Vignier va plus loin : il lui accorde en certaines choses le vrai don de prophétie. Voici ses paroles : » Je dirai un » mot touchant Jaques Brocard Vénitien, que Remond décrie d'une façon » du tout incivile. Qu'il eût été à désirer que ce personnage-là qui n'est » point appelé en charge ecclésiastique, eût été plus retenu à mettre au » jour ses méditations sur l'Écriture » Sainte. Car encore qu'il ne s'y éloigne » pas de la pureté de la Doctrine Évangélique, & de l'Analogie de la foi ; » il s'écarte trop souvent du droit but

(a) Voetius, *Disput. Theolog. T. II. p. 1075.*

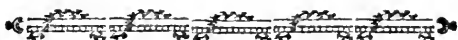
» du texte & du sens littéral pour suivre
 » une interprétation mystique. Mais
 » néanmoins comme le bras de Dieu
 » n'est point raccourci, & communique
 » ses dons à qui il lui plaît, ceux qui ont
 » connu familièrement ledit Brocard
 » rendent témoignage qu'il a eu de
 » merveilleuses révélations de choses
 » particulières dont l'événement a con-
 » firmé la vérité : comme entre autres
 » ont expérimenté les Vénitiens en
 » la perte de Chypre & de leur arse-
 » nac, dont il les avoit avertis aupa-
 » ravant (*b*). »

Le Synode national de la Rochelle tenu en 1581, fit un Acte qui porte qu'ayant vu & examiné un livre latin sur la Genèse, composé par Jaques Brocard Piémontois & imprimé à la Rochelle, la compagnie a déclaré & déclare qu'il est rempli d'impiétés & d'horribles profanations de l'Écriture, & d'erreurs pernicieuses, & sur-tout sur la matière des Révélations & des Prophéties, & qu'ainsi elle exhortoit tous les fideles à se garder soigneusement d'être trompés par un tel livre. Voilà un Synode bien plus rigoureux que celui

(*b*) Vignier, Théâtre de l'Antichrist, I. part.
 Chap. XXII. p. 339.

qui se tint à Middelbourg en la même année. D'où pourroit venir cette différence ? Seroit-ce que les François ont moins de modération que les Hollandois ? On ne peut pas recourir à cette raison ; car je pourrois citer des Synodes où l'esprit françois a dominé , qui ont été encore plus tolérants que celui de Middelbourg. Certaines gens pourront dire que Brocard étoit en Hollande lorsque ces deux Synodes le condamnerent , & qu'à cause de cela il eut des amis à Middelbourg qu'il put faire agir en sa faveur , au lieu qu'il n'en eut pas à la Rochelle. Cela peut être. Mais qui voudroit rendre compte de la diversité des jugemens des hommes sur un même objet , entreprendroit une tâche impossible à remplir.





LES ARMINIENS

ET

LES GOMARISTES.

§. I.

Particularités concernant la vie d'Arminius. Ses premières Etudes. Excellent avis que Jaques Grynæus lui donna. Sa haute réputation. En voulant défendre la doctrine de Théodore de Beze sur la Prédestination, il se trouve entraîné par les subtilités de son esprit, à la combattre, & passe dans le sentiment qu'il vouloit détruire. Sa mort. Inconvénients du grand esprit.

JAQUES ARMINIUS naquit à Oude-Water, en Hollande l'an 1560. Il étoit encore enfant lorsque son pere mourut, & il fut redevable de sa première instruction à un bon Prêtre qui avoit goûté les sentiments des Réformés, & qui

pour n'être pas obligé à dire la Messe, changeoit souvent de demeure. Il étudioit à Utrecht, lorsque la mort lui enleva ce patron. Cette perte l'auroit fort embarrassé, s'il n'avoit eu le bonheur d'être secouru par Rodoïphe Snellius son compatriote, qui le mena avec lui à Marpourg, l'an 1575. Il y fut à peine arrivé qu'il apprit que sa patrie avoit été saccagée par les Espagnols. Cette Nouvelle le plongea dans une affliction affreuse, & il ne put s'empêcher de retourner en Hollande, pour voir lui-même l'état où les choses étoient réduites; mais ayant trouvé que sa mere, sa sœur, ses freres, sa parenté & presque tous les habitants d'Oude-Water avoient été égorgés, il retourna à Marpourg. La fondation de l'Académie de Leide, le fit revenir en Hollande: il étudia dans cette nouvelle Académie, avec tant d'application & de succès qu'il s'y fit une grande réputation. Il fut envoyé à Geneve l'an 1582, aux dépens des Magistrats d'Amsterdam, afin d'y perfectionner ses études; & il s'attacha particulièrement aux leçons de Théodore de Beze qui expliquoit en ce temps-là l'Épître aux Romains. Il eut le malheur de dé-

plaire à quelques suppôts de l'Académie , parce qu'il soutenoit en public avec beaucoup de chaleur la Philosophie de Ramus , & qu'il l'enseignoit en particulier : il fallut donc qu'il se retirât , & il s'en alla à Bâle où il fut reçu avec applaudissement. Il y fit des leçons publiques. Le Professeur Jaques Grynæus y assista quelquefois & lui donna bien des louanges. Il ne faisoit point difficulté , en soutenant une these , de lui donner la commission de répondre aux arguments qui paroissoient forts. Que mon Hollandois réponde pour moi , disoit-il. Il lui connut un penchant à raffiner , sur quoi il lui donna de bons avis. Il l'avertit de réfréner la subtilité de son génie , & de s'en garder comme d'un piège dont Satan s'étoit servi en plusieurs rencontres pour faire tomber de grands personnages. » Ne vous engagez pas , disoit de Beze à un de ses amis , dans de vaines subtilités , & s'il vous vient certaines pensées nouvelles , ne les approuvez point , sans les avoir approfondies , quelque plaisir qu'elles vous fassent d'abord. Calvin me donna ce conseil , je l'ai suivi , & m'en suis très-bien trouvé. « Il y a beaucoup de partialité dans les der-

niers mots de cet avis. Quoi qu'il en soit, Grynæus en donna un semblable à Arminius qui ne se mit pas beaucoup en peine de le suivre. La science enfle, dit St. Paul, mais il y a un autre talent qui enfle encore davantage. Un homme d'une mémoire & d'une lecture presque infinie s'applaudit de son savoir & devient superbe; mais il s'applaudit, & il s'enorgueillit encore plus lorsqu'il croit avoir inventé une nouvelle méthode d'expliquer ou de traiter une matiere. On ne se regarde pas aussi pleinement comme le pere de la science que l'on a puisée dans les livres, que comme le pere d'un éclaircissement ou d'une doctrine dont on se croit l'inventeur. C'est pour ses inventions que l'on sent toute la force de l'amitié & de la tendresse: c'est-là qu'on trouve les charmes les plus enchantants; c'est ce qui éblouit, c'est ce qui fait perdre terre. C'est un écueil dont les jeunes gens, qui ont l'esprit fort subtil ne peuvent être trop avertis de se bien donner de garde.

Arminius se fit une si grande réputation de savoir à Bâle, que la Faculté de Théologie voulut lui donner le Doctorat, sans exiger de lui aucune dépen-

fe. Il s'excusa modestement de recevoir cet honneur, & s'en retourna à Geneve. Il desiroit de voir l'Italie, & sur-tout d'entendre à Padoue les leçons philosophiques du fameux Jaques Zabarella. Il satisfit cette curiosité & employa cinq à six mois à ce voyage; après quoi il revint à Geneve, & ensuite à Amsterdam où il trouva qu'on l'avoit bien calomnié au sujet de son voyage d'Italie. Parmi tant de maladies populaires de l'esprit humain, je ne fais s'il y en a de plus blâmables & de plus fécondes en mauvais effets, que la démangeaison de lâcher la bride aux soupçons. C'est un chemin bien glissant; on y est bintôt éloigné du point d'où l'on est parti. On passe facilement d'un premier soupçon à un second; on ne s'arrête guere à la possibilité; on court vite à la probabilité, à la grande vraisemblance; & bientôt ce qui ne passoit que pour apparent est débité comme certain & incontestable, & l'on fait courir en peu de temps par toute une ville cette prétendue certitude. Les grandes cités sont plus sujettes à ce désordre, que les autres. On débita dans Amsterdam qu'Arminius avoit baissé les pieds du Pape, qu'il avoit eu des liaisons avec

les Jésuites , qu'il s'étoit fait connoître à Bellarmin , qu'il avoit abjuré la Religion Réformée. Tout cela étoit faux ; & néanmoins ces bruits firent impression sur l'esprit des Magistrats , ses patrons & ses Mécenés. Il se justifia facilement auprès des personnes sages ; mais il y eut des esprits foibles & ombrageux qui s'arrêterent à cette pierre d'achoppement jusqu'à ce qu'il eût fait entendre à toute l'Eglise les beaux talents qu'il avoit pour la prédication. Il gagna par ce moyen l'amour & l'estime de tout le monde. Ses propre collegues rendirent hommage à son savoir , & avouerent que ses sermons leur étoient utiles.

Martin Lydius , Professeur en Théologie à Francker , le jugea extrêmement propre à réfuter un écrit où la doctrine de Théodore de Beze sur la Prédestination avoit été combattue par quelques Ministres de Delft. Arminius déférant à ses prieres , entreprit de réfuter cet ouvrage ; mais à force de l'examiner & de balancer les réponses de part & d'autres , il passa dans le sentiment qu'il vouloit détruire , & puis il alla encore plus loin que ces Ministres de Delft. Il condamna avec eux le supralapsaire Beze ;

& ensuite il ne reconnut d'autre élection que celle qui avoit pour fondement l'obéissance des pécheurs à la vocation de Dieu par Jesus-Christ. On lui en fit des affaires à Amsterdam : on l'accusa de s'écarter de sa doctrine commune ; mais l'autorité des Magistrats réprima cette dissension. Il fut appelé à remplir une chaire de Théologie à Leide , l'an 1603 , & il fallut remuer toutes sortes de machines , pour obtenir que ceux d'Amsterdam lui donnassent son congé. On en vint enfin à bout ; & après qu'il eut dissipé les mauvaises impressions qui avoient été données de sa doctrine , il fut créé Docteur en Théologie à Leide , & installé en la place du Professeur François Junius. Il avoit exercé son Ministère à Amsterdam pendant quinze ans. Les disputes sur la Grace s'échauffèrent bientôt après dans l'Académie , & il fallut que les Etats de la Province ordonnassent des conférences entre lui & ses adversaires. Il fut mandé à la Haie diverses fois , & il alla rendre compte de sa conduite. Ce contraste , son assiduité au travail , & le chagrin de voir sa réputation flétrie par une infinité de médisances , affoiblirent de telle sorte sa santé , qu'il tomba dans une

maladie dont il mourut le 19 d'Octobre 1609.

Il y a beaucoup d'apparence que ce chagrin contribua plus qu'aucune autre cause à sa mort prématurée. Ce fut un mauvais levain qui aigrit ses humeurs & compliqua sa maladie en mille manieres. On l'entendit souvent gémir, & s'écrier comme autrefois un Prophète, *malheur à moi ! ma mere, pourquoi m'avez-vous mis au monde ?* On ne peut songer à cela, sans déplorer la vanité des choses humaines. Nous regardons la stupidité comme un grand malheur. Les peres, qui ont les yeux assez bons pour s'appercevoir de la bêtise de leurs fils, s'affligent extrêmement ; ils leur voudroient voir un grand génie, une haute science, & s'ils se trouvent dans ce cas-là, leur joie est presque infinie. C'est bien souvent ignorer ce que l'on fait, & ce qu'on souhaite. Il eût cent fois mieux valu à Arminius d'être hébété, que d'avoir tant d'esprit ; car la gloire de donner son nom à une secte qui fait figure dans le monde, & qui a produit d'habiles gens, est un bien très-chimérique, en comparaison des maux réels, des chagrins, des douleurs, des amertumes, qu'il sentit pendant sa vie, &

qui abrègerent ses jours , & qu'il n'auroit point senties , s'il avoit été un Théologien à la douzaine , un petit esprit , enfin du nombre de ces gens dont on dit qu'ils ne feront point d'hérésies.

§. I I.

Digue que l'on doit opposer à la trop grande envie de subtiliser sur les matieres délicates & difficiles à comprendre. De l'esprit novateur. Il n'y a point de système qui satisfasse à toutes les difficultés qu'on peut objecter pour le combattre.

Il eût été à souhaiter qu'Arminius eût fait un meilleur usage de ses lumieres ; car quoiqu'il soit vraisemblable que ses intentions étoit bonnes , on peut dire qu'il innova sans aucune nécessité , & dans des circonstances où l'innovation fut une source de désordres qui aboutirent à un schisme. Il devoit se régler sur la méthode de saint Paul. Ce grand Apôtre , inspiré de Dieu , & immédiatement dirigé par le Saint Esprit dans tout ce qu'il écrivoit , se proposa l'objection que les lumieres naturelles peuvent former contre la doctrine de la prédestina-

tion absolue : il comprit toute la force de l'objection ; il la rapporta , sans l'affoiblir le moins du monde. *Dieu a compassion de celui qu'il veut , & il endurecic celui qu'il veut.* Voilà le dogme de St. Paul , & voici la difficulté qu'il se proposa. *Or tu me diras ; pourquoi se plaint-il encore ? Car qui est celui qui peut résister à sa volonté :* On ne pourroit pousser plus loin cette objection : vingt pages entières des plus subtiles Molinistes n'en diroient pas d'avantage : Que pourroient elles conclure , sinon , que dans l'hypothèse de Calvin , Dieu veut que les hommes péchent ? Or c'est justement ce que St. Paul a reconnu qu'on lui pouvoit objecter. Mais que répond-il ? cherche-t-il des distinctions & des adoucissements ? nie-t-il le fait ? en avouet-il seulement une partie ? entre-t-il dans quelque détail ? ôte-t-il les équivoques des mots ? Rien de tout cela : il n'emploie que la souveraine puissance de Dieu , & le droit suprême qu'a le Créateur de disposer de ses créatures comme bon lui semble. *Mais p'ustot , ô homme , qui est tu , toi qui conteste contre Dieu ? la chose formée , dira-t-elle à celui qui l'a formée , pourquoi*

m'as-tu ainsi faite ? Il reconnoit là une incompréhensibilité qui doit arrêter toutes les disputes, & imposer un profond silence à notre raison. *O profondeur des richesses & de la sagesse & de la connoissance de Dieu ! s'écrie-t-il ; que ses jugemens sont incompréhensibles, & ses voies impossibles à trouver !* Tous les Chrétiens doivent trouver là un arrêt définitif prononcé en dernier ressort & sans appel, touchant les disputes de la grace ; ou plutôt, ils doivent apprendre par cette conduite de saint Paul à ne jamais disputer sur la prédestination, & à opposer du premier coup cette Barrière à toutes les subtilités de l'esprit humain, soit qu'elles s'offrent d'elles-mêmes pendant qu'on médite ce grand sujet, soit qu'un autre homme nous les propose. Le plus court & le meilleur est d'opposer d'abord cette forte digue aux inondations des raisonnements, & de considérer cette sentence définitive de saint Paul comme ces rochers inébranlables au milieu des ondes, contre lesquels les vagues les plus enflées ont beau s'élaner ; elles écument, elles battent inutilement, elles ne font que se rompre. Tous les

traits , qu'on décochera contre un tel bouclier , auront le sort de ceux de Priam.

*Sic fatus senior , tellumque imbelle sine iſtu
Conjecit : rauco quod protinus ære repulſum ,
Et ſummo clypæi ne quicquam umbone pependit (a)*

C'eſt donc ainſi que l'on doit agir dans cette diſpute , quand elle ſe paſſe de Chrétien à Chrétien. Que ſi l'on trouve à propos de donner quelque occupation à l'eſprit , on doit pour le moins former la retraite un peu de bonne heure , & ſe remettre derrière la digue dont j'ai parlé. Si Arminius avoit fait cela , toutes les fois que ſa raiſon lui ſuggé-
roit des difficultés contre l'hypothèſe des réformateurs , ou toutes les fois qu'il ſe voyoit appellé à répondre à des diſputants , il auroit tenu une conduite parfaitement ſage & apoſtolique , & il auroit employé comme il falloit les lumières de ſon eſprit. S'il trouvoit des duretés dans la doctrine ordinaire , s'il ſe trouvoit ſoulagé en adoptant une méthode moins rigide , il pouvoit ſe mettre au large pour ſon uſage particulier ; mais il voudroit jouir de cette commo-

(a) Virgilius , *Æneid*, Lib. II, verſ. 544.

dité en silence , je veux dire sans attaquer les droits de la possession , puisqu'il ne les pouvoit attaquer sans que les tempêtes périlleuses s'excitassent dans l'Eglise. Son silence lui eût épargné à lui-même bien des maux : il eût très-bien fait de se souvenir d'un vieux apologue ,

Sed tacitus pasci si posset corvus , haberet

Plus dapis & rixæ multo minus invidiæque (b).

Mais , dira-t-on , n'eût-il pas été prévaricateur , & indigne du Ministère , s'il eût négligé de travailler à l'instruction de ses auditeurs , qu'il croyoit engagés dans une fausse doctrine ? Il faut répondre que deux raisons capitales le dispensoient de parler ; l'une qu'il ne croyoit pas que l'hypothèse qu'il défapprouvoit fût préjudiciable au salut ; l'autre que sa nouvelle méthode étoit inutile pour lever les principales difficultés qui se rencontrent dans les matières de la prédestination. Avouons que la plus petite vérité est digne , absolument parlant , d'être proposée , & qu'il n'y a point de fausseté , pour si peu considérable qu'elle soit , dont il ne

(b) Horat. *Epist.* XVII. *Libr.* I. *vs.* 50.

vaille mieux être guéri, que d'en être imbu ; mais lorsque les circonstances des temps & des lieux ne souffrent pas que l'on propose des nouveautés, vraies tant qu'il vous plaira, sans causer mille désordres dans les Universités, dans les familles, dans toute la République, il vaut cent fois mieux laisser les choses comme elles sont, que d'entreprendre de les réformer, le remede seroit pire que le mal : il faut se conduire comme à l'égard de certains malades, à qui l'on ne sauroit faire prendre des médecines sans remuer plusieurs mauvaises humeurs dont l'agitation est plus pernicieuse que la coagulation. Quelques-uns prétendent en excepter les cas, où, disent-ils, il y va du salut des ames, & où il s'agit de les arracher de la gueule du démon ; car alors la charité ne doit pas permettre que l'on se tienne en repos, quelque grandes que puissent être les émotions que l'on causera par accident. Il faut se remettre de toutes ces suites aux soins de la Providence. Mais ce n'est souvent qu'un prétexte spécieux. Du reste Arminius n'avoit rien qui le pressât de s'opposer à la doctrine commune : il ne croyoit pas que l'on courût aucun risque de son

salut en suivant les hypothèses de Calvin. Voyons l'autre endroit par où il se rendit inexcusable. Il substituoit, à un système rempli de grandes difficultés, un système, qui, à proprement parler, n'en entraîne pas de moins grandes. On peut dire de son hypothèse ce que je dirai bientôt (c) des innovations de Saumur : elle est mieux liée, & plus dégagée que le sentiment de Mr. Amyraut ; mais après tout, c'est un remède palliatif : car à peine les Arminiens ont-ils répondu à certaines objections, qui ne peuvent être réfutées dans le système de Calvin, à ce qu'ils prétendent, qu'ils se trouvent exposés à des arguments dont ils ne se peuvent tirer que par un aveu sincère de l'infirmité de notre esprit, ou que par la considération de l'infinité incompréhensible de Dieu. Etoit-ce la peine de contredire Calvin ? Falloit-il tant faire le délicat au commencement, puisque dans la suite on devoit avoir recours à cet asyle ? Que ne commenciez-vous par-là, puisqu'il y falloit venir tôt ou tard ? Vous ne devez pas vous imaginer, qu'après être entré en lice avec un grand

disputeur,

(c) Voyez ci-après, §. III.

disputeur, il vous laissera triompher, sous prétexte que vous aurez eu d'abord quelque avantage sur lui. Un Athlète qui au tiers ou au milieu de la carrière devançoit son antagoniste, ne méritoit point pour cela d'être couronné, qu'en cas qu'au bout de la course il eût gagné l'avantage. C'est la même chose dans les controverses : il ne suffit point de parer les premiers coups, il faut aussi satisfaire aux répliques, & aux instances, jusques à ce que tous les doutes soient bien éclaircis. Or c'est de quoi l'hypothèse d'Arminius, ni celle des Molinistes, ni même celle des Sociniens, ne sont point capables. La méthode des Arminiens n'est propre qu'à faire obtenir quelque avantage dans ces préludes de combat, où l'on détache des enfants perdus pour escarmoucher ; mais quand on en est à un combat décisif, il faut qu'elle se retire comme les autres, derrière les retranchemens du mystère incompréhensible.

§. III.

Doctrine de la Grace universelle soutenue par Amyraut. Bruit qu'elle a fait en France. Réflexion sur les maux qu'apportent les disputes des Théologiens.

Amyraut, Ministre & Professeur en Théologie à Saumur, un des plus illustres Théologiens Protestants de France, s'avisa de soutenir dans un écrit, la Doctrine de la Grace universelle qu'il avoit apprise de Cameron dont nous avons parlé plus haut. Cet écrit excita une espece de guerre civile parmi les Théologiens Protestants de France. Ceux qui n'étoient point dans ces hypotheses, crièrent à la nouveauté, surtout lorsqu'ils virent le grand du Moulin en campagne, ne cessant d'accuser Amyraut de contravention au Synode de Dordrecht, & de favoriser l'Arminianisme. L'autorité de ce célèbre Théologien qui s'étoit acquis dans son parti la vénération des peuples par quantité de controverses, fit une telle impression sur plusieurs Ministres, qu'encore que le Ministre Amyraut eût publié un écrit

où il soutenoit que Calvin avoit enseigné la Grace universelle , on vit au Synode national d'Alençon en 1637 , un bon nombre de Députés chargés d'instructions contre ce prétendu Novateur ; & il y en eut de si ardens qu'ils ne parloient que de le déposer. Les Députés des Provinces de de-là la Loire furent ceux qui témoignèrent le plus de chaleur. Néanmoins la compagnie ayant oui en plusieurs séances M^r. Amyraut qui exposa son sentiment , & qui satisfit aux difficultés qui lui étoient proposées , le renvoya avec honneur à l'exercice de sa charge , & imposa sur ces questions un silence qui ne fut pas trop bien gardé.

Cette dispute a été assez considérable pour devoir faire un bon morceau des annales ecclésiastiques des Protestants. Ce seroit médire bien cruellement , je pense , de ceux qui ont remué les premiers la question de la Grace universelle , que de soutenir qu'ils n'auroient pas laissé de le faire , quand même ils eussent prévu tous les maux qui devoient en résulter. Où est l'utilité de ces disputes ? N'y a-t-il point de difficultés dans le système de Cameron ? N'est-il pas vrai , au contraire , que jamais re-

mede ne fut auffi palliatif que celui-là ? On a besoin de bien d'autres choses pour contenter la raison ; & si vous n'allez pas plus loin , autant vaut-il rester dans votre place ; tenez-vous en repos dans le particularisme. Mais je veux que l'Universalisme ait quelque avantage , & qu'il réponde mieux à certaines objections. Cela est-il capable de balancer tant de crimes spirituels que les factions traînent après elles , tant de mauvais soupçons , tant de sinistres interprétations , tant de fausses imputations , tant de haines , tant d'injures , tant de libelles , tant d'autres désordres qui viennent en foule à la suite d'un tel conflit théologique ? Si vous croyez que le particularisme damne les gens , vous faites bien de le réfuter. Je dis la même chose à ceux qui prendroient l'Universalisme pour une hérésie mortelle. Mais puisque de part ni d'autre vous ne croyez pas réfuter une opinion pernicieuse , ne disputez qu'autant que vous le pouvez faire sans troubler le repos public , & taisez-vous dès que l'événement vous montre que vous divisez les familles , ou qu'il se forme deux partis. N'achevez pas de réveiller mille mauvaises passions qu'il faut tenir enchaî-

nées comme autant de bêtes féroces ; & malheur à vous , si vous êtes cause qu'elles brisent leurs fers.

Amyraut eut la joie de se réconcilier avec ses plus ardents adverfaires , même avec du Moulin. De Langue , Miniftre de Rouen , procura cette réconciliation. L'offensé y donna les mains avec plaifir , & offrit de faire toutes les avances. Il écrivit une lettre le premier , & du Moulin lui répondit fort honnêtement.

La charité nous porte à croire que ceux qui avoient tant crié & tant excité de tempêtes contre un dogme qu'ils ont reconnu enfin pour innocent , & dont le défendeur leur a paru à la fin un fidele ferviteur de Dieu , ne font point morts fans rougir & fans gémir de cette prévention mortifiante qui leur avoit montré comme un dogme affreux une hypothefe où il n'y a nul venin. Mais s'ils ont vécu encore trente ou quarante ans , je ne vois pas comment ils ofoient regarder le monde. Cette doctrine , qu'ils jugeoient dignes des anathêmes les plus foudroyants , fe trouva bientôt être celle des plus grands hommes qui ferviffent les Eglifes Réformées de France. Ce fut celle des Mestrezat , des le

Fauteur, des Blondel, des Daillé, des Claude, des du Bose, &c. Il fallut que les particularistes reconnussent bientôt pour leurs freres, & pour de fidelles Ministres de Jesus-Christ, les partisans de la grace universelle; & l'on a vu que les Ministres réfugiés, qui ont signé un formulaire au Synode de Rotterdam en 1686, n'ont pas été soumis à quelque déclaration qui donnât la moindre atteinte au système de Mr. Amyraut. D'où venoient donc les vacarmes que l'on fit au commencement contre ce système? D'où vient que la même doctrine passa d'abord pour un monstre, & puis pour une chose innocente? Des passions, triste appanage de l'humanité. Voilà la source du mal. Le pis est qu'on ne profite pas du passé: chaque génération fournit les mêmes symptômes, tantôt plus grands, tantôt plus petits. Pour peu qu'une question soit épineuse, les factum, les dénonciations, les apologies, les thèses, les réponses, les repliques & contre-repliques, volent coup sur coup de part & d'autre, *jamque faces & saxa volant* (d). Laissez-les faire ils s'accorderont bien & à peu de frais;

(d) Virgilius, *Æneid*, Lib. I. vs. 15c.

*Hi motus animorum , atque hæc certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescent (e).*

C'est un grand bonheur , si telle en est l'issue. Quelquefois aussi les choses sont poussées à l'extrémité : *Res in nervum erumpit.*

§. I V.

*Disputes de Gomarus & d'Arminius:
Réponse que le premier fait à Barneveldt devant les Etats de Hollande.
Caractère de Gomarus.*

François Gomarus , après avoir reçu le bonnet de Docteur en Théologie à Heidelberg , fut appelé à Leide pour y professer cette science , l'an 1594. Il exerça tranquillement cette profession jusqu'à ce qu'il eut pour collègue Jacques Arminius , l'en 1603. Il ne put souffrir que cet homme se rendît chef de parti dans l'Académie. Gomarus s'éleva contre lui avec un grand zele , non-seulement dans les auditoires de Leide , mais aussi en présence des Etats de la Province. Ils disputèrent deux fois tête-à-tête dans l'assemblée des Etats de

(e) *Idem , Georgis. Lib. IV. vs. 86.*

Hollande , l'an 1608 , & cinq contre cinq l'année suivante. Gomarus prétendit convaincre son adverfaire de Pélagianisme. Mais Arminius ne demuroit point d'accord que ses sentimens fussent semblables à ceux de Pélagé , ni même à ceux des Semi-Pélagiens.

Barneveldt fit un petit discours à ces deux Antagonistes devant les Etats de Hollande , dans lequel il déclara qu'il rendoit grace à Dieu de ce que ces controverses ne regardoient point les doctrines fondamentales de la religion chrétienne. Sur quoi Gomarus ayant obtenu la permission de parler , protesta qu'il ne voudroit point comparoître devant le trône de Dieu avec les erreurs d'Arminius. C'est dans les lettres de Grotius que l'on trouve cette particularité. On la trouve aussi dans la préface qui a été mise au devant des Actes du Synode de Dordrecht. Je doute qu'il y ait aujourd'hui des partisans de Gomarus assez passionnés , pour soutenir qu'il ait eu raison de dire cela. La chaleur de la dispute , & les influences malignes de l'émulation professorale , lui faisoient outrer les choses , & lui troubloient le jugement ; car aujourd'hui les Calvinis-

tes les plus rigides ne font point difficulté d'avouer, que les cinq articles des Remontrants ne font point des hérésies fondamentales ; & ils font assez entendre que le Schisme seroit facile à lever, si la secte d'Arminius n'étoit point tombée dans de nouvelles erreurs mille fois plus pernicieuses que celles que commirent Gomarus & Arminius. Ainsi ceux qui n'ont point eu la tête échauffée par les démêlés personnels qui avoient aigri Gomarus, ne croient pas comme lui qu'on soit damné éternellement lorsqu'on croit les cinq articles des Arminiens. C'est donc à l'animosité personnelle qu'il faut imputer l'opinion bourruée de cet adversaire d'Arminius.

Afin qu'on ne me conteste point les faits que j'avance, je m'en vais produire une preuve, qui, bien que fondée seulement sur un témoin, a toute la force d'une bonne démonstration ; puisque ce témoin n'est autre que Monsieur Jurieu, l'homme du monde le plus intraitable par rapport aux Arminiens. M^r. Arnauld croyoit avoir fait un Livre tout-à-fait embarrassant contre les ministres, lorsqu'il publia son renversement de la Morale. Il fonda toutes ses

preuves sur les dogmes du Synode de Dordrecht , & il supposa qu'une assemblée de cette importance n'eût point obligé à la profession de ces dogmes sous peine d'excommunication , si elle ne les avoit jugés fondamentaux. Mr. Jurieux lui répondit cent bonnes choses , & le rendit tout confus , en lui soutenant que ce Synode n'avoit jamais regardé comme des articles nécessaires au salut les dogmes dont il s'agissoit dans les disputes des Remontrants. Il dit en particulier touchant celui de la grace inamissible , l'un des principaux chefs de la dispute , que depuis la décision du Synode , *il est libre aux Luthériens & à toute autre communion de défendre ce dogme ou de ne le recevoir pas. Je dis que cela est libre ; non pas qu'on ne pèche toujours quand on rejette une vérité sainte , importante , & clairement établie par la parole de Dieu , comme est celle-là. Mais ce n'est pas un péché , selon nous , qui exclue de la grace , & qui ruine la foi (a)*. Il dit même que ceux qui vivent dans la communion des Contre-Remontrants ont la liberté de ne se soumettre point à la décision du

(a) Jurieu. Justification de la morale des Réformés. II, Partie, Livre VI, Chap. II. p. 207.

Synode de Dordrecht à cet égard, & d'avoir là-dessus des sentiments particuliers, pourvu qu'ils ne s'amusent point à dogmatiser & à faire des disciples, & que si on ne souffre pas dans la chaire des pasteurs qui entreprennent de combattre la persévérance des vrais saints, & si on les chasse de la communion, on ne prétend pas pour cela les bannir du corps de Jesus-Christ (b).

Au reste s'il en faut croire l'Auteur Anglois de quelques lettres publiées par les Arminiens, Gomarus étoit un homme très-empporté. Cela me rend plus hardi à rejeter la téméraire & maligne conjecture de ceux qui voudroient prétendre, qu'il ne croyoit pas que les doctrines d'Arminius conduisissent à l'Enfer, mais qu'il l'assura pourtant afin de justifier les oppositions qu'il formoit contre ces doctrines : car il avoit lieu de craindre que les Etats de Hollande ne lui dissent que ce n'étoit pas la peine de tant crier, si les opinions d'Arminius n'empêchoient pas qu'on ne se sauvât. La meilleure réponse qu'on pouvoit faire à cette objection étoit de dire, que l'on ne pouvoit pas se remuer avec trop de force, ni implorer avec

(b) La même.

trop d'ardeur l'autorité des tribunaux contre ces doctrines, puisqu'elles étoient capables de précipiter dans les enfers tous ceux qui s'en laisseroient infecter. Grotius remarque que Gomarus, dans une conversation qu'ils eurent sur les controverses arminiennes, appella profanes & impies les opinions d'Arminius, & s'emporta contre lui, mais sans presque rien dire sur la prédestination. *Cùm multa acriter in Arminium diceret, impiasque & profanas vocaret ipsius opiniones, tamen de prædestinatione vix quicquam locutus est. Sed primum in illam maximè sententiam invehctus est, quæ justificationis objectum aut materiam statuit fidem, Justitiam autem Christi causam meritoriam justificationis ejus quæ est ex fide (c).* Il insistoit principalement sur la matiere de la justification, & néanmoins la plupart des membres des Etats de la Province avoient jugé, que sur ce point la dispute de Gomarus & d'Arminius n'étoit presque qu'une dispute de mots. S'il y avoit de l'artifice à n'insister pas beaucoup sur la matiere de la prédestination, c'étoit aussi un artifice que d'y

(c) Grotius, *Epist. XI, Part. I, pag. 3.*

insister , & ce second artifice étoit celui d'Arminius. Il remarquoit que le dogme de la réprobation absolue pouvoit être aisément tourné d'un sens odieux , & qui souleve l'esprit , & que sa doctrine sur ce point étoit plus plausible & plus populaire , c'est pourquoi il se faisoit voir de ce côté-là. C'est la coutume générale des plaideurs ; ils montrent toujours leur cause par son bel endroit. Remarquez bien ce que Grotius rapporte à la fin de cette lettre. Vyttenbogard avoit prévu le succès de ces disputes , savoir que la doctrine de Calvin triompheroit en Hollande , comme elle triompha à Geneve au temps de Castalion , homme qu'on persécuta de telle sorte , & qu'on réduisit à un tel état , qu'il fut obligé de gagner sa vie au métier de bucheron , comme nous l'avons vu en parlant de cet homme célèbre.

Cùm tantis prejudiciis res agatur , & singulares Doctorum opiniones , in mentes discipulorum sensim irrepentes , atque auctu temporis , & alius inquirendi negligentia ac specie , tacito Ecclesiarum consensu receptæ liberam magnorum ingeniorum sedulitatem auctoritate sua jugulent , neque minus in Ecclesiis , quàm in aliis confessibus vincat :

major pars meliorem : non alium se eventum rerum Arminii sperare , quàm Castellionis fuerit , qui pressus impotentia adversariorum eo reductus sit , ut vir non indoctus & perpetuæ famæ ligando sibi victum quæreret (d).

§. V.

Episcopus , principale colonne de la secte des Arminiens , en soutient les sentiments avec zele. Désordres que produit la dispute sur la Prédestination. Périls auxquels Episcopus se trouve exposé. Il risque d'être assommé par un maréchal.

Simon Episcopus fut la principale colonne de la secte des Arminiens. Il nâquit à Amsterdam l'an 1583 , & y ayant fait ses classes , il alla étudier à Leide l'an 1600. Il y reçut le degré de maître ès arts en 1606. Il s'attacha ensuite à l'étude de la Théologie & y fit de si grands progrès , qu'en peu de temps il fut jugé digne du ministère. Les Bourguemaîtres d'Amsterdam souhaiterent qu'il y fût promu ; mais parce que pendant les démêlés de Gomarus & d'Ar-

(d) *Idem , ibid. pag. 4.*

minius , il avoit pris le parti de ce dernier , il trouva plusieurs obstacles à sa réception : de sorte qu'il se dégouta de l'Académie de Leide & s'en alla à Francker en 1609. Il ne s'y arrêta pas long-temps ; car il s'aperçut que pour avoir disputé avec trop de feu , il avoit irrité le Professeur Sibandrus Lubertus , grand Gomariste. Il quitta donc Francker , & retourna en Hollande où il fut reçu ministre en 1610 , & donné à un village , nommé Bleiswisc , qui dépend de Rotterdam. Il fut un des Députés à la conférence qui fut tenue à la Haie l'an 1611 devant les Etats de la Province entre six ministres contre-remontrants & six ministres remontrants ; & il y fit extrêmement éclater son esprit & sa doctrine. L'année suivante il fut choisi pour remplir à Leide la profession de Théologie que Gomarus avoit quittée volontairement. Il y vécut en paix avec Polyander son collègue , quoiqu'ils eussent des sentimens opposés sur la Prédestination. Les fonctions de sa charge & les études de son cabinet furent un fardeau léger en comparaison des insultes & des médisances où il se vit exposé pendant les troubles de l'Arminianisme.

La dispute sur la Prédestination commença dans les Académies, & sauta bientôt sur les chaires des prédicateurs, & se répandit de là dans les familles, & porta même le feu de la division parmi les personnes du gouvernement. Tout étoit en rumeur & en trouble, & dans ce conflict personne n'étoit plus exposé aux malédictions de la populace que les plus habiles gens du parti Arminien, parce qu'on le regardoit comme la première cause de ces désordres. Jugez si l'on épargnoit Episcopius dont l'habileté étoit fort connue. Il fut insulté à Amsterdam dans le Temple & dans la rue la seconde année de sa profession de Loide, parce qu'en assistant au baptême d'une de ses nieces, il avoit répondu quelque chose au ministre officiant, qui demandoit si la doctrine de son Eglise n'étoit point la vraie & la parfaite doctrine du salut. Episcopius au lieu de répondre à cette question, selon la coutume, par un signe d'aquiescement, prit la parole, pour témoigner qu'il n'aquiesçoit que sous une certaine restriction. Le Ministre s'emporta, & le traita de jeune présomptueux. Le peuple s'échauffa, & peu s'en fallut qu'Episcopius, qu'on chargea d'injures, &

dans l'Eglise & dans les rues , ne fût battu & lapidé. Si l'on me demande pourquoi il avoit voulu s'éclaircir , je répondrai que ce fût à cause qu'Uyttenbogard en pareil cas , ayant répondu par un *Oui* tout simple , éprouva quelque temps après qu'on lui reprocha dans les rues d'avoir renoncé aux dogmes des Remontrants. Ce premier péril d'Episcopus fut suivi bientôt après d'un second : car un maréchal qui le vit un jour passer , sortit de la forge avec une barre de fer , & se mit à courre après lui en criant à l'Arminien , au perturbateur de l'Eglise. Episcopus auroit été assommé par ce brutal , s'il n'eût pris la fuite , & si d'autres gens ne fussent venus au secours. L'auteur que je cite raconte que le 19 de Février 1617 , la maison du Frere aîné d'Episcopus fut pillée par la canaille d'Amsterdam , sous le faux prétexte qu'un certain nombre d'Arminiens y entendoient la prédication. Voilà les suites inévitables des disputes de Théologie , lorsque l'esprit de modération ne les tient pas enfermées dans l'enceinte des auditoires , & lorsqu'on allarme & qu'on effarouche la multitude. Ce qui doit apprendre une chose qu'on ne pratiquera jamais , c'est qu'il

ne faut venir-là que dans les cas d'une extrême nécessité. Ce doit être l'*ancora sacra* des anciens, cette ancre que l'on n'employoit que dans le dernier péril.

§. V I.

Episcopiùs est invité au Synode de Dordrecht. Conduite du Synode envers les Arminiens. Ils sont bannis des Provinces-Unies. Episcopiùs s'arrête dans le Pays-Bas Espagnol ; en France ; puis revient en Hollande. Il meurt à Amsterdam. Son stile peu modéré. Son apologie à ce sujet.

Les Etats de Hollande ayant invité Episcopiùs au Synode de Dordrecht, afin qu'il y eût séance comme les autres Provinces-Unies, il s'y rendit des premiers, accompagné de quelques Ministres remontrants ; mais le Synode ne souffrit point qu'aucun d'eux comparût à l'Assemblée sur le pied de juge, & ne les voulut admettre que comme des gens cités. Il fallut céder à cette nécessité. Ils se présentèrent : Episcopiùs harangua, & déclara qu'ils étoient prêts à conférer avec le Synode. On leur répondit que la Compagnie n'étoit

point là pour conférer , mais pour juger. Ils la récuserent & ne voulurent point acquiescer au règlement qu'elle fit , favoir qu'ils ne pourroient expliquer & défendre leurs sentimens , qu'autant qu'elle le jugeroit nécessaire. Sur le refus d'acquiescer à ce règlement , ils furent chassés du Synode , & l'on se disposa à les juger sur leurs écrits. Ils défendirent leur cause à coup de plume , & ce fut Episcopiùs qui composa la plûpart des pieces qu'ils produisirent en cette occasion , & qu'on publia quelque temps après. Ils furent déposés de leurs charges par le Synode , & parce qu'ils ne voulurent point signer un écrit qui contenoit une promesse de ne faire en particulier aucune fonction de ministre, ni directement , ni indirectement, ils furent bannis des terres de la République. Episcopiùs s'arrêta dans le Pays-Bas Espagnol autant que dura la Treve. Lorsque la guerre se ralluma entre les Espagnols & les Hollandois, il alla en France; puis dans un temps plus favorable , il revint en Hollande l'an 1626 pour être Ministre de l'Eglise des Remontrants à Rotterdam. En 1634 , il fut appelé à Amsterdam pour y régir le College que ceux de sa secte y érigoient. Il mourut

dans cet emploi le 4 d'Avril 1643. Il composa plusieurs livres depuis son retour en Hollande , & ne garda pas toujours la modération de style que ses principes de tolérance , joints aux devoirs évangéliques exigeoient de lui d'une façon spéciale.

Courcelles ne pouvant disconvenir qu'Episcopius n'eût pu écrire certaines choses avec plus de modération , ajoute que diverses causes le poufferent à se servir de ce style. En I. lieu , dit-il, Episcopius n'étoit jamais l'agresseur , il ne provoqua jamais personne , il ne faisoit que repouffer les attaques. II. Les écrits qu'il réfuta étoient quelquefois très-violents , on en donne pour exemple le livre que les Professeurs de Leide publierent sous le titre de *Confessionis Remonstrantium Censura* , & l'on prétend qu'ils furent poussés par de très-puissans motifs à parler sur ce ton-là. Il falloit persuader au public que les Docteurs Contre-Rémontrants avoient justement condamné les Arminiens au Synode de Dordrecht , & justement excité les Magistrats à user d'une grande sévérité contre ce parti. Cette condamnation Synodale , ce zele ardent à aigrir les Magistrats , étoient deux choses

qui pouvoient flétrir la réputation de ces Messieurs, s'il se trouvoit que le parti condamné ne fût coupable que d'erreurs légères : il falloit donc pour l'honneur des Juges qu'on donnât un portrait hideux de ce parti. Et parce que le public commençoit à dire que les cinq fameux articles n'étoient pas un sujet valable de persécuter des gens, il fallut soutenir que la confession des Rémontrants étoit toutes pleine d'hérésies exécrables, que tout y étoit gâté depuis le commencement jusqu'à la fin, & que le Titre même étoit une plaie, & là-dessus se mettre bien en colère.

Quam (Confessionis Remonstrantium Censuram) acerbissimam esse, nemo qui vel obiter inspexerit negare potest. Nempe existimationis suæ interesse putabant, se injustè primùm Remonstrantes in Synodo Dordracena condemnasse, & postea Magistratus ad eos persecuendos instigasse crederentur. Jam enim vulgò dicebatur non satis esse causæ in quinque illis decantatis de prædestinatione articulis, cur ita in eos scæviretur, cum in iis totum Christianum orbem, exceptâ dumtaxat Calvinii Scholâ, Remonstrantes secum conspirantem haberent. Ideò persuasum omnibus voluerunt

Professores isti confessionem illorum horrendis hæresibus scatere, nihil in ea à capite ad calcem, imò ne in titulo quidem, sani esse (f). Cet Auteur infinue donc que les Professeurs de Leide n'écrivirent si durement que par politique, & que leur colere n'étoit qu'une passion de commende, destinée à éloigner le scandale du public, & la flétrifure de leur propre réputation. III. Enfin, il dit que la patience d'Episcopus fut mise à bout, en voiant que ces Messieurs fouilloient dans les intentions secrettes, & dans le replis du cœur, lorsqu'ils ne trouvoient rien à mordre dans les paroles de la confession de foi qu'ils censuroient. Voilà un moyen infailible de trouver toujours que son advesaire est hérétique; car il aura beau tenir le langage des orthodoxes, on lui dira qu'il cache au fond de son cœur le poison de l'hérésie. Imò quod omnes modestiæ limites excedit, cùm cùm in confessionis verbis & phrasibus nihil occurebat quod cum specie aliqua admordere possent, in Dei κερδιστοῦς jura temerario ausu involantes suspicionem lectoribus ingerere

(f) Curcellæus, *Præfat. in Opera Episcopii.*

studuerunt, an ita ex animo sentirent Remonstrantes prout oratione suâ profitebantur. Nihil ergo mirum si adedè barbara & Christianis planè indigna agendi ratio D. Episcopium moverit ut duro nodo durum cuneum adhiberet, & sordida illa censuræ ulcera acriori Apologice sale & aceto aliquando perfricaret: quod etiam adversus unum aut alterum censoribus illis similem usurpavit (g). Quand ces excuses seroient meilleures, il seroit toujours vrai de dire que ceux qui en ont besoin sont moins louables, que ceux à qui elles ne sont pas nécessaires.

§. V I I.

Le Pere Mabillon blâmé d'avoir parlé avantageusement des Institutions Théologiques d'Episcopus.

Une lettre imprimée l'an 1691, sous le titre d'*Avis important à Mr. Arnaud sur le projet d'une nouvelle Bibliothèque d'Auteurs Jansénistes*, contient ce qui suit. Le Pere Mabillon, dans son *Traité des études Monastiques* » a fait dans toutes les formes

(g) *Idem, Ibidem.*

» l'éloge des *Institutions Théologiques*
 » d'Episcopus , où le Socinianisme ,
 » comme vous savez , est autorisé. Mr.
 » Nicolle n'eut pas plutôt appris ce
 » bel éloge , qu'il recommanda forte-
 » ment qu'on en donnât avis à l'Au-
 » teur , afin de l'ôter ; mais il n'y avoit
 » plus de remede , le livre étoit publié.
 » Plusieurs jeunes Abbés avoient déjà
 » demandé à quelques libraires de Pa-
 » ris avec bien de l'empressement les
 » ouvrages de cet Arminien , dont le
 » pere Mabillion conseilloit si expres-
 » sément la lecture : c'est un grand
 » bonheur que les libraires n'en ayent
 » aucun exemplaire , n'y ayant point
 » de Théologien qui soit si fort opposé
 » à la doctrine de St. Augustin , &
 » même à celle de toute l'Eglise ,
 » qu'Episcopus , qui a même intro-
 » duit dans son parti la tolérance des
 » religions. Voici M. l'extrait de ce
 » Pere : *Je ne saurois m'empêcher de*
 » *dire ici , que si l'on avoit retranché*
 » *quelques endroits des Institutions*
 » *Théologiques d'Episcopus dont Gro-*
 » *tius faisoit tant de cas , qu'il les por-*
 » *toit par-tout avec lui , on s'en pour-*
 » *roit servir utilement pour la Théolo-*
 » *gie. Cet ouvrage est divisé en quatre*
 » *livres,*

» livres , dont l'ordre est tout différent
 » de celui qui est communément en usa-
 » ge. Le style en est beau ; la maniere
 » de traiter les choses répond fort bien
 » au style , & on ne perdroit pas son
 » temps à le lire , si on l'avoit purgé
 » de quelques endroits où il parle con-
 » tre les Catholiques , ou en faveur de
 » sa secte. Quelle purgation , je vous
 » prie , peut-on faire d'un auteur qui
 » met en doute les mysteres de la Tri-
 » nité & de l'Incarnation , ne jugeant
 » pas que la créance de ces mysteres
 » soit nécessaire au salut , parce qu'on
 » ne les trouve pas selon lui clairement
 » dans l'écriture ? Il fait le même juge-
 » ment de nos autres mysteres : d'où
 » il conclut qu'on n'a aucune raison
 » de rejeter de sa communion les Soci-
 » niens. Le Pere Mabillon seroit plus
 » excusable , s'il n'avoit pas lu le livre
 » d'Episcopius , mais il a témoigné lui-
 » même qu'il l'avoit emprunté du Bi-
 » bliothécaire de Monsieur l'Archevê-
 » que de Rheims , & qu'il l'a gardé plus
 » de deux mois. »

L'Auteur de l'*Avis* parle deux pages
 après d'un Chanoine régulier , qui té-
 moigna à ses amis que la lecture de Gro-
 tius a commencé à lui ouvrir le yeux.

„ Il n'est pas le seul de sa communauté
 „ qui parle de cette manière : plusieurs
 „ y dogmatifent : & il y en a quelques-
 „ uns qui lifent en particulier les Oeu-
 „ vres de Courcelles , qui renferment
 „ en abrégé la Théologie d'Arminius ,
 „ & une bonne partie de celle des So-
 „ ciniens. Il eft bien à craindre que les
 „ louanges excessives , que le Pere
 „ Mabillon a données aux Inftitutions
 „ Théologiques d'Epifcopius , ne faf-
 „ sent naître l'envie à quelques Béné-
 „ dictins de chercher fes ouvrages ,
 „ ou d'avoir la Théologie de Cour-
 „ celles. „

§. VIII.

*Le Miniftre Jurieu accusé publique-
 ment de calomnie par les Armi-
 niens d'Amfterdam en 1690 , pour
 avoir mal parlé d'Epifcopius. Lettre
 de Mr. le Clerc à cette occafion.
 Réflexion fur cette lettre & fur fes
 suites.*

En 1690 , les Arminiens firent une démarche d'éclat en faveur de la mémoire d'Epifcopius , qui témoigne combien l'honneur de ce Miniftre leur eft

cher. Ils chargerent un de leurs Professeurs d'accuser publiquement de calomnie Mr. Jurieu qui avoit mal parlé d'Episcopus. Voici le fait.

Mr. Le Clerc , professeur dans le college des Arminiens à Amsterdam , & l'un des plus savants hommes de ce siècle , eut ordre de ses supérieurs , dit-on , de publier une Lettre adressée à Mr. Jurieu , où il expose que *ceux qui ont quelque lecture des Ecrits d'Episcopus & qui connoissent la société des Remontrants, n'ont pas besoin qu'on les justifie dans leur esprit ; & que pour ceux qui n'ont point lu cet Auteur , & qui n'ont jamais conversé avec aucun Remontrant , s'ils étoient assez injustes pour juger sur la simple accusation de Mr. Jurieu , sans s'informer davantage des faits dont il s'agit , ils ne mériteroient pas que l'on essayât de les désabuser , ils ne sauroient ce que c'est qu'équité , & auroient apparemment l'esprit bouché pour toutes sortes de justification ; qu'aussi est-on persuadé qu'il n'y a aucune personne équitable dans les Provinces-Unies ni ailleurs , qui soit disposée à croire cet accusateur sur sa parole ; que ce n'est donc pas pour désabuser le public qu'il adresse cette lettre à Mr. Jurieu ,*

c'est pour tâcher, s'il étoit possible, de le faire rentrer en lui-même, & l'engager à demander pardon à Dieu du péché qu'il a commis, en calomniant son prochain d'une manière si odieuse; qu'une chose pourroit faire espérer qu'il seroit en état de donner gloire à Dieu après avoir lu cette lettre, c'est que dans ce qu'il dit il paroît bien plus de zèle inconsidéré & d'entêtement, que d'artifice & de préméditation; car enfin accuser sans preuves un Auteur célèbre, & dont les livres sont entre les mains de tout le monde, d'avoir eu des opinions qu'il rejette formellement, & qui n'ont aucune liaison nécessaire avec ses principes, ce n'est pas le moyen de gagner personne.

Après ce préambule Mr. le Clerc entre en matière. *Vous accusez Episcopiüs de deux choses, dit-il; la première c'est d'être Socinien, & la seconde c'est d'être ennemi de la Religion Chrétienne. Ce dernier chef n'est qu'une conséquence de l'autre, selon votre manière de raisonner; de sorte que si l'on avoit prouvé que le premier est une grossière calomnie, on vous auroit convaincu, suivant vos principes, d'accuser sans raison, de la plus détestable hypocrisie que l'on puisse concevoir, une personne qui a*

toujours fait profession de croire en Jesus-Christ , & qui a donné des preuves éclatantes de sa foi. Plus l'accusation est atroce , plus les preuves doivent étre claires ; & cependant vous n'en apportez aucune , qui ait quelque sorte de vraisemblance. On fait voir ensuite qu'à l'égard de la Trinité , & du sacrifice de Jesus-Christ , Episcopus a été très-éloigné du sentiment des Sociniens : on indique plusieurs de ses Livres où sur ces deux chefs capitaux il a expliqué très-nettement sa pensée , & réfuté celle des Sociniens. On montre que M. Jurieu a cité infidèlement deux endroits d'Episcopus , l'un touchant le mystere de la Trinité & l'autre touchant la peine éternelle des Réprouvés , & après avoir ainsi réfuté la premiere accusation , on renverse facilement la seconde , tant parce qu'elle n'est qu'une conséquence de la premiere , que parce que la conduite & les livres d'Episcopus témoignent clairement qu'il avoit de la vertu & de la conscience , & du zele pour la religion chrétienne. On marque l'endroit de son Institution , où la vérité du Christianisme est prouvée d'une maniere si nette & si forte , que si les Libertins pesoient bien ses raisons , on pourroit esperer

qu'il n'y en auroit jamais plus au monde : & vous le traitez, Monsieur, d'ennemi du Christianisme ; c'est ainsi que parle Mr. Le Clerc à Mr. Jurieu, sans qu'il paroisse seulement que vous ayez lu ses Ecrits, ou examiné sa Vie ! En vérité il n'y a que le trouble du zèle aveugle, qui paroît en vous il y a longtemps, qui puisse me faire dire, Seigneur pardonne-lui ; car en effet vous ne savez ce que vous faites. Vous ne pouviez choisir de meilleur moyen de passer pour un homme peu instruit des devoirs du Christianisme, & même de la société civile, que de parler de la sorte. Il n'y a plus que quelque peu de femmelettes chargées de péchés, & qui vont au sermon sans y rien entendre, comme elles n'entendent rien dans l'Evangile, qui s'y puissent laisser tromper.

Cette démarche si éclatante des Remontrants est un signe manifeste qu'Episcopus avoit été calomnié ; car il n'y a nulle apparence que Mr. Le Clerc eût voulu mettre son nom à la Lettre dont je parle, s'il eût cru possible que Mr. Jurieu justifiât les accusations : mais ce qui n'étoit qu'un signe, ou, si l'on veut qu'une forte présomption de l'innocence d'Episcopus, en est devenu

une preuve démonstrative par le silence de l'accusateur. De notoriété publique sa réputation lui est d'un prix infini : il n'y a donc que l'impossibilité absolue de soutenir son accusation qui l'ait obligé à se taire , & à souffrir patiemment la flétrissure publique dont la lettre de Mr. Le Clerc le couvre. Et après cela qu'on nous vienne dire que Mr. Jurieu est tellement possédé de l'esprit vindicatif , qu'il n'a jamais donné un exemple de patience. L'ame du monde la plus débonnaire n'auroit pas souffert , comme il a fait , sans ouvrir la bouche , l'injure atroce du Professeur Arminien ; injure , qui en supposant l'innocence d'Episcopiùs , n'est qu'un acte de justice. On s'étonnera peut-être que les supérieurs de l'accusateur ne se soient pas intéressés à sa gloire , autant que tout le parti Arminien s'est intéressé à la gloire d'Episcopiùs. Dès que celui-ci fut accusé , son parti se remua pour faire voir au public son innocence ; mais personne n'a obligé l'accusateur à se purger aux yeux du public , & à effacer la note de calomniateur dont Mr. Le Clerc l'a stigmatisé. Mais cette différence de conduite ne doit point surprendre. L'honneur d'Episcopiùs tire

plus à conséquence pour tout son parti, que la gloire de Mr. Jurieu pour les Eglises Walonnes ; & de plus , encore que la raison veuille que toute l'infamie qu'un accusé mériteroit , si on l'accusoit justement , retombe sur celui qui le calomnie , on n'en juge pas néanmoins ainsi en pays de droit canon. Trouver des hérésies dans un livre , encore qu'il n'y en ait point , est une chose qui passe souvent pour une marque de zele : on en est quitte pour un avis d'aller désormais moins vite ; & quelquefois même on n'essuie pas cette rémontrance. Il est donc plus nécessaire d'aller au secours d'un Docteur accusé injustement , qu'au secours d'un faux délateur d'hérésie.

Deux raisons solides m'ont engagé à faire cette remarque. La première est qu'il n'y a rien qui soit du ressort de mon livre autant que les faussetés de fait ; de sorte que sans une affectation , & sans une acception de personnes qui auroit été blâmée fort justement , je n'aurois pu passer sous silence le mensonge diffamatoire qui a été publié contre Simon Episcopus. En second lieu , il se présenteoit une occasion de faire connoître Mr. Jurieu par un beau côté ,

je ne devois pas la négliger, j'aurois été mauvais économiste. Il lui est glorieux d'avoir réparé par son silence le tort qu'il avoit fait à la mémoire de ce savant homme. Il auroit pu inventer cent chicaneries, cent détours, cent équivoques, pour soutenir son accusation, & il pouvoit être assuré qu'une infinité de gens auroient cru sur sa parole tout ce qu'il auroit voulu du ministre Arminien. M^r. Le Clerc s'étoit engagé envers le public de ne revenir point à la charge. Qui peut donc nier que M^r. Jurieu ne mérite beaucoup d'éloges, de ce qu'il a mieux aimé se taire, & modérer son ressentiment, que de se prévaloir de son esprit inventif, & des favorables préventions de ses Lecteurs, & de la promesse de M^r. Le Clerc? J'avoue qu'il seroit encore beaucoup plus louable, si au lieu de se taire il avoit confessé publiquement qu'il s'étoit trompé; mais on ne parvient pas tout d'un coup à la vertu héroïque: on y va par degrés; & c'est un bon commencement que de ne pas répliquer à l'apologie de celui que l'on a calomnié.

6. I X.

Observations judicieuses d'un illustre Prêlat Anglican sur les différends de Religion , & en particulier sur les disputes d'Arminius & de Gomarus.

Joseph Hall , l'un des plus illustres prélats d'Angleterre au XVII^e siècle , premièrement Professeur en Rhétorique dans l'Académie de Cambridge , & puis successivement Ministre à Halstede , Doyen de Worcester , Evêque d'Excester , & enfin Evêque de Norwich , désapprouvoit ceux qui se séparent du gros de l'arbre , déplorait les divisions des Protestants , & composa même quelque chose sur les moyens de les terminer.

Il écrivit une lettre à Mr^s. Smith & Rob , chefs de la séparation qui s'étoit faite depuis peu à Amsterdam , où il leur représente vivement qu'ils ne pouvoient faire un plus grand outrage à leur mere , l'Eglise Anglicane , que de s'enfuir d'elle ; que si tant étoit qu'elle fût vicieuse , elle étoit néanmoins leur mere , ce qui leur devoit servir de cause

suffisante pour déplorer sa condition , pour prier pour elle , pour tâcher de la redresser , & non pour la fuir. Ce procédé dénaturé est honteux. Ils alléguoient le précepte *Sortez de Babylone* ; mais il leur répondit que l'Eglise dont ils s'étoient séparés en étoit sortie.

» Babylone , continue-t-il , le sent
 » elle-même & voit bien qu'elle est
 » abandonnée , & se plaint à tout le
 » monde que non-seulement nous l'a-
 » vons délaissée , mais aussi que nous
 » l'avons dépouillée.... Et à moins que
 » vous ne vouliez être des aveugles vo-
 » lontaires , vous pouvez encore voir
 » les débris de ses autels démolis , les
 » cendres de ses idoles , les ruines de ses
 » monuments , la condamnation de ses
 » erreurs , & la vengeance de ses abo-
 » minations. Où sont les grands bâti-
 » ments de cette maudite cité ? . . Où
 » sont ces tas pourris (pourris non par
 » la vétusté , mais par la corruption)
 » de transubstantiations de pain , d'a-
 » dorations d'images , cette multitude
 » de Sacrements , ce pouvoir des in-
 » dulgences , cette nécessité des con-
 » fessions , ce profit de pèlerinages ,
 » cette ignorance contrainte & approu-
 » vée , & ces dévotions inconnues ?

» Où font ces voûtes ou mines profon-
 » des de peines & de purgatoires , &
 » tout ce qui a été inventé par ces
 » Papelards , foit pour le profit , foit
 » pour la gloire , contre Dieu & fon
 » Chrif ? Tout cela n'eft-il pas extirpé
 » de nous & enféveli dans la pouffie-
 » re ? La Majesté de ces Dieux n'a-
 » t-elle pas déjà été expofée depuis
 » long-tems à la rifée publique , de
 » même que celle de Mithra & de Sé-
 » rapis ? «

Ils alléguoient que par le confente-
 ment aux cérémonies l'Eglife Anglica-
 ne demeureroit toujours aux fauxbourgs
 de Babylone. Il leur répond entre au-
 tres chofes , qu'en raifonnant de cette
 maniere , ils trouveroient par-tout Ba-
 bylone. » Voudriez-vous fuir de Ge-
 » neve , leur demande-t-il , à caufe du
 » pain fans levain qu'on y reçoit au
 » facrement de la Cène (a) ?... Faites
 » un peu comparaiſon du lieu que vous
 » avez quitté avec celui que vous avez
 » choifi , & que la crainte de fembler
 » vous repentir trop tôt ne vous rende
 » point partial en cette affaire. Il y a
 » où vous êtes , un commun refuge de

(a) Cette coutume fut abolie l'an 1623. Voyez
 Spal , Hiftoire de Geneve , pag. m. 373.

» toutes sectes , de toutes hérésies , ou
» plutôt , il y en a un mélange , au-
» lieu qu'ici vous respireriez l'air libre
» & pur de l'Evangile , sans être trou-
» blé de cette odieuse composition de
» Judaïsme , d'Arianisme , & d'ana-
» baptisme. . . . Vous ne méritez pas
» qu'on ait pitié de vous , si vous per-
» sistez à approuver votre misere. Vous
» ne sauriez nier que l'Eglise Anglica-
» ne ne soit un paradis en comparaison
» d'Amsterdam. . . Qui gagne à cette
» sequestration , sinon Rome & l'En-
» fer ? Quelles bravades font-ils pour
» cet avantage qu'ils ont de voir les
» propres enfants de notre mere la con-
» damner d'impureté , de voir que nous
» sommes tous les jours affoiblis par
» nos divisions , que la populace igno-
» rante a un motif si palpable de se
» défier de nous... Dieu nous veuille
» par sa grace défiller les yeux , afin
» que vous puissiez voir l'injustice de
» ce zele qui vous a transporté ,
» autrement votre ame trouvera trop
» tard qu'il eût mieux valu supporter
» une cérémonie , que de démembrer
» une Eglise ; & même que les pail-
» lardises & les meurtres sont traités

» plus doucement que telle séparation
(*b*). «

Dans une autre Lettre où il déplore les divisions des Théologiens de Leide , & où il décrit pathétiquement les maux que l'Eglise souffre par cette espece de guerre civile , il donne de grands éloges à la modération de Junius prédécesseur d'Arminius dans la chaire qu'il occupa à Leide. » Votre fameux Junius , dit-il , » n'avoit rien de plus admirable que » l'amour de la paix : lorsque nos sépa- » ratistes le provoquerent , avec com- » bien de tranquillité d'esprit les rejet- » ta-t-il , & avec quelles instances ne » les invita-t-il pas à la modération ? « Cette lettre est adressée au professeur qui donna lieu aux divisions dont il parle. » Si je pouvois avoir quelque » crédit envers ce docte & subtil Ar- » minius , poursuit-il , je le voudrois » solliciter & conjurer de telle sorte. » Hélas , quel dommage qu'un si fa- » vant personnage ne connoisse pas le » prix de la paix & de la concorde ; » qu'un si noble fils de l'Eglise se rende » célèbre en déchirant le sein de sa

(*b*) Hall , Lettres mêlées , Decad. III, Lettre I.
p. 25. & suiv.

» mere ! A quoi tendent ces subtiles
» nouveautés ? Si elles contribuent à
» sa célébrité en rendant l'Eglise mi-
» sérable , qui en aura du gain & du
» profit. La singularité doit-elle être si
» précieuse qu'il faille lui sacrifier la
» sûreté & le repos de notre commune
» priere ? Si ce que tu dis est vérité ,
» pourquoi serois-tu l'unique à la con-
» noître ? Pense-tu qu'il n'y ait point
» eu d'autres yeux que les tiens assez
» heureux pour contempler cet objet ?
» Où pense-tu qu'elle se soit bien ca-
» chée jusqu'ici aux regards curieux de
» ceux qui cherchoient avec empresse-
» ment & inquiétude, pour se présen-
» ter d'elle-même à toi sans que tu la
» cherchasses ? L'Evangile auroit-il si
» long-tems brillé pour éclairer le mon-
» de , & laissé quelques recoins sans y
» faire éclater sa vive lumiere ? Loin
» de nous toutes vérités nouvelles !
» elles peuvent être belles & plausibles
» en apparence : elles manquent de so-
» lidité & de pureté. Elles pourront te
» faire admirer ; elles ne t'attireront
» point de bénédictions. Supposons
» toutefois que quelques - uns de ces
» points soient aussi vrais que subtils &
» curieux ; au moins ils ne sont pas

» d'une nécessité indispensable. Pour-
» quoi donc troubler la pleine harmo-
» nie de notre paix par ces fugues &
» ces fredons inutiles ? Que dis-je ?
» quelque erreur plausible peut être
» meilleure qu'une vérité propre à
» mettre le trouble dans les esprits.
» Qui nous oblige de dire tout ce
» que nous pensons ? Plût à Dieu que
» tu fusses seul sage , pourvu que notre
» Eglise subsistât toujours ! Nos ad-
» versaaires ne se plaignoient - ils pas
» assez de nos disputes avant que tu
» les augmentasses ? N'étoient-ils pas
» assez enrichis de nos dépouilles ? Par
» le cher nom de nos peres com-
» muns , que penses-tu faire , Armi-
» nius ? Où tendent tes nouvelles dif-
» fentions ? Qui en tirera avantage ,
» sinon ceux qui nous insultent & qui
» s'établissent sur les débris de la vé-
» rité ? Qui sera perdu & ruiné , sinon
» tes freres ? Par la précieuse & san-
» glante rédemption de notre Sauveur ,
» par le compte terrible que nous ren-
» drons un jour de nos actions au
» Tribunal glorieux du Fils de Dieu ,
» je te conjure de te souvenir de toi
» & de ces pauvres membres de l'E-
» glise séparés & dispersés. Ne per-

» mets pas que ces qualités excellen-
 » tes dont Dieu t'a doué, soient une
 » pierre d'achoppement au foible pour
 » le faire tomber ou errer. Pour l'a-
 » mour de Dieu, ou bien ne dis rien,
 » ou bien dis la même chose que les
 » autres enseignent. Combien de grands
 » esprits n'ont point tant subtilisé sur
 » la parole de Dieu ; ils s'en réjouissent
 » avec ceux qui ont suivi les autres. Il
 » ne faut point avoir honte de se sauver
 » avec le grand nombre... » Que pour-
 roit-il répliquer à une telle exhorta-
 tion (c) ?

Si les raisonnements de cet Evêque Anglican ont quelque force contre Arminius & ses adhérents, ils n'en avoient pas moins contre Calvin & Luther au commencement de la Réformation lorsqu'ils se séparèrent de l'Eglise Romaine, & qu'ils la déchirèrent par leurs disputes & leur nouvelle doctrine. Le Discours qu'il adresse à Arminius, leur eût convenu avec autant de fondement. Du reste, Joseph Hall ne blâme pas moins les adversaires d'Arminius, leurs mouvements & leurs

(d) La-même, Decade VI. Lettre VII. pag. 301 & suiv.

menées contre lui. » Gomarus , dit-il ,
» & les autres de la vénérable frater-
» nité des révérends Théologiens n'ont
» pas été muets dans une cause si im-
» portante. Je crains au contraire
» qu'ils n'aient trop parlé , & d'une
» manière tumultueuse. S'il ne peut
» pas y avoir trop de gens pour
» prier , il peut bien y en avoir trop
» pour disputer. . . . La sagesse & la
» charité devroient nous apprendre à
» éviter les différends , & le tort qui
» en résulte toujours. Si nous possé-
» dions ces deux vertus , nous n'au-
» rions point de disputes , nous ne
» troublerions point l'Eglise par nos
» querelles. Mais hélas ! l'amour-pro-
» pre est plus fort que la sagesse &
» la charité. Il cause les dissensions
» & les nourrit : il cause tous les ra-
» vages de l'Eglise. Les hommes ne
» font cas que de leurs propres opi-
» nions , & loin de se laisser domi-
» ner par la vérité , ils veulent qu'elle
» soit leur esclave : ils veulent que ce
» qu'ils ont imaginé soit vrai & tenu
» pour tel. Ils cherchent la victoire ,
» & non le bien réel ; ils cherchent
» la victoire de l'Auteur , & non le
» triomphe de la bonne cause. Rare

» est celui qui fait aussi bien céder &
 » se soumettre que reprendre & criti-
 » quer. «

Ce Prélat député au Synode de Dordrecht, y prononça un Discours qui roula tout entier sur cette maxime, *Qu'il ne faut point faire le subtil dans les matieres de Religion.* Il soutint que les remontrants, qui avoient voulu tant subtiliser, avoient été causes des désordres qui brouilloient alors l'Eglise.

Puisqu'il est question de Joseph Hall, & de ses sentiments sur l'esprit de controverse qui régnoit par-tout alors, je ne puis m'empêcher de citer une de ses lettres qui montre combien il étoit atteint lui-même du mal qu'il déplorait, combien il ménageoit peu les Catholiques Romains, ou les Papistes comme les nomment vulgairement leurs adverfaires. Cette lettre contient les observations que fit Joseph Hall environ l'an 1610 dans son voyage du Pays-Bas Espagnol. Les relations des voyageurs nous font ordinairement connoître quel est leur goût dominant, s'ils sont antiquaires, physiciens, géographes, ingénieurs, bigots, &c. Celle de notre Anglical ne

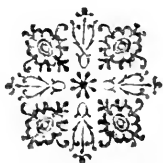
respire que la controverse. Aussi a-t-il avoué qu'il ne vouloit rapporter que ce qu'il avoit remarqué comme Théologien. » Nous vîmes en notre chemin , dit-il , beaucoup d'Eglises démolies , sans qu'il en restât autre chose que de tristes monuments , pour faire connoître aux passants qu'il y avoit eu de la dévotion & de la haine , de la religion & de l'hostilité dans ces lieux-là. O misérables traces de la guerre ! Outre le sang répandu , le ravage , la ruine & la désolation ! La fureur a fait dans ces lieux ce que l'avarice & l'ambition nous voudroient faire , mais ne feront pas. Car pendant que la vérité régnera au dedans , elle garantira les murailles au dehors. Et de fait , quoi qu'en dise le vulgaire , l'idolâtrie a abattu ces murailles (d) & non la rage. S'il n'y eût point eu des Hollandois pour les raser , elles fussent tombées d'elles-mêmes , plutôt que de récèler plus long-temps tant d'impiétés. Ce

(d) Fausse pensée : car cette idolâtrie n'a été la cause de la ruine d'aucune Eglise dans les pays où les guerres de la Religion n'ont pas fait sentir leurs ravages.

» sont autant des spectacles de justice
 » que de cruauté : cruauté de l'hom-
 » me , justice de Dieu. Mais je m'é-
 » bahis que les Eglises tombent , &
 » que les Colleges des Jésuites s'élevent
 » par-tout. Il n'y a presque point de
 » ville où il n'y en ait déjà , ou en
 » laquelle il ne s'en construise. D'où
 » vient cela ? . . . Ces gens-là , sem-
 » blables au renard , font mieux leurs
 » affaires lorsqu'ils sont les plus mau-
 » dits des hommes. Nulle secte n'est
 » tant détestée que cette Société , ni
 » tant haïe de tous en général , &
 » en particulier de ceux de leur par-
 » ti , & des nôtres ; & cependant
 » elle croît & se répand de toutes
 » parts. Quiconque vivra long-temps
 » les verra craints & redoutés de leurs
 » propres qui néanmoins les haïssent ;
 » il verra , dis-je , ces vaches maigres
 » dévorer toutes les vaches grasses qui
 » paissent dans les pâturages autour
 » du Tybre. Je prophétise ce que Pha-
 » raon a songé. L'événement justifiera
 » ma croyance. «

Cette Prophétie s'est assez bien ac-
 complie. Leur puissance a crû de jour
 en jour , en dépit des efforts que leurs

adversaires faisoient pour l'abaisser. Ils ont été aussi craints & redoutés que haïs. Ces sept vaches maigres ont dévoré les vaches grasses qui païssoient dans les pâturages autour du Tybre ; je veux dire que les jésuites l'ont emporté sur tous les autres ordres qu'ils ont vu humiliés devant eux. Mais cette élévation n'a duré que peu de moments. Leur grande élévation les a accablés. Ils sont tombés : ils ne sont plus.





LE SOCINIANISME.

§. I.

Lelio Socin & Fauste Socin son neveu fondateurs de la secte qui porte leur nom. En quoi consiste l'hérésie Socinienne. Premières assemblées des Sociniens en 1546. Lelio Socin réfute l'Ouvrage où Calvin avoit prétendu prouver qu'il falloit faire mourir les hérétiques.

LE Socinianisme eut pour fondateurs Lelio Socin, né à Sienne l'an 1525, & Fauste Socin son neveu, né au même endroit en 1539. Le premier goûtant les principes des Réformateurs, quitta sa patrie pour voyager en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, & en Pologne; & puis il se fixa à Zurich. Il voulut user de la liberté que Luther, Calvin & les autres se donnoient d'interpréter les Livres saints selon leurs lumières particulières; mais il alla

beaucoup plus loin qu'eux sur des points essentiels : car il rejeta la Divinité de Jesus-Christ & tous les autres mysteres du Christianisme. Comme il se fit connoître aux plus grands hommes de ce temps-là, les doutes qu'il leur proposoit sur les matieres religieuses décele-
rent bientôt ses sentimens : sur quoi quelques-uns lui donnerent de bons avis, entre autres Calvin qui ne voyoit pas volontiers que l'on s'éloignât de ses sentimens.

Dès l'an 1546, Lelio Socin qui n'avoit encore que 21 ans, commença à conférer sur les matieres de Religion avec plus de quarante personnes. Ils s'assembloient en secret sur les terres des Vénitiens. Ochin, Valentin Gentilis, & Paul Alciat assistoient à ces conférences. Elles furent découvertes ; quelques-uns de ces novateurs furent pris & condamnés au dernier supplice ; les autres se disperserent. Ce mauvais début servit de leçon à Socin ; & quoiqu'il ne produisît ses sentimens que comme des doutes, il eut soin de n'en parler qu'avec beaucoup de précaution. Le supplice de Servet en 1553 l'effraya & l'indigna en même-temps. Le Livre que Calvin publia pour justifier sa conduite en cette occasion,

occasion, anima Socin contre ce Réformateur qui ne pouvoit souffrir que les autres usassent d'un droit qu'il s'étoit lui-même arrogé sans un titre plus valable que le leur. Il composa donc en 1554 un Dialogue contre l'écrit que Calvin avoit publié touchant le droit de faire mourir les hérétiques. *Calvinus & Vaticanus* sont les interlocuteurs de ce Dialogue. Quelques-uns donnent cet ouvrage à Castalion ; mais d'autres, comme Cloppenbourg & Hoornbeck, l'attribuent avec plus de raison à Lelio Socin. On lui attribue aussi un autre ouvrage de *Hæreticis capitali supplicio non afficiendis*, qui fut publié sous le faux nom de *Minus Celsus Senensis*, & l'on a plus de raison de le faire que de le donner à Fauste Socin.

§. II.

Les sentiments de Lelio Socin font impression sur son neveu. Fauste Socin compose un ouvrage pour répandre son système de Théologie, puis un autre ouvrage de Magistratu qui fournit à ses ennemis un prétexte d'irriter le Roi de Pologne contre lui. Il est insulté par la populace de Cracovie.

Depuis le supplice de Servet, Lelio Socin ne répandit ses sentiments qu'avec beaucoup d'artifices & de précautions. Il s'attacha particulièrement à faire des profélytes dans sa famille. Les lettres qu'il écrivoit à ses parents, firent des impressions particulières sur l'esprit de Fauste Socin son neveu, qui développa le système ébauché par son oncle; & le répandit avec moins de précaution que lui en publiant un ouvrage de *Jesu-Christo Salvatore*. Il composa un autre Livre de *Magistratu* qui servit de prétexte à ses ennemis pour le déferer au Roi de Pologne comme l'Auteur d'un libelle séditieux; & néanmoins ce prétendu libelle sédi-

tieux condamnoit ouvertement tous les Auteurs qui permettent aux sujets de se soulever , & de s'ériger en Juges de la Question *si le Prince règne tyranniquement*. Socin y condamne si fortement la prise d'armes des sujets contre leur Prince , & les Théologiens Protestants qui ont dit qu'il étoit permis de s'opposer aux oppresseurs de la liberté de conscience , que jamais peut-être les partisans les plus outrés de la puissance arbitraire & despotique des souverains n'ont parlé plus nettement. Mais il n'y a rien dont un délateur ne soit capable. Socin parloit plutôt comme un Moine qui auroit vendu sa plume pour faire haïr la Réformation protestante , que comme un fugitif qui avoit quitté l'Italie pour se soustraire à l'Inquisition : & c'est-là sans doute ce qui indisposoit si fort les protestants contre lui. Je ne crois pas du reste que l'on ait jamais soutenu parmi les Sociniens qu'il est bon & juste de prendre les armes contre son Prince ; & ils n'ont pas eu besoin de justifier leur secte sur ce point-là.

En 1598 , Socin fut cruellement insulté par la Populace de Cracovie. Les Ecoliers ayant excité quelques person-

nes de la lie du peuple , on entra dans le logis de Socin ; on l'arracha à demi-nu de sa chambre , tout malade qu'il étoit , on le promena par les rues ; on cria qu'il falloit le pendre : on le battit , & ce fut avec une peine extrême qu'il fut délivré des mains de cette canaille par un Professeur. Sa maison fut pillée , il perdit ses meubles ; mais cette perte ne lui fut pas aussi sensible que celle de quelques-uns de ses manuscrits qu'il auroit voulu racheter au prix de son sang. Pour se délivrer de tels périls il se retira à un village éloigné de neuf milles de Cracovie , où il passa le reste de ses j̄curs chez Abraham Blenski , Gentilhomme Polonois. Il y mourut le 3 de Mars 1604. Sa secte , loin de mourir avec lui , se multiplia considérablement dans la suite.

§. III.

Des progrès de Socinianisme. Examen des raisons qui s'opposent, dit-on, à la propagation de cette secte. Si la rejection des mysteres est un bon moyen d'attirer des Sectateurs. Le Socinianisme est propre à conduire au scepticisme les gens d'études & les esprits spéculatifs.

Il y a bien des gens qui sont persuadés que le Socinianisme est beaucoup plus répandu qu'on ne se l'imagine, qu'il fait chaque jour de nouveaux progrès, & que dans l'état où sont les choses, l'Europe s'étonneroit de se trouver Socinienne dans peu de temps, si de puissants Princes embrassoient publiquement cette secte, ou si seulement ils donnoient ordre que la profession de ses sentiments fût délivrée de tous les défavantages temporels qui l'accompagnent. D'autres prétendent que l'on n'a rien à craindre là-dessus, & que les Princes n'embrasseront jamais une secte qui désapprouve la guerre & l'exercice des Magistratures.

Combien voyons-nous de Souverains

qui trafiquent de leurs Sujets , comme un particulier trafique de ses chevaux & de ses moutons ? Ils levent des troupes , non pas afin de défendre leurs frontières , ou afin d'attaquer leurs ennemis : mais afin de les envoyer pour de l'argent au service d'autres Princes. Ils sont ravis d'avoir des sujets qui soient prêts à s'enrôler au premier coup de tambour ; cela leur est fort utile : ils seroient donc bien fâchés de les voir Sociniens ; leurs finances s'en trouveroient mal. D'autre côté , la plupart des Souverains se plaisent , ou à faire des irruptions sur les Etats de leurs voisins , ou à se liguier avec ceux qui sont en guerre ; il leur importe que l'on sache qu'on ne les attaqueroit point impunément. Dans toutes ces vues , il n'y a rien de plus inutile que de commander à des gens qui sont engagés par principe de Religion à ne porter point les armes. On fait un conte qui n'est peut-être qu'une plaisanterie , c'est que le Roi de Pologne , attaqué par les Cosaques rebelles & par les Tartares , & ayant besoin de tous ses sujets pour repousser l'ennemi , fit dire aux Sociniens de prendre les armes. Ils répondirent que leur conscience ne pouvoit souffrir

qu'ils répandissent le sang humain , ni qu'ils fissent aucun mal à des créatures raisonnables. Là-dessus on leur proposa d'aller à l'armée , sans mettre de balles à leurs mousquets : vous ferez nombre , leur disoit-on , cela servira de quelque chose ; on nous craindra davantage : ils eurent bien de la peine à goûter cet expédient. J'ai sù de bonne part que les gentilshommes Polonois Sociniens alloient à l'armée lorsque les loix du Royaume le demandoient , & que même quelques-uns d'eux s'attachoient à la profession des armes , sans que la nécessité d'obéir aux loix de la République de Pologne l'exigeât : leur secte n'approuvoit point leur conduite en ce dernier cas.

Ceux qui aiment la guerre sont innombrables & sont poussés par des motifs bien impérieux. Les gentilshommes , & ceux qui vivent noblement sont animés , ou par la seule passion de s'avancer & d'acquérir la gloire , ou avec cette passion , par celle de se délivrer de l'indigence. Les soldats sont animés par la paresse & par la débauche : ils esperent d'être la plûpart du temps sans travailler ; ils esperent de piller , & de fourrager , & d'avoir en

abondance le bon vin & les femmes débauchées. Dans toutes les Villes du monde ceux qui sont d'un rang à prétendre aux charges , y aspirent avec ardeur , & se donnent mille mouvements pour y parvenir. En vient-il une à vaquer , vous voyez tout aussi-tôt plusieurs concurrents qui de longue main se sont frayé le chemin par des brigues & par des largesses : marque évidente que le desir des honneurs & des dignités est fort vif & fort général. D'où l'on doit conclurre que la religion Socinienne n'est pas faite pour tout un peuple , ni pour le grand nombre : elle n'est propre qu'à certains tempéraments choisis ; & s'il est vrai qu'un Pape , ayant ouï dire que les Protestants ne souffroient ni l'adultere ni la fornication , s'écria qu'ils ne feroient pas de longue durée , on peut assurer que son pronostic eût été plus juste , s'il l'eût appliqué à une secte qui renonce aux armes , & aux dignités.

Qu'il me soit permis de communiquer ici à mes Lecteurs une observation que j'ai ouï faire contre ceux qui disent que tous ces esprits Italiens , qui se jetterent du Calvinisme dans le nouvel Arianisme , se proposerent de

former un plus gros parti que ne l'étoit celui des réformateurs d'Allemagne & de Geneve. On suppose que sans douter des mysteres ils seignirent de les combattre, afin d'attirer beaucoup de monde. C'est un pesant joug pour la raison, que de captiver son entendement à la foi des trois Personnes de la nature divine, & à celle d'un Dieu homme : on soulage donc infiniment les Chrétiens, lorsqu'on les délivre de ce joug ; & par conséquent il est croyable qu'on se fera suivre par une foule de peuples, si on leur ôte ce grand fardeau. Voilà pourquoi ces transfuges d'Italie transplantés dans la Pologne nierent la Trinité, l'union hypostatique, le péché originel, la prédestination absolue, &c. Ils crurent que si Calvin sécouant la nécessité de croire toutes les choses incompréhensibles que la transubstantiation enferme, attira à soi bien de gens, ils feroient encore plus de progrès par la réjection de tout ce que ce Docteur avoit retenu d'inconcevable. Mais on peut répondre qu'ils eussent été bien fots, & bien indignes de l'éducation italienne, s'ils eussent pris cette voye de fourberie. Les mysteres spéculatifs de la religion n'incommo-

dent guere les peuples : ils fatiguent à la vérité un Professeur en Théologie , qui les médite avec attention pour tâcher de les expliquer & de satisfaire aux objections des hérétiques. Quelques autres personnes d'étude qui les examinent avec une grande curiosité , peuvent aussi être fatigués de la résistance de leur raison ; mais tout le reste des hommes sont là-dessus dans une parfaite tranquillité : ils croient , ou ils croient croire , tout ce qu'on en dit , & ils se reposent doucement dans cette persuasion. On seroit donc presque visionnaire , si l'on se persuadoit que le bourgeois & le payfan , l'homme de guerre , le gentil-homme , seroient délivrés d'un pesant joug , pourvû qu'on les dispensât de croire la Trinité & l'union hypostatique. Ils s'accoutument beaucoup mieux d'une doctrine mystérieuse , incompréhensible , élevée au-dessus de la raison : on admire beaucoup plus ce que l'on ne comprend pas ; on s'en fait une idée plus sublime , & même plus consolante. Toutes les fins de la religion se trouvent mieux dans les objets qu'on ne comprend point : ils inspirent plus d'admiration , plus de respect , plus de crainte , plus de constance. Si les

fausses religions ont eu des mysteres , c'est qu'elles ont été forgées par le finge de la véritable. Dieu par une sagesse infinie s'est accommodé à l'état de l'homme , en mêlant les ténèbres avec la lumiere dans sa révélation. En un mot, il faut convenir que dans certaines matieres l'incompréhensibilité est un agrément. Si l'on n'inventoit une hypothese que pour des Philosophes , si l'on vouloit qu'elle méritât le titre de la religion du Médecin , on se croiroit apparemment obligé d'en écarter les doctrines difficiles à comprendre : mais en même-temps il faudroit que l'on renonçât à la vanité de se faire suivre par la multitude. Si l'on vouloit travailler pour cette passion , on seroit comme le héros de Lorenzo Gratian. Mais accordons que ces Italiens ont été assez idiots , pour s'imaginer qu'ils délivreroient le peuple d'une charge bien accablante , en le dispensant de croire la Trinité , &c. Voudra-t-on aussi que nous accordions qu'ils se figurerent que l'interdiction des dignités & de la guerre , ne seroit pas un joug mille fois plus dur que celui qu'ils vouloient rompre ? Sera-t-on assez déraisonnable pour demander que nous ayions une telle idée

de ces gens-là , gens qui avoient de l'esprit & de l'artifice , on ne le nie point ? Voici sans doute le dénouement de la question. Lorsque des personnes habiles , voulant fonder une secte , choisissent le chemin du relâchement , & se proposent de substituer une doctrine non épineuse à une doctrine incommode , on peut bien prétendre qu'ils ne choisissent pas la méthode la plus capable de réussir ; mais on ne doit pas supposer qu'ils se contentent de la suppression des mystères spéculatifs , & qu'ils retiennent tout le poids de la pratique & qu'ils aggravent même le joug des préceptes. C'est néanmoins ce que l'on suppose touchant les auteurs de l'hérésie Socinienne ; on se trompe donc. Ils sont plus rigides que le reste des Chrétiens sur l'interdiction de la vengeance , & sur le renoncement aux honneurs du monde ; ils ne cherchent point d'adoucissement , ni d'explications figurées dans les textes de l'Evangile qui se rapportent aux mœurs. Ils ont ramené la sévérité de l'Eglise primitive qui n'approuvoit point que l'homme fidele se mêlât des Magistratures , & qu'il eût aucune part à la mort de son prochain ; jusques-là qu'elle ne

vouloit pas que l'on accusât les mal-
 faiteurs. L'interdiction des charges & de
 la guerre, est un fardeau plus pesant
 que l'interdiction de la vengeance ; car
 elle exclut les expédients & de se trom-
 per soi-même, & de tromper le public.
 Ceux qui prêchent le plus fortement,
 qu'il faut renoncer à la vengeance,
 trouvent mille distinctions pour éluder
 ce précepte. Les uns disent qu'ils ne
 haïssent point leur prochain entant
 qu'homme ; mais entant qu'ennemi de
 Dieu : les autres protestent qu'ils ne
 lui font point de mal pour venger une
 querelle particuliere, mais pour l'inté-
 rêt de Dieu, c'est rentrer par des dé-
 tours dans le grand chemin de la ven-
 geance, dont on avoit fait profession de
 s'être écarté. Quelques-uns se trompent
 eux-mêmes, d'autres ne sont que des
 hypocrites qui trompent le monde ;
 mais sur le renoncement à la guerre &
 aux dignités, il n'y a nul faux-fuyant,
 il faut de toute nécessité faire ce qu'on
 préche ; la pratique ne peut pas être
 séparée de la Théorie : on n'a ni dis-
 tinctions ni équivoques. C'est donc une
 gêne très-effective, ce n'est pas une
 macération passagere, comme celle de
 ceux qui se donnent la discipline une.

fois l'an ; c'est un état perpétuel & continuel. Disons donc que ces fugitifs d'Italie n'étoient point des fourbes ; ils s'étoient trompés en subtilisant , & en consultant avec trop de déférence la lumiere naturelle ; & s'ils ont gardé une partie du Christianisme , & non pas l'autre , c'est que leur premier principe , de ne rien admettre qui choquât directement les lumieres de leur raison , les a conduits à ceci ou à cela. C'est apparemment la cause du choix qu'ils ont fait : s'ils eussent été des fourbes avides de sectateurs , ils s'y fussent pris d'une autre maniere. Condamnons donc leur principe, comme une voie d'égarement , & n'usurpons point la place de celui qui fonde les reins & les cœurs. Leur principe avilit la religion, & la convertit en philosophie. La grandeur, l'autorité, & la souveraineté de Dieu demandent que nous cheminions ici par foi, & non point par vue. Un politique Espagnol a dit sagement , que c'étoit une souveraineté que de tenir fort secretes ses pensées & ses résolutions.

Les Païens disoient que les secrets des mysteres font paroître Dieu plus majestueux , & qu'ils font une image de sa nature, vû qu'il est caché à nos sens.

Mais voici de quoi détromper ceux qui se flattent que l'éloignement des armes & des dignités fera toujours un puissant obstacle aux progrès de cette secte. Ce n'est point un article de la Foi Socinienne , qu'il faut renoncer aux magistratures & à la guerre. Les Sociniens sont en cela plus indulgents aux passions que les Mennonites. Ils ne se font point un scrupule d'exercer des charges en Transilvanie , & apparemment ils prendroient les armes comme le reste des hommes , s'ils avoient un Souverain de leur Religion.

On allégué encore d'autres raisons très-capables de persuader que cette secte n'est guere propre à se multiplier. Car comme la plupart des gens sont plus portés à acquiescer à des preuves de sentiments , qu'à suivre le fil d'une infinité de conséquences enchaînées avec méthode , & sur des notions distinctes , & qu'ils peuvent même se choquer bientôt & facilement des paradoxes où la raison se précipite , on peut assûrer avec quelque vraisemblance que le systême des Sociniens n'est guere propre à gagner les peuples. Il est plus propre à conduire au Pyronnisme les gens d'étude , & les esprits qui ne s'oc-

cupent que d'examen & que de spéculations. Ses adverfaires y rencontreront toujours des endroits foibles, qui leur fourniront les moyens d'en aliéner le monde ; l'éternité de la matiere, l'étendue de Dieu, la limitation de cette étendue, celle de la science divine, celle des peines de l'enfer, font des doctrines fociniennes, qui étant représentées avec un peu d'éloquence aux Souverains & aux peuples, leur peuvent donner beaucoup d'horreur. S'il est commode à chaque particulier de ne pas craindre les fupplices de l'autre vie, il est encore plus incommode de fonger qu'on a tous les jours affaire avec des gens qui ne les redoutent pas. Il n'est donc point de l'intérêt des particuliers, qu'aucun dogme qui est capable de diminuer la peur des enfers s'établiffe dans le pays, & il est affez probable que les Prédicateurs de cette efpece de relâchement choqueront toujours le public beaucoup plus qu'ils ne lui plairont. Quelqu'un a dit que *les mêmes personnes qui rejettent l'Évangile à caufe de l'auférité de fa morale rejetteroient encore avec plus d'horreur une religion qui leur commanderoit de fe jouffer dans les plus infâmes dérégie-*

ments , si on la leur présentoit lorsqu'ils sont en état de raisonner , & avant que d'être ensevelis dans les préjugés & l'éducation. Il a raisonné sur cela ; mais il a omis l'une des meilleures réflexions : il n'a point touché à l'amour-propre , à l'intérêt personnel. Il est vrai qu'un méchant homme trouveroit son compte , par rapport à sa conscience , dans une doctrine qui lui permettroit l'empoisonnement , l'adultère , le parjure , &c. mais par bien d'autres endroits il ne l'y trouveroit point. Il a mere , sœur , femme & nieces qui le chagrinoient mortellement , si elles se diffamoiént par leurs impudicités. Il y a plus de gens qui le peuvent empoisonner , voler , tromper , &c. qu'il n'y en a contre qui il puisse commettre ces mêmes crimes. Chacun est plus capable d'être offensé que d'offenser ; car entre vingt personnes égales , il est manifeste que chacune a moins de force contre dix-neuf , que dix-neuf contre une. Il est donc de l'intérêt de chaque particulier , quelque corrompu qu'il soit , que l'on enseigne une morale très-propre à intimider la conscience.

§. I V.

La Secte Socinienne a fleuri assez long-temps dans la Pologne malgré les persecutions qu'elle y a souffertes.

Sigismond Auguste accorda la liberté de conscience aux sectes qui avoient rompu avec l'Eglise Romaine. Elles ne faisoient point de corps séparés au commencement : mais quand les Evangéliques eurent connu les sentiments des Unitaires, ils ne se voulurent plus communiquer avec eux, il se forma donc deux communions. Cette rupture commença à Cracovie par les soins de Gregoire Pauli. Les Unitaires eurent diverses Eglises dans la Pologne & dans la Lithuanie, les unes dans les grandes villes, les autres à la campagne sur les terres des Genthilshommes. Ils établirent leur métropole à Racovie dans la petite Pologne, ce fut là qu'ils célébrèrent leur Synode tous les ans, ce fut là qu'ils érigerent un college, & qu'ils dressèrent une imprimerie. Il y avoit des Catholiques qui envoyoit leurs enfants à ce college ; il y en avoit aussi qui

se rangeoient à la communion de ces hérétiques. Quelques Protestants le faisoient de même, & l'on voyoit sortir de l'imprimerie de Racovie une infinité d'Ouvrages qui se répandoient dans les pays étrangers. Cet état de prospérité fut interrompu l'an 1638 ; car quelques écoliers du college de Racovie ayant brisé à coups de pierre une croix de bois qui étoit posée sur un grand chemin, la Diète de Varsovie ordonna que ce college fût démoli, que l'Eglise de Racovie fût fermée, que l'imprimerie des Unitaires fût détruite, & que les ministres & les régents fussent bannis. Cela fut exécuté. Les juges de Lublin quelque temps après ruinerent l'Eglise de Kifelin, & celle de Beresc dans la Volinie, sous prétexte que les Ministres de Racovie & les suppôts du college s'y étoient réfugiés. La Diète de l'an 1647 bannit Jonas Slichtingius, pour avoir publié un livre intitulé *Confessio Christiana* ; & l'on fit bruler ce livre par la main du bourreau. Mais, nonobstant ces disgraces, les Unitaires eurent beaucoup de lieux d'exercice dans ce royaume jusques à l'année 1658. Alors ils furent chassés ; on profita du prétexte que quelques-uns d'eux donnerent en se

mettant sous la protection du Roi de Suede , qui avoit presque conquis toute la Pologne. On n'alléguâ pas néanmoins cette raison dans l'Édit de bannissement ; car on auroit craint de choquer les Suedois , qui avoient stipulé une amnistie générale pour tous les sujets du roi de Pologne qui leur avoient adhéré pendant l'invasion. On força la peine d'exil seulement sur la doctrine de ces gens-là ; on prétendit que pour attirer la bénédiction de Dieu sur le royaume , il en falloit bannir ceux qui nioient la divinité éternelle du fils de Dieu. On leur commanda donc d'en sortir , & l'on établit la peine de mort contre ceux qui ne se soumettroient pas à cette ordonnance : on confisqua tous leurs biens , on défendit sous la même peine à toutes personnes de les secourir en quoi que ce fût , ni de leur témoigner , dans leur exil , aucune marque de bienveillance. Les Sociniens ne se sont jamais relevés de ce rude coup : ils se disperserent comme ils purent dans la Transilvanie , dans la Silesie , dans la prusse , &c. Il y a un grand défaut dans les paroles de ce récit ; car elles insinuent une insigne fausseté , savoir que les biens des Unitaires furent confisqués , & elles ne con-

tiennent pas la permission qu'on leur accorda d'être deux ans dans le Royaume , pour donner ordre à leurs affaires.

Ordinairement ceux qui se plaignent de leurs souffrances suppriment tout ce qui pourroit affoiblir l'idée de la dureté de leur persécuteur. Afin donc que mon Lecteur sache le vrai état de la chose , il faut que j'en donne cet autre narré.

„ Comme durant la dernière guerre que
 „ les Suedois firent en Pologne , on dé-
 „ couvrit que les Ariens ou Sociniens ,
 „ voulant s'élever sur les ruines de l'E-
 „ tat , avoient intelligence avec Rago-
 „ tzki Prince de Transilvanie , qui avoit
 „ attaqué le royaume en même temps ;
 „ les Seigneurs Catholiques , dans la
 „ Diète générale de Varsovie en l'année
 „ 1658 , prirent cette occasion pour
 „ exterminer de la Pologne cette abo-
 „ minable hérésie , laquelle pourroit
 „ encore attirer de plus grands fléaux
 „ de Dieu sur l'Etat , qui n'avoit pas
 „ été loin de sa ruine. Les Nonces
 „ Luthériens & Calvinistes , qui se
 „ trouverent à cette Diète , craignant
 „ que la loi qu'on feroit contre ces
 „ hérétiques ne fût un préjugé contre
 „ eux-mêmes , & qu'en suite on ne
 „ leur fit un pareil traitement , s'uni-

„ rent pour s'y opposer. Mais comme
„ ils étoient très-peu en comparaison
„ des Catholiques, & qu'on les tira d'in-
„ térêt en leur laissant la liberté, &
„ que d'ailleurs ils n'aimoient pas les
„ Ariens, qu'ils avoient déjà demandé
„ plus d'une fois que l'on ne souffrît
„ pas dans la Pologne, on fit enfin,
„ d'un commun consentement, une
„ loi, par laquelle l'Arianisme fut prof-
„ crit; & les Ariens & les Sociniens
„ compris sous le même nom, furent
„ obligés ou d'abjurer leur hérésie, ou
„ de sortir de tout le Royaume, dans
„ deux ans, qu'on leur donna pour
„ vendre leurs biens. Cette loi, que
„ l'on confirma depuis dans les autres
„ Diètes générales ne fut pas de celles
„ à qui le temps ôte insensiblement la
„ force qu'on leur avoit donnée dans
„ la chaleur du zèle que l'on conçoit
„ de temps en temps contre les défor-
„ dres publics. Elle fut exécutée com-
„ me elle l'est encore aujourd'hui. “

De peur qu'on ne croye que le Jésuite Maimbourg a falsifié l'histoire pour procurer au Roi & aux Etats de Pologne la louange d'avoir observé quelque es-
pece de modération, je dois dire ici que des Auteurs Sociniens rapportent que

l'Edit de l'an 1658 leur donna trois ans de terme pour vendre leurs biens, & qu'ensuite on leur retrancha l'un de ces trois ans : de sorte que le jour de leur départ fut fixé au 10 de Juillet 1660. On ne peut guere rien voir de plus lamentable que la description qu'ils ont faite des maux qu'ils souffrirent depuis l'an 1648 jusqu'à leur sortie de Pologne. On leur fit cent avanies pendant les deux ans de permission ; ils ne purent se défaire de leurs biens qu'à très-vil prix, on aggrava leur misere par toutes sortes d'artifices. Ils n'oublient pas l'infraction publique des Edits perpétuels & irrévocables, & des serments royaux, à l'ombre desquels ils vivoient depuis près d'un siecle : encore moins oublient-ils d'observer que ce furent les Ecclésiastiques qui poussèrent les Etats du Royaume à cette infraction, & le Roi Casimir à violer le serment qu'il avoit donné depuis dix années.

§. V.

Conrad Vorstius soupçonné de Socinianisme. Son livre De Deo excite de grands murmures parmi les Théologiens, & une violente tempête contre l'Auteur. Il est condamné au Synode de Dordrecht.

Conrad Vorstius étudia la Théologie à Herborn, sous Piscator, avec beaucoup de succès. Il fut créé docteur en Théologie à Heidelberg en 1594. Un an après il alla visiter les Académies des Suisses & celle de Geneve : il fit des leçons dans cette dernière à l'instigation de Théodore de Beze, & il s'en acquitta si habilement qu'on lui offrit la charge de Professeur. Il ne l'accepta point, préférant celle qu'on lui offroit à Steinfurt, dont il remplit les fonctions d'une manière qui le rendit célèbre, & qui le fit souhaiter par d'autres Académies.

Mr. du Pleffis Mornai & l'Eglise de Saumur lui écrivirent au mois de Juillet 1602, pour le prier d'accepter la Chaire de Professeur en Théologie dans l'Académie que l'on venoit d'établir en

ce lieu-là. Vorstius ne répondit rien de positif : le Comte de Bentheim qui le vouloit retenir à toute force répondit à Mr. du Pleffis, & la chose n'eut point de suite. L'an 1606 Maurice Landgrave de Hesse offrit à Vorstius la Profession en Théologie à Marbourg, & après lui avoir écrit diverses fois sur ce sujet, il lui envoya un carosse & un trompette, afin que le Professeur fit le voyage honorablement & commodément. Le Comte de Bentheim n'accorda point de congé : les parents & les amis de Vorstius le prièrent de ne point changer de demeure, ainsi la vocation de Hesse fut sans effet, comme celle de Saumur. Si celle de Leide avoit eu un pareil succès, il y a bien de l'apparence que Vorstius seroit mort en odeur d'orthodoxie ; car il faut noter que les soupçons, qu'on eut contre lui dès avant l'année 1599, furent suffisamment effacés par les démarches qu'il fit au Palatinat. En effet, Mr. du Pleffis Mornai ne l'eût point voulu à Saumur, s'il n'avoit été parfaitement convaincu de son innocence, & il ne pouvoit pas ignorer ce qui s'étoit fait à Heidelberg. Le Comte de Bentheim, aiant su qu'on soupçonnoit son Théologien, voulut

que l'affaire fût éclaircie , & donna ordre à Vorſlius de ſe purger inceſſamment , & d'aller pour cet effet à l'Académie qui l'avoit créé Docteur , & d'y faire paroître de ſon orthodoxie. Vorſlius s'en alla à Heidelberg , y rendit raifon de ſa foi , & s'en retourna juſtifié en ſa maiſon. La Faculté de Théologie l'admit *ad oſculum pacis* , & lui donna *teſſeram hoſpitalitatis* , après lui avoir ſignifié qu'il avoit eu tort d'avancer certaines choſes qui favoriſoient les Sociniens , & après avoir tiré promeſſe de lui qu'il s'abſtiendroit désormais des phraſes ſuſpectes. Il fallut auſſi qu'il proteſtât qu'il abhorroit les ſentiments de Socin , & qu'il étoit bien fâché que le feu de ſa jeuneſſe l'eût entraîné à ſe ſervir de certaines expreſſions qui ſembloient favoriſer cet Hérétique , & choquer la Doctrine des Eglifeſ réformées. Cela ſe paſſa le 26 de Septembre 1599. Vous en trouverez l'acte dans la vie de David Pareus.

Vorſlius joignit , en 1605 à la charge de Profefſeur , celle de Miniſtre de Steinfurt ; & comme ſi ces deux charges n'euffent pas ſuffi à l'occuper , on lui en donna encore d'autres , ce qui lui valut , comme de raiſon , une aug-

mentation de gages. Il fut appelé à Leide pour succéder à Arminius l'an 1610, & après un an d'irrésolution il accepta cette charge & se transporta à Leide avec sa famille, & avec les témoignages les plus authentiques d'orthodoxie, & de bonne & sage conduite, tant des Comtes de Bentheim & de l'École illustre de Steinfurt, que du Conseil de Ville & du Consistoire.

D'un autre côté, il ne manquoit rien à la vocation ; elle avoit été approuvée par les Etats de Hollande & par le Prince Maurice, qui chargea même les Députés dont l'un étoit son propre Ministre, de presser Vorstius autant qu'ils pourroient de venir servir l'Académie de Leide. Je crois que sans les fortes & violentes sollicitations des Chefs des Arminiens, Vorstius ne se feroit jamais embarqué sur une mer si orageuse. Il étoit aimé & honoré à Steinfurt, il y jouissoit d'un grand calme & d'une belle réputation, & il prévoyoit sans doute dans l'état où étoient les controverses d'Arminius & de Gomarus, qu'il trouveroit en Hollande bien des traverses. On le tenta, si je ne me trompe, par la gloire qu'il y avoit à soutenir un parti que la mort d'Ar-

minius avoit ébranlé. On y joignit les motifs de la conscience ; on lui fit voir qu'il feroit un jour comptable du mauvais usage de ses talents , si l'amour du repos lui faisoit perdre une si belle occasion d'établir la vérité dans un pays où elle avoit déjà pris racine. Quoi qu'il en soit , sa mauvaise étoile l'arracha du Comté de Bentheim , pour le transporter en Hollande , où voguant entre mille écueils & mille rochers , il fit enfin un triste naufrage : il y perdit & son honneur & sa fortune ; il y fut flétri & par les Tribunaux séculiers & par les Tribunaux Ecclesiastiques. C'étoit une bonne leçon contre l'Arminianisme : c'étoit de quoi reconnoître la fatalité des événements. Si Vorstius se fût tenu coi à Steinfurt , les erreurs qu'il avoit mises dans son *Traité de Deo* ne lui eussent pas fait beaucoup d'affaires , & il se fût tiré aisément de ce faux pas : mais étant question de savoir s'il enseigneroit à Leide ou non , c'est-à-dire si un parti naisant feroit bouquer l'autre , on ne lui pardonna rien ; ce *Traité de Deo* devint pire que l'Alcoran. Nous allons entrer dans quelque détail sur les malheurs de Vorstius en reprenant les choses du moment de son arrivée à Leide.

Malgré les excellents témoignages dont il étoit muni , témoignages qu'il avoit obtenus depuis l'impression du *Traité de Deo* , qui fit tant crier en Hoillande contre ses impiétés , ses blasphèmes , & ses athéismes , il trouva les esprits bien mal disposés à son égard en arrivant à Leide. Les Ministres qui soutenoient contre les Arminiens l'ancienne doctrine de Calvin , se persuaderent que , si Vorstius qui n'étoit pas de leur sentiment , exerçoit dans l'Académie de cette ville la Profession en Théologie , il feroit un tort irréparable à leur cause. C'est pourquoi ils représentèrent fortement le danger : ils accusèrent cet homme d'une infinité d'hérésies ; ils se munirent du concours des Académies étrangères , où ils obtinrent des témoignages flétrissans contre sa Doctrine ; ils allarmerent la Religion du Roi Jacques.

Voilà les guerres qu'il falloit à ce Prince : il s'intéressa plus vivement à celle-ci , qu'à celle du Roi de Bohême son gendre , & il fit bravement brûler le Livre de Vorstius. J'entends le Livre *de Deo*. On en brûla plusieurs exemplaires à Londres , à Oxford , & à Cambridge. Le Roi étoit à la chasse quand on

le lui porta , il le parcourut si diligemment , qu'au bout d'une heure il envoya à son Résident à la Haye un Catalogue des hérésies qu'il avoit trouvées dans cet ouvrage. Il ordonna à ce Résident de notifier aux Etats combien il détestoit ces hérésies , & ceux qui les voudroient tolérer. Les Etats répondirent que si Vorstius étoit coupable des erreurs qu'on lui imputoit , ils ne le garderoient point. Cette réponse ne contenta point Sa Majesté Britannique : elle écrivit une lettre le 6 d'Octobre 1611 à Messieurs les Etats , pour les exhorter vivement à chasser ce personnage ; quand même il nieroit les erreurs qu'on lui imputoit ; car au cas qu'il les admît , & qu'il en fût convaincu , elle ne doute point qu'il ne dût être brûlé. Elle déclare que si l'on ne travaille pas ardemment à l'extirpation de ces pullulants Athéismes , elle protestera publiquement contre ces abominations , elle se séparera de l'union de telles fausses & hérétiques Eglises , & en qualité de Détenteur de la loi , elle exhortera toutes les autres Eglises Réformées de prendre un commun conseil , afin , d'estimer & renvoyer aux enfers ces abominables hérésies nouvellement pullulantes , & qu'en

son particulier elle défendra à tous ses sujets , *de hanter une place si infectée comme l'Université de Leyden.* Avant que cette lettre du Roi Jaques eût été rendue à Mrs. les Etats , Voritius avoit été installé à Leide. Cela fut causé que l'Envoyé d'Angleterre , en la présentant , fit une harangue très-véhémente contre cette installation , & menaça de l'inimitié du Roi son maître les Provinces-Unies , si elles toléroient Vorstius. On lui répondit , que ce Professeur avoit reçu ordre de s'abstenir des exercices de sa charge , jusques à ce qu'il eût répondu aux accusations ; ce qui seroit examiné dans les Etats de Hollande au mois de Février prochain. L'Ambassadeur peu satisfait de cette reponse , harangua tout de nouveau pour faire ses protestations , & menaça les Etats non-seulement de la haine , mais aussi de la plume du Roi Jaques. On répondit comme auparavant , & qu'on s'affûroit que S. M. B. seroit contente de la maniere dont on se conduiroit dans les Etats de Hollande. Cette réponse n'empêcha point que ce Prince fit imprimer un livre , où il exposa sa conduite dans cette affaire , & les raisons de sa conduite , non sans disputer

fortement contre Vorstius. Celui-ci publia une petite réponse aux extraits que ce Monarque avoit communiqués aux Etats. J'entends la réponse aux propositions extraites du Livre *de Deo*. Il la dédia aux Etats le 15 de Décembre 1611.. Elle est tout-à-fait respectueuse envers le Roi Jaques, comme elle le devoit être.

Les Gomaristes s'étant donc opposés à la vocation de Vorstius, les Etats de Hollande leur ordonnerent d'en dire les causes. Il y eut donc six Ministres Contre-Remontrants, qui dans la fameuse conférence de la Haie proposèrent leurs griefs contre Vorstius le 29 d'Avril 1611. Ils l'accusèrent de plusieurs doctrines Sociniennes, & ils soutinrent que son Livre *de Deo* sentoit plus l'Athée que le Théologien. Les Etats voulurent qu'on soutînt à Vorstius en leur présence ces accusations, & qu'il défendit sa cause. Cela fut fait en présence de six Ministres que chaque parti avoit députés, & en présence des Curateurs de l'Académie de Leide: & quand Vorstius eut été oui, les Etats jugerent que rien n'empêchoit que la vocation, qui lui avoit été adressée, ne fût son plein & entier effet.

Ainsi , encore que les Ministres Contre-Rémontrants rejettassent ses réponses , Vorstius auroit triomphé , si un incident fâcheux ne fût survenu à la traversé. C'est la seconde chose que l'Historien devoit raconter. Quelques disciples de Vorstius firent imprimer en Frise un petit Livre de *Officio Christiani Homi-nis* , qui contenoit plusieurs doctrines des Antitrinitaires. Il fut brûlé publiquement : on découvrit quelques-uns de ceux qui l'avoient fait imprimer , & on leur trouva quelques Lettres qui furent rendues publiques , & qui contenoient bien des louanges pour Vorstius , & bien des sujets de soupçons contre quelques autres Théologiens. Ceux qui publièrent ces Lettres y joignirent un avis à toutes les Eglises Réformées , pour leur donner l'allarme bien chaude. On fouilla dans tous les livres de Vorstius , dans ce qu'il avoit dicté , dans ses manuscrits , afin d'y trouver matiere de le charger. Les Etats de Frise donnerent avis de tout cela à ceux de Hollande , & aux Curateurs de l'Académie de Leide. Il fallut donc que Vorstius se purgeât solennellement & qu'il déclarât qu'encore qu'il eût écrit quelquefois aux Sociniens de Pologne ,

il étoit très-éloigné de leurs sentiments ; & que ce qu'il en faisoit n'étoit que pour mieux connoître leurs opinions , & qu'il en ufoit ainsi envers les Jésuites , auxquels il ne faisoit pas difficulté d'écrire. Il donna sa profession de Foi bien signée touchant le Myſtere de la Trinité , & de la Divinité du Verbe , & le 22 de Mai 1612 il prononça une harangue apologétique devant les Etats de Hollande.

Cependant les esprits irrités ne se calmerent point , & les choses en vinrent à un tel point que Vorſtius fut obligé de céder. Après la ſoumiſſion que nous venons de voir , il renonça par proviſion à l'exercice de ſa charge & ſortit de Leide pour attendre ailleurs un jugement définitif ſur la querelle. Il ſe retira à Tergou , & il ſ'y tint coi juſqu'en 1619 qu'il fut contraint de ſortir de la Hollande : car le Synode de Dordrecht l'ayant déclaré indigne du Profeſſorat , les Etats de la Province lui ôtèrent cette charge & le bannirent pour jamais. Il paroît que Vorſtius fut condamné ſans être oui. Quoi qu'il en ſoit , voici les propres termes de la condamnation Synodale de Vorſtius.

§. VI.

*Condamnation Synodale de Vorstius.
Influence de la Cour d'Angleterre
dans le Synode de Dordrecht en cette
occasion.*

„ D'autant que ça esté le plaisir des
 „ très-illustres & puissants Etats Géné-
 „ raux d'enjoindre à ce Synode par la
 „ bouche de leurs généreux & honora-
 „ bles Députés , de déclarer sommaï-
 „ rement ce qu'il pense & quel estat il
 „ fait de la Théologie ou Doctrine la-
 „ quelle est contenue es Escripts de
 „ Conradus Vorstius Docteur en la
 „ sainte Théologie , & semblablement
 „ si elle peut estre enseignée salutaire-
 „ ment avec fruit , édification & profit
 „ es Eglises reformées , ou estre en
 „ piété tollerée en icelles : ce vénérable
 „ Synode , après avoir en la crainte de
 „ Dieu bien & duement considéré &
 „ examiné toute choses , a déclaré una-
 „ nimentement & déclare par ces présen-
 „ tes que ledict Conradus Vorstius , en
 „ ses derniers escripts , nommément au
 „ Traité qu'il a fait de Dieu & de ses
 „ propriétés , outre ce qu'il défend les

erreurs des cinq articles des Rémontrants lesquels ont esté rejettés en ce Synode, revoque en partie en doute non-seulement un ou deux points de la religion chrétienne & reformée, mais aussi doute de plusieurs & des principaux d'icelle ; comme sont, pour exemple, les suivants ; celui de la Trinité des personnes. . . Et qu'en partie aussi il afferme & pose plusieurs choses lesquelles sont totalement & diametralement contraires à la vérité que Dieu nous a révélée es sainctes Escriptions, & aux confessions de toutes les Eglises Réformées. . . Davantage aussi qu'il énerve & debilité par cy par là avec un très-grand danger, les principaux & plus fort arguments, que tant l'antiquité vénérable que les Docteurs modernes de l'Eglise réformée, ont justement tiré de la parole de Dieu & employés pour establir & maintenir la doctrine orthodoxe, & sur tout la Deité éternelle de notre Seigneur Jesus, sans en produire ny remettre aucuns autres en la place, pour prouver plus puissamment & arbuter la doctrine de ceste vérité qu'il choque. Qu'il avance soigneusement & presse.

„ très-inſtamment & tant qu'il peut
„ des Sophiſmes & vaines arguces par
„ leſquelles la vérité eſt embrouillée &
„ enveloppée , ſans toucher aucune-
„ ment à la ſolution d'icelles , ains les
„ laiſſant toutes telles & en leur en-
„ tier , pour les faire plus aiſément
„ recevoir & ficher es eſprits de ceux
„ qui liront les Ecripts , de ſorte qu'il
„ eſt manifeſte & évident , qu'il s'eſt
„ voulu finement fraier le chemin &
„ ouvrir comme par ſous terre une por-
„ te pour inſtiler les impies & meſchan-
„ tes héréfies de Socin & des autres ;
„ & par ainſi de tromper & ſéduire à
„ bon eſciant , ſous ombre & apparence
„ de faire enqueſte & recherche de la
„ vérité. Qu'en vain & pour néant il
„ avoit juſqu'à maintenant taſché &
„ s'eſtoit efforcé de couvrir , encrouſter
„ & farder toutes ces opinions de diver-
„ ſes fortes & ineptes diſtinctions, cauſes
„ frivoles , fuiſtes & échappatoires mi-
„ ſérables , frauduleuſes & trompeuſes
„ diſſimulations & deſguiſement. Et
„ partant non-ſeulement que cette
„ ſienne licence deſbordée & deſreiglée
„ de diſputer & mettre en doute les
„ principaux points de la religion chreſ-
„ tienne , & celle façon & maniere on-

„ doyante , incertaine , douteuse &
 „ oblique d'enseigner & très - pern-
 „ cieuse à l'Eglise , nullement du mon-
 „ de seante ny convenable à choses si
 „ sainctes & de si haulte lice , & par-
 „ tant du tout indigne d'un professeur
 „ qui se dit orthodoxe. . . . Et declare
 „ lediët Conradus Vorstius. . . totale-
 „ ment indigne & du nom de Profes-
 „ seur ou Docteur es Eglises reformées,
 „ ce scandale & ceste Pierre à laquelle
 „ un chascun choppe & s'acheurte & de
 „ faire & procurer aussi en sorte que
 „ les Eglises de ces Pays-Bas ne soyent
 „ plus entachées & souillées de tels
 „ dogmes & de telles hérésies & Blas-
 „ phèmes , supprimants à ces fins , avec
 „ autant de prudence & de prévoyance
 „ que faire se pourra , les Escrits dudit
 „ Vorstius & de ceux de son calibre &
 „ de mesme faïne. „ Vorstius fit une
 Réponse à ce jugement Synodal : elle
 est assez bien tournée ; on la trouve
 toute entiere parmi les Lettres des Ar-
 miniens (1).

On ne sauroit douter que la Cour
 d'Angleterre n'ait beaucoup influé sur

(1) *Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ præstan-
 tium ac eruditorum virorum*, p. 588 & seq. Edit.
 1684.

la condamnation de Vorstius dans le Synode de Dordrecht.

Voici quelques particularités sur ce sujet-là. Le bruit s'étant répandu que ce Professeur seroit sommé de comparoître à ce Synode, l'un des Députés d'Angleterre écrivit tout aussi-tôt à l'Ambassadeur que le Roi Jaques avoit à La Haie, & l'exhorta puissamment à se servir de son crédit auprès du Comte Guilleaume, pour faire que cette procédure ne retardât point la proscription de Vorstius. Il lui suggéra l'expédiant dont il falloit se servir, ce fut de conseiller à ces deux Princes de ne pas souffrir que le Synode s'engageât dans aucune discussion avec ce Théologien, ou le reçût à donner des explications & des éclaircissements de sa doctrine. Cela eût fait perdre trop de temps. Le Député Anglois souhaite que la Compagnie déclare que tous ceux qui la composent ont lu le Livre de Vorstius & l'ont condamné, & qu'il ne reste plus à l'Auteur que de rétracter ses sentiments, & que de demander pardon à Dieu & à son Eglise asssemblée en ce lieu-là. Le conseil du Député d'Angleterre contenoit ceci, qu'au cas que Vorstius se retractât, & demandât un tel pardon, on le recon-

nût pour frere ; mais qu'autrement la compagnie du Synode le châtiât comme elle voudroit. Ce Député fouhaite qu'elle veuille bien excommunier Vorftius publiquement , & il recommande toutes ces chofes à l'Ambaffadeur du Roi Jacques. Le Prêfident du Synode ayant demandé aux Députés d'Angleterre , s'ils trouvoient bon que Vorftius fût ajourné à comparoitre dans l'afsemblée , & quelle étoit fur cela l'intention de Sa Majefté Britannique , ils répondirent qu'il falloit confulter fon Ambaffadeur , & qu'il leur fembloit qu'on trouveroit fort mauvais qu'une perfonne fût condamnée fans avoir été ouïe ; ils ajoutèrent que pour éviter les longueurs , il ne falloit point fouffrir que Vorftius fe défendit , ou qu'il expliquât fes Propofitions blasphématoires : qu'il ne lui falloit répondre que par *oui* ou *non* , & par la demande s'il étoit prêt d'abjurer. Voyons ce qu'ils firent quand on recueillit les fuffrages pour le jugement de Vorftius. Ils le déclarèrent indigne du nom & de la charge de Profefſeur orthodoxe , & ils demanderent que fon Livre *de Deo* fût brulé , & ils lurent le décret par lequel cet ouvrage-là avoit été condamné à cette peine en Angleterre.

On voit par-là & par bien d'autres endroits les correspondances continuelles du Synode & de la Cour. Les Arminiens ont bien crié contre cette sympathie des Empires, le Civil & l'Ecclésiastique, & contre cette concorde de la Royauté & du Sacerdoce sur laquelle, disent-ils souvent, on feroit un aussi gros Livre que celui de Mr. de Marca. Mais que veulent-ils que l'on fasse? telle est la condition des choses humaines, que sans le concours des deux Puissances on ne peut presque jamais réussir dans de semblables affaires. Cela fait du bien à la bonne cause en certains pays, & du mal en d'autres. Patience!

§. VII.

Vorstius banni de Hollande se tient caché, & se voit plus d'une fois en danger de tomber entre les mains de ses ennemis & des furieux qui cherchoient à le massacrer. Il fit un grand tort au Parti Arminien.

On ne fait pas bien où Vorstius alla se cacher, lorsqu'il fut banni de la Hollande; mais en quittant Tergou, il obtint des Magistrats un témoignage

daté du 20 Juillet 1616, par lequel ils certifient que pendant les sept ans & trois mois qu'il a pasié dans leur ville, il s'est comporté en homme de bien & d'honneur. Ces Magistrats étoient néanmoins du parti opposé aux Arminiens; mais ils n'étoient pas Théologiens. Vorstius condamné par une Sentence Synodale, fut contraint de se tenir caché; encore se vit-il plus d'une fois en péril de mort, y ayant plusieurs personnes animées d'un zele emporté qui s'imaginoient qu'il ne falloit pas laisser vivre un tel personnage.

Il y eut des gens qui se firent une affaire de découvrir où il logeoit, afin de l'aller apprendre à ses ennemis. Il fallut qu'il changeât souvent de demeure, & qu'il tint une échelle toute prête aux fenêtres, en cas qu'on voulût enfoncer la porte, & quelquefois cela ne pouvoit pas le rassurer, parce que des gens armés environnoient la maison, & par devant & par derrière. Cela faisoit que plusieurs personnes n'osoient lui fournir un logement. On peut ici faire une remarque considérable sur les mauvais effets du zele de Religion: c'est qu'il ôte les remords du crime, & met un homme hors d'état de recourir à la

seule voie par où l'on obtient le pardon de ses péchés. On ne l'obtient que par le moyen de la repentance. Ceux qui vouloient battre Vorstius, le piller, l'assassiner, le traîner dans un cachot, le couvrir d'injures, croioient faire une bonne action, & rendre un très-bon service à Dieu : ils n'avoient donc garde d'être poussés par leurs remords à recourir à la clémence céleste, ils mourroient donc impénitents. On devoit faire attention à ce précipice, lorsqu'on échauffe les esprits de la populace contre ces Docteurs errants.

On crut avoir fait un coup de partie, en obtenant que Vorstius succédât à Arminius dans la profession de Leide, & il se trouva que rien ne fut plus avantageux aux adversaires des Rémontrants. Vorstius donnoit tant de prise, par sa nouvelle maniere de dogmatiser sur les attributs de Dieu, & il fut si aisé de soulever contre lui les soupçons publics, qu'on n'eut pas beaucoup de peine à le rendre odieux. Après quoi il fut très-facile à des gens qui ne manquoient ni de zele ni de langue, ni de plume, de faire tomber sur le Parti Arminien toute la haine que l'on avoit excitée contre le nouveau Professeur. On n'avoit qu'à

représenter l'empressement des amis d'Arminius, pour faire venir à Leide ce personnage. C'est ainsi que la Providence de Dieu se plaît tous les jours à confondre la prudence humaine. Ce à quoi l'on travaille le plus ardemment, comme au sujet le plus solide de nos espérances, est la plupart du temps ce qui nous ruine. il faut bien remarquer que quand les amis d'Arminius jetterent la vue sur le Professeur de Steinfurt, ils les croioient tout-à-tait pur de l'hérésie Socinienne ; mais étoit-il aisé d'en convaincre les gens prévenus, ou d'empêcher que ces mêmes gens ne persuadassent le contraire ? Je trouve assez vraisemblable ce que j'ai oui dire plus d'une fois qu'Arminius & les Docteurs de son opinion eussent rendu un très-grand service à leur cause, s'ils avoient gardé un profond silence. Leurs cinq articles sont de nature à s'insinuer d'eux-mêmes : il seroit arrivé, dit-on, au Calvinisme, la même chose qu'au Luthérianisme, il se seroit trouvé insensiblement Arminien, si on eût laissé faire la nature. L'ancienne Eglise n'étoit point du sentiment de saint Augustin. Ce pere fut cause qu'elle embrassa la doctrine qu'on nomme aujourd'hui le

Calvinisme ; mais elle revint insensiblement au premier état. Si l'on voit la doctrine de la Prédestination avec les suites fortement soutenue dans le Parti Réformé, c'est à cause que les disputes y ont causé deux factions, & un schisme qui subsiste encore. L'Eglise Anglicane qui s'est considérée comme un corps à part & détaché de celui où ce schisme s'est formé, n'a point été préoccupée du zèle ardent que la dispute avoit fait naître dans l'esprit des Contre-Rémontrants : ainsi elle a coulé peu-à-peu vers des hypothèses mitigées, & bien différentes du Calvinisme. La même chose seroit arrivée en Hollande, si Arminius n'eût point formé de parti. Voilà ce que j'ai oui dire plusieurs fois à des gens de tête. Je n'examine point s'ils ont raison.

Je dirois seulement qu'on auroit grand tort de prétendre que les disputes de l'Arminianisme n'ont pas excité beaucoup de désordres parmi les Théologiens Anglois ; car il y a eu des temps où ceux qui étoient suspects de favoriser cette secte ont souffert persécution. M^r. Des-Maizeaux m'a communiqué sur cela plusieurs faits curieux, qu'il a tirés de quelques livres Anglois. On

pourra les voir un jour dans le supplément de ce Dictionnaire. Il ne faut donc pas qu'on se figure que l'Eglise Anglicane ait été exempte de contestations sur les matieres de la Grace : elle y a eu sa bonne part, & même avant le Synode de Dordrecht ; mais il faut pourtant avouer deux choses, l'une qu'avant ce temps-là il étoit beaucoup plus libre aux Théologiens Anglois, qu'à ceux des autres pays, de ne pas suivre l'hypothese de Calvin sur la Prédestination, & sur l'extinction du franc-arbitre ; l'autre que depuis le rétablissement de l'Episcopat sous Charles II. les disputes sur ce point-là n'ont pas fait beaucoup de bruit dans la Grande Bretagne ; on ne s'y est pas fort querrellé sur ce Chapitre, & c'est à la faveur de ce calme que l'hypothese d'Arminius s'est accrue & répandue. Ceux qui l'ont goutée n'ont point harcelé les autres, & ils les ont disposés par cette modération, à n'avoir pas tant de zele pour le Synode de Dordrecht.

§. VIII.

De quelques Ecrits contre Vorstius , & des Réponses qu'il y fit.

Dès le moment que Vorstius commença d'être soupçonné d'hérésie, il s'éleva contre lui un essaim de plumes qu'il repoussa le mieux qu'il put pendant quelque temps ; mais enfin il fallut céder au nombre & à la lassitude de répéter les mêmes choses. Ses plus ardents ennemis furent les Frisons , comme Bogerman Ministre de Leewarden & Sibrand Lubbert Professeur en Théologie à Francker. Il écrivit contre ce dernier *Catalogus errorum Sibrandi : Parænesis ad Sibrandum : & Scholia alexicaca ad Comentarios Sibrandi*. Je ne parle point de l'*Exegetis Apologetica pro Tractatu de eodem*, qu'il publia l'an 1611, ni de son *Prodromus adversus criminationes quorundam fratrum*, ni du *Plenius Responsum ad easdem illas criminationes* ; mais je dirai quelque chose de sa dispute avec Piscator. Elle comprend 1, *Parasceve ad amicam collationem cum Joanne Piscatore , super notis hujus ad loca quædam ex illius*

Tractatu de Deo & Exegesi apologetica pridem excerpta. 2. Amica Collatio cum eodem Piscatore, 3. Amica Duplicatio unà cum Appendice sive Paralipomenis ad tripartitam responſionem apologeticam Piſcatoris. 4. Examen Tractatus Piſcatoris de divina Prædeſtinatione. Il ne répondit rien à Sopingius Miniſtre Friſon, ni à Brokerus Miniſtre dans la Nort-Hollande; mais il en uſa autrement envers un Anglois nommé Matthieu Sladus, qui s'étoit rué ſur lui avec une terrible furie. Il lui fit une Réponſe qui fut imprimée à Tergou l'an 1615: Ce Sladus étoit Recteur de l'Ecole d'Amſterdam, & voulut prendre la plume en faveur du Roi ſon maître, qui avoit demandé aux Etats que l'on chaſſât Vorſſius. On ne peut pas écrire d'une manière plus emportée, ſi ce n'eſt qu'on veuille dire qu'un autre ſujet de ce Prince écrivit encore avec plus d'emportement contre Vorſſius: je parle de George Eglifemmius, Médecin Ecoſſois qui demouroit à la Haie, & qui publia *Criſis & hypocrifis Vorſſiani Reſponſi*, où il l'accuſa devant les Etats juridiquement d'Athéiſme, de Paganifme, de Judaïſme, de Turcifme, d'Héréſie, de Schiſme & d'ignorance. Il lui envoya divers cartels

cartels de défi , pour l'obliger à comparaître & à se défendre ; & s'adressant aux Etats il leur dit qu'il demande & qu'il attend un examen de rigueur , & qu'il faut ou que Vorstius , ou que ses accusateurs soient châtiés. C'étoit venir au fait : il n'y a rien de plus juste qu'une telle alternative ; & néanmoins il n'y a rien de plus rare que de voir les calomniateurs , en matière d'hérésie ou d'impiété , recevoir la peine qui leur est due. On croit qu'il suffit d'absoudre les innocents ; & au lieu de faire souffrir à l'accusateur la peine du talion , on le remercie quelquefois de son grand zèle , ou bien l'on se contente de l'avertir qu'il ne faut pas aller si vite. Quoi qu'il en soit le Médecin prenoit bien la chose , mais il étoit assuré qu'il ne risquoit rien , quelque absurde & contradictoire que fût son accusation : les menaces que le Roi Jaques avoit fait faire à la République des Provinces-Unies , si elles soutenoient Vorstius , ôtoient toute crainte aux accusateurs. Il ne faut donc pas s'étonner que Vorstius ait laissé tomber les défis de l'Ecoffois , homme qu'il pouvoit d'ailleurs abîmer en trois mots. Il n'avoit qu'à lui dire : *Vous m'accusez d'Athéisme , or selon vous ma doc-*

trine est Judäique , Mahometane , & Hérétique ; & il est clair comme le jour que les Juifs , les Mahometans , & les Hérétiques ne sont point Athées. Donc par les propres termes de votre accusation , je suis innocent à l'égard de l'Athéisme ; & si vous gagnez votre procès à l'égard de l'hérésie , je devrois être cassé aux gages , mais par la loi du talion vous devriez souffrir la mort. L'Ecossois se feroit moqué de cette attaque , & sans avoir honte de ses calomnies , fier de son impunité , il eût joui d'un plein triomphe , pourvu seulement qu'on eût convaincu d'hérésie son adverfaire. Il y a quelques Oeuvres posthumes de Vorstius , des Commentaires sur l'Ecriture , &c. Voyez la Bibliothèque des Antitrinitaires.

§. IX.

Des mauvaises Réfutations du Socinianisme. Elles servent plus à l'accréditer qu'à le détruire.

Je me contente d'observer en général qu'une réfutation foible d'un livre ne sert qu'à le rendre plus recommandable. Mezerai l'a dit il y a long-temps.

» Du Plessis Mornay... avoit composé
 » un gros livre contre la Meffe : la gra-
 » vité de la matiere , la qualité de l'au-
 » teur , la politeffe du langage , & la
 » force qui d'abord paroiffoit dans fes
 » raisonnemens , & dans les autorités
 » qu'il avoit tirées des Peres , au nom-
 » bre de plus de quatre mille , lui
 » avoient acquis une grande réputa-
 » tion , & elle avoit encore été augmen-
 » tée par les foibles attaques de tous
 » ceux qui s'étoient mêlés de les ré-
 » futer. »

D'autres ont remarqué que rien n'est plus pernicieux que d'employer de mauvais raisonnemens contre les impies. L'Auteur de la Religion du Médecin observe qu'un homme qui veut confirmer ses opinions doit disputer avec des gens qui ne puissent pas se bien défendre, & qu'il n'est pas donné à un chacun de bien soutenir la vérité, y ayant des gens qui ignorent leurs principes, & qui se laissent entraîner par un zele mal entendu. Ils donnent envie aux errants d'attaquer des vérités que de foibles défenseurs rendent faciles à vaincre. Voyez ce que St. Augustin a reconnu quant aux disputes où il triomphoit des Orthodoxes. Il ne faut pas oublier que les Au-

teurs les plus éclairés aiment mieux se taire que d'entreprendre d'attaquer un livre qu'ils trouvent trop fort. Ils suivent à cet égard là le chemin qu'un grand politique vouloit qu'on suivît par rapport à certains abus si enracinés que les Magistrats qui s'efforceroient d'en procurer la réforme feroient paroître leur impuissance, & commettroient leur autorité indiscrettement. Fra Paolo entra dans ces considérations lorsqu'on voulut le charger d'écrire contre le *Squittinio della Liberta Veneta*.

Je crois néanmoins qu'il y a ici une distinction à faire. Il est plus utile de ne rien répondre que de mal répondre à un Ouvrage dangereux ; cela , dis-je , est plus utile à l'égard des gens qui comparent sans préjugé les objections & les solutions , & qui réfléchissent profondément sur chaque chose. Mais les bonnes ames , pieuses & faciles à contenter dans les matieres dont elles sont persuadées , se scandalisent beaucoup plus de ce qu'on ne répond rien aux Antagonistes , que de la foiblesse d'une réponse. Elles ne s'apperçoivent pas aisément que la réponse soit foible : elles y trouvent toujours quelque sujet de triomphe ; car il n'y a point de ré-

futation si pitoyable , qui ne contient des observations sur quelques défauts du livre de l'adversaire. Ces observations n'iront pas au fait , & ne feront pas le dénouement de la question principale , je le veux : mais enfin elles plairont , & contenteront par l'idée de supériorité qu'elles communiqueront à des lecteurs prévenus , & qui ne comparent pas tout un livre à tout un livre.

Au reste le passage de Mezerai me rappelle dans la mémoire ce que l'on a dit du fameux Comte de Tilli , qu'il *acquit de l'honneur souvent , en partie par sa bonne conduite , en partie par la mauvaise de quelques-uns de ceux avec lesquels il avoit à faire.* Il n'est pas le seul à qui cela puisse convenir. César trouvoit que Pompée , par un bonheur tout particulier , s'étoit acquis le surnom de grand pour avoir vaincu des peuples qui n'entendoient point la guerre. On a dit de quelques Princes qu'ils avoient été grands par leurs vertus , & par les mauvaises qualités des autres , *magni suis virtutibus & vitiis aliorum.*

Le *Traité de Autoritate S. Scripturæ* que Vorstius fit réimprimer à

Steinfurt l'an 1611, *in-8°.*, en y ajoutant quelque chose, est un ouvrage de Fauste Socin qui le publia l'an 1588 sous le nom de *Dominicus Lopez Societatis Jesu*. On mit au titre qu'il avoit été imprimé à Seville, *Hispani ex officina Lazari Ferreri*. Cet ouvrage fut imprimé anonymement à Bâle, en François l'an 1592. Dans l'Avertissement du Libraire l'on assure que les Théologiens de Bâle l'avoient approuvé après un sérieux examen, & qu'ils y avoient seulement désapprouvé trois endroits dont la censure fut insérée. Le soin que Vorstius se donna d'en procurer une nouvelle édition fut l'une des preuves que l'on employa pour confirmer les soupçons de son Socinisme. On ne peut nier que la doctrine de Socin ne paroisse dans cet ouvrage; mais il est d'ailleurs rempli de très-bonnes preuves de la vérité de la Religion Chrétienne.

§. X.

Si l'on a raison de mettre Vorstius au nombre des Sociniens. La Confession qu'il signa au lit de la mort décide la question contre lui.

Les Sociniens lui offrirent une Profession en Théologie l'an 1601, & lui députerent Moscorovius pour traiter de cette affaire. Ce n'est pas une preuve convaincante de son Socinianisme, j'en conviens, & l'on peut voir son apologie là-dessus dans une Lettre qu'il écrivit à Uyttenbogard. Mais que dira-t-on contre Sandius, qui assure qu'ayant douté quelque temps s'il placeroit Vorstius parmi les auteurs Unitaires, il n'a plus hésité après avoir vu la confession que Vorstius signa de sa main au lit de la mort? *In qua*, dit-il, *haud obscure prodit quæ ejus de Deo ac Christo Domino fuerit sententia.* Il ajouta ^{il} voulut ^{en} faire imprimer le Traité de Faustus Socin *de auctoritate sacre scripturæ*, y joignit une préface de sa façon, & il lui donne le Livre qui a pour titre *Compendiolum Doctrinæ Sociniano-*

attribué à Ostorode & Vaivode. De toutes ces preuves il n'y a que la confession de foi, écrite & signée au lit de la mort qui ait de la force.

Un écrit de cette nature, il faut l'avouer, confirme très-puissamment les soupçons que l'on avoit formés contre lui depuis tant d'années, mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse conjecturer, que les traverses & les disgraces qu'il souffrit; acheverent ce qu'un génie trop curieux & trop novateur avoit commencé. Je veux dire que peut-être il devint bon Socinien, à force de se voir accusé de cette hérésie, & mal-traité pour ce sujet; & qu'il se seroit guéri de ses fantaisies particulières, s'il eût trouvé dans l'Eglise Réformée un repos glorieux. Il n'y a rien qui indispose davantage contre l'orthodoxie, que d'en être persécuté. Je crois même qu'il arrive assez souvent, en matière d'hérésie ce qui n'est que trop ordinaire. ^{Par rapport à l'amitié & à la fidélité.} On enseigne aux gens à se méfier, si on les soupçonne de l'être déjà. Un mari jaloux & soupçonneux mal-à-propos s'attire souvent le déshonneur qu'il eût prévenu par une conduite sans ombrage. Voilà donc ce que gagnent

quelquefois certains criards qui ne peuvent voir qu'on leur propose des difficultés , ou qu'on s'éloigne de la tradition , qui ne peuvent , dis-je , voir cela sans former de nouveaux soupçons contre leur prochain , & sans le rendre suspect à toute la terre : ils sont cause qu'il devient ce qu'il n'étoit pas. Plusieurs causes produisent ce changement : or il seroit beaucoup plus utile & moins scandaleux de n'en venir point à la rupture. Cependant il y a des occasions où l'on rend beaucoup de services à la cause , en criant contre les personnes suspectes : c'est lorsqu'elles se proposent de pervertir tout sous le faux visage d'ami , & à la faveur d'une belle réputation. Qu'on a de la peine à trouver de bonnes regles ! car la même conduite est quelquefois pernicieuse , & quelquefois avantageuse.

§. X I.

Des tentatives que les Sociniens ont faites pour s'établir en Hollande. Elles ont toujours échoué. Erasme Jean. Corneille Daems. Ostorode & Vaivode. Adolphe Venator. Jean Sartorius. Remontrances des Synodes de Hollande contre les Sociniens en 1628, puis en 1653. Ordonnance des Etats contre ces Sectaires.

Les Unitaires ont fait plusieurs tentatives pour s'établir en Hollande. La première est attribuée à Erasme Jean, Recteur de college à Anvers. La seconde tentative fut celle de Corneille Daems, jurisconsulte de Malines, qui se transporta de Tergou, lieu de sa résidence, à Utrecht, pour y semer quelques Traités de Socin en manuscrit. Les Magistrats en ayant eu connoissance le voulurent arrêter : mais il prit la fuite, ses papiers furent saisis. Il les recouvra quelques mois après parce que le gouvernement de la ville passa en d'autres mains. La troisième tentative fut celle d'Ostorode, & de Vaivode, qui vinrent de Pologne à Amsterdam

l'an 1598 avec quantité de Livres Sociniens imprimés & manuscrits , qu'ils commencèrent à faire traduire en Flamand. Les magistrats ayant fait saisir tous ces livres les envoyèrent à l'Académie de Leide , & puis aux Etats Généraux : & avant cela ils firent une rude censure à ces deux Sociniens & leur commandèrent de se retirer. Les Etats Généraux ayant appris le jugement des Théologiens de Leide sur ces ouvrages , ordonnerent qu'ils fussent brûlés en présence d'Ostrode , & de Vaivode , & que ces deux personnages eussent à se retirer hors des Provinces-Unies dans dix jours. Le jugement des Théologiens de Leide fut que ces Ecrits ne différoient guere du Mahométisme , & qu'ils contenoient des blasphêmes qui ne pouvoient être tolérés parmi les Chrétiens sans une extrême impiété. Adolphe Venator, Ministre d'Alcmaer, fut relégué dans une isle , l'an 1617, pour avoir fait un ouvrage qui sentoit le Socinien. Le schisme des Arminiens a favorisé l'entrée du Socinianisme dans la Hollande ; car ils ne refusent pas la communion ecclésiastique aux Sociniens. De sorte que ceux-ci ont pû séjourner dans plusieurs villes des Pro-

vinces-Unies sans y être reconnus. Le Prince de Transilvanie intercepta une lettre l'an 1638, par laquelle le Socinien Jean Sartorius demeurant à Amsterdam, faisoit savoir à un Ministre de sa secte qu'il y avoit en Hollande beaucoup de gens de leur parti. Il est certain qu'en ce temps-là ils avoient gagné quelques Sectateurs, & que leurs Livres se répandoient. Pour arrêter cette licence, le Magistrat d'Amsterdam condamna au feu quelques Ecrits de Volkelius, l'an 1642. Les Synodes de Hollande ont montré leur zele pour empêcher la propagation de cette hérésie. Ils présentèrent une requête aux États de la Province l'an 1628, où ils les animèrent par plusieurs raisons à ne la point tolérer; & ils exposèrent entre autres choses qu'en la tolérant on rendroit puante à toute la Chrétienté la République des Provinces-Unies. Cette remontrance fut imprimée, & réfutée. Ceux qui la réfutèrent, répondirent à cette raison particulière, qu'il falloit donc que la Pologne fût extrêmement puante, puisqu'elle accordoit la liberté d'exercice aux Sociniens. M^r. Voëtius dit là-dessus qu'il n'est pas vrai que la Pologne la leur eût jamais accordée,

& qu'elle montra bien le contraire quelques années après par les mauvais traitements qu'elle leur fit.

Je ne fais pas ce que les Etats de Hollande répondirent l'an 1628 à la remontrance de leurs Synodes ; mais j'ai lu les actes de ce qui fut fait en pareil cas l'an 1653. Les députés des mêmes Synodes leur remontrèrent que les sectateurs de Socin , gens qui renversoient tout le Christianisme , la résurrection des morts , l'espérance de la vie éternelle , &c. , osoient venir dans les Provinces-Unies , & principalement en Hollande , pour y pervertir les fideles & pour déchirer l'Eglise : qu'on savoit assez le zele que les Ragotski avoient fait paroître contre ces hérétiques dans la Transilvanie , & ce qui avoit été décerné contre eux en Pologne l'an 1638 & l'an 1647 ; qu'on les avoit chassés de la Pologne , qu'on avoit ruiné leur Temple , leur Bibliotheque , leur Imprimerie , parce qu'ils avoient sous la presse un livre très-scandaleux contre le mystere de la Trinité. Que les Etats Généraux procéderent vigoureusement contre eux l'an 1598. Qu'en 1639 , par la suggestion de l'Ambassadeur d'Angleterre , toutes les provinces

furent averties de l'arrivée de quelques Sociniens & exhortées de prévenir tout de bon ce mal par leurs décrets. Qu'en l'année 1640 les Etats de Hollande notifient au Synode d'Amsterdam leur résolution portant que pour ce qui est de la prescription des Sociniens & de leurs livres, on en ordonneroit ce qui seroit nécessaire tout aussi-tôt qu'on sauroit plus exactement l'état de la chose. Que les Etats Généraux avoient ordonné le 17 Juillet 1651, conformément à l'Avis des Etats de la Province de Hollande donné le 12 d'Avril précédent, que l'insolence des Sectaires fût réprimée de la bonne sorte, & qu'on publiât de bons Edits contre les Livres Sociniens, &c. Après cela les députés des Synodes représentent qu'il est manifeste que ces hérétiques rodent le pays, qu'ils s'efforcent d'y gagner des Sectateurs, & qu'ils répandent plusieurs mauvais livres: que ce sont les plus dangereux ennemis que l'Eglise puisse avoir, puisqu'outre qu'ils sont rusés & dévots en apparence, ils proposent une doctrine qui ne passe pas la portée de la raison. On finit, 1°. , par supplier très-humblement leurs illustres Seigneuries d'aller de bonne heure au-

devant du mal , en procédant contre les personnes & en interdisant les conventicules & les livres : 2^{o.} , par témoigner que l'on espere qu'enfin elles exécuteroient les ordonnances déjà données. Les Etats de Hollande communiquèrent à la Faculté de Théologie de Leide cette Requête Synodale , & lui en demanderent son sentiment. La Faculté répondit qu'il ne se pouvoit rien voir de plus horrible ni de plus abominable que la secte Socinienne ; qu'elle ne différoit que très-peu du paganisme , qu'il étoit certain qu'elle se glissoit dans les pays ; & qu'il falloit prier Dieu d'inspirer au Souverain une ferme & sainte résolution d'éloigner tous ces blasphèmes , & d'abolir de si méchants livres. Là dessus les Etats firent un Edit , par lequel ils défendirent à toutes personnes de quelque état ou condition qu'elles fussent , de porter aucune des hérésies Sociniennes dans le pays , ni de les communiquer à d'autres , & de tenir pour cet effet aucune assemblée. Ils déclarerent que tous les contrevenants seroient bannis la première fois , de la Province , comme des blasphémateurs du nom de Dieu & perturbateurs du repos public , & qu'en

cas de récidive ils seroient punis comme on le trouveroit à propos. Ils défendirent aussi sous des grièves peines l'impression & le débit des livres Sociniens , & ils ordonnerent que cet Edit fût publié & affiché par-tout où besoin seroit , afin que personne n'en prétendît cause d'ignorance. Voilà ce qu'ils décréterent le 19 de Septembre 1653. Le Sénat d'Utrecht publia un semblable Edit l'an 1655.

Les Sociniens ne garderent pas le silence ; ils employèrent l'une de leurs meilleures plumes à composer une apologie qui parut l'an 1654. Cette piece est bien écrite ; toutes les souplesses de l'art y sont observées ; il y regne partout un grand air de modération avec la hardiesse artificieuse de nier les accusations. L'Auteur se sert des mêmes raisons générales que Tertullien a employées dans son Apologétique , & Calvin dans l'Epitre Dédicatoire de son institution , & plusieurs autres réformateurs dans des Ecrits contre les instances de la Sorbonne. C'est un inconvénient inévitable ; la fausse Eglise , qui demande la tolérance , & qui se plaint des loix pénales , allégué les mêmes lieux communs que la vraie Eglise , qui

se trouve dans le même cas. La vraie Eglise, qui demande aux souverains l'extirpation de la faulle, employe les mêmes motifs, & les mêmes preuves, que la fausse allegue, en demandant l'extirpation de la véritable. Il seroit à souhaiter que des communions, si différentes dans le fond, ne se ressemblassent pas dans l'emploi du même stile & de la même topique : mais c'est un bien que l'on ne se peut promettre dans ce monde. Le mal est à cet égard sans remede ; il faut que l'homme ait entre autres exercices celui de chercher le droit réel au milieu de cent prétendants, qui tiennent le même langage quant aux raisons générales. Mais passons à une autre observation.

Quand on présente des requêtes contre un parti, il n'y a rien que l'on doive plus éviter que l'allégation des faits dont on n'est pas bien instruit, ou qui ne sont que des preuves équivoques ; car on se trouve réfuté quelque temps après d'une maniere qui ne plaît pas. Par exemple ; le Chevalier Polonois soutient, 1^o. Que les Ragotzki n'ont jamais persécuté les Sociniens & qu'ils les avoient ^{maintenus} dans la liberté de conscience qu'ils leur

avoient promise , & les y maintiendroient encore. 2°. Qu'il ne falloit pas tirer avantage des vexations à quoi les Sociniens étoient exposés dans la Pologne , ni dans la démolition du Temple de Racovie , puisque les Evangéliques y souffroient les mêmes traverses , & qu'ils reçurent à Vilna un traitement tout semblable à celui de Racovie , deux ans après , & sous le même prétexte. 3°. Qu'il n'étoit pas vrai que la disgrâce de Racovie eût été fondée sur l'impression d'un ouvrage , dont le titre étoit outrageux à la Trinité. Il le prouve démonstrativement par le décret de la Diète , qui ne fit aucune mention d'un tel livre , & qui n'auroit pas manqué d'en parler , si c'eût été la raison de punir ainsi leur secte. Il ajoute que Jean Latus , le seul auteur qui ait parlé de la prétendue impression de ce livre , ne dit pas pourtant qu'elle ait été cause de la ruine de leur école & de leur imprimerie. Cocceius publia une réponse fort solide à ce manifeste des Sociniens l'an 1656. Je l'ai principalement consulté à l'égard de ces trois points ; car je m'attendois à y trouver la confusion de l'ouvrage ; mais je n'y ai rien trouvé ni sur le l. ni sur le 11. article.

& quand au III. je n'y ai vu, si ce n'est que le bruit courut qu'au temps du désordre de Racovie, les Sociniens avoient sous la presse un tel ouvrage. Il ne faudroit jamais s'appuyer sur des bruits vagues & sans maître, dans des piéces juridiques, comme sont des remontrances d'un Synode à son Souverain, destinée à obtenir la suppression d'une secte. Dans les accusations qui regardent la doctrine, il est plus aisé de se défendre sur ce que l'on a pu avancer qui n'est point exact : par exemple, on mit en fait dans la remontrance, que les sectateurs de Socin détruisent la résurrection des morts & l'espérance de la vie éternelle. La Faculté de Théologie de Leide assura pareillement qu'ils nient avec les Saducéens la vie de l'ame séparée de son corps & la résurrection des impies. Le Chevalier Polonois soutint qu'en cela on le calomnioit. Cocceius ne fut point réduit au silence par cette dénégation, que l'on approuva sur un ouvrage en quelque façon liturgique pour être moins authentique, puisque c'étoit l'apologie de la confession de foi : il avoua qu'il ignoroit ce que c'étoit que ce Livre : mais il eut des citations à

donner : il eut de quoi disputer : il sut que dire.

Je dirai en passant , que rien n'a été plus préjudiciable aux Sociniens , qu'une certaine doctrine qu'ils avoient crut fort propre à lever le plus grand scandale que les esprits philosophes puissent prendre de notre Théologie. Tout grand raisonneur qui ne consulte que la lumière naturelle , & cette idée brillante d'une bonté infinie , qui moralement parlant constitue le principal caractère de la nature divine , se choquera de ce que dit l'Écriture sur la durée infinie des supplices de l'enfer ; & principalement s'il y ajoute les paraphrases & le détail des explications qui se trouvent dans plusieurs livres. *Deus optimus maximus* étoient les titres courants & ordinaires de la nature divine , selon le langage des anciens Payens : c'étoit leur style de formule en parlant de Dieu ; & ce style ne connoissoit point *Deus severissimus* , *implacabilissimus*. Ce style contenoit des épithètes qui , à proprement parler , n'étoient que l'image & que l'impression d'une seule qualité , je veux dire d'une bonté souveraine : car enfin que la honte se déploie comme il faut ,

elle doit être accompagnée de la grandeur. Et qu'est-ce, je vous prie, que la grandeur ? Est-elle autre chose que magnanimité, générosité, munificence, magnificence, effusion de biens ? Cette idée naturelle, qui a fait parler ainsi les Gentils, trouve sa confirmation dans l'Écriture, car il y regne, si j'ose m'expliquer ainsi, une affection perpétuelle de relever la bonté de Dieu sur les autres attributs. Faire du bien, user de miséricorde, c'est l'occupation quotidienne & favorite de Dieu, selon l'Écriture : châtier, punir, user de rigueur, c'est son œuvre non accoutumée & mal plaisante. Ainsi, tant qu'on en demeurera là, & qu'on ne se soumettra point humblement à quelques textes de l'Évangile, on regardera avec horreur le dogme des tourments & des supplices infinis de tous les hommes, à quelques-uns près. Les Sociniens, déférant trop à la raison, ont mis des bornes à ces supplices, d'autant plus soigneusement, qu'ils confidéroient qu'on feroit souffrir les hommes seulement pour les faire souffrir, & sans avoir en vue ni le profit du souffrant, ni celui des spectateurs ; ce qui n'a jamais eu d'exemple dans un tribunal bien

réglé. Ils ont cru que cela apprivoiseroit au Christianisme ceux qui s'effarouchent d'une idée qui paroît si peu compatible avec la Souveraine bonté. Mais ces hérétiques ne prenoient pas garde qu'on les rendroit plus odieux par cet endroit-là, & plus indignes de tolérance, que par tous leurs autres dogmes. Dans le fond il y a très-peu de gens qui se scandalisent du dogme de l'éternité des peines, & qui ayent l'esprit tourné comme Théodore Camphuis. C'étoit un ministre natif de Gorcum en Hollande : il se fit Socinien & il déclara publiquement qu'il auroit vécu sans religion s'il n'eût rencontré des livres où l'on enseigne que les tourmens de l'enfer ne dureront pas toujours.

§. X I I.

Un Auteur moderne a publié que l'on enseignoit secretement les Hérésies Sociniennes à Port-Royal. Examen de cette accusation. Elle manque de preuves suffisantes.

L'Auteur de la politique du Clergé de France assure, qu'il y a un tiers parti dont l'Eglise Gallicane a tout à

craindre. » Ils font profession , dit-il ,
 » de croire que l'Eglise Romaine est la
 » véritable Eglise ; qu'on s'y doit tenir
 » inféparablement attaché , & qu'on
 » ne s'en devoit jamais féparer ; mais
 » cependant ils n'ont aucune attache à
 » ses dogmes , ni aucun respect pour
 » son culte. Jamais ces fortes de gens
 » ne furent en si grand nombre dans
 » ce Royaume. Il y en a d'entr'eux qui
 » pouillent leur incrédulité si avant ,
 » qu'elle va jusqu'à révoquer en doute
 » les plus importantes vérités du Chris-
 » tianisme. Ils sont Sociniens , ne
 » croyent ni le mystere de la Trinité ,
 » ni celui de l'Incarnation. Je fais là-
 » dessus des choses si particulieres que
 » je n'en saurois douter. Je ne vous les
 » dirai point , parce que cela ne ser-
 » viroit qu'à vous scandaliser. Et ce
 » qui est de plus terrible , c'est que ce
 » n'est pas-là seulement la Religion de
 » nos jeunes abbés , c'est la Théologie
 » de quelques Sociétés graves , sages ,
 » & qui font une grande parade de la
 » pureté de leurs mœurs , & de leur
 » attachement pour la Foi Catholi-
 » que. « Voyons ce que Mr. Arnauld
 » répondit à cet Auteur. » Il faut n'avoir
 » ni honneur ni conscience , pour at-

» tribuer à un grand nombre de per-
» sonnes des crimes noirs & atroces ,
» lorsque tout le monde peut facile-
» ment reconnoître que des accusations
» si horribles ne sauroient être fondées
» que sur une pure calomnie. Or qui
» ne voit qu'on ne peut penser autre
» chose de ce que dit cet Ecrivain ? Il
» peut y avoir en France , même par-
» mi des Abbés , quelques personnes
» assez impies , pour ne croire ni la
» Trinité , ni l'Incarnation : mais il
» faut autre chose pour pouvoir dire ,
» sans se rendre coupable d'une infigne
» calomnie , *que c'est aujourd'hui la*
» *Religion de nos jeunes Abbés.* Il faut
» qu'on soit assuré qu'il y a au moins une
» grande partie de ces jeunes Abbés ,
» qui n'ont point d'autre Religion que
» celle-là. Or comment le pourroit-il
» favoir ? Ceux qui seroient assez mal-
» heureux pour être dans ces senti-
» ments impies , seroient-ils assez faux
» pour s'en ouvrir au tiers & au quart ,
» & pour s'exposer par-là à ce qu'ils
» en auroient à appréhender ! Et cette
» folie sur-tout pourroit-elle être com-
» mune à tant de personnes , qu'on
» pût dire , sans appréhender de passer
» pour imposteur , *que c'est la Théo-*
» *logie*

» *logie des jeunes Abbés ?* Cependant
 » il a l'effronterie de le supposer comme
 » une chose tellement connue , qu'elle
 » ne lui sert de prélude pour autoriser
 » une médisance beaucoup plus noire ,
 » qui lui fait assurer , comme une cho-
 » se dont il est bien certain , que quel-
 » ques Sociétés graves , sages , fort
 » réglées dans leurs mœurs , & qui
 » passent pour Catholiques, ne croient
 » non plus que ces Abbés , ni l'In-
 » carnation , ni la Trinité. *Et ce qui est*
 » *de plus terrible* , dit-il , *est que ce*
 » *n'est pas seulement la Religion de*
 » *nos jeunes Abbés* , c'est la Théologie
 » *de quelques Sociétés graves , sages*
 » *& qui font une grande parade de la*
 » *pureté de leurs mœurs , & de leur*
 » *attachement pour la Foi Catholique.*
 » Cela passe toute impudence , d'attri-
 » buer , non à quelques particuliers ,
 » mais à des Sociétés ; & non à une
 » seule , mais à *quelques Sociétés* à qui
 » il donne de grandes louanges de sa-
 » gesse & de réglemeut dans les mœurs ,
 » de ne pas croire les premiers myste-
 » res de la Religion Chrétienne ; & de
 » supposer que cela peut être , sans
 » qu'aucun de ceux qui pourroient ar-
 » rêter le cours d'un si abominable d'

» fordre en fût rien , ou que le sachant
 » on le souffrît : & enfin de s'imaginer
 » que le monde fera'assez fôt , pour
 » croire une chose si incroyable , sur
 » la foi d'un homme de paille , qui dit
 » dans un Ecrit sans nom : *Je fais là-*
 » *dessus des choses si particulieres , que*
 » *je n'en saurois douter* : en ajoutant
 » par une méchante finesse : *je ne vous*
 » *le dirai point , parce que cela ne ser-*
 » *viroit qu'à vous scandaliser*. On a de
 » la peine à concevoir que la hardiesse
 » à calomnier ait pu aller jusques-là.
 » On n'a pas néanmoins tant de sujet
 » d'en être surpris dans un Calviniste.
 » Il n'a fait , &c.

Il n'y avoit pas moyen de se taire
 après avoir été poussé à bout de cette
 façon : aussi a-t-on vu que l'Auteur de
 la politique du Clergé n'est point de-
 meuré muet : rapportons ce qu'il a dit
 pour sa justification. *Il s'est persuadé* ,
 dit-il , en parlant de M^r. Arnauld ,
 qu'on avoit voulu designer les Jansé-
 nistes par ces Sociétés graves , sages &
 qui font une grande parade de la pureté
 de leurs mœurs & de leur attachement
 pour la Foi Catholique. » Peut-être
 » n'a-t-il pas tort. Nous ne savons pas
 » quelles étoient les pensées de l'Au-

» teur de la Politique du Clergé ; mais
 » je fais si bien qu'il y a lieu de soup-
 » çonner ces Messieurs d'avoir une
 » Théologie qui n'est guere Chrétien-
 » ne , & qui approche de la Théologie
 » Socinienne. Cela me fait de la peine ,
 » d'être obligé à dire ce que nous pen-
 » sons là-dessus & ce que nous avons
 » lieu de penser. Nous n'aimons point
 » à accabler des misérables , & qui sont
 » déjà chargés de la haine publique.
 » Et certainement si ces Messieurs ne
 » nous y forçoient , nous n'exposerions
 » pas aux yeux du public ce qui est
 » capable de soutenir ce soupçon. Mais
 » ils nous pouffent à bout ; & si ce
 » que nous allons dire leur déplaît , il
 » faut qu'ils s'en prennent à eux-mê-
 » mes. Nous ne voudrions pas pro-
 » noncer d'une maniere aussi positive
 » qu'ont fait Filleau & le Jésuite Me-
 » gnier , » que ceux qu'on appelle
 Jansénistes sont de véritables Déistes ,
 » ennemis des mysteres de la Religion
 Chrétienne. *Mais il est vrai qu'il leur
 est échappé de dire des choses contre la
 Divinité de Jesus-Christ , qui donnent
 lieu de soupçonner qu'ils cachent dans
 le cœur de terribles monstres. Faites ,
 je vous prie , un peu d'attention aux*

preuves qu'il va donner. *Ces Messieurs* , dit-il , *ne font difficulté d'avouer que la Divinité de Jesus-Christ n'est pas suffisamment prouvée par l'Écriture sainte.... L'Auteur de la perpétuité de la Foi demande , pourquoi Jesus - Christ n'a-t-il pas fait connoître sa Divinité en termes si clairs qu'il fût impossible de les éluder. De ces paroles & de celles-ci , Dieu n'a pas voulu que les vérités de la Foi fussent proposées aux hommes avec la dernière évidence , l'Auteur de la Politique du Clergé conclut que les Jansénistes ont ce principe : La Divinité de Jesus-Christ & la Trinité ne sont pas clairement expliquées dans l'Écriture. Après cela il nous dit , que ce principe est faux de toute fausseté , car il n'est pas vrai que les passages qui prouvent la Divinité de Jesus - Christ puissent être en façon du monde éludés. Il n'y a point de passages si clairs , on le sait bien , continue-t-il , sur lesquels les hérétiques n'imaginent , & n'ayent inventé des chicanes. Mais si l'on appelle cela éluder , il n'y a rien dans l'Écriture , rien même dans tous les Livres du monde & dans le langage des hommes , qui ne puisse être éludé. Il prouve cela en montrant de quelle ma-*

niere l'on pourroit faire des chicanes sur les textes de l'Evangile qui affirment l'humanité de Jesus-Christ, & sur les Canons du Concile de Nicée, & sur un passage qui seroit fait à plaisir, pour être la preuve la plus claire & la plus distincte qui se puisse imaginer de la Trinité & de l'Incarnation. En 2 lieu, il assure » que c'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande » de toutes les prévarications qu'un » Théologien orthodoxe puisse com- » mettre contre la Divinité éternelle » du Fils, que de l'abandonner ainsi » en proie à l'incrédulité des Hérétiques, en leur faisant un aveu si faux, » si dangereux & si propre à les flatter » dans leurs erreurs. . . Cet aveu, » que la Divinité du Fils n'est point » suffisamment expliquée dans la révélation écrite, est justement ce qui » confirme les Sociniens dans leur hérésie, & ce qui peut porter les autres » à l'embrasser. » En 3 lieu, il dit que Mr. Arnauld doit reconnoître, » que » jusqu'au Concile de Nicée il a été » permis de nier la Divinité de Jesus-Christ sans risquer son salut, & que » si l'article de la Divinité du Fils n'a » point été un article de Foi nécessaire-

» re au salut durant trois cents ans , il
» n'a pû le devenir par la décision d'un
» Concile parce que , selon les plus
» raisonnables Docteurs de l'Eglise Ro-
» maine , du nombre desquels Mes-
» sieurs de Port-Royal sont , l'Eglise ,
» le Pape , ni les Conciles ne sauroient
» faire de nouveaux articles de Foi.
» D'où il s'ensuit , qu'encore aujour-
» d'hui la Divinité du Fils n'est pas un
» point de Foi , pour lequel on puisse
» dire anathème à ceux qui le nient.
» Ainsi en s'avancant de principe en
» principe , il est clair qu'on n'a pas
» mauvaise raison de soupçonner M.
» Arnauld de ne point croire les myf-
» teres de l'Incarnation & de la Trini-
» té , ou du moins de ne les pas re-
» garder comme des affaires capitales
» dans la Religion. « En 4 lieu , il
prouve que ces Messieurs ont fait pa-
roître qu'ils n'avoient pas une grande
déférence pour l'autorité de l'Eglise.
» Cela étant , conclut-il , les myste-
» res de la Trinite & de l'Incarnation
» d'une part ne pouvant être prouvés
» par des Textes de l'Ecriture qui ne
» puissent être éludés selon ces Mes-
» sieurs ; & d'autre part n'étant ap-
» puyés que sur des décisions pour les-

» quelles ils ne croyent pas qu'on doi-
 » ve avoir une soumission aveugle, il
 » est clair que ces mysteres n'ont plus
 » de fondement ferme, & que dans la
 » Théologie de Port-Royal ils ne peu-
 » vent être tout au plus que des pro-
 » blèmes. » En 5 & dernier lieu, il
 nous régate d'un conte, qu'il fait pré-
 céder d'un préambule qui vaut son pe-
 sant d'argent. » J'ajourerai une histo-
 » re, dit-il, que je ne donne au public
 » qu'avec répugnance, & après avoir
 » long-temps combattu. Si ces Mes-
 » sieurs ne nous pouffoient pas avec
 » tant d'injustice & tant de cruauté,
 » nous n'en serions jamais venu là.
 » Mais on ne doit plus rien à un hom-
 » me comme M^r. Arnauld, qui viole
 » si hautement les loix de la charité &
 » de la sincérité. «

Voici l'abrégé de cette histoire :

» Il y a environ quinze ou vingt ans
 » (a) qu'un jeune homme, fils d'un
 » trésorier de France de la Généralité
 » d'Orléans, nommé Picaut, ou Picot,
 » destiné à l'Eglise, étudioit à Paris
 » dans la maison de Messieurs de Port-
 » Royal. » La conversation d'un Mi-

(b) Notez que l'Auteur écrivoit en 1683.

nifire révolté , & quelques lectures le convainquirent que le Pape est l'Antechrist : il fit là-dessus un Ecrit pour » son usage ; & ayant su que cet Ecrit étoit tombé entre les mains du directeur , & que sa famille en étoit avertie , il s'échappa. » Il vint au Perche , où il » avoit un Bénéfice , afin d'essayer » d'en tirer quelque argent. Il tomba » hazardeusement entre les mains d'un » gentilhomme huguenot , distingué » pour la naissance & particulièrement » pour le mérite. Ce gentilhomme , » fort éclairé & habile dans les matiè- » res de Religion , le poussa fort loin » sur les causes qui le portoient au » changement ; & en passant d'un sujet » à l'autre , il découvrit que ce jeune » homme avoit les sentiments des So- » ciniens sur les myſteres de la Trinité » & de l'Incarnation , & qu'il étoit » armé de toutes leurs méchantes dif- » ficultés : mais à cela près fort plein » des opinions de l'Eglise Romaine , » & fort peu disposé à recevoir les dog- » mes des Réformés , excepté celui-là , » que le Pape est l'Antechrist. Le Gen- » tilhomme fut extrêmement surpris de » voir que ce jeune homme étoit Soci- » nien. Il lui demanda où il avoit ap-

» pris ces opinions. Le jeune homme
 » répondit fans mystere, qu'il les avoit
 » prises dans la maison de Port-Royal
 » où il avoit étudié ; qu'il y avoit-là
 » dedans diverses personnes qui avoient
 » ces sentiments ; qu'on défendoit aux
 » novices & aux étudiants de lire les
 » livres de Calvin & des Calvinistes ;
 » qu'aussi ne les avoit-il jamais lûs :
 » mais que pour les ouvrages des So-
 » ciniens ils n'étoient point enfermés
 » dans un lieu à part de la Bibliothé-
 » que de la maison , & que les lisoit
 » qui vouloit. Ensuite ce jeune garçon
 » se sauva en quelque Province éloi-
 » née , & sortit enfin de France pour
 » éviter la persécution de ses parents.
 » Et l'on a su depuis que ceux qui
 » avoient travaillé à l'instruire n'a-
 » voient jamais pû venir à bout de le
 » défaire de son Socinianisme. » Nous
 oublierions l'une des meilleures pièces
 du sac , si nous ne rapportions pas ce
 qui suit : » L'Auteur de l'Apologie
 » pour les Catholiques , qui verse des
 » torrents de bile à la rencontre d'un
 » mot qui le chagrine tant soit peu ,
 » ne manquera pas de se recrier en cet
 » endroit contre l'impudence , contre
 » la fourberie & la calomnie. Il n'y

» aura pas , selon lui , assez de feu dans
» les enfers pour punir l'auteur d'une
» si horrible médifance. Mais je veux
» bien l'avertir , que je ne me rends
» garant que de ceci. 1°. C'est que ce
» jeune homme a fait cette histoire ,
» & l'a fait à un grand nombre de per-
» sonnes très-dignes de foi , & d'une
» probité parfaitement reconnue. 2°.
» Que ce jeune homme étoit véritable-
» ment Socinien en sortant des mains
» des Théologiens de Port-Royal ; &
» qu'il avoit appris le Socinianisme
» dans leur maison. Du reste , on ne
» sauroit dire , si ce qu'il ajoûtoit étoit
» vrai , que les maîtres fussent infectés
» de la même hérésie. Mais on ne voit
» aucune raison qui ait obligé cet étu-
» diant à inventer une si horrible ca-
» lomnie. Et cela , joint à la maniere
» dont ils ont parlé des mysteres de la
» Trinité & de l'Incarnation , peut
» faire , sinon une preuve , au moins
» un très - violent soupçon. Voilà ce
» que nous en savons , & ce que nous
» avons à en dire. Le public formera
» ses sentimens là-dessus comme il lui
» plaira. C'est ce que l'on gagne à pouf-
» ser les gens à bout. »

Cet auteur ne croyoit pas que la

Réplique de Mr. Arnauld ne contiendrait que peu de paroles ; il s'attendoit à des torrents de réflexions & d'exclamations, car il avoit une opinion merveilleuse des effets de l'historiette. Mais Mr. Arnauld se contenta de la réfuter en peu de mots , & avec beaucoup de modération , pour un homme qui savoit fort bien se mettre en colère. Voici ce qu'il dit : » Il a voulu faire » croire qu'on avoit à Port-Royal de » l'éloignement du Calvinisme , mais » qu'on y avoit un grand penchant » pour les hérésies des Sociniens , & » voici la preuve qu'il en donne. On » instruisoit à Port-Royal dans les » lettres humaines de jeunes enfants » de condition , qu'on travailloit en » même-temps à élever dans la piété. » Il n'avoient la plupart que 10 , 12 » ou 14 ans , & le plus âgé en avoit » à peine 16. C'est pour eux qu'ont » été faites les méthodes grecque & » latine , & les Racines grecques , en » vers françois. Ecoutons maintenant » ce que Mr. Jurieu nous conte dans » son fameux livre de *l'Esprit de Mr. Arnauld*. Il dit qu'on leur cachoit » avec grand soin les livres des Calvi-

» nistes : mais que pour ceux des Soci-
 » niens on les leur laissoit lire tant
 » qu'ils vouloient : & que c'est par la
 » lecture de ces livres qu'un de ces en-
 » fants qu'il nomme , & qu'il dit qui
 » étoit d'Orléans , s'étant entêté des
 » erreurs des Sociniens , avoit quitté
 » l'Eglise , & s'étoit fait huguenot. Or
 » tout cela est faux de la dernière fauf-
 » seté. Il n'y a jamais eu d'enfants à
 » Port-Royal du nom de la famille
 » dont il est dit qu'étoit celui-là , &
 » il n'y en a même jamais eu aucun
 » de la Ville d'Orléans. Et le fonde-
 » ment de tout cela , qui est qu'on
 » laissoit lire à des enfants de cet âge-
 » là des livres des Sociniens ne montre
 » que trop qu'il n'y a rien qu'on ne
 » doive attendre d'un homme , qui est
 » capable de débiter des mensonges si
 » horribles & si incroyables. »

On pourroit faire plusieurs réflexions
 sur la peine que l'Auteur de l'Esprit de
 Mr. Arnauld s'est donnée , pour con-
 vaincre de Socinianisme le Port-Royal ;
 mais je n'en ferai que trois.

La Ire. est que si quelqu'un accu-
 soit de la même chose cet Ecrivain ,
 & trouveroit toute faite l'instruction de

ce procès dans l'Esprit de Mr. Arnauld ; car il n'auroit qu'à bâtir ce Syllogisme.

Un homme qui croit d'une part que les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation ne peuvent être prouvés par des Textes de l'Écriture qui puissent être éludés , & qui d'autre part n'a pas une soumission aveugle pour les décisions des Conciles , est Socinien.

Or l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld croit cela , & n'a pas cette soumission.

Donc il est Socinien.

La majeure de ce Syllogisme est évidemment la doctrine de cet Auteur ; car voulant justifier ce qu'il avoit dit , que le Socinianisme étoit la Théologie de quelques sociétés graves , c'est-à-dire de Messieurs de Port-Royal , il s'est servi d'une preuve qu'il a tirée de ce qu'ils enseignent que la Divinité de Jésus-Christ n'a pas été révélée avec assez d'évidence , & de ce qu'ils ont donné lieu de soupçonner qu'ils ne croient pas qu'on soit obligé de se soumettre aux conciles. Il faut donc qu'il prenne cela pour un signe non-équivoque de l'hérésie Socinienne , autrement il ne se purgeroit pas de calomnie ; son accusation

seroit mal prouvée , & il demeureroit chargé de la note d'un faux accusateur. Prouvons donc seulement la mineure. Elle a deux parties : la dernière n'a pas besoin d'être prouvée , car il est assez manifeste qu'un ministre protestant n'a pas une soumission aveugle pour les Conciles ; & vous trouverez la preuve de la première dans ces paroles : » Ja » n'avienne que je veuille diminuer la » force & la lumière de ces caractères » de la Divinité de l'Écriture : mais » j'ose affirmer qu'il n'y en a pas un » qui ne puisse être éludé par les profanes. Il n'y en a pas un qui fasse » une preuve , & à quoi l'on ne puisse » répondre quelque chose : & confiderez tous ensemble , quoiqu'ils aient » plus de force que séparément , ils » n'en ont pas assez pour faire une démonstration morale. » Il seroit inutile de m'objecter que ce passage ne regarde point la Divinité de Jésus-Christ ; car en vain prétendrait-on que Dieu nous a révélé évidemment la Divinité de son Fils dans l'Écriture , si l'on soutenoit qu'il n'est point clair que l'Écriture soit la parole de Dieu. Mais que plus cet auteur est en procès avec un autre ministre sur la question si la foi

de nos myſteres ſuppoſe l'évidence du témoignage ; & non-ſeulement il a pris là-deſſus la négative , mais il ſoutient auſſi que l'affirmative eſt un ſentiment pernicioeux. Voici un autre coup qu'on lui peut donner de ſes propres armes. Vous avez dit qu'il n'eſt pas vrai que les paſſages qui prouvent la Divinité de Jeſus-Chriſt , puiſſent être en façon de monde éludés. Vous avez dit qu'ils ſont auſſi clairs que les paſſages qui concernent ſon humanité , & auſſi clairs que la déciſion du Concile de Nicée , & qu'aucun texte que l'on voudroit faire à plaisir. C'eſt dire que les chicanes à quoi ils pourroient être expoſés ſont auſſi vaines que les chicanes que l'on feroit contre un texte dreſſé à plaisir. D'où vient donc que vous avouez que les caractères de la Divinité de l'Écriture peuvent être éludés ? D'où vient que vous dites que les objections des Soci-niens ſont conſidérables ? Voici vos paroles : *Les preuves de l'Écriture qui établiffent la Trinité , l'Incarnation , la néceſſité de la grace , ne ſont pas dans le dernier degré d'évidence ; ces myſteres ſouffrent & reçoivent des difficultés , non ſeulement par égard à la raiſon humaine , mais auſſi par rapport à*

l'Écriture sainte, où il y a plusieurs textes qu'on a besoin de reconcilier avec la vérité. Si quelqu'un croit que les difficultés des Sociniens contre les mystères, & celles des Pélagiens contre la grace, sont vaines & de nulle considération, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultés très-réelles & qui méritent d'être éclaircies. Souvenez-vous que dans l'Esprit de Mr. Arnauld, c'est la dernière de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prévarications qu'un Théologien orthodoxe puisse commettre contre la Divinité éternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'incrédulité des hérétiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs, c'est-à-dire en leur avouant comme vous faites, que Jésus-Christ n'a pas fait connoître sa Divinité en termes si clairs, qu'il fût impossible de les eluder.

Ma 2e. réflexion est, que si ces preuves du Socinianisme de Messieurs de Port-Royal étoient bonnes, il s'en suivroit que toute l'Eglise Romaine seroit Socinienne; car ce qu'ils ont dit de l'obscurité de l'Écriture est un dogme universel dans cette Eglise. D'ailleurs il

y a fort peu de Catholiques romains , qui attribuent au Pape d'être infallible sur les matieres de fait. On n'attribue pas même aux Conciles Oecuméniques ce privilege. Les Jansénistes n'ont jamais nié l'infailibilité de ces Conciles sur les matieres de droit , & ils ont même reconnu que les cinq propositions étoient hérétiques , au sens auquel ils ont prétendu que les Papes les ont condamnées. Ce qu'ils ont dit de particulier pour la justification des religieuses qui refusoient de signer certains formulaires , & d'acquiescer à des mandemens épiscopaux , est d'une telle nature que tous les moines en diroient autant , s'ils se trouvoient inquiétés par des Evêques. Combien de procès ont-ils avec leurs prélats ? Combien de fois se pourvoyent-ils contr'eux par des appels ou à des Synodes , ou au Pape ? N'est-ce pas un signe manifeste qu'ils ne croient pas que l'on doive sacrifier ses lumieres à l'autorité des tribunaux subalternes ? J'avoue qu'il y en a quelques-uns qui disent qu'un religieux doit obéir aveuglément à son supérieur : mais ce n'est que par rapport à la discipline & aux observances , & ils ne se croient pas obligés de lui obéir , s'il leur comman-

doit de croire ce qu'ils savent être condamné par les décisions des Conciles. De sorte que si le Port-Royal est Socinien, puisqu'il a dit d'un côté que l'Écriture ne contient pas évidemment nos mystères, & de l'autre, que l'on ne doit pas signer contre les lumières de la conscience un mandement épiscopal, ou une bulle qui ne prononce que sur un fait, il n'y a point d'Académie, ni de Communauté religieuse dans la Catholicité, qui ne soit Socinienne. Admirez donc le discernement de l'adversaire de Mr. Arnould; confessons que jamais homme ne fut plus heureux que lui à choisir des preuves. Il est fort assuré que si les Jésuites se trouvoient jamais dans le même cas où le Port-Royal s'est trouvé, ils feroient le même manège que le Port-Royal a fait. Seroient-ils pour cela Sociniens?

Ma 3e. réflexion regarde les soins extrêmes que cet auteur prend de se disculper envers le public, sur ce qu'il révèle le secret du nommé Picaut ou Picot. Il craint d'accabler le Port-Royal, il déclare qu'il a long-temps combattu avant que d'oser lancer ce coup de foudre; il ne l'auroit jamais fait, si ces Messieurs eussent été moins injustes, &

moins cruels envers son parti ; il s'applaudit néanmoins de les avoir terrassés : *C'est ce que l'on gagne ;* conclut-il, *à pousser les gens à bout.* Cela n'a-t-il pas tout l'air d'une preuve convaincante ? Ne diroit-on pas que c'est une de ces productions , qui dans un procès ne laissent à la partie aucun lieu de se pourvoir , & de chicaner ? Mais il se trouve au bout du compte , qu'il n'objecte à Messieurs de Port-Royal qu'un récit , qu'il n'ose pas garantir ; il ne fait si cela est vrai. Qui le croira donc , puisqu'il en doute lui-même , étant d'ailleurs assez simple pour s'imaginer que son histoire imprimeroit à ces Messieurs une flétrissure si honteuse , qu'il craint d'avoir fait un acte de cruauté ? Qu'il n'ait point cela sur la conscience : il peut être fort assuré que de tels contes ne feront jamais d'impression sur des esprits désintéressés , ni même sur les Jésuites. Je ne voudrois pas nier que Picaut n'eût dit cela : mais il le faut comparer à ces soldats déserteurs , qui racontent mille fables sur l'état des villes assiégées dont ils s'échappent. J'ai un livre imprimé à Cologne chez Pierre Marteau l'an 1679. Il a pour titre , *Traité des Parlements ou Etats Géné-*

raux, composée par *Pierre Picault*. Voilà sans doute notre fugitif ; car il y a beaucoup de Socinianisme dans cet ouvrage. Lorsqu'un homme grave, & de beaucoup de réputation quitte son pays, & son Eglise on peut faire fond sur ce qu'il en conte. C'est ce qui me fait croire que l'auteur de la politique du Clergé ne savoit ce qu'il disoit avec son prétendu tiers parti, & ce grand nombre de Sociniens dont il suppose que la France est pleine ; car lorsque je demandai il y a deux ou trois ans à un fameux Pere de l'Oratoire, s'il étoit vrai qu'il y eût beaucoup de Sociniens parmi les Ecclésiastiques de France, il me répondit que presque personne n'y connoissoit les ouvrages & les dogmes de ces gens-là. Il se trouve par tout des incréants & des doutants ; mais ce ne sont pas des Sociniens.

Concluons que l'auteur de la Politique du Clergé n'ayant pu donner des preuves de l'accusation atroce qu'il a publiée contre le Port-Royal, demeure dûment chargé de la note d'un franc calomniateur. Il faut comparer ses preuves à celles d'un homme qui, ayant dit que le gouverneur d'une place est

traître à son souverain , le prouveroit ,
 1 , en lui imputant une conduite qui
 seroit celle de tous les autres gouver-
 neurs , & celle des gouverneurs qu'il re-
 connoîtroit fideles : 2 , en publiant
 quelque sot conte , qu'un soldat sorti
 de la place auroit fait aux ennemis.

§. XIII.

*De Volkelius , Ministre Socinien , &
 de son fameux Ouvrage intitulé De
 Verâ Religione.*

Volkelius Ministre Socinien , étoit
 né à Grimma dans la Misnie. C'est un
 des plus habiles hommes de cette Secte.
 On a quelques Lettres que Socin lui
 écrivit , dont la première est datée du 3
 d'Avril 1593. Il lui en écrivit une l'an
 1596 , sur ce que Volkelius avoit fait
 connoître , qu'il ne trouvoit pas que
 Socin eût bien refuté les arguments de
 François David. Il publia en 1613 une
 réponse & une réplique à Smiglecus ,
 mais le principal de ses Ouvrages est
 celui *De Vera Religione* , dont on brû-
 la un grand nombre d'exemplaires à
 Amsterdam par ordre des Magistrats
 le 20 Janvier 1642. Il fut imprimé

à Racovie , l'an 1630 , après la mort de l'Auteur. La secte jugeant à propos que cet ouvrage fût un système complet de la doctrine Socinienne , & trouvant qu'il y manquoit quelque chose , chargea Crellius d'y ajouter un supplément , savoir le Traité de Dieu , & des Attributs Divins. Crellius exécuta cette commission ; ce qu'il écrivit fait la 1e. Partie de l'ouvrage : c'est le premier des six livres qui le composent. Plusieurs croient que le Socinianisme n'a rien publié de plus dangereux que ce Volume , & de - là vient sans doute qu'ayant été réimprimé à Amsterdam , on crut qu'il étoit fort nécessaire de l'exposer aux rigueurs de la justice. Le Baillif d'Amsterdam fit enlever de chez le Libraire 450 exemplaires qu'on y trouva ; il obtint des juges que ces exemplaires fussent confisqués , & que le Libraire fût condamné à une amende pécuniaire : huit jours après on les brûla publiquement. Courcelles , ayant écrit ces nouvelles à Ruarus le 8 de Février 1642 , lui manda le 12 d'Avril suivant que les nouveaux Echevins avoient cassé la sentence de leurs prédécesseurs , & ordonné qu'elle fût ôtée des Registres , si bien que le Libraire ,

qui n'avoit pas encore païé l'amende, en fut quitte pour la perte des exemplaires. Il fut néanmoins si consterné de cet accident, qu'on crut qu'il seroit bien mal aisé de l'induire à publier de tels ouvrages. Courcelles souhaitoit passionnement qu'on en composât quelque un contre cette procédure des Echevins d'Amsterdam. *Utinam vestrum, aliquis præceps Scabinorum nostrorum judicium vellet expendere, & istos librorum incendiarios peccati sui coarguere. Si quem noveris ei rei idoneum, urge ut aggrediatur.*

Les deux lettres de ce Ministre Arminien, écrites en confidence & naïvement à Ruarus, nous donnent lieu de rejeter comme très-fausse la conjecture de Mr. Stoupp (a). Lisez ce qui suit, je le rapporte selon le copie que Mr. Des-Maizeaux a eu la bonté de m'envoyer, & non pas comme dans la première Edition où je donnai le passage pour tel que Mr. Arnauld le donne à la page 46 de la II Partie de son Apologie pour les Catholiques. Il a retranché & altéré quelques endroits, & cependant il s'est servi de caractère Itali-

(a) Dans son Livre intitulé *La Religion des Hollandois*,

que sans marquer aucune lacune. Cela n'est pas d'un Auteur exact. » Il n'y a » que peu d'années que les Livres des » Sociniens estoient très-rares. Entre » ceux qui avoient vû le jour, comme » on les avoit imprimés en des lieux » fort éloignés, & qu'on n'en avoit tiré » que peu d'exemplaires, on n'en pou- » voit trouver aucun qu'en le payant » très-cherement, & la plus grande » part ne se trouvoient point du tout. » Les Etats Généraux par leur bonté » & grace spéciale, & par une ten- » dresse de conscience toute particu- » liere, ont remédié à cet inconvé- » nient. Pour satisfaire les Sociniens, » & ceux qui voudroient le devenir, » ils ont permis qu'on imprimât à » Amsterdam les Oeuvres de quatre » de leurs principaux Docteurs, à sa- » voir de Socin, de Crellius, de Sli- » chtingius, & de Wolzogenius. On » vend à présent publiquement en » Amsterdam cette Bibliotheque des » Sociniens en huit Volumes *in-folio*, » qui ne conte que cent francs. Il n'y » a que peu d'années que l'on n'auroit » pas eu pour deux cents pistolles une » petite partie de ces œuvres, que l'on » a présentement toutes ensemble pour
moins

» moins de dix. Il est vrai qu'il y a
 » quelque temps que l'on fit brûler en
 » Amsterdam un Livre des Sociniens,
 » à la priere même fans doute de Guil-
 » laume Bleau, qui l'avoit fait imprim-
 » mer. Peu de jours après cette exé-
 » cution publique il expofa publique-
 » ment en vente ce même livre ; &
 » pour en recommander la vente, &
 » en augmenter le prix, il fit mettre
 » dans la page où eftoit le titre, que
 » c'eftoit le même livre, qui par ordre
 » des Etats avoit été condamné à eftre
 » brûlé publiquement par la main du
 » bourreau. »

Il y a plufieurs chofes à reprendre
 dans ce paffage. En 1. lieu, M. Stoupp
 ne devoit pas ignorer que les Etats Gé-
 néraux ne fe mêlent point du gouver-
 nement d'Amfterdam ; ce n'eft point à
 eux à permettre ou à défendre quelque
 chofe aux Libraires de la Province de
 Hollande. II. Il n'eft point vrai que ni
 les Etats Généraux, ni les Etats de
 Hollande aient permis l'impreffion des
 livres Sociniens. Les Œuvres de ces
 quatre principaux Docteurs, dont M.
 Stoupp parle, furent imprimées en ca-
 chette. Voyez les particularités de cela
 dans l'Apologie pour la Religion des

Hollandois. III. Il est très-faux que Guillaume Bleau ait prié qu'on brûlât ce Livre Socinien : les deux lettres de Courcelles prouvent manifestement que les sieurs Bleau furent très-fâchés qu'on eût fait brûler le livre de Volkelius ; & voici de nouvelles preuves de cette vérité : je les emprunte de l'Auteur qui réfuta Mr. Stoupp. » Ce n'est pas *Guil-*
 » *laume Bleau* qui l'a imprimé , mais
 » *Jean Bleau*. Mais quelle imperti-
 » nente conjecture , que ce *Bleau* auroit
 » prié les Magistrats de brûler ce Livre !
 » Si l'on avoit brûlé seulement une
 » douzaine d'Exemplaires , l'on pour-
 » roit dire , que votre esprit soupçon-
 » neux a eu quelque fondement de
 » conjecturer si malicieusement : Mais
 » sachez que l'officier ayant eu ordre
 » de brûler ce Livre , saisit ce M. Bleau
 » dans la maison d'un sien amy , où il
 » étoit alors , & l'y fit garder par des
 » Sergens , pendant qu'il alla droit vers
 » le magasin , où il trouva tous les
 » exemplaires , & les fit tous brûler à
 » l'instant même L'on y employa une
 » demi-journée toute entière , sans faire
 » autre chose que jetter continuelle-
 » ment des Livres dans le feu , jusques
 » à ce que l'on eût consommé par la

» flame tout ce qu'il y avoit de ces
 » Livres, ce qui apportoit un dom-
 » mage fort confiderable à M. Bleau,
 » outre qu'il fut condamné à l'amende
 » de deux mille Livres. Jugez par-là fi
 » c'est à *sa priere que ce Livre a esté*
 » brûlé, & s'il en doit avoir eu beau-
 » coup de profit. » IV. Il est très-
 faux que ni *peu de jours après cette*
exécution publique, ni en aucun autre
 temps, ce même Libraire ait *exposé*
publiquement en vente le Livre de Vol-
 kelius, & qu'il ait fait mettre dans le
 titre, *que c'étoit ce même Livre qui*
par ordre des Etats avoit été condamné
à être brûlé publiquement par la main
du bourreau. Celui qui fournissoit des
 Mémoires à Mr. Stoupp confondoit les
 choses, & voici tout le fondement de
 cette fable. Ce Livre de Volkelius fut
 imprimé en Flamand à Rotterdam l'an
 1659, & l'on marqua au titre que les
 Echevins l'avoient fait brûler en Ho-
 lande l'an 1642. L'Apologifte de la Re-
 ligion des Hollandois observe qu'un
 certain *Colom*, & non pas les sieurs
 Bleau, fit mettre cela au titre, mais
 que cette Traduction fut *défundue tout*
de même par Messieurs les Etats. Mr.
 Des-Marets observe que l'addition de

cette clause fut un leurre dont les émissaires cachés des Sociniens se servirent, pour faire mieux vendre l'ouvrage. Les Synodes de Hollande n'oublièrent pas cette addition, dans la Remontrance dont j'ai fait mention en parlant de Socin. Ils se plainquirent que plusieurs ouvrages Sociniens étoient traduits en Flamand, & ils coterent en dernier lieu celui de Volkelius.

Il est sûr que l'ouvrage de Volkelius n'a point été imprimé à part en latin, depuis la brûlure de l'an 1642, mais il a paru tout entier dans l'*Hydra Socianismi expugnata*, publiée à Groningue par Samuel Des-Marets. Ce Professeur orthodoxe voulant réfuter le système des Sociniens ne souffrit pas que personne le soupçonnât d'avoir affoibli les raisons de son adversaire. Il les rapporta sans en rien ôter, & il y joignit dans les mêmes pages la réfutation : par ce moyen tous les Lecteurs peuvent mettre en parallèle l'hérésie & l'orthodoxie, sans qu'aucun se puisse plaindre que l'hérésie n'est point là selon tout son poids. Il faut convenir que cette manière de répondre à son adversaire est la plus franche, & la plus loiale, qui se puisse pratiquer. Elle montre que l'on

se confie dans la bonté de sa cause , & dans les forces de sa plume : elle écarte tous les soupçons de supercherie ; soupçons que l'on a sujet de former en mille & mille rencontres : car il n'arrive que trop souvent qu'un Auteur rapporte avec peu de fidélité les raisons qu'il veut détruire. Il fait semblant de n'avoir pas vu ce qu'il se sentoit incapable de réfuter ; & lorsqu'il ne peut se taire sur certaines choses , il en écarte quelques termes essentiels. En un mot supposé tant qu'il vous plaira qu'un contro-versiste procedé de bonne foi , vous ne persuaderez jamais que les pieces détachées qu'il rapporte de l'ouvrage qu'il réfute , soient une image fidelle de la force de cet ouvrage ; car cette force consiste presque toujours dans l'enchaînement des pieces. Ainsi Mr. Des-Marets ne pouvoit rien faire de plus à propos , que d'insérer tout entier dans sa Réponse le Livre brûlé. Il fit taire les fanfaronades des hérétiques : il leur ôta le prétexte de reprocher à la vraie Eglise une conduite poltrone , & d'insulter les orthodoxes comme des gens qui n'osoient regarder en face leur ennemi , & qui se sentant incapables de lui tenir tête , imploroient le bras séculier

pour réduire en cendres , par un arrêt des Magistrats , un Livre dont ils ne pouvoient résoudre les objections. Certains plaisants qui aiment trop à médire , ont prétendu que ce professeur n'en usa ainsi qu'à cause que le Libraire le voulut absolument , dans la pensée que le texte de Volkelius seroit acheter la Réfutation quelle qu'elle fût. C'est une fausse malignité. Il est infiniment plus raisonnable de s'arrêter aux raisons mêmes alléguées par l'Auteur. Il ajoute qu'en cela il imite François Junius , Sibrandus Lubbertus , Paul Tarnovius , Jean Junius , Alstedius , & Bisterfeldius , gendre d'Alstedius. Il fait entendre dans la préface du II. Tome , qu'il ne seroit pas fâché que les magistrats se servissent d'une Réponse différente de la sienne , c'est-à-dire qu'ils fissent brûler le système Socinien. Autant qu'il loue le zele pieux des Anglois , qui condamnerent au feu le Catéchisme de cette secte , autant se plaint-il de la tolérance que Cromwel avoit accordée à ces hérétiques. Il déplore presque avec des larmes de sang la confusion de l'Angleterre devenue leur Metropole , & souffrant que l'on imprimât à Londres un Catéchisme qui contenoit tous leurs blasphêmes.

Ayant fait une réponse pied-à-pied à l'ouvrage de Volkelius, il auroit pu se moquer de ces Sectaires, s'ils fussent venus lui alléguer les réflexions que faisoit Arnobe, sur ce que les idolâtres demandoient que le Sénat abolît par ses arrêts quelques livres de Cicéron, où la vanité des faux Dieux est démontrée. Réfutez-les, leur disoit Arnobe, s'ils contiennent des impiétés; car d'en interdire la lecture ce n'est pas soutenir la cause des Dieux, c'est craindre le témoignage de la vérité. Il est certain que Socin tiroit avantage de ce que ses adversaires interdisoient la lecture de ses Ecrits.





LE JANSÉNISME.

§. I.

Naissance de Jansenius. Ses premières études. Ses liaisons avec Jean du Verger qui fut depuis Abbé de St. Cyran. Il professe les saintes Lettres à Louvain. Ses Voyages en Espagne. Il est élevé à l'Evêché d'Ipres. Sa mort arrivée en 1638. Son Livre intitulé Mars Gallicus. Son Traité de la Grace d'après le système de St. Augustin.

CORNEILLE JANSENIUS, Evêque d'Ipres, a été un des plus savants Théologiens du XVII. siècle. Il naquit proche de Leerdam en Hollande l'an 1585. On a eu tort de lui reprocher que sa famille étoit protestante, & qu'il avoit suivi quelque temps cette même Religion : c'est une fausseté. Il alla étudier à Louvain l'an 1602, & il s'attacha si fortement à l'étude qu'il en tomba

malade , de forte qu'on lui confeilla de changer d'air. Il s'en alla à Paris où il fe fit bientôt connoître par fa feience. Il y trouva fon ami Jean du Verger de Hauranne, fi connu depuis fous le nom d'Abbé de St. Cyran , avec lequel il alla à Baïonne , & s'appliqua à lire les faints Peres & St. Auguftin avec tant d'affiduité , que , Janfénius ne paroiffant pas fi robuste , la mere de Mr. de Hauranne difoit quelquefois à fon fils , qu'il tueroit ce bon Flamand à force de le faire étudier. L'Evêque de Baïonne , qui l'eftimoit beaucoup , lui donna la Principauté d'un College ; quelques années après il s'en retourna à Louvain , où on le fit Principal du College de Ste. Pulchérie. Il fut reçu Docteur en Théologie avec beaucoup d'éclat l'an 1617 , & agrégé au nombre des Professeurs ordinaires , & il s'acquît une telle eftime , que l'Univerfité l'envoya deux fois en Efpagne pour des affaires de conféquence. Le Roi fon Maître l'établit Professeur aux faintes Lettres l'an 1630 dans l'Académie de Louvain , & cinq ans après il l'éleva à l'Evêché d'Ipres. Un ouvrage que Janfénius publia contre la France , contribua puiffamment à lui faire avoir cette Prélatute. Il n'ex

jouit guere, car il mourut le 6 de Mai 1638.

L'ouvrage dont je viens de parler est d'une grande force ; il a pour titre *Alexandri Patricii Armacani, Theologi, Mars Gallicus, seu de justitia armorum & fœderum Regis Gallicæ Libri duo*. On y crie de la maniere du monde la plus maligne, & la plus odieuse, contre les services continuels que rendoit la France aux Protestants de Hollande & d'Allemagne, au grand préjudice de la Catholicité. Les Hollandois y sont traités de rebelles, qui ne jouissoient de la liberté Républicaine que par une infame usurpation. Ils ont répondu cent fois à ce reproche, & Mr. Leydecker en dernier lieu n'a point oublié d'y bien répondre. Il nous apprend un bruit qu'on a fait courir ; c'est que Jansénius ayant été consulté par le Duc d'Arfchot, & par l'Archevêque de Malines, après la perte de Boisleduc & de Maestricht, conseilla de secouer le joug de l'Espagne, & de se cantonner à la maniere des Suisses. On fut qu'il avoit donné ce conseil, & il en fut bien en peine. Là-dessus le Président Rose lui fournit un expédient de sortir d'affaire : il lui proposa d'écrire contre la

France , & il lui communiqua la tablat-
 ture du *Mars Gallicus*. M^r. Leydecker
 allégué une Lettre du Nonce Fabio
 Chigi : *Et ne mentiri viderentur, Lite-
 ras produxére Fabii Gighii , Nuntii
 Apostolici (qui deindé Alexander VII.
 fuit) ad F. Barberinum , Cardinalem
 datas Colonice 25 Martii 1642 , ubi
 hæc scripta , Cardinalis Richelius ad-
 modum stomachatur in Jansenium ,
 quòd cum Rosæo Martem Gallicum
 conscripserit. Nimirùm hæc Literæ
 adhuc in Collegio S. Officii Romæ as-
 servantur.* Les Jésuites ne manquèrent
 pas d'irriter la Cour de France contre
 les Sectateurs de Jansénius , par la rai-
 son que c'étoit un homme qui avoit
 déchiré la Nation , & ses Monarques
 presque depuis le premier jusqu'au der-
 nier. M^r. Leydecker cite un long passa-
 ge d'un Livre qu'il croit être du Pere
 Annat , & qui selon toutes les apparen-
 ces est du Pere Vavasseur. Je ne rap-
 porterai de ce long passage que ce qui
 concerne l'ingratitude qu'on reprochoit
 à Jansénius. *Ante omnia Jansenio ex-
 probrat ingratum in Galliam animum,
 quæ ipsi valetudinem , quam recipere
 non possét in patria , concreto & pingui
 cœlo , restituerat puro & salubri ; quæ*

victum , cùm egeret , præbuerat , tùm domestico præceptorum Lutetiæ Parisiorum , tùm ludi publici Magistro Bajonæ , quæ notitia Virorum illustrium atque doctorum animum fecerat ad majora , aditumque & viam muniverat. Quin in Galliis , quod beneficii loco sine dubio numeravit , magnam adeptus erat Librorum Calvinianorum copiam , quorum de fontibus hausit Augustini interpretationem , & invenerat homines à Calvini disciplina non alienos , quibuscum liberiores de Gratia sermones contulerit.

Admirons ici la vicissitude des choses humaines. Jansénius , fut récompensé d'une mitre , pour avoir confondu la France sur ce qu'elle se liguoit avec les Etats protestants ; & aujourd'hui la Cour d'Espagne donneroit sans doute une bonne Prélatrice à un Docteur de Louvain , qui feroit un Livre aussi fort pour la justifier d'une telle ligue , que celui de Jansénius étoit fort contre la France : tant il est vrai qu'on peut parvenir à la même fin par des routes toutes contraires , & que ce qui est bon en un temps est très-mauvais en un autre. La réfutation d'un livre peut mériter la récompense que le livre même

avoit méritée. Quel plaisir ne feroit-ce pas pour des gens non préoccupés, si l'on voyoit devenir Evêque un Professeur de Louvain, qui auroit solidement réfuté le *Mars Gallicus* de notre Corneille.

Naudé lui attribue l'*Admonitio*, & le *Mysteria politica*, deux ouvrages, dit-il, qui eurent de merveilleux effets contre les desseins de Louis XIII. Je crois qu'il se trompe.

Jansénius avoit travaillé plus de vingt ans à un ouvrage où il expliquoit le systéme de St. Augustin sur les matieres de la Grace. Ce Livre publié après sa mort a excité de grands troubles dans la Communion Romaine & a bien donné de l'occupation aux Papes. Ceux qui ont soutenu la même doctrine que Jansénius, ont été nommés Jansénistes, & ont eu les Jésuites pour principaux adversaires. Ce Livre intitulé *Augustinus* a fait produire une infinité d'autres livres, dont quelques-uns contiennent tout ce qui se pouvoit dire de part & d'autre sur cette matiere par des esprits déliés, subtils, savants; mais avec tout cela nous n'en sommes pas plus avancés ni plus éclairés: & ce sera toujours la destinée des disputes sur cette nature;

plus on en parlera , plus on les embrouillera , plus on donnera sujet au Lecteur de dire , *Fecistis probè , incertior sum multò quàm dudum*. Quelqu'un a dit que les matieres de la Grace font une mer qui n'a ni rive ni fond. Peut-être auroit-il parlé plus juste s'il les avoit comparées au Far de Messine , où l'on est toujours en danger de tomber dans un écueil , quand on tâche d'en éviter un autre ; *Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim*. Tout se réduit enfin à ceci : Adam a-t-il péché librement ! Si vous répondez qu'oui ; donc , vous dira-t-on , sa chute n'a pas été prévue ; si vous répondez que non ; donc , vous dira-t-on , il n'est point coupable. Vous écrirez cent volumes contre l'une ou l'autre de ces conséquences , & néanmoins vous avouerez , ou que la prévision infallible d'un événement contingent est un mystere qu'il est impossible de concevoir , ou que la maniere dont une créature qui agit sans liberté péche pourtant , est tout-à-fait incompréhensible. Je n'en veux pas davantage : puisqu'il faut avouer l'une ou l'autre de ces incompréhensibilités , à quoi vous sert de tant écrire ?

§. I I.

La Cour de Rome procéde contre l'építaphe de Jansenius.

Le 10 de Décembre 1655 » l'Evê-
 » que d'Ipres François de Robes de la
 » maison des Comtes d'Annap , fit
 » oster de nuit à petit bruit la pierre
 » du Tombeau de son Prédécesseur
 » Corneille de Jansen , où l'on lisoit
 » l'éloge de sa vertu & de sa doctrine ,
 » & particulièrement de son Livre in-
 » titulé *Augustinus* , portant que ce
 » fidele interpréte des plus secretes pen-
 » sées de saint Augustin avoit employé
 » en cet ouvrage un esprit divin , un
 » travail infatigable , & tout le temps
 » de sa vie , & que l'Eglise en recevroit
 » le fruit sur la terre , comme luy ré-
 » compensé au Ciel : Paroles qui es-
 » toient ontrageuses aux Bulles des
 » Papes Urbain VIII , & Innocent X ,
 » qui avoient censuré cet Ouvrage. Cet
 » Evêque en vint à cette ruine de
 » Tombeau par ordre exprès du Pape
 » Alexandre VII , & du consentement
 » de l'Archiduc Leopold Gouverneur
 » des Bays-Bas , nonobstant la résis-

, tance de son Chapitre , jusques-là
 ,, qu'un des principaux qui en estoit
 ,, osa bien dire , que ce n'estoit pas au
 ,, pouvoir du Pape ny du Roy de faire
 ,, supprimer cette Epitaphe , tant luy
 ,, & les Collègues estoient affectionnés
 ,, à Jansénius. » (a) Voyez Mr. Ley-
 decker qui rapporte tout au plus am-
 plement. J'ai de la peine à croire ce
 qu'il observe , que le Jésuite la Chaise
 avoit conseillé de briser la pierre où
 l'Epitaphe de Jansénius étoit gravée ,
 mais que l'Evêque d'Ipres se contenta
 de la jeter dans un coin. Je ne pense
 pas qu'en l'année 1655 le Pere la Chai-
 se fut dans une situation à se mêler de
 pareils conseils. Ajoutons ce fait cu-
 rieux. » La dernière fois que le Roy
 ,, Très-Chrétien fut à Ipres , une Re-
 ,, ligieuse hospitalière qui l'avoit assisté
 ,, dans sa dernière maladie , & qui par-
 ,, loit de lui comme d'un Saint , ra-
 ,, contoit en fondant en larmes à des
 ,, Seigneurs de sa Cour , qu'elle lui te-
 ,, noit le bras lorsqu'il écrivit son tes-
 ,, tament , & elle les conjuroit en mê-
 ,, me temps de prier le Roy de faire
 ,, réparer l'injure qu'on avoit faite à

(a) St. Romuald , Journal chronologique & his-
 torique , Tome II. p. 612.

5, un si saint Homme, en ôtant la pierre
 „ de son Tombeau. “

§. I I I.

*Ce Docteur s'étant mêlé de Contro-
 verse avec ceux de la Religion Ré-
 formée, leur laissa le champ de ba-
 taille.*

Voici le précis qu'on nous donne de
 cette dispute. M^{rs}. les Etats Généraux
 firent un Edit en 1629, par lequel ils
 défendirent l'exercice public de la Re-
 ligion Romaine dans Boisleduc, &
 destinerent les revenus ecclésiastiques
 de la Mairie de cette ville à l'usage de
 la Religion Réformée, qu'ils y firent
 prêcher par quatre ministres. Ceux-ci
 ayant été avertis que l'on feroit en
 cachette plusieurs calomnies atroces
 contre leur doctrine, publièrent un Ma-
 nifeste pour déclarer qu'ils n'ensei-
 gnoient que l'Evangile tout pur, &
 pour exhorter leurs adversaires à pro-
 poser en public tout ce qu'ils auroient
 à objecter. On ne répondit à cela que
 par un Ecrit dont Jansénius étoit Au-
 teur. Gisbert Voetius, l'un des quatre
 ministres qui prêchoient à Boisleduc,

fit des remarques sur cet ouvrage , lesquelles furent réfutées par un nouveau Livre de Jansénius. L'Auteur des remarques ne demeura point sans repar-tie , il réfuta tout de nouveau son ad-versaire par un gros Livre qu'il publia l'an 1635 , & qui a pour Titre *Despe-rata Causa Papatús*. Jansénius ne ré-pliqua point , mais un de ses amis ré-pliqua pour lui , ce fut Libertus Fro-mondus. Son livre fut imprimé à An-vers l'an 1636 , & réfuté par Martin Schoockius Professeur en Histoire & en Eloquence à Deventer , qui intitula sa Réponse *Desperatissima Causa Papatús*. Elle fut imprimée l'an 1638. Ce fut la fin de cette dispute , si nous en croyons Mr. Leydecker. Cependant je trouve dans la Bibliothèque de Valere André , parmi les Œuvres de Fromon-dus un Ecrit intitulé *Sycophanta : Epistola ad Gisbertum Voetium* ; im-primé l'an 1640. Et depuis la première impression de cet article , j'ai vu une Lettre , où l'on reproche à ce Profes-seur d'Utrecht de s'être trompé. *Falle-ris ó præclare , secus res habet. . . . Fromondus.... ultimo ictu prostravit ad-versarium , numquam quod sciam re-futatus.*

Janfénius eut à foutenir une autre guerre qu'on peut nommer protestante. Car Théodore Simonis , Catholique flotant , & cherchant maître , le fut trouver à Louvain pour lui demander l'éclairciffement de quelques doutes sur l'infailibilité du Pape , sur l'adoration de l'Euchariftie , & sur quelques autres points. Janfénius , embarrassé des objections de ce personnage , lui dit un jour qu'il ne vouloit plus disputer de vive voix , mais par écrit , & qu'il voyoit bien qu'il avoit à faire à un Catholique qui s'en iroit bientôt en Hollande se vanter de l'avoir vaincu. Simonis , qui avoit beaucoup de peine à se résoudre à disputer par écrit , s'y déterminâ enfin. Mais après que l'on eut réitéré les écritures deux fois de part & d'autre , il se vit assiégé dans son logis par des soldats , & menacé de la peine des hérétiques. Le Secrétaire du Duc d'Arfchot crioit au fagot , & disoit qu'il y avoit assez de bois dans la forêt de son maître pour brûler cet hérétique. Mais comme celui qui interrogea Simonis au nom de l'Archevêque de Malines rapporta qu'il l'avoit trouvé bon Catholique , & bien résolu de persévérer dans la communion Romaine ,

la liberté fut rendue au prisonnier , & il fallut que Jansénius payât la dépense des soldats , &c. Simonis au bout de deux ans se fit de la religion , & publia un livre qui a pour Titre *De Statu & Religione propria Papatús adversus Jansenium*. J'ai lu depuis peu que cet homme étant passé du Luthéranisme au Papisme , retourna dans le Luthéranisme , & embrassa enfin le parti des Sociniens. Il fut Principal de leur College de Kiffelin en Lithuanie. Il entendoit bien le Grec , & c'est lui qui a traduit en cette langue le *Janua Linguarum* de Comenius.

§. I V.

Du célèbre Arnauld. Son zele pour la cause du Jansénisme contre les Jésuites. Il est exclus de la Sorbonne. Irregularité des procédures faites contre lui. Sa vie solitaire & cachée. Il quitta volontairement la France. Il est inquieté à Liege. Reflexion sur cette dernière entreprise.

George Arnauld , Docteur de Sorbonne , avoit fort étudié le Système de St. Augustin sur la Grace. Il soutint

le parti de Jansénius par des Ecrits d'une grande force. Un des premiers ouvrages dans lesquels il signala son zele pour le Jansénisme , fut *l'Apologie pour les Sts. Peres de l'Eglise défenseurs de la grace de Jesus-Christ* contre un Professeur de Sorbonne nommé le Mione. Les disputes sur la Grace étoient alors fort échauffées dans l'Université de Paris , & Mr. Arnauld avoit de puissants ennemis dans les Jésuites. On ne trouva pourtant lieu de le censurer juridiquement que lorsqu'il eut publié deux *Lettres* sur une aventure du Duc de Liancour , grand ami de Port-Royal. Voici le fait en deux mots : ce Duc faisoit élever sa petite-fille à Port-Royal , & avoit chez lui Mr. l'Abbé de Bourzeys. Il se présenta en 1655 pour la confession , à un Prêtre de St. Sulpice sa Paroisse ; qui ,, lui déclara qu'il ne pouvoit lui donner l'absolution , à moins qu'il ne lui promît de rompre tout commerce avec ces Messieurs , de retirer sa petite-fille de Port-Royal , & de congédier de chez lui cet Abbé... Cette affaire ayant fait grand bruit dans Paris & par toute la France , Mr. Arnauld fut prié de faire imprimer une Lettre pour la justification de ce Seigneur...

„ Un grand nombre d'Ecrits ayant été
 „ publiés contre cette Lettre , Mr. Ar-
 „ nauld se crut obligé de réfuter les fauf-
 „ fetés & les calomnies dont ils étoient
 „ remplis , en faisant imprimer une se-
 „ conde Lettre qui répond à neuf de
 „ ces Ecrits (a). On trouve dans cette
 „ seconde Lettre deux propositions que la
 „ Faculté de Théologie condamna l'an
 „ 1656. Mr. Arnauld fut en même temps
 „ déclaré exclus de la Faculté. Il y eût
 „ bien des irrégularités dans les procédu-
 „ res. „ On nomma pour commissaires les
 „ plus déclarés ennemis de l'accusé ,
 „ ceux contre qui il avoit écrit sur ces
 „ matieres, & qui étoient connus de tout
 „ le monde pour les plus ardents à sa
 „ perte. Et tout ce qu'il put faire repré-
 „ senter sur cela ne servit de rien. Tous
 „ les Docteurs de la Communauté de
 „ St. Sulpice , contre qui la Lettre
 „ de Mr. Arnauld étoit écrite , eurent
 „ la dureté & l'injustice de demeurer
 „ ses Juges , nonobstant sa récusation ;
 „ au lieu qu'il ne leur falloit qu'un peu
 „ d'honneur pour les porter à se recuser
 „ eux-mêmes , comme font les honnê-
 „ tes gens dans les Tribunaux même

(a) Question curieuse , si Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne est hérétique. 1690.

5, laïques. „ Mr. Arnauld fit signifier un acte de protestation à la Faculté, où il montre plusieurs autres irrégularités, innovations, contraventions à l'ordre toujours observé en ces rencontres, & violemens même de l'équité naturelle. Cela n'étonnera point ceux qui savent que ce sont-là les suites ordinaires de *l'ecclésiasticum theologicum*.

Il y avoit déjà plusieurs années que Mr. Arnauld menoit une vie fort retirée, ou même cachée. Elle le fut encore davantage, depuis ce nouvel échec: il demeura ou caché en divers lieux, ou solitaire à Port-Royal des champs, jusques à la paix du Jansénisme conclue en 1668. Il fut compris dans cette paix: il alla faire la révérence au Roi & au Nonce, & parut autant qu'il voulut en public, jusqu'à ce qu'en 1679 il se retira volontairement hors du royaume parce qu'il fut que ses ennemis le rendoient suspect au Roi. On ne doute pas qu'il n'ait vécu depuis ce temps-là dans les Pays-Bas; mais il ne s'est jamais fait connoître qu'à un petit nombre d'Amis affidés.

On l'inquiéta à Liege l'an 1690. Six supérieurs s'assemblerent pour exploiter canoniquement contre lui. Ce furent le

Gardien des Recollets, le Gardien des Cordeliers, le Sous-Prieur Vicaire des Augustins, le Recteur des Jésuites, le Vicaire des Carmes Déchauffés, & le Prieur des Jacobins. Ces six Moines, animés d'une sainte haine contre cet hérétique, firent un décret dont la Latinité est si exquise qu'elle pourra divertir un instant le Lecteur. *Nos infrascripti Conventuales Regularium in Civitate Leodiensi, certiorati de Conventiculis quæ habentur apud certum Arnoldum doctrinam suspectam spargentem, censemus D. Vicarium charitativè certiorandum, ut similia Conventicula dissipare & prohibere non dedignetur, etiam cum dicto Arnoldo conversationes. Datum Conventu Minorum hac 25 Augusti 1690. Ad quem effectum commisimus R. P. M. Ludovicum Lamet Priorem Dominicanorum, ad nomine nostro accedendum D. Vicarium, & exponendum nostram intentionem.* Le P. d'Iscriin, un des six supérieurs, se vanta d'avoir eu commission ou permission de S. A. l'Evêque & Prince de Liege de faire arrêter ce certain Arnauld par-tout où il le trouveroit dans le Diocèse : ce qui étoit une insigne faulxeté.

On a fait sur ce conventicule tenu par six moines , de leur autorité privée, une réflexion qui mérite l'attention du gouvernement. ,, En vérité , vous êtes ,, bien bons , vous autres Messieurs, qui ,, avez l'autorité , de souffrir de telles ,, entreprises. Et ne voyez-vous pas que ,, si la démarche de ce conciliabule leur ,, réussissoit, (car ce n'est pas ici un con- ,, ciliabule chimérique, comme ceux de ,, M. Arnauld) il n'y a pas un honnête ,, homme dans Liege à qui ces gens-là ,, ne pussent faire une semblable insulte, ,, s'il venoit à leur déplaire , ou à leur ,, devenir suspect de favoriser le phan- ,, tôme du Jansénisme dont ils font ,, Mr. Arnauld le chef? Il est toujours ,, dangereux de laisser fortifier une telle ,, audace , & elle se fortifie toujours ,, quand on n'a pas soin de la réprimer ,, dès le commencement. Croyez-moi, ,, des assemblées de gens poussés d'un ,, faux zele de Religion , appuyés de la ,, réputation que leur attirent leur habit, ,, leur état, leur austérité extérieure, ar- ,, més du crédit que la direction leur don- ,, ne sur l'esprit des peuples , & sur-tout ,, animés, encouragés, & conduits par un ,, Recteur des Jésuites, sont plus à crain- ,, dre qu'on ne pense , & si vos poli-

» tiques s'en moquent , j'ose dire qu'ils
 » n'y entendent rien. Déjà le P. d'Isèrin
 » se vante d'avoir eu commission , ou
 » permission de son Altesse , de faire
 » arrêter M. Arnauld par-tout où il le
 » trouvera dans le Diocèse.... Croyez-
 » moi , il ne faut pas laisser la bride
 » trop lâche à ces fortes d'esprits. Car
 » si , après des avis donnés aux supé-
 » rieurs , & dont on n'a fait ni le cas ,
 » ni l'usage qu'ils desiroient , on les
 » voit si disposés à en venir à des vio-
 » lences de cette nature , jusqu'à se
 » vouloir bien charger eux-mêmes de
 » l'exécution , avec la permission du
 » Souverain , ils n'auront pas de peine
 » à se passer de cette permission , pour
 » tout ce qu'il leur plaira d'entrepren-
 » dre , aussi-tôt qu'ils se sentiront assez
 » forts & assez appuyés de la populace.

§. V.

*Du Livre intitulé : L'esprit de Mr.
 Arnauld.*

Il y auroit cent choses à rapporter
 touchant cet ouvrage , mais on se bor-
 nera ici à un petit nombre d'observa-
 tions. L'Auteur de ce livre avoit publié

un Écrit qui eut beaucoup de succès. Ceux qui eurent soin de l'imprimer à la Haie , l'intitulèrent *la Politique du Clergé de France*. Ce sont des dialogues où il y a beaucoup d'agrément & de politesse , mais peu de solidité de raisonnemens , & très-peu de circonspection dans le débit de plusieurs faits notoirement faux. M. Arnauld réfuta ce livre avec un peu trop de hauteur , & d'une maniere d'autant plus défobligeante , qu'il convainquoit manifestement son adversaire d'avoir très-mal raisonné , & d'avoir avancé plusieurs faussetés. Il entama un autre ouvrage du même Auteur : il fit paroître qu'il avoit envie de repliquer à l'Apologie de Morale des Réformés , au sujet de l'inamissibilité de la grace ; en un mot , l'Auteur de la Politique du Clergé prévint très-bien qu'il alloit avoir , en la personne de M. Arnauld , un adversaire qui ne lui laisseroit aucun repos , & qui ne lui passeroit aucune contradiction , ni aucune fausseté de fait. Cela n'accommodoit nullement un homme qui vouloit publier beaucoup de livres , & qui ne se donnoit guere la peine de revoir ce qu'il avoit une fois écrit. Il s'abandonnoit à son feu & à son imagination , & c'étoit

une source inépuisable de fausse logique; & de contradictions grossières. Il chercha donc les moyens de n'avoir plus M. Arnauld à ses trouffes, & rien ne lui parut plus propre pour cela, que de l'attaquer personnellement, je veux dire, que de lui imputer toutes sortes de mauvaises qualités personnelles. Il exécuta ce dessein avec tout l'emportement imaginable, & se trouvant en train de médire, il n'épargna quoi que ce soit: il se jeta à travers champs à droite & à gauche, pour trouver plus d'occasions de satyriser; & l'on peut dire de lui, sur le chapitre de la médifance, ce que l'on disoit de Voiture, sur le chapitre de l'amour, il l'a étendu *depuis le sceptre jusqu'à la houlette, depuis la couronne jusques à la cale*. M. Arnauld ne trouvant pas à propos de se commettre avec un homme qui se feroit de telles armes, prit le parti de se taire absolument par rapport aux Réformés; & ainsi, ce que toute la société de Jésuites n'avoit su imaginer, un seul ministre l'imagina & l'exécuta heureusement; je parle du secret de faire taire ce Docteur. Ce n'est pas le seul avantage que l'auteur de l'Esprit de M. Arnauld ait retiré de cette satyre; il imprima une telle crainte.

à cent Auteurs qui auroient voulu l'attaquer, & à une infinité d'autres personnes à qui il auroit pu se rendre désagréable, qu'ils n'ont osé s'attirer son indignation. Cela ne doit pas tant surprendre, car enfin, il y a peu de familles à qui l'on ne puisse reprocher quelque aventure, ou qui n'ait des ennemis assez malicieux pour l'attaquer par quelque bon conte; lorsqu'on fait à qui s'adresser pour le faire mettre sous la presse impunément. L'esprit de M. Arnauld sembloit promettre l'impresion à toutes les historiettes scandaleuses qu'on enverroit par la poste, soit qu'elles regardassent un simple particulier, comme le Prêtre Soulier; soit qu'elles regardassent un Secrétaire d'État, comme feu M. Colbert.

Je fais qu'un jeune Janséniste, considérant l'effet de cette satyre, comparoit M. Arnauld à l'ancienne ville de Troie, dont les plus braves guerriers, ni mille Vaisscaux, ne purent venir à bout, & qui succomba par les ruses d'un transfuge, & par un cheval de bois.

*Talibus insidiis perjurique arte Sinonis
Credita res, captique doli . . .*

*Quos neque Tydides nec Lariffæus Achilles ;
Non anni domuère decem , non mille carinæ. (a)*

Il est vrai , ajoute - t - il , que cette comparaison cloche , car l'Esprit de M. Arnauld n'est point semblable au cheval de bois , où l'on enferma les principaux Capitaines de l'armée ; il ressemble à ces Vaisseaux , qui , par le conseil d'Annibal , furent pourvus de pots de terre remplis de serpens.

§. V I.

De plusieurs calomnies imprimées contre M. Arnauld. On l'a mis de l'assemblée de Bourgfontaine ; on l'a fait aller au Sabat ; on l'a envoyé commander les armées Vaudoises ; on a dit qu'il avoit été banni de France , & qu'il avoit fait l'apologie pour les Catholiques , afin de recouvrer ses Bénéfices.

On l'a mis de l'assemblée de Bourgfontaine. Voici ce que c'est en peu de mots. M. Filleau publiant , en 1654 , une Rélation juridique de ce qui s'étoit

(a) Virgil. *Æneid. Lib. II , Vers. 195.*

passé à Poitiers , au sujet de la nouvelle doctrine de Jansénius , exposa qu'un Ecclésiastique lui avoit dit que , dans une conférence que sept personnes eurent à Bourgfontaine , l'an 1621 , il fut délibéré des moyens d'anéantir le Christianisme ; que cet Ecclésiastique étoit l'un des sept personnages ; qu'il avoit rompu quelque temps après avec les six autres , dont il ne restoit qu'un en vie , & qui étoient (I. D. V. D. H.) (C. I.) (P. C.) (P. C.) (A. A.) (S. V.). Par de certaines circonstances , dont ce récit est accompagné , & par le caractère de certains Livres , qu'on fait entendre n'avoir été publiés qu'en exécution des engagements de Bourgfontaine , tout le monde a cru que les lettres du premier nom désignoient *Jean du Verger de Hauranne* , Abbé de saint Cyran ; que celles du second désignoient *Corneille Jansénius* , Evêque d'Ipres ; que celles du troisieme désignoient *Philippe Cospean* , Docteur de Sorbonne , Evêque de Nantes , & puis de Lisieux ; que celles du quatrieme désignoient *Pierre Camus* , Evêque de Belley ; que celles du cinquieme désignoient *Antoine Arnauld* , dont nous parlons dans cet article ; & que celles du sixieme dé-

fignoient *Simon Vigor*, Conseiller au grand Conseil. M. Filleau assure, » qu'il » fut résolu dans cette Assemblée d'at- » taquer les deux Sacrements les plus » fréquentés par les adultes, qui sont » celui de la Pénitence, & celui de » l'Eucharistie; & le moyen d'y par- » venir fut ouvert par l'éloignement » que l'on en procureroit, non en » témoignant aucun dessein de faire » en sorte qu'ils fussent moins fréquen- » tés, mais, en rendant la pratique » si difficile, & accompagnée de cir- » constances si peu compatibles avec » la condition des hommes de ce temps, » qu'ils restassent comme inaccessibles; » & que dans le non-usage, fondé sur » ces belles apparences, on en perdît » peu à peu la foi ». Le public a cru que cela s'adressoit à M. Arnauld, à cause de son Livre de la fréquente communion; & qu'ainsi M. Filleau n'entendoit que lui, par le cinquieme de ces dangereux conspirateurs contre la Religion Chrétienne, marqué (A A).

Comme il ne s'agit pas ici d'examiner la vérité ou la fausseté de cette conspiration, je me contenterai de dire que M. Arnauld traita cela d'un des plus grands excès de calomnie qu'on ait ja-

mais vu ; & qu'en particulier , il se justifia invinciblement de l'accufation qu'on lui avoit intentée de s'être trouvé à la conférence de ces Déistes. Car il fit voir, qu'étant né en 1612, il n'avoit que neufans lorsqu'on prétendoit qu'elle s'étoit tenue. Cette justification est si forte, que, non-seulement le silence du dénonciateur, mais aussi l'aveu formel d'un de ses amis, fit connoître qu'on n'avoit rien à y repliquer. Le Pere Meynier, prétendant d'ailleurs que la Relation de M. Filleau, touchant la conférence de Bourfontaine, ne contenoit rien qui ne fût très-positif, *avoua que M. Arnauld avoit donné des preuves convaincantes qu'il n'étoit pas de cette assemblée ; mais il se trompe, ajouta-t-il, en ce qu'il croit que par ces A. A. on entend Antoine Arnauld, je lui dis, de la part de l'Auteur de la Relation juridique, que ces lettres désignent un autre qui est encore en vie, & qui est trop bon ami de M. Arnauld pour lui être inconnu.* M. Pascal, qui travailloit alors aux Provinciales, pressa vivement les Jésuites de nommer le délateur secret de la conférence, les six Docteurs qui y avoient assisté, & en particulier celui qui y étoit désigné par les lettres A. A. ;

& qui n'étant point M. Arnauld, étoit trop de ses amis pour ne lui être pas connu : mais on laissa tomber ces som-mations ; & ce n'est que depuis quelques années qu'un Jésuite d'Anvers, fort célèbre, a déclaré au public, que cet ami de M. Arnauld étoit son propre frere Arnauld d'Andilly. On a réfuté cela.

On l'a fait aller au Sabat. Je ne fais à quelle des deux assemblées M. Arnauld auroit mieux aimé se trouver, ou à celle de Bourgfontaine, ou à celle dont feu M. de Maupas, Evêque d'Evreux, a quelquefois parlé. *Il est certain qu'il a assuré à plusieurs personnes qu'il avoit appris, d'un sorcier converti, qu'il avoit vu au sabat M. Arnauld & une Princesse du sang, & que M. Arnauld y avoit fait une fort belle harangue aux Diabes.* S'il eût fallu choisir entre ces deux extrémités, & si la harangue n'eût tendu qu'à exciter les Démons à quelque sorte d'amendement de vie, je ne doute pas que ce Docteur n'eût mieux aimé avoir harangué au sabat, qu'avoir opiné, dans la Chartreuse de Bourgfontaine, à l'abolition du Christianisme, & à la propagation du Dérisme.

Ce seroit abuser de la patience de mes lecteurs , que de les avertir du ridicule de l'historiette que ce Prélat a racontée à plusieurs personnes ; & c'est une de ces faussetés , que M. Arnauld ne croit pas qu'on se doive jamais donner la peine de réfuter. Voici ses paroles :

» L'intérêt de l'honneur peut être re-
 » gardé en deux manieres , ou par rap-
 » port à la calomnie en soi , qui d'elle-
 » même seroit atroce , ou par rapport
 » à ceux qui , pouvant en être préve-
 » nus , auroient ensuite très-méchante
 » opinion de la personne calomniée.
 » C'est proprement ce dernier rapport
 » qui oblige à s'en défendre , car quel-
 » que énormes qu'elles fussent , on les
 » pourroit négliger si elles étoient de
 » telle nature qu'il n'y eût point de
 » personne sage qui y pût ajouter foi.
 » Par exemple , ce que feu M. de
 » Maupas , Evêque d'Evreux , avoit
 » dit autrefois , qu'il avoit appris d'un
 » forcier converti , que M. Arnauld
 » avoit été au sabat , & que les Diables
 » avoient admiré la harangue qu'il y
 » avoit faite , étoit en soi une horrible
 » calomnie : cependant auroit-on voulu
 » que , si quelque brouillon avoit mis
 » cela dans un libelle , ce Docteur se

» fût amusé à le réfuter ; & que, faute
 » de le faire, on eût droit de supposer, «
 que ç'auroit été l'impuissance de répon-
 dre qui l'auroit forcé à se taire, & qu'il
 y auroit donné les mains.

*On l'a envoyé commander les armées
 Vaudoises.* Cette fausseté n'est guere plus
 vraisemblable que la précédente. Il y
 a eu des nouvelles manuscrites, qui ont
 assuré *positivement* que cet Arnauld,
 qui est à la tête des Vaudois, est M.
 Arnauld, Docteur de Sorbonne, *qu'il
 s'est enfin déclaré, & qu'il fait merveille
 en Savoie, à la tête des troupes du parti.*
 Ce seroit une métamorphose bien surpre-
 nante, si, à l'âge de soixante & dix-
 huit ans, un Docteur de Sorbonne, qui
 n'a jamais fait qu'étudier, & qui a tant
 écrit contre les Ministres, étoit devenu
 lui-même un Ministre Colonel, qui eût
 pendu la plume au croc, pour ne se
 servir que du mousquet & du sabre ;
 travaillant à faire parler des Carabins
 d'Arnauld, encore plus qu'un de ses
 oncles, fort connu des Rochelois, n'en
 fit parler sous le regne de Louis XIII.
 Feu M. l'Evêque de Liege a oui dire à
 sa table, que M. Arnauld avoit fait
 abjuration de la foi Catholique à Bois-
 leduc, & qu'il s'y étoit marié. La plu-

part de ceux qu'on appelle zélateurs ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accusent. Ils ne font pas comme Dieu *qui ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse, & qu'il vive* : ils veulent que l'accusé se pervertisse, & ils sont fâchés qu'il ne passe pas dans le parti ennemi, afin de rendre véritables leurs accusations ; ils aiment mieux qu'un autre se damne, que s'ils passioient pour des calomnieux infignes.

On a dit qu'il avoit été banni de France. Un Docteur de Sorbonne, Savoyard de nation, a soutenu, dans ses préjugés légitimes contre le Jansénisme, imprimés à Geneve, l'an 1686, que M. Arnauld avoit été chassé de France par ordre du Roi. C'est ce que signifient ces paroles de l'avertissement au lecteur : *Je n'ai pas cru pouvoir dire la vérité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartuffe, que la justice du Roi Très-Chrétien a rendu fugitif dans la Hollande* : Il est néanmoins certain qu'il s'est retiré hors du Royaume volontairement ; & l'on n'en fauroit douter, après les lettres qu'il écrivit, en 1679, à M. le Chancelier de Tellier, & à M. l'Archevêque de Paris, imprimées dans

le 1^{er} tome de l'Esprit de M. Arnauld ; l'an 1684 ; de sorte qu'il est assez étrange que deux ans après , l'Abbé de Ville ait fait paroître qu'il ignoroit une vérité exposée aux yeux de tout le monde , dans une satyre qui a tant couru : mais il est encore plus étrange , qu'en l'année 1690 , M. Arnauld ait été contraint de faire imprimer ces deux lettres , pour réfuter ceux qui *publient par-tout qu'il est rebelle à son Roi , & qu'il a été chassé de France comme un brouillon*. Je ne crois pas que l'Auteur de son Esprit ait débité un moindre mensonge que celui-là , en soutenant *qu'il a été chassé de Flandres*. Bien que ce bon homme ; poursuit-il , *croye que ses aventures sont fort enterrées , on n'a pas laissé d'apprendre de bonne part , qu'il avoit été chassé des Pays-Bas par ordre du Gouverneur*. Le terme de *chasser* , dont l'Auteur de la critique générale du Calvinisme s'est servi , est un peu équivoque. *Ils ont fait accroire , dit-il , que la maison de M. Arnauld étoit un rendez-vous de mécontents , qu'on y tenoit des conférences pleines de cabale & de faction , qu'on y préparoit des Mémoires pour la Cour de Rome ; en un mot , ils ont obtenu tout ce qu'il falloit pour le chasser*

avec le reste de la troupe. Cela ne veut dire , sinon qu'ils obtinrent qu'on donât certains ordres à M. Arnauld , qui furent cause qu'il se choisit une retraite dans les pays étrangers.

On a dit qu'il avoit fait l'apologie pour les Catholiques , afin de recouvrer ses Bénéfices. M. Jurieu s'est fort abusé, lorsqu'il a dit que M. Arnauld avoit fait l'apologie pour les Catholiques , dans la vue d'obtenir son rappel en France , afin d'y *jouir paisiblement de son bien & de ses Bénéfices* , & que la crainte qu'on ne fit *confisquer ses Bénéfices* l'a engagé dans quelques démarches. On ne pourroit guere mieux convaincre cela de faux , par une démonstration géométrique , que par la déclaration que M. Arnauld a faite publiquement , qu'il n'a aucun Bénéfice ; car il n'entrera jamais dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, qu'un Docteur, aussi jaloux de sa réputation que celui-là , & qui ne peut s'attendre à aucun moyen d'éviter la plus mortifiante de toutes les confusions , en cas qu'il nie faussement qu'il ait quelque Bénéfice, en ait quelqu'un , s'il se trouve qu'il le nie dans un Ecrit imprimé. Il ne faut donc que jeter les yeux sur ces paroles de M. Arnauld ,

pour être démonſtrativement convaincu du menſonge de ſon adverſaire. » La
 » maniere ſéditieuſe , dit-il , dont ils
 » avoient oſé parler des affaires de ce
 » pays-là , a obligé l'Ambaſſadeur de
 » Sa Majeſté Britannique d'obtenir ,
 » de Meſſieurs les Etats , la condam-
 » nation du plus emporté de leurs libel-
 » les, auquel il leur a plu de donner pour
 » titre « l'Efprit de M. Arnauld , quoique
 » je ſois peut-être le moins maltraité d'un
 » grand nombre de perſonnes qu'ils y
 » déchirent ſans aucun rapport à moi ,
 » que ridicule ou imaginaire ; n'ayant
 » preſque rien autre choſe à me repro-
 » cher que des intentions cachées, fon-
 » dées ſouvent ſur des fauſſetés mani-
 » feſtes ; comme , lorsqu'ils diſent que
 » ce n'a été par aucune vue de religion ,
 » que j'ai fait l'Apologie pour les Ca-
 » tholiques , mais par une vue d'intérêt,
 » pour ne pas perdre mes Bénéfices ,
 » moi que tout le monde ſait qui n'en
 » a aucun ». C'eſt ainſi qu'il parle dans
 une lettre datée du 20 d'Octobre 1684.
 Il ne parle pas moins affirmativement
 dans un ouvrage imprimé en 1689.
 » Pour le livre fauſſement intitulé l'Ef-
 » prit de M. Arnauld , il n'a jamais eu
 » aucune penſée d'y répondre , car lui

» ayant été envoyé quelque temps
 » après qu'il parut , en ouvrant l'un
 » & l'autre tome en divers endroits , il
 » tomba sur des choses qui lui firent
 » assez connoître le génie de ce Minis-
 » tre, comme est cette folle calomnie, «
 qu'on laissoit lire à Port - Royal les
 livres des Sociniens à des enfants de
 qualité de 12 ou 13 ans , à qui on en-
 seignoit les lettres humaines ; » & une
 » autre non moins ridicule , quoique
 » moins atroce , que M. Arnauld , qui
 » n'a aucun Bénéfice , & qui n'en a
 » jamais recherché , a écrit l'apologie
 » des Catholiques pour conserver ses
 » Bénéfices. Il conclut de-là , qu'un
 » calomniateur si outré & si déraison-
 » nable , étant indigne de créance , ne
 » méritoit aucune réponse , & il n'a
 » depuis rien lu de ce livre , avant que
 » votre défense eût paru : voilà ce que
 » je fai d'original «. Il est donc arrivé ,
 à l'Auteur de l'Esprit de M. Arnauld ,
 ce que les Latins exprimoient par le
 proverbe , *Cantherius in porta* : il a
 bronché dès le premier pas.

Notez que M. Arnauld avoit un
 canonicat dans l'Eglise Cathédrale de
 Verdun , lorsqu'il commença sa licence
 l'an 1658 , mais il quitta ce Bénéfice ,

un peu avant que de recevoir le degré de Diaconat l'an 1641.

§. VII.

Santeuil fait des vers sur le cœur de M. Arnauld, qui excitent une guerre violente.

Arnauld souhaita que son cœur fût porté à Port-Royal : ce qui fut exécuté. Les Dames de Port-Royal des Champs reçurent le cœur de M. Arnauld » avec les transports qu'on se peut » imaginer, & le placèrent dans le lieu » le plus honorable qu'il leur fut possible. Le cœur étant placé, il fut » question d'une épitaphe. On crut ne » pouvoir mieux s'adresser pour cela » qu'à M. Santeuil..... Comme l'affaire » étoit délicate, les Religieuses crurent » devoir prendre M. Santeuil à leur » avantage. Pour cela elles l'inviterent » à passer quelques jours à Port-Royal, » avec un de ses confreres qui en étoit » supérieur ; & durant le séjour qu'il y » fit, « il composa les vers suivans :

Ad sanctas rediit sedes ejectus & exul.

Hoste triumphato, tot tempestatibus actus,

*Hoc portu in placido , hac sacrâ tellure quiescit
 Arnaldus , veri defensor , & arbiter æqui.
 Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus ;
 Huc cœlestis amor rapidis cor transtulit alis ,
 Cor numquam avulsum , nec amatis Sedibus absens.*

M. de la Fémas en fit cette traduction
 Françoisise :

*Enfin après un long Voyage ,
 Arnould revient en ces saints lieux :
 Il est au Port , malgré les envieux ,
 Qui croyoient qu'il feroit naufrage.
 Ce Martyr de la Vérité
 Fut banni , fut persécuté ,
 Et mourut en terre étrangère.
 Heureuse , de son corps d'être dépositaire !
 Mais son cœur toujours ferme , & toujours innocent ,
 Fut porté par l'amour , à qui tout est possible ,
 Dans cette retraite paisible ,
 D'où jamais il ne fut absent.*

Dès que ces deux pieces , imprimées ensemble , eurent été répandues dans le monde , les Jésuites firent faire des reproches à M. de Santeuil sur son procédé..... Il fit la sourde oreille , se flattant que tous les murmures qui s'élevoient alors se dissiperoient d'eux-mêmes insensiblement : mais lorsqu'il vit fondre

sur lui une piece envoyée de Province, ...
il prit les voies de satisfaction. » Il en
» fut frappé comme d'un coup de
» foudre, & accourut aussi-tôt au col-
» lege des Jésuites, demandant miséri-
» corde avec les termes du monde les
» plus humbles & les plus touchants ;
» conjurant tous ceux qu'il rencontroit
» de ne le point perdre ; qu'il avoit
» toujours été ami de la Société, &
» que l'építaphe n'étoit point de lui,
» mais qu'elle avoit été supposée par
» ses ennemis, pour le brouiller avec
» les Jésuites. On lui dit qu'on souhai-
» toit que ce qu'il avançoit fût vrai ;
» mais qu'un désaveu simple ne suffisoit
» pas, & qu'il falloit détromper le
» public par un désaveu authentique,
» qu'on lui demandoit pour gage de sa
» sincérité. Il promit tout ce qu'on
» voulut ; mais l'embarras fut d'effec-
» tuer sa promesse «. Le panégirique
imposant & flatteur qu'il fit de leur
Compagnie ne servit de rien. Ils s'ap-
perçurent » du tour de souplesse dont
» il s'étoit servi pour esquiver la diffi-
» culté : ils le traitèrent d'homme dou-
» ble, & de mauvaise foi ; il se vit en
» moins de rien inondé d'épigrammes qui
» venoient fondre sur lui de tous côtés,

» & où les jeunes Jésuites du college ,
 » qu'il appelle dans un endroit *Pubes*
 » *Jesuitica sagittaria* , avoient bonne
 » part. Les Jansénistes , de leur côté ,
 » n'étoient pas moins choqués de sa
 » lâcheté , que les Jésuites l'étoient de
 » sa duplicité , & ils lui en donnerent
 » des marques par une piece de vers
 » burlesques , qu'ils firent courir contre
 » lui , & qui commence par

„ *Santeuil, ce renommé Poëte.*

» Ainsi il se trouva bien loin de son
 » compte , & il vit qu'en voulant mé-
 » nager tout le monde , il n'avoit con-
 » tenté personne «. Tout bien pesé , il
 » résolut de sacrifier les Jansénistes aux
 » Jésuites : il fit à ceux-ci , par lettre , une
 » humble confession de sa faute ; mais
 » cela ne les contenta point : ils voulurent
 » une rétractation. Il se vit pressé là-dessus
 » tous les jours par épigrammes sur épi-
 » grammes qu'il recevoit continuellement ,
 » & qui ne lui donnoient point de repos.
 » Il écrivit une lettre au Pere la Chaise ,
 » où il interpreta le mieux qu'il put quel-
 » ques termes de l'épithaphe. La réponse
 » qu'il reçut de ce Jésuite augmenta ses
 » inquiétudes ; il fallut songer à une se-

conde apologie. *L'endroit le plus délicat, & sur quoi rouloit toute la difficulté, étoit celui où il disoit de M. Arnauld,*

Ictus Illo fulmine (*Vaticano*)

Trabeate Doctor, jam mihi non amplius

Arnalde *saperes*.

C'est-à-dire :

Si vous aviez été frappé de la foudre du Vatican, je vous renoncerois absolument : » or c'étoit ne rien dire. Les » Jésuites vouloient qu'il mît *Sapies*, » au lieu de *Saperes* : (car tout ceci se » passoit sur l'épreuve, avant que les » copies fussent tirées.) De mettre » *Sapies*, c'eût été déclarer M. Ar- » nauld excommunié & condamné. Un » de ses amis, à qui il en parla, lui » donna une ouverture pour trouver un » milieu entre *saperes* & *sapies* ; c'étoit » de mettre *sapias*, qui pouvoit se » prendre également dans les deux sens » divers des deux autres mots : mais il » sentoit bien qu'il ne pouvoit aban- » donner le *saperes*, sans choquer les » Jansénistes. Enfin, après longues dé- » libérations, il prit le parti de servir » chacun à peu près selon son goût. Il » fit donc tirer deux sortes de copies ;

» les unes où il y avoit *sapias*, pour
 » les Jésuites, en leur disant de vive
 » voix, qu'il le prenoit dans le sens du
 » *sapias*; & les autres où il laissoit le
 » *saperes*, pour faire sa cour aux Jansé-
 » nistes. A cela, il joignit « l'interpré-
 » tation de quelques autres endroits de
 l'épithaphe. Il ne contenta ni les Jésuites,
 ni les Jansénistes. Ces derniers firent
 courir contre lui une piece fort piquante:
 les autres ne le poussèrent pas moins
 fortement. Le Pere Commire s'en mêla.
Il étoit demeuré sans combattre comme
le corps de reserve; » mais il parut enfin
 » dans le champ de bataille; & pour
 » terminer une dispute qui ne finissoit
 » point, & empêcher M. Santeuil de
 » dire tant de fois le pour & le contre,
 » il vint tomber sur lui, & lui passa
 » dans la bouche un baillon, qui l'a
 » toujours fort incommodé depuis: Je
 » parle du *Linguarium* que tous les
 » savants attribuent à ce grand Poëte «.
 Un Poëte de l'Université, & nullement
 ami des Jésuites, se mit sur les rangs,
 & fit une piece intitulée *Santolius pen-*
dens, c'est-à-dire, *Santeuil au gibet*.
 C'est une des meilleures qui aient paru
 durant cette longue guerre poëtique. Il
 a paru, je pense, trois relations de ce

différend. Je n'ai point vu la première : celle que j'ai citée est la seconde ; la troisième est de l'an 1697 , & postérieure à la mort de M. Santeuil : elle contient les lettres qui furent écrites à ce Poëte par divers Jésuites , & n'est point conforme à la seconde , quant à certaines circonstances.

Il est certain que cette querelle fit beaucoup de bruit , & c'est pourquoi l'Auteur de la Relation se crut obligé d'employer ce préambule. „ C'est le
 „ dessein de ceux qui ont causé de grands
 „ troubles durant leur vie , d'en causer
 „ encore plus après leur mort. Celle
 „ d'Alexandre n'éteignit pas la guerre
 „ dans l'Asie : Elle la ralluma au con-
 „ traire avec plus de fureur , par l'am-
 „ bition de ses Lieutenants , qui se dis-
 „ puterent long-temps la couronne. Il
 „ est arrivé quelque chose de pareil à
 „ Mr. Arnauld , s'il est permis de com-
 „ parer un Docteur à un Conquerant.
 „ Sa mort qui sembloit devoir termi-
 „ ner tous les troubles qu'il avoit cau-
 „ sés durant sa vie , en a au contraire
 „ suscité de nouveaux. Chacun fait la
 „ manière indigne dont les Jansénistes
 „ se sont déchainés contre un saint
 „ Abbé , pour s'être expliqué trop clai-
 rement

remement dans cette occasion , en dis-
 „ fant , au sujet du grand Chef de parti
 „ qui venoit de tomber dans la per-
 „ sonne de Mr. Arnauld , *Heureux qui*
 „ *n'en a point d'autre que celui de*
 „ *Jesus-Christ.* Voilà ce que produisit
 „ la premiere nouvelle de la mort de
 „ Mr. Arnauld. Mais son cœur ayant
 „ été depuis rapporté en France , il ne
 „ put y rentrer sans y répandre encore
 „ des semences de division , par le dé-
 „ mêlé qu'il fit naître entre Mr. San-
 „ teuil & les Jésuites. „ Plusieurs per-
 „ sonnes se souviendront ici d'une plainte
 „ de Balzac contre l'Épitaphe du Pere
 „ Goulu ; mais si d'un côté les Jésuites
 „ ont pu dire que le tombeau même de
 „ Mr. Arnauld leur faisoit insulte , les
 „ Jansénistes ont pu crier d'autre côté ,
 „ que même dans le tombeau , on ne lais-
 „ soit pas en repos ce Théologien :

*Et ce n'est pas assez de payer en la vie ,
 Il faut encore payer au-delà du trépas (c).*

(c) Ce sont deux vers de l'Opéra qui fut joué
 l'an 1674. il s'intituloit ce me semble , Le Triomphe
 d'Alceste.

§. V I I I.

Mr. Perrault est obligé de supprimer le feuillet qu'il destinoit à Mr Arnauld dans son Recueil des Portraits & des Eloges des Hommes illustres de la Nation Française.

» Mr. Perrault , de l'Académie , a
 » donné au Public *Les Eloges des*
 » *Hommes Illustres* de ce Regne. Mr.
 » Arnauld & Mr. Pascal y tenoient
 » leur place à juste titre. Baptiste & Mo-
 » liere , y sont dans leur rang , comme
 » des Illustres dans leur genre. Le Livre
 » étoit imprimé avec privilege , les por-
 » traits gravés. Il devoit paroître il y
 » a quatre mois , mais les P. P. Jésuites
 » ont tant remué auprès des Puissan-
 » ces , qu'ils ont fait donner ordre à
 » l'Auteur & au Libraire de retrancher
 » Mr. Arnauld & M. Pascal , & de sup-
 » primer leurs Eloges... Mr. Arnauld à
 » été un des plus grands hommes de ce
 » siècle. Il a rendu service à l'Eglise , en
 » combattant le Calvinisme , & en dé-
 » fendant la Foi de l'Eucharistie. Il a
 » vécu & il est mort dans la commu-
 » nion de l'Eglise & dans une parfaite

» obéissance au Saint Siege , qui auroit
 » assurément récompensé son grand
 » mérite , si la profonde humilité de ce
 » savant personnage ne lui eût fait refu-
 » ser plus d'une fois une des plus émi-
 » nentes dignités de l'Eglise. Moliere a
 » vécu comme un impie , & il est mort
 » comme un reprové , dans l'excom-
 » munication. Cependant Mr. Arnauld
 » est effacé du nombre des Hommes
 » Illustres, & Moliere y est conservé. »
 On a fait ces réflexions-là par toute la
 France , & dans les Pays étrangers ; &
 l'on n'a pas oublié ce qu'a dit Tacite ,
 sur ce que l'image de Cassius , ni celle
 de Brutus ne parurent point aux funé-
 railles de Junia. *Præfulgebant Cassius
 atque Brutus eo ipso quod effigies eorum
 non visèbantur.* On a fait l'application
 de cette pensée à M^{rs}. Arnauld & Pas-
 cal ; les Vers qui ont été faits là-dessus
 ont couru toute la terre ; car ils ont
 été insérés dans les Nouvelles Histori-
 ques & Politiques qui se publient à la
 Haie tous les mois. Ajoutons que
 beaucoup de gens se figurent que les Jé-
 suites n'ont eu guere de prudence dans
 cette affaire, puisqu'ils le meilleur moyen
 d'attirer les yeux & l'attention du pu-
 blic sur ces deux Illustres étoit de faire.

que Mr. Perrault fût obligé de supprimer leur éloge & leur portrait. Cet acte ne pouvoit fervir qu'à rehausser le mérite que l'on vouloit effacer : il menoit tout droit au passage de Tacite ; & ce ne pouvoit être qu'une vive source d'exclamations & de jugemens en faveur des deux personnes supprimées , & contre les instrumens de la suppression. Mais tout le monde n'est point demeuré d'accord de cette imprudence prétendue. Plusieurs connoisseurs en cette espece d'affaires ont soutenu que la faction ennemie de Mr. Arnauld n'a rien fait qui ne ressentit la plus fine & la plus sûre Politique. Pensez-vous , disent-ils , que Tibere n'ait pas prévu les réflexions que l'on feroit sur ce que les effigies de Cassius & de Brutus ne seroient point vues parmi tant d'autres dans une pompe funebre ? Il connoissoit bien le relief de cette absence ; mais il trouva un plus grand inconvénient à laisser paroître ces deux assassins de Jules César parmi les images de leurs familles : c'eût été en quelque façon rehabiliter leur mémoire & il étoit de son intérêt de ne faire aucune démarche qui tendît le moins du monde à cela. les Jésuites ont sans doute très-bien prévu aussi le relief

de la suppression que Mr. Perrault feroit ; mais tout bien compté , ils ont cru en habiles gens , que ce seroit un desavantage beaucoup plus petit , que de donner lieu à l'autre faction de se prévaloir de ce que M. Arnauld & M. Pascal seroient placés avec privilege sur le Théâtre des hommes illustres. En les faisant disparoître , on se munit d'un nouvel acte qui peut servir dans le procès , on les détient sous la flétrissure ; on empêche que personne ne puisse alléguer comme un signe de réhabilitation le privilege obtenu par Mr. Perrault : & ce qui est bien considérable , on empêche que le public ne s'imagine qu'on n'a plus le même crédit qu'auparavant. Il n'est pas aisé de croire que le public se figurera , que si les portraits & les éloges de ces deux Messieurs ont une pleine liberté de se faire dans un ouvrage autorisé , c'est parce que les Jésuites n'ont eu nulle envie d'y former aucun obstacle : il est plus naturel de croire qu'on prétendra qu'ils ne l'ont pu empêcher. Or c'est un jugement terrible ; les suites ne peuvent être de conséquence : Il faut donc le prévenir ; car les influences de la réputation sont d'une efficace extrême , soit pour avan-

cer , soit pour reculer les événements. Qui ne fait , qu'en matiere de commerce , un marchand , qui passe pour riche & qui ne l'est pas , fait mieux ses affaires qu'un marchand qui seroit riche , & qui passeroit pour pauvre ? Les autres conditions de la vie humaine sont semblables à celle-là quant à ce point ; si c'est une imprudence de s'engager à certaines choses , c'est une imprudence encore plus grande de les abandonner après s'y être engagé. Il y va de l'honneur & de la gloire , c'est tout dire. Ce principe n'est pas moins actif dans les guerres de robe longue , que dans les guerres proprement ainsi nommées. Enfin , il est connu de tout le monde , que dans les procès de grande importance l'une des parties se pourvoit contre toutes les démarches qui peuvent favoriser l'autre. La politique veut donc que l'on n'acquiesce point par son silence aux procédures des Jansénistes. Il faut se précautionner , & contre les Epitaphes , & contre les Auteurs d'Eloges & multiplier les papiers du sac , afin de mieux soutenir le grand procès , & de mieux entretenir le problème ou la *question curieuse si Mr. Arnauld est hérétique ?* Question étrange , & sur laquelle

les Catholiques Romains prennent tous les jours les uns l'affirmative, les autres la négative, impunément. Ce qui montre qu'il y a dans le genre humain une source d'Anarchie que l'on ne sauroit boucher. Elle trouve principalement des conduits dans les corps ecclésiastiques; car puisque l'Eglise Romaine n'a point le secret de fixer la liberté de dire le oui & le non à l'égard des mêmes choses, quelle autre Eglise le pourra faire? Les autres Eglises n'ont point comme celle-là des tribunaux que l'on reconnoisse infailibles. Elles ne se gouvernent pas avec des airs d'autorité, & de grand éclat, comme celle-là; on doit donc moins s'étonner que des Ministres Protestants s'entre-accusent d'hérésie dans des livres imprimés, que de voir un grand Docteur de Sorbonne déchiré comme un hérétique par la faction des Molinistes, pendant que trois Papes l'honorent de leur amitié, de leur estime, & de leurs louanges, & que les plus illustres Prélats mettent des Approbations solennelles à la tête de ses ouvrages. Il y a près de soixante ans que ce procès dure, & l'on est encore aussi libre que jamais ou pour nier ou pour affirmer. Les divisions des Ministres ne

durent pas tant. On les accorde pour l'ordinaire après le troisieme ou le quatrieme Libelle , & on leur assure la réputation d'orthotoxie , que les uns vouloient enlever aux autres. Mais cela même ne laisse pas de ressentir un peu l'Anarchie & cet état de nature où l'attaquant n'a presque autre chose à craindre que la résistance de l'attaqué , & non pas les chatiments d'un Juge commun. Les corps politiques ne sont pas sujets à un tel désordre : on n'y laisse pas la liberté à un chacun d'appeller les autres , ou fripons ou gens de bien ; voleurs , traitres homicides , prostituées , ou personnes de bonne vie. On y fixe un peu mieux l'état & la qualité des réputations.

Au reste , la suppression ordonnée à Mr. Perrault n'a point empêché que les Exemplaires de son Livre , qui ont paru en Hollande , ne continssent les éloges de Mrs. Arnauld & Pascal. On a seulement vu quelque petit dérangement au chiffre des pages. L'Edition de Hollande a remis les choses dans l'ordre.

§. IX.

Des fameuses Lettres Provinciales de Pascal. Arrêts du Parlement d'Aix, & du Parlement de Paris qui les condamnent. Réponse des Jésuites à ces Lettres. Abjuration prétendue de Pascal. Sa querelle avec Messieurs de Port-Royal. Quel en fut le sujet.

Pascal, un des plus sublimes esprits de son siècle, eut la foiblesse d'affectionner une secte préférablement à l'autre. Il se déclara Janséniste, & ses fameuses *Lettres à un Provincial* prouvent qu'il fut aussi zélé contre le parti opposé au sien, que pour celui qu'il avoit embrassé. Ces Lettres furent répandues par-tout, & firent par-tout grand bruit. On les traduisit dans toutes les langues. Les Jésuites y firent plusieurs réponses dont la plus célèbre est celle du P. Daniel, sous le titre d'*Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe*, mais toutes ces réponses font si fort au dessous du Livre qu'elles attaquent, qu'elles en augmentèrent la célébrité, & donnerent plus de poids à ce qu'elles contiennent. Le Parlement

d'Aix en 1657 , & celui de Paris en 1660 proscrivirent les Lettres Provinciales , l'un comme diffamatoires , calomnieuses , & pernicieuses au public ; l'autre comme un Libelle diffamatoire & hérétique contenant les hérésies de Jansénius condamnées par l'Eglise. Mais ces arrêts de condamnation en augmentèrent le débit.

On a publié que Pascal en mourant retracta & détesta cet ouvrage , & qu'il se repentit d'avoir été Janséniste. Rien de plus faux ; & ceux même qui répandirent ce bruit , en ont reconnu depuis la fausseté. On ne peut nier néanmoins qu'il n'y ait eu quelque discorde entre lui & Messieurs de Port-Royal : c'est peut-être ce qui a donné lieu de supposer cette abjuration. On voit dans *l'histoire des cinq Propositions* , que cette querelle roula sur deux points , savoir sur la signature du Formulaire , & sur les variations dont il accusoit les Jansénistes.

I. Pascal avoit dit dans la 17^e. & la 18^e. de ses lettres à un Provincial , qu'il n'y avoit point de *contestation sur le Droit* , mais *uniquement sur le fait* , & qu'on se croit obligé d'acquiescer à la décision du Pape *au regard du point*

de Droit. „ Mais il passa quelque temps
 „ après à l'extrémité opposée, qui étoit
 „ de croire que le sens de Jansénius,
 „ qu'il ne distinguoit point du sens de
 „ la grace efficace par elle-même avoit
 „ effectivement été condamnée par les
 „ constitutions des Papes : que c'étoit
 „ néanmoins une vérité de Foy, la-
 „ quelle il n'est pas permis d'abandon-
 „ ner : qu'ainsi les Papes en la con-
 „ damnant s'étoient trompés, non sur
 „ le fait, mais sur le Droit même. Delà
 „ M^r. Pascal concluoit qu'il étoit im-
 „ possible en cette occasion de séparer
 „ le fait d'avec le droit : que la signa-
 „ ture des défenseurs de Jansénius étoit
 „ trompeuse, à moins qu'ils n'y pro-
 „ testassent expressément de ne vouloir
 „ point condamner ce sens-là ; & qu'en-
 „ fin ils ne pouvoient pas en conscience
 „ faire autrement : C'est ce que nous
 „ apprenons en partie d'un Écrit de
 „ M^r. Pascal, & en partie des Répon-
 „ ses que les Théologiens de Port-
 „ Royal y ont opposées. Il composa
 „ cet Écrit à l'occasion de la signature
 „ du Formulaire de l'assemblée par les
 „ Religieuses de Port-Royal. En le
 „ signant elles avoient dit : *Nous em-
 „ brassons sincèrement & de cœur tout*

„ *ce que sa Sainteté (Alexandre VII)*
 „ *& le Pape Innocent X ont décidé*
 „ *touchant la foi , & rejettons toutes*
 „ *les erreurs qu'ils ont jugé y être con-*
 „ *traires. Mais elles n'ajoutoient pas*
 „ *expressément qu'elles acceptassent le*
 „ *sens de Jansénius. Elles croyoient l'a-*
 „ *voir assez excepté , & n'y avoir don-*
 „ *né nulle atteinte ; parce qu'elles s'é-*
 „ *toient excusées dans leur signature*
 „ *de rendre témoignage d'autre chose*
 „ *que de la pureté de la Foi : par où*
 „ *elles faisoient entendre tacitement*
 „ *qu'elles ne disoient rien touchant le*
 „ *fait de Jansénius. Cependant Mr.*
 „ *Pascal commença non-seulement à*
 „ *blâmer librement cette signature :*
 „ *mais même il fit un Ecrit où il pré-*
 „ *tendoit prouver qu'elle n'étoit pas*
 „ *sincere. Ce sont les termes des Théo-*
 „ *logiens de Port-Royal , dans la Let-*
 „ *tre d'un Ecclésiastique à un de ses*
 „ *amis sur le sujet de la Déclaration*
 „ *de Mr. le Curé de St. Etienne &c.*
 „ *Cette Lettre datée du 15 Juillet 1666*
 „ *est au bout d'un Ecrit de Port-Royal,*
 „ *intitulé , Réfutation du Livre du P.*
 „ *Annat contenant des Réflexions sur*
 „ *le Mandement de M. l'Evêque d'Alet,*
 „ *&c. Et dans un autre Ecrit de l'année*

» suivante intitulé, *Défense de la Foi des*
 » *Religieuses de P. R.* 2 Partie ils ré-
 » petent encore plus distinctement ce
 » qu'ils avoient dit dans la Lettre.

II. *Il n'avoit pas moins changé de*
pensée touchant le fait des Jansénistes ,
que touchant celui de Jansénius. Car
au lieu qu'en écrivant les Lettres Pro-
vinciales il assuroit , parlant d'eux , que
leur doctrine sur la grace n'avoit jamais
changé , & qu'ils n'en avoient point eu
d'autre que l'école de saint Thomas ; il
les accusa ouvertement dans la suite
d'avoir tenu , depuis les constitutions ,
un langage différent de celui qu'ils te-
noient auparavant. Voici ce qu'ils en
racontent eux - mêmes dans leur lettre
d'un Ecclésiastique à un de ses amis , &c.
 » Il crut même que ce n'étoit pas seu-
 » lement dans cette occasion de la signa-
 » ture des filles de Port-Royal , qu'on
 » avoit paru peu sincere , mais qu'on
 » pourroit encore trouver le même dé-
 » faut dans les divers écrits qui avoient
 » été faits dans la suite de l'affaire qui
 » trouble la paix de l'Eglise depuis si
 » long-temps ; qu'on avoit eu égard
 » en écrivant à l'utilité présente ; &
 » que , comme elle avoit changé , selon
 » les divers temps , les écrits ne paroîs-

» soient pas tout - à - fait conformes :
 » ainsi lui sembla qu'il eût été à propos
 » de les recevoir tous , & de les réduire
 » à une parfaite conformité d'expres-
 » sions. Pour y exciter plus fortement
 » Mrs de Port-Royal , il fit un autre
 » écrit , dans lequel il prétendoit leur
 » faire voir l'avantage qu'ils donnoient
 » à leurs ennemis par cette diversité ,
 » & qu'on le pourroit convaincre d'avoir
 » parlé plus facilement depuis les Bulles
 » qu'auparavant «. *La réponse de Jan-*
senius a été que M. Pascal se trompoit
lorsqu'il s'imaginait voir de la contra-
riété entre leurs ouvrages d'avant &
d'après les Bulles , parce qu'il n'y en
avoit effectivement aucune ; & pour mar-
quer la cause de son erreur , ils assurent
que , sans consulter lui-même les preu-
ves de ce qu'il avançoit , il se contenta
des Mémoires que lui fournissoient
quelques-uns de ses amis , qui ne re-
garderent pas d'assez près les passages
dont ils les composoient. D'où est-il
arrivé , ajoutent-ils , qu'il n'a pû éviter
de tomber dans un assez grand nombre
de méprises , & qu'il y a dans son Ecrit
des histoires toutes fabuleuses , qui ser-
vent de fondement à ces prétendues
contrariétés qu'il leur imputoit ; & des

dialogues où l'on fait dire aux gens , de part & d'autre , des choses dont il n'a jamais été parlé ; *c'est-à-dire que , de l'aveu des Jansenistes , M. Pascal fit alors contre eux la même chose qu'il avoit faite en leur faveur dans les Provinciales , si l'on en croit leurs adversaires & les siens.*

§. X.

Récit Chronologique des procédures faites pour la censure de quelques Propositions extraites ou supposées extraites des livres de Michel Baius.. Réflexions sur la Bulle que Pie V. donna en cette occasion.

Deux raisons engagerent Michel Baius ou de Bay , Docteur de Louvain , à former sur l'Écriture & sur les Peres , & principalement sur saint Augustin , dont il avoit lu neuf fois les œuvres , une méthode d'enseigner la Théologie. La première fut que les Protestants du Pays-Bas se vantoient d'avoir pour eux l'Écriture & les anciens Peres. La seconde que plusieurs Ecrivains Catholiques , abandonnant les hypothèses de saint Augustin , s'approchoient extrê-

mement de celles des Pélagiens. Ruard Tapper, & Tilefan, Professeurs en Théologie, à Louvain, désapprouverent cette nouvelle méthode de Baius, dès qu'ils en eurent connoissance, après être revenus du Concile, l'an 1552, & l'on assure que Ruard Tapper s'écria un jour, *quel diable a fait entrer cette doctrine dans notre école, pendant notre absence?* Ce fut le commencement d'une furieuse tempête contre Michel Baius: les Cordeliers principalement se déchaînerent contre lui. Le Gardien de Nivelles & celui d'Ath euvoyèrent XVIII articles à la Faculté de Théologie de Paris, l'an 1560, & la prièrent d'en porter son jugement: elle les condamna tous; les uns, au nombre de trois, comme faux & contraires à l'Écriture; & les autres comme hérétiques. Baius fit des remarques sur cette censure, & voulut les communiquer à quelques Docteurs de Paris; mais il abandonna ce dessein, lorsqu'il vit qu'il lui étoit impossible de recouvrer un exemplaire de ce décret de la Sorbonne. Il les communiqua au Provincial des Cordeliers. Il montre manifestement que l'on censura comme hérétique ce qui est visiblement contenu dans saint Augustin. L'année suivante

on présenta, au Cardinal de Granvelle, une liste de propositions extraites des Ecrits de Baius, à ce que l'on prétendoit; & néanmoins, quelques-unes de ces propositions étoient opposées à ses sentiments; & il n'avoit jamais disputé ni pour, ni contre, touchant quelques autres; & elles avoient été dressées presque toutes avec tant d'artifice, que le tour seul des expressions pouvoit les rendre suspectes ou de fausseté, ou d'hérésie. Le Cardinal les communiqua à Michel Baius, qui y fit une réponse qu'on n'a point trouvée. Le même Cardinal reçut ordre d'imposer silence aux parties; & par ce moyen, la querelle s'appaisa: mais elle fut renouvelée l'an 1564, car Tiletan tâcha d'obtenir que les Universités d'Espagne censurassent les Ecrits de Baius, & il en envoya des extraits à Pie V, afin de les faire condamner. On ajouta d'autres extraits à ceux-là, & ils furent envoyés à Pie V, qui fit une Bulle le 1^{er} d'Octobre 1567, où il condamna LXXVI propositions. Cette Bulle ne fut ni publiée, ni affichée; elle fut seulement lue à Baius, & à la Faculté étroite de Théologie de Louvain, le 29 Décembre 1567, par Maximilien Morillon, Vicaire Géné-

ral de l'Archevêque de Malines. Ce Vicaire Général, étant requis de donner une copie de cette Bulle, refusa de la donner. Il déclara qu'il avoit ordre de défendre tous les livres imprimés, d'où l'on disoit que la plupart des LXXVI Propositions étoient extraites. Le Doyen de la Faculté représenta que, pour de grandes raisons, il étoit fort nécessaire que les livres de Michel Bâius ne fussent pas défendus: aussi ne le furent-ils point. Ce Docteur écrivit au Pape, le 8 de Janvier 1569, & lui envoya une apologie, où il fit voir qu'il n'avoit point enseigné les LXXVI Propositions, & que la plupart, en un certain sens, étoient véritables & Augustiniennes. La réponse que lui fit le Pape, le 3 de Mai de la même année, contenoit une exhortation à se soumettre à la censure. Bâius fut extrêmement surpris, quand on lui rendit cette lettre de Pie V, de se voir traiter comme un rebelle, qui avoit encouru la peine de l'excommunication & de l'irrégularité. Il demanda à Morillon d'être absous de cette peine, & il ne put l'obtenir, qu'en abjurant les articles que la Bulle avoit condamnés. *Summopere autem miratus est Bâius secum agi ac si suas vindicias & apolo-*

giam scribendo Pontifici, in eum fuisset rebellis, ac excommunicationis & irregularitatis censuras incurrisset: à quibus cum peteret absolvi, Morillonus absolutionis beneficium ei impertiri noluit, quin priùs articulos per Bullam confixos ejuraverit. Depuis ce temps-là, il fut permis à toutes les personnes d'inveétiver ce Docteur, comme s'il eût effectivement enseigné ces LXXVI articles. On déclama contre lui, & dans des Sermons & dans des Leçons: il supportoit cette adversté sans rien dire; mais il y eut trois Evêques qui lui conseillèrent, en 1570, de se défendre. Il s'expliqua donc là-dessus dans son auditoire de Théologie, & déclara que, parmi ces LXXVI Propositions, il y en avoit qui étoient de condamnation, mais qu'il n'avoit jamais soutenues: qu'il y en avoit d'autres forgées malicieusement: qu'il ne les admettoit pas dans le mauvais sens qu'elles pouvoient recevoir, quoique d'ailleurs elles fussent susceptibles d'une saine interpretation. *Cæpit in scholis Theologorum qui circa hujusmodi articulos sentiret, cum multa humilitate ac modestia aperire, declarans nonnullos ipsorum esse falsos ac jure confixos, sed à se nunquam tra-*

ditos : alios esse arte ac dolo confictos , qui pravum sensum pati possunt , quem nunquam tenuit , licet & in sano intelligi quoque facile possent. Au mois de Juin de la même année 1570 , les Evêques du Pays-Bas tinrent un Concile à Malines , où , à l'instance du Duc d'Albe , ils s'engagerent à faire publier solennellement la Bulle de Pie V , à Louvain , & à la faire signer à tous les Professeurs en Théologie. La commission en fut donnée à Morillon , qui s'en acquitta le 16 de Novembre de la même année. Il ne put néanmoins obtenir la signature du formulaire , par lequel il exigeoit l'approbation de la censure des LXXVI Propositions. La Faculté de Théologie de Louvain s'imagina qu'il y avoit quelque piège là-dessous ; & quoiqu'assurée par les lettres de l'Evêque de Bois-le-Duc , & de l'Evêque de Gand , qu'on ne cherchoit pas à la surprendre , il ne paroît pas qu'elle ait jamais accordé cette signature ; mais l'année suivante elle fit un décret , portant que les LXXVI Propositions seroient tenues pour condamnées ; & que tous les Membres de la Faculté s'abstiendroient de les enseigner , & que tous les livres où elles seroient soutenues seroient ôtés aux

Étudiants en Théologie. Notez que Morillon n'expédia aucune copie de la Bulle qu'il notifia solennellement : cela donna lieu à quelques-uns de soutenir qu'elle étoit fautive, ou qu'ayant été obtenue obreptivement, elle seroit revoquée : d'autres soutenoient le contraire avec ardeur. Le Pape Grégoire XIII, sollicité par l'Ambassadeur d'Espagne, au nom de son maître, & par le Pere Tolet, au nom de quelques Théologiens de Louvain, d'apporter un prompt remède à ces disputes, fit une constitution le 28 Janvier 1579, où il inféra la Bulle de Pie V, sans l'approuver ni la confirmer ; & sans condamner tout de nouveau les LXXVI Propositions : il envoya le même Pere Tolet à Louvain l'an 1580. Ce Jésuite y notifia solennellement la constitution de Grégoire XIII, & demanda à Baius s'il condamnoit les LXXVI articles. Baius répondit, *je les condamne selon l'intention de la Bulle.* Tous les Docteurs, Licenciés, Bacheliers, &c. déclarerent qu'ils se soumettoient à cette Bulle. Tolet, dans quelques conversations qu'il eut avec Baius, lui apprit qu'on l'accusoit d'enseigner secrettement, à ses disciples, les dogmes que Pie V avoit condamnés. Baius

le nia , & se foumit à toutes sortes de peines , s'il pouvoit être convaincu juridiquement de ce dont on l'accusoit. Personne ne s'étant mis en devoir de l'en convaincre , Tolet lui promit de rendre un bon témoignage de lui à la Cour de Rome , & déclara qu'il étoit faux que la lecture des Ecrits de Baius fût interdite. Il lui proposa la signature d'un formulaire qui étoit bien dure , mais néanmoins Baius passa par-là , pour se procurer quelque repos. Il fallut qu'il avouât par écrit , qu'il avoit enseigné plusieurs des LXXVI articles condamnés , & qu'ils étoient condamnés au sens qu'il les avoit pris. *Ei præscript (Toletus) quandam confessionis formulam , in qua fateri debuit multos ex damnatis 76 articulis à se esse traditos , ac eo sensu proscriptos quo eos docuisset : cui formulæ optimus hic Doctor undique laccessitus ac calumniis obrutus , ut tandem pace aliquâ frueretur , subscripsit die vigesimâ quartâ Martii hujus anni 1580.* Il écrivit au Pape une lettre , où il exposa les calomnies que l'on répandoit contre lui depuis douze ans , au sujet de ces articles , & demanda une copie de la Bulle de Pie V. Cela lui fut accordé au mois de Juin 1580. Le Pere

Horantius publia contre lui un Ecrit de la même année, il se plaignoit de deux choses; l'une étoit que Baius avoit répondu trop civilement à Philippe de Marnix: *Conquerens 1, quòd ejus Epistolæ Marnixio scriptæ nimis benignæ fuissent*; l'autre, que Baius avoit dit, suivant la doctrine de saint Augustin, que pour juger de l'Eglise, on ne doit consulter que l'Ecriture; 2. *quòd Baius Augustinum secutus dixisset judicium de Ecclesia esse ex sola scriptura petendum*. Baius se justifia dans une lettre qu'il mit au devant de son apologie contre Philippe de Marnix, l'an 1581. Il fut inquiété encore l'an 1585, car ses ennemis le défererent au Nonce du Pape, & demanderent qu'il subît l'interrogatoire sur certains articles qu'ils avoient dressés. On ne fait point s'il le subit.

L'Auteur de ce narré chronologique se tourmente extrêmement, pour nous apprendre que M. Leidecker, & quelques autres Ministres, concluent à tort de cette Bulle de Pie V, que la communion de Rome a condamné la doctrine de saint Augustin, & favorisé les nouveaux Pélagiens. Il montre assez clairement, ce me semble, les nullités

de cette Bulle , la mauvaise foi des faiseurs d'Extraits , la négligence de ce Pape , & la précipitation à condamner des articles avant que d'avoir examiné les ouvrages d'où l'on prétendoit qu'ils avoient été tirés , &c. Cette négligence paroît aussi en ce que les regles de la Grammaire ne furent point observées dans cette Bulle. On peut alléguer qu'Urbain VIII , dans sa Bulle contre le livre de Jansénius , publié l'an 1642 , s'autorise de la Bulle de Pie V , & de celle de Grégoire XIII ; mais l'Auteur répond qu'Urbain VIII ne confirma ces deux Bulles qu'en supposant des faits faux ; & qu'ainsi sa confirmation est nulle. *Quandoquidem ergo Urbanus eas non confirmaverit , nisi supponendo quæ falsa sunt ; ex ista confirmatione nullum robur accedit istis suorum prædecessorum constitutionibus : quod enim in sua origine vitiosum ac nullius roboris est , ratihabitione non fit validum , vel ut jura loquuntur , quod initio vitiosum est , non potest tractu temporis convalescere : nec firmatur tractu temporis quod jure ab initio non subsistit.* Ce Pape , trompé par François Albizzi , Assesseur du saint Office , & Pensionnaire des Jésuites , s'imagina que la Bulle

de

de Pie V avoit été revêtue de toutes les formalités , & qu'elle avoit été confirmée par celle de Grégoire XIII. C'étoient deux fausses suppositions , car Pie V ne fit point afficher sa Bulle , & ne la publia point à Rome solennellement : & pour ce qui est du Pape Grégoire , il se contenta de dire qu'il l'avoit trouvée dans les registres de son prédécesseur. On fit donc dire à Urbain VIII une fausseté, lorsqu'on inféra dans sa Bulle , que les articles condamnés par Pie V avoient été pros crits de nouveau par Grégoire XIII , dans la Bulle d'Urbain VIII. Quoique l'on y inférât la Bulle de Pie V. *Animadvertendum est quòd Urbanus VIII in Bulla superiùs memorata enunciaverit quidem à Gregorio XIII confirmatam fuisse Pii V Constitutionem , articulosque in ea confixos denuò fuisse damnatos. Verùm hæc Urbani VIII , Bulla apertè falsi ea saltem in parte convincitur , sicut & ab Joanne Sinnichio Lovaniensis Academiæ delegato Romæ convictus est , ex ipsiusmet Gregorii XIII Diplomate , in quo nihil de ista confirmatione aut de iteratâ hujusmodi articulorum disputatione habetur. Ne autem id innotesceret , Albizzius Jesuitarum stipendiarius , qui*

Bullam Urbani VIII conscripsit, in ea quidem Pii V Bullam integram inseruit, sed non Gregorii XIII Constitutionem, ex qua singulis patuisset ejus mendacium, & quàm falsò in Bulla Urbani dicatur Pii V Bulla à Gregorio XIII prohibiti: cum Gregorius XIII, dumtaxat testificetur tenorem Bullæ quam inserit, esse planè conformem tenori Bullæ quam in Pii V registro invenit; & ipsi tenorem eam fidem adhibendam, quæ ipsius Bullæ protographa habetur. Tout cela est beaucoup plus propre à montrer les supercheres qui se glissent dans la condamnation des ouvrages, qu'à défarmer M. Leidecker; car enfin, pour un Catholique Romain qui croit Baius innocent, il s'en trouve plus de mille qui le croient bien condamné: & ainsi l'on peut accuser l'Eglise Romaine, avec beaucoup de vraisemblance, de tenir pour hérétiques les opinions de ce Docteur, les plus conformes à saint Augustin. Cela doit faire déplorer la destinée de certains hommes. Que la passion, que l'irrégularité, que l'injustice paroissent manifestement dans les procédures qu'on a tenues contre eux, ils ne laissent pas d'avoir tort, selon l'opinion du plus grand nombre.

Il suffit qu'il y ait un jugement contre leur doctrine , pour obliger le public à demeurer préoccupé. L'adverfaire jouira du fruit de ses fraudes & de ses intrigues. Il se prévaudra sans fin & sans cesse de la sottise des peuples qui présument presque toujours en faveur des Tribunaux.





ANTOINETTE
BOURIGNON.

§. I.

Enfance de cette fille dévote. Son aversion pour le mariage. Sa chasteté. Virginité pénétrative de la sainte Vierge. Don d'Infrigidation attribué à saint Joseph.

ANTOINETTE BOURIGNON, née à Lille, le 13 de Janvier 1616, fut une de ces filles dévotes qui, croyant être conduites par des inspirations particulières, méritent le titre de visionnaire & de fanatique. Elle a publié un très-grand nombre de livres remplis de dogmes fort singuliers; & depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse, on a pu remarquer dans son ame un tour extraordinaire. On prétend qu'à quatre ans elle avoit assez de discernement pour juger que les Chrétiens de

son temps ne vivoient pas suivant leurs principes : elle demandoit qu'on la menât dans le pays des Chrétiens ; elle ne croyoit pas y être , tandis qu'elle remarquoit qu'on ne vivoit pas conformément à la loi de Jesus-Christ. Une des plus grandes croix qu'elle eut à souffrir dans sa famille , fut qu'on la vouloit marier ; ce n'étoit point ce qu'elle cherchoit , un cloître lui paroïssoit préférable à un mari. Elle voyoit sa mere trop malheureuse dans l'état de mariage , pour ne pas craindre un pareil inconvénient. Son esprit fut tellement frappé des scenes domestiques dont elle fut témoin à cet égard , qu'elle conçut une aversion insurmontable pour le lien conjugal. » Cet enfant , dit l'historien » de sa vie , remarquant que son pere » étoit rude à sa mere , & que quelque- » fois il s'emportoit de colere contre » elle , après avoir tâché de l'amadouer » par ses embassemens enfantins , pour » lesquels le pere avoit quelque com- » plaisance , elle se retiroit à l'écart , » où , considérant combien c'étoit une » chose misérable que d'être mariée à » un parti fâcheux , elle s'adresloit à » Dieu , & lui disoit , *mon Dieu , mon*
Dieu ! faites que je ne me marie

» *jamais* : priere qui étoit bien diffé-
 » rente de celle que saint Augustin
 » déplore d'avoir faite avant sa conver-
 » sion , *donnez-moi , Seigneur , la*
 » *continence & la chasteté ; mais ne me*
 » *la donnez pas encore sitôt* , craignant
 » d'être trop tôt guéri de ce charme
 » damnable & passager ; en quoi il est
 » à croire qu'il a davantage de com-
 » plices & de confreres , que Made-
 » moiselle Bourignon , encore enfant ,
 » n'a d'imitateurs de sa priere « . La
 réflexion de cet Auteur est très-bonne.
 Le don de continence n'est pas une chose
 dont bien de gens se soucient ; (je parle
 de ceux qui ne s'y sont point engagés
 par vœu.) Voilà saint Augustin qui la
 demande , & qui a peur d'être pris au
 mot ; c'est pourquoi il avertit le bon
 Dieu de ne pas trop se hâter.

» Mais Antoinette Bourignon l'eut
 » dès son enfance , ce don précieux de
 » la chasteté & de continence , d'une
 » maniere si parfaite , qu'elle a souvent
 » dit de n'avoir jamais eu , en toute sa
 » vie , pas même par tentation ou sur-
 » prise , la moindre pensée qui pût être
 » indigne de la chasteté & de la pureté
 » de l'état virginal. Sainte Thérèse a
 » écrit d'elle-même que Dieu l'avoit

« autrefois favorisée de la même grace :
 » Mais Mademoiselle Bourignon la
 » possédoit d'une manière si abondante,
 » qu'elle redondoit , par manière de
 » dire , sur les personnes qui étoient
 » avec elle. Sa présence & sa conversa-
 » tion répandoit une odeur de conti-
 » nence , qui faisoit oublier les plaisirs
 » de la chair ; & je laisse à l'expérience
 » de ceux qui font avec application de
 » cœur la lecture de ses livres , à juger
 » s'ils ne sentent pas quelques impres-
 » sions , & s'ils ne sont pas touchés de
 » quelques attrait à cette vertu si
 » agréable à Dieu « N'ai-je pas eu
 » raison de dire que la chasteté de cette
 » fille étoit *surprenante* ? En termes
 » d'école , il la faudroit appeller , non-
 » seulement *immanente* , mais aussi *tran-*
 » *sitive* , vu que ses effets se répandoient
 » au dehors , & ne se terminoient pas sur
 » leur sujet. Je pense que les mystiques se
 » servent plutôt du terme de *pénétrative* ,
 » que de celui de *transitif* ; car je me sou-
 » viens qu'un Chartreux a publié que la
 » sainte Vierge avoit une *virginité péné-*
 » *trative* , qui faisoit que ceux qui la re-
 » gardoient , quelque belle qu'elle fût ,
 » ne sentoient rien que de chaste. Il ajoute
 » que saint Joseph avoit le don qu'on

appelle d'*infrigidation*, qui l'exemptoit de tout sentiment d'impureté, & quant au corps & quant à l'ame. C'est ainsi, ce me semble, que l'on devoit appeller le talent que Dieu avoit accordé à la demoiselle de Bourignon. Ce terme représenteroit admirablement l'effet qu'elle produisoit sur son prochain : le don d'*infrigidation* devoit être celui de rendre froides les personnes qui nous approchent : mais puisque c'est à l'usage de régler la force des termes, n'incidentons point là-dessus, disons seulement que la clause, *quelque belle qu'elle fût*, dont le Chartreux s'est servi, n'est pas une cheville de période, ou une parenthèse superflue. Cela étoit essentiel à son sujet : c'est en cela que consiste le merveilleux ; car la nature sans la grace pourroit fort bien conférer une virginité pénétrative, il ne faudroit pour cela qu'un certain degré de laideur. C'est pourquoi j'aurois voulu que celui qui nous a donné la vie de la Demoiselle Bourignon, eût inféré, par forme de parenthèse, dans l'endroit cité ci-dessus, que le don de continence, qu'elle répandoit au dehors, ne procédoit pas de quelque désagrément & de quelques manières dégoûtantes qui se trouvaient en sa personne. Je finis par

une réflexion, qui, à la pluralité des voix, ne passeroit point pour fausse. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de jeunes Religieuses qui demandent, par leurs prieres, la virginité pénétrative. Les plus vertueuses se contentent d'avoir le don de se contenir, & seroient fâchées de mortifier tous les desirs des hommes qui les regardent; on se croiroit trop disgracié de la nature, si l'on se persuadoit qu'on n'a qu'à se montrer pour rendre chastes les yeux & les cœurs: cette pensée ne plairoit pas. Je crois donc que le degré le plus sublime & le plus rare de la chasteté est de souhaiter, non-seulement d'être chaste, mais aussi de rendre chastes, à la ronde, tous ceux dont on est environné, & avec qui l'on entre en conversation. Ordinairement parlant, on ne demande point que ce don ait une grande sphere d'activité; c'est assez qu'il occupe tout l'espace d'une personne.

9. I I.

Antoinette Bourignon, âgée de 20 ans, est obligée de s'enfuir de la maison paternelle pour se soustraire aux poursuites de l'époux qu'on lui destinoit. Elle se déguise en Hermite: risques que court sa chasteté sous ce déguisement. Elle revient chez son pere, & prend une seconde fois la fuite pour la même cause. Elle court de nouveaux risques.

Le pere d'Antoinette Bourignon l'avoit promise en mariage à un François: le temps étoit pris pour la célébration des nœces; il fallut qu'elle prît la fuite pour se soustraire à cet époux: elle n'avoit alors que 20 ans. Elle n'alla point se jeter dans un cloître; elle avoit connu que l'esprit de l'Évangile ne regne pas dans les Couvents; elle prit un habit d'Hermite, & résolut de s'en aller dans quelque désert. Elle gagna pays autant qu'elle put; mais on l'arrêta dans un village du Hainaut, parce que l'on soupçonna qu'elle étoit fille. Sa virginité y courut des risques dont nous parlerons bientôt. Elle revint chez son

pere, suivant le conseil de l'Archevêque de Cambrai. Elle s'y vit de nouveau persécutée de propositions de mariage ; ce qui l'obligea de s'enfuir une seconde fois. Un homme fit le dévot auprès d'elle, lui parla ensuite de mariage, & ne la trouvant point docile sur ce chapitre, voulut suppléer par la force à ce qui manquoit à l'efficace de ses discours.

Cet homme s'appelloit Jean de St. Saulieu : il étoit fils d'un payfan ; & s'il faut croire tout ce qu'on en dit dans la vie de notre Antoinette, c'étoit un grand fripon. Il s'insinua dans l'esprit de cette fille par des airs dévots, & par des discours de la plus fine spiritualité. *La première fois qu'il l'accosta..... il lui parla en prophete mais en prophete retenu & modéré, qui ayant achevé sa prophétie se retire doucement sans rien expliquer, & sans insister à se faire croire... la seconde fois qu'il lui parla, il prit le personnage d'un homme illuminé, charitable & familier à Dieu.* Après s'être bien insinué, il déclara sa passion ; & voyant qu'on s'en fâchoit, il en témoigna du repentir : il y eut reconciliation : enfin il voulut user de main-mise. Voici ce qu'en dit la Dame ; sou-

vent, étant dans mon logis, il m'étoit si importun & insolent, qu'il me falloit avertir mes filles de veiller sur lui, & ne lui plus ouvrir la porte de mon logis; car il venoit quelque fois avec un couteau en la main, qu'il me présentoit à la gorge, si je ne voulois point céder à ses mauvais desseins: en sorte que je fus à la fin obligé d'avoir recours au bras de la justice, parce qu'il menaçoit de rompre les portes & les fenêtres de mon logis, voire de me tuer, encore bien qu'on le devoit pendre sur le marché de Lille. Le Prévôt me donna deux hommes de garde en mon logis, pendant qu'on tenoit les informations des insolences qu'icelui Et. Saulieu m'avoit faites. La conclusion fut qu'on les accorda: il promit de n'aller jamais aux lieux où elle seroit, & rétracta ses médisances. Il protesta qu'il la connoissoit pour fille de bien & d'honneur.

Cette bonne devote n'a pas toujours été bien famée, & n'a pas eu toujours le talent d'inspirer la chasteté. Je ne parle point des desseins de l'Officier de Cavalerie, qui se saisit d'elle dans un village lorsqu'elle se déguisa en Hermite, à l'âge d'environ vingt ans; les gens de guerre, & surtout quand ils sont

logés dans un village , font fort dangereux pour une semblable proie , & peu pénétrables à la virginité pénétrative ; laissons donc cette aventure. Parlons du neveu du Pasteur de St. Andre proche de Lille. La Bourignon s'étoit enfermée dans une solitude au voisinage de cette Paroisse. Le neveu du Pasteur conçut de l'amour pour elle : *Il en fut tellement épris , qu'il ne cessoit d'environner la maison , & de découvrir ses passions par paroles & poursuites.* La solitaire menaça de quitter son poste , si on ne la délieroit de cet importun. L'oncle le chassa de son logis. Alors le jeune homme *tourna son amour en rage & déchargeoit quelquefois son fusil au travers de la chambre de cette récluse ; & voyant qu'il ne gagnoit rien , il publia qu'il se marioit avec elle.* Le bruit en courut par toute la ville : les dévotes en furent scandalisées , & menacerent de faire affront à la Bourignon , si elles la trouvoient dans les rues. Il fallut que les Prédicateurs publiassent qu'il n'étoit rien de ce mariage. Je ne crois pas qu'elle fut fâchée d'apprendre au public qu'elle avoit paru si aimable à quelques hommes , qu'ils avoient souhaité passionnément de l'épouser. Les

veilles filles font ravies de raconter de telles Histoires.

§ I I I.

Digression sur le d'vot amant de la Bourignon. Il s'adresse à une autre fille dévote à qui il fait un enfant, & qu'il épouse ensuite.

Saint Saulieu ayant passé une transaction avec Antoinette, s'en alla à Gand. Il y passa avec une fille dévote *su fantaisie*, jusqu'à ce qu'elle devint enceinte, & puis il s'en retourna à Lille. C'est la Bourignon qui l'assûre, & en voici d'autres circonstances : voyant, dit-elle, qu'il ne pouvoit m'avoir en mariage ni par amour, ni par force, *il accosta une de mes filles devotes, qui sembloit aussi un miroir de perfection, & l'engrossa*; après quoi, il ne la vouloit point épouser qu'après beaucoup de prieres, & de devoirs faits par ladite fille, qui enfin par sa grande humilité lui amollit le cœur, & il l'épousa fort peu de temps avant qu'elle s'accouchât d'un enfant. Il a vécu aussi bien qu'elle fort peu chastement. Je ne m'en étonne

point : car , s'il ett permis de parler proverbe , le pas le plus difficile est celui de la porte : dès qu'une dévotte a franchi ce premier pas par quelque galanterie qui a éclaté , voilà son honneur en fuite ; or la pudeur une fois chassée ne revient guere. Ce que l'Ecriture dit en général , que le démon se transforme en ange de lumiere , est très-vrai en particulier du démon qu'on nomme Asmodée : c'est celui de l'impudicité. Les bigots ont inventé mille artifices pour faire tomber dans le piege un grand nombre de dévotes qui avoient un desir sincere de se comporter chastement. Celui qui avoit attaqué la Bourignon lui faisoit accroire qu'il étoit tout mort à la nature , qu'il avoit été quelques années soldats & qu'il étoit retourné de la guerre autant vierge qu'un enfant , encore bien que diverses filles & femmes l'eussent incité à la luxure , & même s'être venu coucher auprès de lui à mauvais dessein ; qu'il étoit demeuré constant ; à cause qu'il s'entretenoit toujours en son esprit avec Dieu. Il lui disoit aussi , qu'il avoit perdu le goût des viandes & de la boisson par force d'abstinence & de mortifications ; & qu'il ne discernoit plus les mets précieux hors des gros-

fiers , ni le vin hors de la bierre ou l'eau ; que toutes ces choses avoient à son semblant le même goût ; qu'il aimoit autant l'une que l'autre , sans aucun discernement. Par-là on peut connoître que l'honneur des femmes est au centre d'un cercle , dont la circonférence est toute bloquée de mille fortes d'ennemis. C'est un but auquel on tend par toutes fortes de chemins , & même par les apparences de la Théologie la plus mystique & la plus illuminée : témoin Molinos & les Quiétistes de Bourgogne.

§. I V.

Economie de la Bourignon. Ses principes sur l'emploi des richesses & sur l'aumône. Elle devient directrice d'un Hopital à Lille en 1653 ; & d'un autre en Oostfrise. Son humeur bilieuse , chagrine , & quelquefois insupportable.

Notre Antoinette , qui avoit résolu de renoncer pour jamais à son patrimoine , se ravisa & en reprit la possession.

Trois raisons de dévotion la portèrent à cela ; car si elle ne l'eût poin-

repris , elle l'eût laissé à des gens auxquels il n'appartenoit point , & qui en eussent abusé : afin donc qu'on leur épargnât le crime d'être possesseurs du bien d'autrui , & de l'employer à mal faire , il fallut le leur ôter , & le destiner par l'ordre de Dieu à de bons usages. Il ne diminua point sous sa direction : au contraire il multiplia. Deux raisons contribuèrent à cette multiplication : sa dépense étoit petite , & elle ne faisoit point de charités ; ainsi elle pouvoit convertir en capital le superflu de ses rentes , & elle ne manquoit pas de le faire. Ce n'est pas qu'elle fut avare : elle possédoit ses biens sans affection , & la pauvreté d'esprit ne la quittoit point au milieu de ses richesses. Qu'étoit-ce donc ? C'est qu'elle vouloit avoir les mains bien garnies , pour quand l'occasion se présenteroit de faire de la dépense à la plus grande gloire de Dieu. La raison pourquoi elle dépensoit si peu en aumônes venoit de ce qu'elle ne trouvoit point de gens qui fussent dans une vraie pauvreté , & qu'elle craignoit que l'on n'abusât de ce qu'elle donneroit. C'est elle-même qui nous a appris ces articles de sa morale. „ Les „ biens temporels que j'ai , dit-elle „

„ me font succedés de patrimoine , ou
 „ bien augmentés par les fruits , les-
 „ quels je ne pouvois dépenser ni don-
 „ ner , pour ne trouver assez de vrais
 „ pauvres ou gens de bien en besoin :
 „ j'ai par ainsi été obligée d'augmen-
 „ ter mon capital par des fruits abon-
 „ dants & superflus , à cause que la
 „ sobriété ne requiert point grande
 „ dépense ; & les véritables pauvres
 „ sont si rares qu'il les faudroit bien
 „ chercher dans un autre monde : car
 „ les assistances qu'on fait en notre mi-
 „ sérable siecle servent souvent à pé-
 „ cher davantage. C'est pourquoi celui
 „ qui a des biens annuellement plus
 „ que la nécessité , est obligé d'accroi-
 „ tre son capital , pour attendre après
 „ l'occasion de l'employer à la plus
 „ grande gloire de Dieu. „ Ceux qui
 l'accusent de Fanatisme choisiroient
 fort mal leurs preuves , s'ils alléguoient
 celles-là. Il n'y a rien ici qui sente le
 visionnaire & le fanatique : tout y sent
 un esprit adroit & qui raisonne très-
 finement.

Elle devint Directrice d'un Hôpital
 à Lille l'an 1653 , & s'y enferma sous
 la clôture en 1658 , ayant pris l'ordre
 & l'habit de St. Augustin. Par une fa-

talité bien finguliere , la forcellerie se trouva si générale dans cet hôpital , que toutes les petites filles qui y étoient entretenues avoient un engagement avec le Diable. Cela donna lieu aux médifants de publier que la Directrice de cette maison étoit forciere. Les Magistrats de Lille entreprirent la Demoiselle Bourignon : ils la firent venir devant eux & l'interrogerent. Elle leur répondit pertinemment ; mais comme elle crut que ses ennemis avoient autant de crédit que de passion , elle jugea à propos de se retirer à Gand. Avant que de la suivre plus loin , voyons à quelles conditions elle accepta la direction d'un autre hôpital en Oostfrife. Quand elle se chargea du soin de cet hôpital , elle déclara *qu'elle consentoit de contribuer par son industrie , tant pour le bâtiment , que pour la distribution des biens & l'inspection des pauvres ; mais sans y engager aucuns de ses biens.* Elle alléguoit deux raisons : l'une que c'étoient des biens qu'elle avoit déjà *consacrés à Dieu pour ceux qui cherchoient sincérement à devenir de vrais Chrétiens* : l'autre , que les hommes & toutes les choses humaines sont très-inconstantes , de sorte qu'il pouvoit arriver que

ceux en faveur de qui l'on se feroit défait de son bien , s'en rendroient indignes dans la suite. Cette raison étoit admirable pour ne se deffaisir jamais de de rien , & renvoyer toutes sortes de donations à son testament. La Dame éprouva qu'elle ne se défioit pas témérairement de l'inconstance des hommes ; car , bien loin de trouver des gens dans l'Oostfrise qui méritassent qu'elle leur cédât la propriété de ses biens , » elle » n'y trouva pas même à qui faire ac- » tuellement quelque libéralité de ses » revenus , ne se rencontrant que des » pauvres qui n'avoient rien moins à » cœur que de penser à une vie chrétienne , qui se servoient de ce qu'on leur donnoit à fripponner , à grenouiller , & à faire les paresseux. Néanmoins elle , & un de ses amis , leur distribuèrent quelques mois certains revenus de bien , annexés à cet hôpital par le fondateur : mais , lorsque l'on lui fit demander si elle ne vouloit pas y en mêler ou contribuer des siens , elle répondit par écrit que , parce que ces pauvres vivoient comme des bêtes qui n'auroient point d'ame à sauver , & qu'ils abusoient des biens de Dieu , au lieu de lui en rendre

» grace, elle & les siens aimeroient
 » mieux jeter dans la mer leurs biens,
 » qui étoient consacrés à Dieu, que
 » d'en laisser là quoi que ce soit. Ce
 » qu'elle & ses amis ont aussi évité avec
 » soin dans tous les actes qu'ils ont
 » faits, jusqu'à se réserver la restitu-
 » tion des deniers de tous leurs acquêts,
 » pour le jour auquel ils voudroient se
 » retirer de ce lieu ». Les autres pays
 ne furent pas mieux pourvus de person-
 nes qui méritassent ses charités : ainsi
 cet article de dépense ne lui coûta pas
 beaucoup. Il me semble que les enfants
 de ce siècle ne sont guere plus prudents
 en leur génération, que ces enfants de
 lumiere. Nous allons voir qu'elle n'étoit
 point d'humeur à faire quartier à ceux
 qui lui vouloient quelque chose. Elle
 trouva fort mauvais que ses amis n'eus-
 sent pas plaidé contre ses voleurs.

Cette fille a eu cela de commun avec
 presque tous les dévots, qu'elle a été
 d'une humeur bilieuse & chagrine. Sa
 vie & ses écrits le prouvent, & en four-
 nissent des preuves. Les choses furent
 portées quelquefois si loin, que per-
 sonne ne put souffrir sa mauvaise hu-
 meur, & que les servantes sur-tout se
 virent contraintes de déserter. » Si ceux,

» dit-on , dans *la vie continuée d'An-*
» toinette Bourignon , qui ont demeuré
» avec elle n'avoient eu les dents bien
» fortes pour digérer certaines croûtes
» bien dures à la nature corrompue , ils
» l'auroient quittée mille fois pour une.
» Et en effet , de tant de personnes qui
» l'ont connue , & même qui l'ont sui-
» vie , il n'en étoit pas resté quatre
» qu'elle eût voulu retenir avec elle «.
Notez qu'elle ne prétendoit pas que sa-
bile fût un défaut ; elle l'appelloit amour
de la justice , & foutenoit que la colere
étoit une véritable vertu , & se défen-
doit par les rigueurs que les Prophetes
& les Apôtres ont exercées. Elle censura
rudement ceux de ses amis qui n'avoient
point mis en justice les payfans qui lui
avoient volé quelque chose ; & lorsque
ses amis s'excuserent » sur ce qu'ils ne
» savoient pas si elle auroit voulu qu'ils
» pouffassent cela par cette voie & avec
» rigueur , « elle leur dit , « tout cela
» ne sont que des excuses de la nature
» corrompue , laquelle craint de pren-
» dre de la peine & des incommodités.
« Puis elle dit , avec une voix forte ,
» une fois pour toutes , & je l'ai déjà
» répété si souvent , il faut empêcher
» le mal , & s'y opposer de toutes ses

» forces par-tout où on le trouve ». Que cela est conforme à la patience qui nous est tant recommandée dans l'Evangile !

§. V.

Du premier Disciple de Mademoiselle Bourignon. Combien de douleur lui coûta cet enfantement spirituel. Fin malheureuse du P. de Cort. La Bourignon refuse de faire partie avec les Labbadistes. Le P. de Cort l'institue son héritière, mais elle est frustrée de cette succession.

Le premier Disciple de notre Antoinette se nommoit M. de Cort. » Lorsque Dieu le donna à Mademoiselle Bourignon, ce fut d'une manière toute particulière, & même comme le premier de ses enfants spirituels, au sujet duquel elle ressentit de grandes douleurs corporelles, & comme de pressantes tranchées d'un enfantement ; car c'est une chose très-véritable, & connue par l'expérience de tous ceux qui ont conversé cette personne, (les méchants & les impies moqueurs en peuvent dire tout ce qui leur plaira,) c'est que toutes les fois que quelques-unes reçoivent, par ses paroles ou

» par ses écrits , tant de lumiere & de
» forces , que de se résoudre à renoncer
» à tout pour se rendre à Dieu , elle
» en ressentoit , quelque part qu'elle
» fût , des douleurs & des tranchées
» pareilles à celles d'une femme qui
» seroit dans le travail de l'enfante-
» ment , comme il est marqué de la
» femme que saint Jean vit dans le 12
» chap. de l'Apocalypse. Et elle en res-
» sentoit plus ou moins , à proportion
» que les vérités qu'elle avoit déclarées
» avoient opéré plus ou moins forte-
» ment dans les ames ; ce qui donna
» lieu à une innocente raillerie que fit
» l'Archidiacre de M. de Cort : car ,
» comme ils étoient eux deux avec
» Mademoiselle Bourignon , à s'entre-
» tenir de la vie chrétienne , & de leur
» bonne & nouvelle résolution , & que
» M. de Cort eut fait remarquer qu'elle
» avoit ressenti beaucoup plus de dou-
» leurs pour lui que pour l'autre , lors-
» qu'ils s'étoient résolus de naître de
» nouveau selon Dieu , l'Archidiacre ,
» regardant M. de Cort , gros & cor-
» pulent , au lieu qu'il étoit lui-même
» petit , & voyant qu'il se vouloit pré-
» valoir d'avoir coûté plus cher à sa
» mere spirituelle , lui dit en riant : ce
n'est

» *n'est pas merveille que notre mere ait*
 » *souffert plus de travail pour vous que*
 » *pour moi ; car vous êtes un si gros*
 » *enfant , au lieu que j'en suis un tout*
 » *petit. Ce qui les fit tous rire de cette*
 » *belle défaire «.*

Ce de Cort étoit un des Peres de l'Oratoire , & leur supérieur à Malines , & d'ailleurs le Directeur d'une maison de pauvres enfants. Les dépenses qu'il avoit faites pour dessécher le Noordstrant , isle du pays de Holstein , que la mer avoit inondée , tendoient à ménager là une retraite aux amis de Dieu persécutés. Il croyoit avoir été averti divinement , que tels étoient les desseins de Dieu ; & comme il présupposa que les Jansénistes étoient ces amis de Dieu persécutés , *il en attira de France , de Flandre & de Hollande , dans cette isle , dont il leur vendit une partie..... Il se démit même de tout ce qu'il y avoit de reste , & de tous ses droits & prétentions , entre les mains de l'Oratoire de Malines , sous certaines conditions qu'ils ne lui tinrent point de bonne foi , dont il se fit ensuite relever.* Tout cela a été suivi de grands procès : le sieur de Cort fut emprisonné à Amsterdam , au mois de Mars 1689 , à la poursuite du célèbre

Janséniste M. de Saint-Amour, qui se faisoit appeller *Louis Gorin*. Avant que d'être mis en prison, il fut rudement censuré par un Evêque, qui le traita d'hérétique & d'homme qui *convoitoit les biens de ce monde, au dommage de ceux qu'il avoit trompés, en vendant des terres en Noordstrant*; d'homme adonné à la boisson, & suspect d'avoir perdu la foi & la chasteté, & même qui se laissoit séduire par une fille de Lille, avec laquelle il demouroit, au grand scandale d'un chacun. Il demeura six mois en prison, & n'en sortit que par un coup de hazard. Il s'en alla dans son isle, & y mourut empoisonné, le 12 de Novembre 1669. Je ne suis que copiste; je ne garantis point les faits que j'emprunte des ouvrages que je cite.

Quoi qu'il en soit, Labbadie & ses Disciples auroient désiré de s'établir avec la Demoiselle Bourignon, dans le Noordstrant. Antoinette ne voulut point faire partie avec eux: ayant donc su que M. de Cort avoit envie de les amener dans cette isle, *vous pouvez donc bien, lui dit-elle, y aller sans moi, parce que je sens & sai que nous ne pourrions jamais nous accorder ensemble. Leurs sentimens & l'esprit qui*

les régis sont tout contraires à mes lumières , & à l'esprit qui me gouverne.

» Elle avoit eu déjà , touchant lui ,
 » quelques sentiments intérieurs de
 » Dieu , & une divine vision où il lui
 » avoit fait voir , dans l'esprit , un petit
 » homme fort empressé à vouloir em-
 » pêcher , avec une grande perche à la
 » main , la chute d'un gros bâtiment ,
 » ou d'un temple qui tomboit ; & par
 » quelque conférence qu'elle eut avec
 » lui , où elle tâcha , mais en vain ,
 » de le détourner d'aller braver le Sy-
 » node de Naerden , & de le défabuser
 » de sa méchante doctrine de la prédef-
 » tination , elle fut pleinement confir-
 » mée qu'il n'avoit , pour fanal , que
 » la même chose qu'ont les doctes d'au-
 » jourd'hui , la lecture , les études ,
 » quelques spéculations stériles , &
 » quelques actes du propre esprit ; &
 » pour motif de conduite , que quel-
 » ques entêtements , & les mouvements
 » des passions corrompues , sans être
 » aucunement éclairé de Dieu même ,
 » ni régi par les mouvements tran-
 » quilles de ses divines inspirations «.

Ce passage ne sera pas inutile à ceux qui voudront connoître l'esprit dont notre Antoinette étoit menée ; c'étoit un es-

prit qui ne souffroit point de compagnon ou de collegue : auffi a-t-on vu la main de toutes les sectes contre cette fille , & la main de cette fille contre toutes les sectes. Il n'est pas jusqu'aux Trembleurs, qui n'ayent écrit contre elle.

M. de Cort l'institua son héritière en mourant ; ce qui l'exposa , pendant quelque temps à plus de persécutions que ses dogmes mêmes. On lui suscita mille procès pour l'empêcher de jouir de la succession de son disciple ; & s'il y eut des gens animés du zele contre ses erreurs , il y en eut aussi dont le zele pour ses biens ne fut pas moins entreprenant. Ce dernier zele fortifioit le premier , car quelques-uns des persécuteurs de la Bourignon erioient contre sa doctrine , afin de l'exclure de la succession du sieur de Cort. On trouve cela fort au long dans son histoire.

§. V I.

Ses persécutions. Sa mort. Ses sentimens sur l'Eglise & les exercices Liturgiques de Religion. Son opinion singuliere touchant l'Antechrist. Idée terrible qu'elle s'étoit formée des principes des Cartésiens.

La Demoiselle Bourignon quitta la Hollande en 1671, pour s'en aller en Noordstrant. Elle s'arrêta en divers lieux du Holstein, & fut obligée de congédier quelques Disciples qui s'étoient venu ranger sous ses étendarts. Ayant vu que chacun cherchoit ses propres commodités & ses aises, elle comprit que ce n'étoit pas le moyen de faire un troupeau de nouveaux Chrétiens. Elle se pourvut d'une imprimerie; car sa plume alloit comme la langue des autres, je veux dire comme un torrent. Elle faisoit imprimer ses livres en François, en Flamand & en Allemand. Elle se vit horriblement diffamée par quelques livres que l'on publia contre ses dogmes & contre ses mœurs, & se défendit contre un ouvrage qu'elle intitula *Témoignage de Verité* où elle fronda durement, les

Ecclésiastiques. Ce n'étoit pas le moyen de trouver la paix. Depuis ce temps-là elle mena une vie errante, fuyant de ville en ville, de contrée en contrée, persécutée par-tout, traitée de forcier, de Circé, d'hérétique, &c. Enfin elle mourut à Francker, dans la Province de Frise, en l'année 1680.

Il seroit bien mal aisé d'exposer quel fut son système : il ne faut rien attendre de bien lié & de bien suivi, d'une personne qui donne tout aux inspirations immédiates. On ne sauroit nier que ce ne soit un étrange égarement, que de prétendre, comme on dit qu'elle faisoit, que la vraie Eglise étoit éteinte, & qu'il falloit renoncer aux exercices liturgiques de la Religion.

Deux intérêts fort puissants engagent les conducteurs des Eglises à s'opposer à ce dogme ; l'un est l'intérêt du corps, l'autre est un intérêt personnel. Otez à l'Eglise ses assemblées publiques, son Rituel, son Formulaire, sa discipline, vous prenez le chemin de la perdre avant la troisième génération. C'est donc une maxime ruineuse à l'Eglise. Elle est d'ailleurs personnellement préjudiciable aux conducteurs ; car plus on défère à ce dogme, moins se trouve-t-il des gens

dans les Temples : & ainsi la peine que l'on a prise pendant toute une semaine , à préparer un sermon , devient presque infructueuse , soit qu'on se propose uniquement la conversion de l'Auditeur , soit qu'on se propose uniquement d'acquérir des louanges, soit enfin que l'on se propose l'une & l'autre de ces deux choses.

Elle avoit une opinion fort singuliere touchant l'Antechrist ; elle croyoit que ce seroit un diable incarné : & lorsqu'on lui demanda s'il étoit possible qu'il naquît des hommes par l'opération du Diable , elle répondit , » cui : non pas » que le Diable puisse cela tout seul , » sans la coopération de l'homme ; mais » ayant puissance sur les hommes im- » pudiques , lorsqu'ils abusent du prin- » cipe de la fécondité , (ce que l'Écri- » ture appelle se corrompre contre la » terre , Genes. 38 , v. 9.) Le Diable » transporte cela par son entremise dia- » bolique , dans ses forcieres , d'où il » fait naître des hommes méchants , » tous dédiés à lui , qui sont des vrais » Antechrists : & que le Diable s'incar- » nera de la sorte «. Elle croyoit que le regne de l'Antechrist doit être entendu en deux manieres, l'une sensuelle, l'autre

spirituelle. Au premier sens, ce sera le regne visible d'un Diable incarné : & c'est une chose à venir. Au second sens c'est la corruption & les désordres qui se voient dans toutes les communions Chrétiennes ; & sur cela elle se donne carrière, & dit pis que pendre de toutes ces communions, elle n'épargne pas plus les Protestants que les Catholiques. Quant à l'Antechrist réel & sensuel, Diable incarné selon ses principes, elle l'avoit tellement connu en vision de nuit ratifiée, qu'elle en donna une description où l'on pouvoit voir quel teint, quelle taille, & quels cheveux il auroit. On a supprimé les vers qui contenoient cette description : je dis *les Vers* ; car elle se méloit d'en faire, sans avoir jamais appris les regles de la poésie. Il faut expliquer en deux mots ce que c'est que *vision ratifiée*. La Demoiselle Bourignon estimoit fort peu les visions *qui se font par l'entremise de l'imagination*. Si elle en avoit de cette sorte elle les tenoit pour suspectes, » jusqu'à ce que » les ayant recommandées à Dieu dans » un recueillement profond & dégagé » de toutes images, elle apprît de Dieu » ce qu'elle en devoit penser, & que » Dieu lui en ratifiât la vérité si pure,

» si intime & si secrete , dans un fond
 » d'ame si dégagé & si abandonné à
 » Dieu , qu'il ne pût point y avoir de
 » mélange , soit de la pensée humaine ,
 » soit de l'illusion diabolique. Dieu lui
 » ratifia en cette maniere la vérité de la
 » vision de l'Antechrist. «

Elle avoit eu , en Hollande & ailleurs , des conférences avec quelques Cartésiens , comme avec Mrs. Heydanus & Burmanus , d'après lesquelles elle s'étoit formée une idée bien terrible de leurs principes. Ces Messieurs ne furent guere contents d'elle , ni elle d'eux. La méthode des Cartésiens n'étoit point son fait : elle ne vouloit pas qu'on consultât les lumieres de la raison ; & leur principe est qu'il faut examiner toutes choses à cette pierre de touche. Elle as-
 » furoit » que Dieu lui avoit fait voir ,
 » & même déclaré expressément , que
 » cette erreur du *Cartésianisme* étoit la
 » pire , & la plus maudite de toutes les
 » hérésies qui ayent jamais été dans le
 » monde , & un athéisme formel ou une
 » réjection de Dieu , dans la place du-
 » quel la raison corrompue se substi-
 » tue. » A cela se rapporte ce qu'elle
 » disoit aux philosophes , » que leur ma-
 » ladie venoit de ce qu'ils vouloient

» tout comprendre par l'activité de la
 » raison humaine , sans donner place à
 » l'illumination de la Foi divine , qui
 » exigeoit une cessation de notre rai-
 » son , de notre esprit & de notre foi-
 » ble entendement , afin que Dieu y
 » répandît ou y fit revivre cette divine
 » lumière : sans quoi non-seulement
 » Dieu n'est pas bien connu , mais
 » même lui & sa connoissance vérita-
 » ble sont chassés hors de l'ame par
 » cette activité de notre raison & de
 » notre esprit corrompu. Ce qui est une
 » vraie espece d'Athéisme & de réjec-
 » tion de Dieu. « Ce passage est propre
 à faire connoître les principes des Bou-
 rignonistes. Ils s'accordent assez bien
 avec ceux des Quiétistes.

§. V I I.

*Extrait d'un Mémoire touchant les
 Ecrits pour & contre les sectateurs
 d'Antoinette Bourignon.*

J'ai lu que les Sectateurs d'Antoi-
 nette Bourignon sont peut-être en plus
 grand nombre dans l'Ecosse , que dans
 aucun autre pays du monde. Quelques
 Laïques , & quelques Ecclésiastiques

Ecoffois , ont embrassé cette secte ; les uns , parce qu'ayant eu trop d'attachement aux spéculations abstraites , ils se sont laissé éblouir aux subtilités & aux quintessences de l'économie divine de Mr. Poiret ; les autres parce que n'étant point satisfaits de l'état présent des choses ils ont été aisément charmés par les magnifiques promesses d'Antoinette Bourignon. Enclins à la nouveauté , avides de changement , ils ont cru avec trop de promptitude que son systême remédieroit aux désordres qui leur déplaisoient. C'étoit leur desir ; & à cause de cela , ce fut bientôt leur espérance : & dans cet état , ils comblèrent de pompeux éloges cette nouvelle prophétesse qui leur promettoit un changement si avantageux , & une si belle restauration de l'Eglise. Deux ou trois personnes doctes & pieuses , qui goûterent ses Ecrits , donnerent le branle à cette affaire : leur autorité donna du poids aux fréquents discours que l'on tint sur ce systême nouveau ; & à force de parler des Ecrits de cette fille , qui promettent la réformation de la foi , celle des mœurs , celle de la discipline , celle du Culte , & qui contiennent des censures très-piquantes contre le Clergé ; on se-

ma dans les Esprits beaucoup de dispositions au Bourignonisme. Le premier éclat public fut qu'en 1696, on fit imprimer en Anglois un des principaux ouvrages de notre Antoinette. On y joignit une fort longue préface, où le Traducteur soutint que cette fille devoit tout au moins passer pour une Prophétesse extraordinaire. Charles Lesley, homme de beaucoup de mérite & d'érudition, est le premier qui ait écrit dans la grande Bretagne contre les erreurs de la Bourignon. On a fait beaucoup de cas des livres qu'il a publiés contre les Quakers, & sur-tout de son *Traité the Snake in the grass, Anguis in herba*. Il s'en est fait trois Editions Anonymes dans deux ans: il a marqué dans la préface de la seconde les erreurs du Bourignonisme: mais tant lui que plusieurs autres, ont chargé Mr. Coekburn, Docteur en Théologie, de les réfuter plus amplement. Ce Docteur s'en est très-bien acquitté: il a mis au jour un livre qui s'intitule *Bourigianisme retected, sive Detectio Bourignianismi*. Il y propose & il y réfute le jugement que Mrs. Poiret, de Cort, & le Traducteur Anglois du *lux Mundi*, font de cette fille; & il fait voir, que ni leur autorité, ni

leurs raisons , ne suffissent pas à persuader qu'elle ait été inspirée , ni qu'elle ait reçu de Dieu la commission de réformer le Christianisme. Il a depuis fait imprimer une Lettre où il justifie le parti qu'il avoit pris d'écrire sur ce sujet , & s'excuse du retardement des nouvelles Relations qu'il avoit promises , & répond à quelques difficultés. Cela a été suivi d'une seconde Narration imprimée à Londres , dans laquelle après avoir représenté toutes les choses magnifiques que la Bourignon s'attribue ; il fait voir que si elles étoient véritables , on devoit la préférer non-seulement aux Prophetes & aux Apôtres , mais aussi à Jesus-Christ. Comme il crut que cela pouvoit suffire à désabuser les Bourignonistes , il ne se hâta point de publier les deux autres relations , où il doit montrer , 1 , que la Vie d'Antoinette n'a pas été conforme au grand rôle qu'elle prétendoit soutenir ; 2 , qu'elle n'a point eu les caractères propres aux personnes suscitées de Dieu , 3 , qu'il y a en elle de quoi l'accuser , ou d'imposture , ou d'illusion diabolique , 4 , que ses dogmes particuliers , tout voilés qu'ils sont du prétexte d'une plus grande piété , combat-

tent la vraie piété. Les Bourignonistes d'Ecoffe , ne profitant point de ses Ouvrages , ont cru qu'il falloit écrire pour la défense d'Antoinette : ils ont donc publié son Apologie , & une Réponse aux Relations de Mr. Coekburn. C'est ce qui oblige celui-ci à continuer son travail , qui étant sur-tout destiné à faire voir le fanatisme de cette Demoiselle , ne laisse pas de servir à la découverte de plusieurs autres illusions.

§. VIII.

*Mémoire de Mr. Poiret sur la Vie & les
sentiments de Mademoiselle Antoi-
nette Bourignon.*

Pour satisfaire la curiosité de ceux qui seront bien aises de savoir quelque chose de certain , touchant cette Demoiselle qui a tant écrit & dont on a fait courir des bruits si différents , je m'en suis exactement informé , tant par ses propres Ecrits , & par l'histoire de sa vie publiée depuis peu , que des personnes qui l'ont pratiquée. De mille choses nouvelles & assez extraordinaires , en voici , pour être court , quelques-unes

des principales , qui concernent sa vie & la substance de ses sentimens.

L'on apprend (cet *on* signifie ici & dans la suite , non seulement les personnes qui ont connu cette Demoiselle , mais aussi ses livres & l'histoire de sa vie) qu'elle naquit à Lille en Flandres l'an 1616. & qu'elle mourut à Francker à la fin d'Octobre 1680. Jamais vie ne fut plus traversée , quoique ses desseins n'ayent abouti qu'à vivre chrétiennement en retraite , & avec de véritables Chrétiens. (Je fais simplement & historiquement ici & dans la suite , le récit des informations que j'ai reçues.) La maniere dont on dit qu'elle s'y prit dès son enfance , est assez remarquable pour être décrite. C'est que dès l'âge de 4 ans elle commença à s'apercevoir , qu'il y avoit dans le monde bien de choses mauvaises & qui eussent dû aller autrement , comme , que l'on vieillissoit & que l'on mouroit , qu'il auroit été meilleur qu'il y eût eu un monde & une vie , où rien ne se corrompît & ne mourût. Cela lui avoit fait mépriser les choses de cette vie , & en souhaiter de meilleures ; & ayant ouï parler du Paradis , & de Jesus-Christ qui étoit venu nous montrer le chemin pour y aller ,

& qui avoit vécu & étoit mort en méprisant les biens & les plaisirs de cette vie, pour entrer dans une vie éternelle, elle trouva cela si beau qu'elle demanda, *s'il n'y avoit point au monde des personnes qui vécuissent comme Jesus-Christ avoit enseigné.* On lui disoit que les Chrétiens le faisoient, & que nous étions ces Chrétiens-là. Mais elle ne voulut pas croire qu'elle étoit avec des Chrétiens, quoiqu'on l'en assûrât, *parce, disoit-elle, qu'on ne vivoit pas comme Jesus-Christ a enseigné, mais tout au rebours, car, disoit cet enfant, Jesus-Christ étoit pauvre, & nous aimons l'or & l'argent: il étoit petit, & nous cherchons les grandeurs: il étoit en mal aise, & nous cherchons les plaisirs. Ce ne sont pas là les Chrétiens que je demande, menez-moi aux pays des Chrétiens.* Les railleries qu'on en faisoit, l'obligerent à se taire, & à se retirer à l'écart, pour demander à Dieu d'aller au pays des Chrétiens, & qu'elle pût être une Chrétienne. Ces pensées pourroient être incroyables dans un enfant de 4 à 7 ou 8 ans, mais la grace & la nature ont leurs extraordinaires dans les enfans mêmes, & de fraîche date vous venez de nous en faire voir un exemple dans un auteur de sept ans.

On remarque que cette fille s'étant ensuite laissé entraîner dans les honnêtes vanités de la jeunesse, pour relancer l'insulte qu'on lui faisoit de s'en retirer par un principe de bêtise & de peu d'esprit, elle en fut si outrée de pénitence, qu'elle se résolut à quitter absolument le monde, afin de n'être plus détournée de Dieu & de la vie chrétienne; résolution qu'elle poussa jusqu'à se travestir en hermite à l'âge de 18 ans, pour s'enfuir dans les déserts. Mais reconnue & arrêtée au Diocèse de Cambrai, l'Archevêque lui accorda une solitude, & ensuite de vivre à la campagne avec quelques filles, qui avoient dessein de mener une vie véritablement Chrétienne, sans autres vœux ni autres règles que l'amour de Dieu & l'Evangile. Les Jésuites s'opposèrent à ce dessein-là.

Après qu'elle eut éprouvé parmi les Grands & les Petits, les Religieux & les Séculiers, que personne ne vouloit vivre en véritables Chrétiens comme elle l'entendoit, elle se tint quatre ans renfermée dans une chambre, pour s'avancer dans le perfection chrétienne, & pour y vaquer à la prière, par où elle acquit beaucoup de graces & de lumieres par-

ticulieres (je parle toujours en Historien) : ses parents morts elle contribua à l'érection d'un Hôpital , auquel elle donna depuis par entrevifs les biens qu'elle avoit , consistant en 20 ou 30 maisons & en une Seigneurie. Elle y fut 9 ans occupée à entretenir de ses biens & de ses soins , souvent elle seule , 30 à 50 pauvres filles âgées de 4 à 20 ans , qu'elle tâchoit d'élever dans l'esprit du véritable Christianisme , résolue de passer toute sa vie dans cet emploi , & dans ce lieu-là ; mais certain désordre qu'elle voulut découvrir lui causa tant de persécution , qu'il fallut qu'elle se retirât ailleurs. Cela est fort particularisé dans sa vie.

Cherchant de côté & d'autre à se garantir de ses ennemis , les connoissances qu'elle fit avec des personnes savantes & pieuses , le Supérieur des Peres de l'Oratoire de Malines , le Vicaire de l'Archevêque , un Théologien qui avoit été Secrétaire du célèbre *Cornelius Jansenius* , lui firent écrire ses sentimens touchant diverses matieres. Le Supérieur de l'Oratoire Mr. de Cort prenant fort à cœur la corruption de l'Eglise , elle lui en écrivit trois Volumes , qui sont publiés sous le titre de *la Lumiere*

du monde. C'est son chef-d'œuvre , quoiqu'un des premiers de ses ouvrages. Il y a certainement , sur-tout dans la troisieme partie , de quoi saisir & étonner un lecteur. Le grand Vicaire lui fit écrire une partie de sa vie , mais *Mr. Noels* Secrétaire de Jansénius , plein de son saint Augustin & de leurs démêlés avec les Jésuites , sur la grace & sur la morale relâchée , l'obligea de lui écrire sur tout cela ; ce qu'elle fit aussi en trois petits tomes , imprimés sous le titre d'Académie des Théologiens. Elle lui fit si bien voir que les Jésuites & les Jansénistes étoient tous en erreur , touchant la Grace & la Prédestination , qu'il se rendit ; la Morale des premiers y est mal-menée par des armes d'une autre trempe , que celles des beaux discours de *Mr. Pascal* , & après y avoir convaincu les Chrétiens de beaucoup d'abus , elle fait voir à la fin qu'ils sont éloignés infiniment du véritable Christianisme.

A propos de Jansénistes , on n'auroit pas cru trouver ici de l'essentiel pour leur Histoire ; il y en a pourtant. L'on y apprend que ces Messieurs , lorsqu'ils étoient le plus persécutés en France résolurent , sur l'offre que leur en fit *M. de*

Cort , de se cantonner dans une île sur les côtes d'Holftein , & qu'ils avoient acheté déjà une partie. Mais il paroît par le traitement à M^r. de Cort & à Mademoiselle Bourignon , qui s'en étoient réservé le principal , pour y aller vivre chrétiennement avec quelques-uns de leurs amis hors du tracas du monde ; il paroît , dis-je , qu'il y a une fort grande différence entre la morale pratique , & la morale spéculative de ces Messieurs , au moins s'il en faut croire le Chap. 22. de la vie de Mademoiselle Bourignon , & les Lettres qu'elle écrivit au Duc de Holftein , aux Magistrats d'Amsterdam , à M^r. Arnauld , à M^r. de Pomponne , & aux Peres de l'Oratoire. Il y a de quoi s'étonner que cette Demoiselle s'étant retirée du Brabant dans la Hollande , & delà en Holftein , ces Messieurs & les Peres de l'Oratoire se soient unis avec les Jésuites & avec les Luthériens , pour la molester jusques au point de l'obliger à sortir de la Hollande , & à fuir de ville en ville dans le Holftein , de là à Hambourg , de Hambourg en Oost-Frise , d'où des persécutions d'un autre chef l'obligerent encore à fuir demi-malade , ce qui la fit tomber peu après dans une récidive dont elle mou-

rut, après s'être vûe dépouillée de presque tous les biens qu'elle avoit eus sur les lieux.

Ce n'étoit pas seulement pour des biens qu'on la molestoit. Les Ecclésiastiques Luthériens n'auroient pû s'amuser comme ils le firent, à écrire des Livres contre elle à ce sujet-là, on avançoit donc en cause sa doctrine, qui est la chose dont je vais parler.

Il y a dans sa doctrine des choses qu'elle appelle fondamentales, d'autres accessoires, & de la moralité à foison.

Elle suppose avant tout la vérité de la sainte Ecriture, & du Symbole des Apôtres, & qu'il faut dire anathème à tout ce qui y est contraire. Cela supposé, voici l'essentiel de son système.

Que Dieu étant un Etre puissant, juste, véritable, sage, libre & parfait, n'a pas seulement voulu se délecter en lui-même, mais aussi hors de soi avec un Etre qui lui ressemblât, & qui fût comme son Epouse.

Que pour cet effet il a produit une créature belle, bonne, juste, sage, libre, puissante, dominante à sa volonté sur les ouvrages de Dieu, qui aussi étoient

beaux , lumineux , fans corruption ni imperfection.

Que cette créature douée d'entendement , de volonté , de liberté & d'autres facultés , devoit par sa liberté appliquer chaque faculté à son objet , l'entendement à Dieu qui l'auroit rempli de la lumière de la foi ; la volonté au bien infini & ainfi du reste : à quoi l'homme étoit toujours libre , non que par sa liberté il put faire naître dans foi la lumière , & le bien infini , mais il pouvoit par elle tourner en une infinité de manieres & à son choix ses facultés vers Dieu , qui se feroit introduit & égayé lui-même en elles heureusement & à l'infini.

Mais que s'en 'étant détourné pour adhérer à des choses moindres (ce qui est le péché) la lumière & le bien infini ne s'étoient plus trouvés en lui , & que toutes les créatures subalternes s'étoient démenties par ce dérèglement , en quoi consiste la peine du péché.

Que par là l'homme devenu sans lumière & sans bien est effectivement damné , aussi bien que sa race , dès sa naissance , car l'ame des enfans venants des parents , par la propagation , c'est-à-dire par la vertu que Dieu a mise une

fois dans les créatures , pour qu'elles produisent leurs semblables avec autant de réalité qu'elles en ont elles-mêmes ; il s'ensuit que ce qui n'a plus que peu de réalité , ne peut produire qu'un sujet défectueux.

Qu'il n'y a que la grace de Dieu qui puisse retirer les hommes de cette damnation , & que Jesus-Christ a obtenu cette grace par ses mérites , à condition néanmoins que les hommes détournent leur liberté des choses basses , combattront la pente qu'ils y ont , & la remettront avec toutes leurs facultés entre les mains de Dieu , afin qu'il les éclaire , les redresse & les gouverne par son esprit. Qu'il n'y aura que ceux qui se seront rendus librement à eux-mêmes , que Dieu délivrera de leurs ténèbres & de leurs maux ; & qu'il remettra sur le pied de la première création ; ce qui est le salut ; & que les autres seront abandonnés à l'état où ils se sont mis , de disproportion & de contrariété à l'ordre & à la beauté de la première création , ce qui sera l'enfer.

Qu'il n'est pas nécessaire pour être sauvé de comprendre en détail la théorie des mystères divins , encore moins d'être attaché à un certain parti plutôt qu'à un

autre , mais qu'il faut seulement sevrer son ame de la pente vers les choses basses , & la présenter à Dieu en état de cessation , de simplicité , de vacuité , & d'abandon à sa conduite , après quoi Dieu produira en elles les lumieres & les biens , qu'il trouvera nécessaires pour la sauver.

Sa Morale est une déduction & une application particuliere & pratique de ces principes là. Il faut avouer qu'elle est belle & très-pure. Ses plus grands ennemis ne lui ont jamais contesté cela , afin d'être moins suspects , lorsqu'ils la blâment sur d'autres choses. On en peut voir le précis dans ses deux traités *de la solide Vertu* , & dans ses *Avis salutaires*.

Elle ne propose tout le reste que comme des choses accessoires , qui néanmoins lui ont suscité le plus de tempêtes , à cause qu'elles vont avec l'idée de la nouveauté. Cependant loin d'exiger qu'on les croye , elle assure que les laissant pour ce qu'elles sont , l'on n'en est pas moins agréable à Dieu , pourvu que d'ailleurs on vive chrétiennement , & qu'elle ne les propose que pour ceux qui s'en trouveront excités à l'admiration , & à l'amour de Dieu ,

par

par la considération de ses merveilles. Il y en a touchant la création du monde, la première beauté, la formation de l'homme, sa chute, la dépravation des créatures, la rédemption, la nature, les offices & l'incarnation de Jésus-Christ, l'Apostasie universelle, l'Ante-Christ, la corruption de l'Eglise chrétienne, son retranchement, & son rétablissement, le rappel des Juifs, la venue de Jésus-Christ en gloire pour régner sur la terre, le renouvellement du monde, le jugement, l'enfer, la vie éternelle, &c. Ses *Traité de la lumière du monde, le nouveau ciel & la nouvelle Terre, l'étoile du matin, le renouvellement de l'esprit évangélique*, sont parsemés de ces sortes de choses, & si elles avoient lieu, plus d'un Théologien se feroit tué bien inutilement à expliquer une infinité de passages de l'Écriture. Il faudroit trop écrire pour en donner des exemples.

L'on a accusé Mad. Bourignon de bien des choses, quelques-unes personnelles, comme qu'elle parloit trop en bien d'elle-même, trop en mal des autres : qu'elle ne reconnoissoit à présent plus des véritables Chrétiens ; qu'elle étoit régie par le saint Esprit. Mad.

Bourignon s'étonnoit sur cet article ; que des personnes qui se disent Chrétiennes lui fissent cette objection , car il lui sembloit qu'il y avoit de la contradiction à se dire chrétien , & n'avoir par l'esprit de Jésus-Christ qui est le saint Esprit , ou à dire qu'on a le saint Esprit & que néanmoins on n'en soit pas régi ni illuminé. On lui avoit aussi imputé de mépriser les Ecritures , de nier la sainte Trinité , la divinité de Jésus-Christ , ses mérites , & sa satisfaction , & je ne sçai combien d'autres impiétés ; mais à dire le vrai , il paroît évidemment par la lecture de ses ouvrages , & par l'apologie que l'on a mise au-devant de sa vie , qu'elle en étoit fort innocente. Il est quasi nécessaire , avant d'entreprendre la lecture de ses livres , de lire cette Apologie-là , sans quoi il est à craindre que puisque l'on tire bien de mauvais sens de l'Écriture , on en tire à plus forte raison des Ouvrages d'une fille , non qu'ils ne soient écrits très-intelligiblement , & d'un style simple , pathétique & plein d'une éloquence naturelle (qu'on voye par exemple la 14^{me}. lettre de la 2^{me}. partie & la 1^{re}. de la 3^{me}. partie du livre qu'elle intitule *Tombeau de la fausse Théologie*) mais

c'est que les préjugés où l'on est , font ordinairement mal prendre les pensées d'autrui les plus simples & les mieux exprimées , lorsqu'elles ne s'accordent pas avec ce que nous avons dans l'esprit.

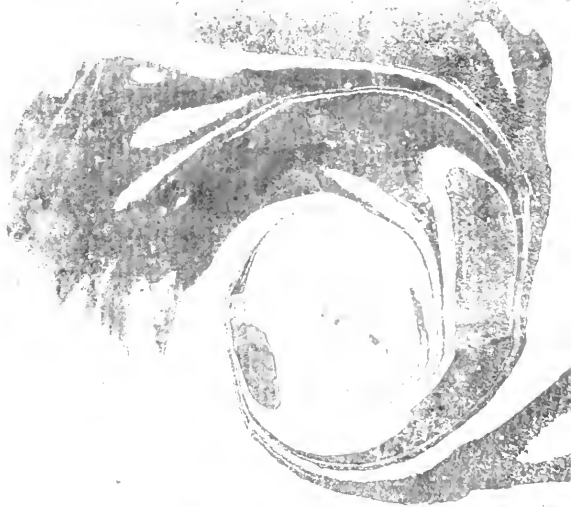
Fin du Tome Sixieme.











B
1825
A3
1773
t.6

Bayle, Pierre
Analyse raisonnée de Bayle

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

